ARCHIVES DE LA GRANDE CHARTREUSE

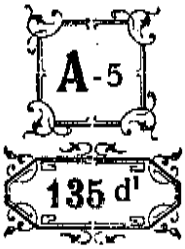

# CHARTREUSE de LYON

## Le Lys du Saint-Esprit

( PROVINCE DE CHARTREUSE )

*Histoire par Dom Ambroise BULLIAT. ( Chap. I–XV )*

*( Son Manuscrit )*

+

Très Révérend Père,

Permettez-moi de venir vous offrir l'hommage de ce travail sur l'ancienne Chartreuse de Lyon, extrait, en premier lieu, d'une chronique que la charité fraternelle a bien voulu nous procurer, et dont le texte original, écrit en français, fut confié en 1662 par Dom Hédou, prieur de Lyon, à un religieux de l'Ordre qui le traduisit en langue latine. Comme cette traduction se trouve insérée dans les dix-sept à dix-huit volumes composés par Dom Le Couteulx, notre célèbre annaliste, on pense généralement qu'il en est l'auteur. Plusieurs cependant attribuent cet honneur, ou à Dom Le Passeur, tout seul, ou à ces deux vénérables Pères ensemble : il n'y aurait là rien d'impossible, puisqu'ils ont vécu à la même époque, dans la même maison et travaillé d'un commun accord à l'histoire de notre saint Ordre.

faites à la Chartreuse par actes notariés, et, conséquemment, avec des dates dont la précision ne laisse rien à désirer. A lui seul cet Inventaire eût suffi pour composer une notice d'une lecture fort agréable.

En dehors de ces deux documents considérables, j'ai eu recours aux Archives de la Société des Prêtres de St Irénée, établie à Lyon sur l'emplacement de la Chartreuse et dont le Supérieur général, Monsieur l'Abbé Forest, m'a ouvert les portes avec une rare bienveillance, me communiquant plusieurs petits travaux, imprimés ou manuscrits commencés sur le même sujet. J'ai dû également me renseigner à l'Hospice de la Charité où se trouvent plusieurs documents pleins d'intérêt. De plus, j'ai tâché de faire concorder avec la Chronique, certains faits locaux, d'une haute gravité, en consultant le célèbre Monfalcon, historien lyonnais.

Finalement, après de longs mois, pendant lesquels, mettant à profit les courts instants de loisir que me laisse la charge de Procureur, j'ai pu, grâce à Dieu, composer cette page nouvelle de l'Histoire de notre Ordre. Je dois dire que l'initiative en revient à un excellent ami de Dieu et des hommes, Monsieur François Joseph Ténéel, ravi par la mort à sa famille et à ses nombreux amis, le 11 Janvier 1888. C'est à

Quant au Chroniqueur, dont on ignore le nom, il raconte l'histoire de sa maison depuis le commencement, c'est-à-dire depuis 1585 jusqu'à l'année 1635. Il offre à ses pieux lecteurs plusieurs notices de Chartreux lyonnais où l'on voit, avec une grande édification, à quel haut degré de recueillement, de pénitence et d'oraison — étaient arrivés ces dignes fils de St Bruno, vrais types et modèles de toutes les vertus cartusiennes. Il entre dans de longs détails sur les constructions, sur les bienfaiteurs du monastère et sur les obstacles ~~qu'il eut~~ qu'on eut à surmonter afin d'assurer son avenir matériel. Toutefois, comme la plupart des Chroniqueurs, celui-ci manque d'exactitude et de netteté dans les dates, ~~dont les~~ rectifications ~~a pu être opérée~~ n'ont pu être faites, très heureusement, au moyen de l'Inventaire des titres de la Chartreuse, seconde source principale d'où est tiré l'ouvrage.

Cet Inventaire, manuscrit ~~de plus~~, grand in-folio, de plus de 1100 pages, d'une belle écriture sur papier très fort se trouve, aujourd'hui, aux Archives de la préfecture du département du Rhône. Il a pour auteur, à peu près certain, le vénérable Père Dom Moreau, procureur à Lyon en 1733, et renferme aussi de curieuses particularités sur les différentes donations

ses vives instances que j'avais commencé le travail, c'est en souvenir de ses vertus et de son amitié que je l'ai continué, achevé et que je viens aujourd'hui le soumettre et l'offrir très humblement à votre Révérence, à laquelle je souhaite du fond du cœur, de longues années à ~~rester~~ passer encore sur la terre, au milieu et à la tête de toute la famille cartusienne.

Seligna le 6 Février 1890.

S. Ambroise-Marie Paillard

Seligna

1.re n. 1.

(1*

# Première Partie

## Origines de la Chartreuse de Lyon

### Chapitre 1er

Vers la fin de l'année 1101, un frère convers, revêtu du costume des Chartreux, se présenta aux chanoines de l'église primatiale de Lyon. Il leur remit un long rouleau de parchemin, en tête duquel se lisait une lettre des religieux du monastère fondé en Calabre par saint Bruno qui y était mort le 6 Octobre précédent. Un bref récit de ce trépas, digne de la vie du grand anachorète,

était accompagné d'une demande de prières en faveur de son âme. A la suite de ce message figuraient un certain nombre de titres funèbres, c'est-à-dire d'éloges écrits en prose ou en vers, sur le patriarche des Chartreux, au nom de divers chapitres ou monastères. Le Rolliger, — tel était le nom consacré pour le messager chargé de ces condoléances des morts, — était encore aux débuts du voyage qui devait lui rapporter une moisson de 178 témoignages de ce genre. Après avoir parcouru rapidement l'Italie, il venait de Grenoble et de la Grande-Chartreuse, où sans doute on lui avait promis que Lyon lui ferait le meilleur accueil.

Cet espoir ne fut pas déçu. Lorsque le volumineux parchemin sortit des mains des chanoines de l'illustre primatiale, il se trouva enrichi d'un nouveau titre, composé de quatre distiques latins, dont les hémistiches étaient rimés, selon le goût du temps. Voici cette pièce qui est le premier monument authentique des rapports de l'

l'Eglise de Lyon avec l'Ordre des Chartreux.

Titulus Majoris Ecclesiæ Lugdunensis

Sic mors prudenti parcit, velut insipienti :
Prudens Bruno fuit, sed cito morte ruit.
Nempe jacet Bruno tumulo depressus in uno,
Qui quantum potuit justitiæ studuit.
Floruit et vita factus simplex eremita ;
Si fuit iste reus, tu sibi parce, Deus.
Cui dantur frustra pro psalmis carmina pulchra,
Plus prodesset ei tuo Miserere mei.

« Titre de la grande Eglise de Lyon »

« La mort n'épargne pas davantage l'homme prudent que l'insensé. Bruno fut un sage, et cependant il a succombé à son tour. Bruno gît sous le poids d'une pierre tumulaire, lui qui a servi la cause de la justice autant qu'il l'a pu. Devenu simple ermite, il menait une vie digne de sa vocation. S'il a commis quelque faute, ô Dieu, pardonnez-lui. En vain lui donnerait-on de beaux

-vers à la place de bons psaumes ; mieux vaut pour lui qu'on dise trois fois le Miserere (1) »

Pour se rendre compte de la valeur de l'éloge accordé à saint Bruno par le chapitre primatial de Lyon, il ne suffit pas de remarquer le ton assez modéré des vers que nous venons de lire, et qui dénotent un auteur peu porté à un enthousiasme de commande, il faut encore et surtout se rappeler que l'archevêque de Lyon était alors le célèbre Hugues, auparavant évêque de Die et légat de saint Grégoire VII. Personne ne pouvait mieux que lui attester la prudence et le courage du fondateur des Chartreux. C'était lui, en effet, qui

(1) Migne, Patrol. lat. t. 152, col .. L'antique abbaye d'Ainay qui avait alors à sa tête Ganceran, plus tard archevêque de Lyon, offrit de son côté de solennelles prières. « Athanacensis vero cœtus divino oraculo præmonitus, pro animo Religiosi Deoque dilecti Brunonis, generale officium simulque preces et orationes persolvit, et conscriptis cum eo Fratribus, obsequia commendationis exhibuit. » Ibid.

avait eu à examiner sa conduite à l'égard de l'archevêque simoniaque de Reims, Manassès de Gournai, l'initié d'une profonde estime envers ce chanoine, qui s'était servi de l'ascendant de sa science et de ses vertus pour résister à l'oppression de son diocèse, il l'avait énergiquement soutenu dans sa lutte héroïque. Il l'avait recommandé de tout son pouvoir au Souverain Pontife, lui donnant lui-même gain de cause, d'abord au concile d'Autun, et ensuite au concile de Lyon en 1080. Dans cette dernière assemblée où parut saint Bruno avec les chanoines qui s'étaient groupés autour de lui, l'évêque de Reims fut frappé d'une sentence de déposition, bientôt confirmée d'une manière définitive par saint Grégoire VII.

Il suffisait au légat, devenu archevêque de Lyon, de se rappeler ces faits pour dicter ou pour approuver avec joie cette affirmation si simple mais si honorable : « Bruno a servi la cause de la justice autant qu'il l'a pu. » Nous pouvons désormais montrer comment la vie du patriarche

des Chartreux répond parfaitement à cet éloge un ~~plutôt~~ mieux encore à cette maxime de l'Evangile : « Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés (V ). Mais nous avons hâte de parler des fondations qui ont ~~perpétué~~ glorifié sa mémoire et propagé sa postérité spirituelle dans le diocèse de Lyon.

Avant la Chartreuse de Lyon, huit autres monastères du même Ordre, Portes, Meyriat, Seillon, Montmerle, Seligne, Poletins, Sainte-Croix et Salettes, s'étaient successivement établis dans le vaste diocèse qui comprenait autrefois non-seulement le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais, mais encore une notable partie des Dombes, de la Bresse et du Bugey, sans parler de ses dépendances dans la Bourgogne et le Dauphiné. Les archevêques successeurs de saint Pothin, de saint Irénée et de saint Eucher, avaient pris sous leur protection ces diverses solitudes et les avaient souvent comblés de leurs bienfaits (1). Il ne

(1) Hujus celeberrimae Ecclesiae Antistites adhuc usque nostra tempora, tot tantaque ... erga hanc domum (Portarum) et alias suae dioecesis benevolentiae argumenta praebuere, ut aeternam a toto Ordine Cartusiensi laudem memoriamque mereantur. — Le Couteulx, Ann. I, 224.

sera donc pas superflu de la passer en revue dans un aperçu rapide qui nous introduira au vif même de notre récit.

La première Chartreuse fondée dans le diocèse de Lyon est aussi la première qui ait vu le jour après les deux maisons établies par saint Bruno, c'est la première fille de la Grande-Chartreuse, tandis que la Chartreuse de Calabre est plutôt la sœur. Ce fut en 1115, l'année même où saint Bernard se rendait à Clairvaux, que deux religieux de l'abbaye bénédictine d'Ambronay, avec la permission de leur supérieur, traversèrent l'Albarine, et, se frayant un chemin à travers les forêts et les rochers, arrivèrent à une hauteur solitaire où ils fixèrent leur séjour. L'un des deux se nommait Bernard de Varey, appelé saint vu l'honneur par divers auteurs. Il fut le premier prieur de la Chartreuse de Portes qu'une colonie de religieux de la Grande-Chartreuse vint habiter pour y implanter les traditions de la maison-mère. L'archevêque de Lyon, Gauceran, protégea de tout son pouvoir le nouveau

monastère au point de mériter d'en être reconnu comme le fondateur, titre qu'il partage avec les Bénédictins d'Ambronay. « Il aima autant les Chartreux de Portes que saint Hugues aima ceux de Chartreuse (1). » Non-seulement il fit cession des droits qu'il avait sur le désert de Portes, mais il s'employa activement à obtenir un semblable privilège de tout ceux qui pouvaient avoir quelque revendication sur ce territoire. On le vit même un jour se présenter comme suppliant au chapitre de l'abbaye de Saint-Pierre à Lyon, et solliciter l'abbesse et ses religieuses en faveur de ses chers solitaires. La pétition fut accueillie comme elle devait l'être, et les Chartreux de Portes témoignèrent envers leur reconnaissance comme il convenait à des moines pénétrés de l'esprit de leur vocation. C'est très-probablement aux Bénédictins de ce monastère qu'est adressée la lettre forte et touchante où Bernard de Varey félicite « les religieuses de Lyon » de la salutaire réforme qui s'est opérée

(1) Le Couteulx, I, 219.

dans leur abbaye, et les engage vivement à persévérer dans leur nouvelle vie.

A une autre époque mémorable, en 1157, les Chartreux de Portes eurent la joie de montrer leur gratitude pour les bienfaits qu'ils avaient reçu de l'Eglise de Lyon. L'archevêque Héraclius de Montboissier, frère de Pierre le Vénérable, ayant obtenu de l'empereur Frédéric Barberousse des privilèges de souveraineté contraires aux prétentions du comte de Forez, celui-ci envahit Lyon, et dévasta, en grande partie, les habitations du prélat et de son clergé qui échappèrent à grand'peine à sa fureur. Ils vinrent en toute hâte chercher un asile sur la montagne de Portes. Ce fut saint Anthelme qui les reçut. Il s'était alors démis des fonctions de Prieur de la Grande-Chartreuse et de Général de l'Ordre, et il n'était pas encore évêque de Belley. L'archevêque Héraclius, ses chanoines et ses clercs, reçurent de lui l'accueil le plus respectueux et l'hospitalité la plus

généreuse « Messeigneurs, leur dit saint Anthelme, veuillez, je vous en prie, ne pas errer davantage dans votre fuite, et si vous avez quelques voyages à faire, revenez à nous. Nous vous nourrirons, ainsi que vos prêtres et vos clercs, à l'exception de vos chevaux. Il nous sera très-agréable de vous offrir une hospitalité que les convenances vous permettent de recevoir (1). » L'offre fut acceptée avec empressement. « On allait et venait; beaucoup même s'établirent à demeure, et toutes les choses nécessaires à la vie leur furent fournies en abondance et avec la plus aimable générosité, jusqu'à ce que, bientôt après, les ennemis étant chassés et défaits, on rentra à Lyon, non sans grand miracle (1) »

Cet épisode ne pouvait que resserrer les liens déjà ~~à~~ ~~traits~~ traits qui unissaient l'Eglise de Lyon et l'Ordre des Chartreux. Sur les instances d'un prieur de Portes qui était peut-être Lyonnais, et qui est honoré sous le nom de saint Pierre, évêque de Die, l'archevêque Raynaud de

(1) Surius, De probatis sanctorum Historiis, t. III, p. 941.

J. M. J.

---

La

Chartreuse

de

Lyon

Voiez compte la Chartreuse de tout droit de péage dans la ville qui était alors soumise sans contestation à son autorité spirituelle et temporelle. Voici l'acte qu'il en donna l'an 1196

« Raynaud, par la grâce de Dieu, humble serviteur de l'Eglise primitiale de Lyon, et tout le Chapitre de cette Eglise, à tous nos chers fils les Prieurs des Chartreuses, et au Chapitre général de l'Ordre, salut dans le Seigneur.

« Nous accueillons avec bonheur les demandes justes, raisonnables, qui ont trait surtout à des œuvres de piété et de salut, et afin que vous soyez pleinement satisfaits, nous prenons ~~[illegible]~~ la décision suivante. Du reste, très chers fils, notre affection toute spéciale pour votre Ordre et pour chacun de vous en particulier, nous fait un devoir de nous rendre à votre désir. Ne pouvant également rien refuser à notre si affectionné Etienne, prieur de Portes et au cher frère Tétricus, nous en prenons aussi l'occasion de montrer notre profonde ~~révérence~~ vénération pour les disciples de St Bruno, et de travailler ainsi dans l'intérêt de nos âmes. C'est donc avec bonheur, et dans la plus large mesure, que nous vous accordons à vous, religieux profès de l'Ordre des Chartreux, et à vos successeurs, de pouvoir vendre dans notre ville ou acheter toute espèce de marchandises à votre usage, et de les transporter dans l'une ou l'autre de vos maisons indifféremment, sans avoir à payer aucun droit ou contribution en traversant la ville. Et afin de vous maintenir et conserver cette concession à perpétuité, nous vous délivrons la présente charte ~~munie de sceau~~ scellée de notre sceau. Fait en l'année MCXCVI de l'Incarnation de N. S.,

Grâce à la protection des archevêques de Lyon, la ~~Char~~ Chartreuse de Portes eut une grande fécondité. Avec saint Anthelme et saint Étienne de Die, que nous avons déjà nommés, elle vit sortir de son sein le B. Aynald, évêque de Maurienne, saint Arthaud, évêque de Belley, et d'autres religieux d'une éclatante vertu, comme Bernard de Portes, l'ami de saint Bernard, et les deux frères Jean et Étienne de Chalmet, auteurs d'œuvres ascétiques justement estimées.

~~Un an après la Chart~~

Un an après la Chartreuse de Portes, en 1116, une autre Chartreuse s'élevait encore dans les montagnes du Bugey, au sein du pittoresque vallon de Meyriat, dont le site sauvage peut être comparé à celui de la Grande-Chartreuse. Son fondateur était un chanoine pénitencier de l'église primatiale de Lyon, Ponce de Balmey, qui fit confirmer sa donation par un acte de l'illustre chapitre. Son premier prieur fut, d'après la tradition, Étienne de Bourg, l'un des six héros qui accompagnèrent au désert le patriarche des Chartreux. Personne n'était plus rempli de l'esprit de saint Bruno, et il lui suffit de peu de temps pour implanter fortement dans ce nouveau sol les observances de son Ordre. Il eut pour successeur Ponce de Balmey qui était allé se former à la Grande-Chartreuse avant de venir habiter le monastère fondé par ses libéralités. Ponce ~~Il~~ était tellement attaché à cette solitude qu'il obtint par ses instances d'y revenir et d'y mourir en 1140, après être monté sur le siège épiscopal de Belley (1)

(1) Voir l'Histoire hagiologique de Belley, par Mgr Depery, t. II, p. 11. D'après le savant prélat, Étienne de Bourg, auquel il donne le nom de saint, était parent de Ponce de Balmey qui reçoit le titre de bienheureux.

Complétant son œuvre, l'archevêque de Lyon, Falco, associait en 1142 la Chartreuse de Meyriat à celle de Portes dans un acte envoyé au premier Chapitre général de l'Ordre de Chartreux, assemblé sous la présidence de saint Anthelme. Les deux monastères étaient réunis au pouvoir de ce Chapitre dans les termes suivants :

« Falco, ministre de l'Église de Lyon, à mon cher Frère Anthelme, prieur de Chartreuse, à tous les Frères qui servent Dieu sous la milice de l'Ordre de Chartreux, et à tous les Frères qui habitent avec eux. Que tous obtiennent du Seigneur la récompense de la pauvreté. Sur leur désir et leur demande, en vertu de notre autorité épiscopale, nous vous accordons et donnons à perpétuité la maison de Portes et celle de Meyriat, émules de votre discipline religieuse, pour l'affermissement et le maintien de votre Ordre. Nous voulons que vous et vos successeurs ayez sur elles tout pouvoir de correction, suivant ce que le Chapitre aura décidé d'un commun accord(1). »

(1) Le Couteulx, II, p. 7

L'un de ses successeurs de Talin, Humbert de Bâgé, fonda le premier prieuré de la Chartreuse de Seillon, fondée vers 1178, près de Bourg-en-Bresse, par les Bénédictins du prieuré de même nom qui obtinrent d'être agrégés à l'Ordre de saint Bruno. Que l'un archevêque de Lyon soit entré dans notre Ordre, c'est là un fait considérable au point de vue de notre récit, et nous ne pouvons manquer de donner quelques détails sur l'illustre prélat qui a laissé un si grand exemple d'abnégation.

Humbert appartenait à la puissante famille des Bâgé qui possédait la Bresse pendant plusieurs siècles. L'un de ses oncles, Étienne de Bâgé, fut admiré de vertu et de science sur le siège épiscopal d'Autun, et alla ensuite s'enfermer à Cluny où il mourut, simple religieux, entre les bras de Pierre-le-Vénérable. Celui-ci apprenait que Humbert, alors archidiacre d'Autun, avait déjà manifesté l'intention d'entrer dans un cloître, lui écrivit une très belle lettre pour l'inviter à célébrer au

plus tôt son noble dessein, et il choisit le même monastère que son oncle pour le lieu de son repos. Mais l'archidiacre fut arrêté par l'élection qui l'appela à l'évêché d'Autun en 1140. Huit ans après, il comme il était, selon le chroniqueur de Vézelay, d'une très-noble famille, se fort remarquable par sa grande piété et par la rare distinction de ses mœurs, l'Église de Lyon le réclama pour son siège devenu vacant. Peu de temps après il se rendit à la Chartreuse de Portes pour y consacrer solennellement l'église de ce monastère, reconstruite en grande partie à ses frais après avoir été renversée par un tremblement de terre. Le spectacle si édifiant qu'offraient les religieux de cette solitude laissa au cœur de notre archevêque une impression profonde qui contribua beaucoup, sans doute, à réveiller sa vocation monastique. Avant de prendre une dernière décision sur ce point, il gouverna son vaste diocèse avec prudence et fermeté, tenant tête à ceux qui refusaient de reconnaître

la primatie de son siège, comme aussi ses ennemis de son autorité temporelle sur la ville de Lyon. On a la preuve de sa vigilance à ce double point dans une lettre par laquelle il adresse au célèbre Suger, abbé de Saint-Denis et ministre de Louis VII, pour décliner une invitation qu'il avait reçue d'aller à Chartres où le clergé de France devait se réunir. « L'archevêque de Sens, dit-il, refusant, malgré les avertissements du Saint-Siège, de reconnaître notre droit de primatie, nous ne pouvons nous rendre à vos désirs en paraissant à une réunion où le Souverain Pontife n'est pas écouté, et l'Église de Lyon privée de l'honneur qui lui est dû. » Il ajoute : « Notre clergé nous prie de ne point nous éloigner d'ici actuellement, de peur que les perturbateurs des églises, ces fils du monde toujours prêts à les attaquer, ne profitent de notre absence pour faire à celle de Lyon un mal inréparable. »

Il est probable que ces difficultés hâtèrent la dimission

de notre archevêque qui, en 1153, dit adieu au ~~monde~~ siècle et alla se renfermer dans la Chartreuse du ~~Seillon~~ Val-Sainte-Marie en Royans. Il ne songeait qu'à se plonger dans la solitude et le silence lorsque, dans un âge avancé, il fut nommé prieur de la Chartreuse de Seillon, où il s'attira bientôt la vénération du pays environnant et même des contrées plus éloignées, unde confestim magna illius comprovinciales reverentia et penes exteros fama (1). Il mourut en odeur de sainteté dans sa maison de profession, au Val-Sainte-Marie, selon le Martyrologe de Lyon où il est dit que « Humbert, moine du ~~Sainte~~ Val-Sainte-Marie autrefois archevêque de Lyon, a donné à Saint-Étienne une chasuble, deux tuniques, deux candélabres pesant cinq marcs, et, en aumône, une soucoupe d'argent avec une cuiller (2). »

---

(1) Severt, Chronologia historica, p. 244. Cité par D. Ambroise Bulliat dans son ouvrage sur la Chartreuse de Seillon (Montreuil-sur-Mer, 1890, p. 65). Voir les chapitres II et III de ce savant travail. C'est là que nous avons puisé les renseignements donnés sur Humbert de Bâgé.
(2) Histoire de Bresse et de Bugey, par Samuel Guichenon, 1re Part. c. XXXIII.

La Chartreuse de Montmerle, en Bresse, était un prieuré dépendant de Seillon et cédé par les religieux de ce monastère à l'abbaye de Jouy-Dieu, lorsqu'ils embrassèrent la règle de saint Bruno. Les moines vinrent vivre leur exemple jusque leurs anciens confrères qui se rattachèrent aussi à notre Ordre avec l'approbation du pape Innocent III, dans une bulle datée de 1210. Cette fondation nouvelle traversa de rudes épreuves. Les difficultés fort compliquées qui s'élevèrent entre la Chartreuse de Montmerle et l'abbé de Jouy-Dieu, ne furent terminées que par la décision de l'archevêque de Lyon, Raynald, choisi pour médiateur par les deux parties. D'après son jugement, rendu en 1220 et approuvé par le pape Honorius III, les moines de Jouy-Dieu eurent en partage l'une des granges de Montmerle, mais le monastère de ce nom resta à l'Ordre des Chartreux avec ses biens meubles et immeubles, ses bois et ses ornements (1). L'Église de Lyon, dans la personne de son premier pasteur, rendit ainsi un grand service de plus

(1) Le Couteulx, III, p. 455.

à la famille de saint Bruno.

La fondation de Sélignac a précédé de quelques années celle de Montmerle, s'il faut la dater de la donation faite en 1201 ou 1202 par Hugues de Coligny. Ce noble et généreux seigneur, sur le point de partir pour la quatrième croisade, céda à la maison de Seillon tout ce qu'il possédait près de Sélignac afin d'y bâtir une Chartreuse. Il mourut en Macédoine et son projet fut mis à exécution vers 1210. Parmi les premiers bienfaiteurs du nouveau monastère, nous aimons à signaler Guichard de Marzé, chanoine de Lyon, qui en 1226 donna vingt sols (viginti solidos) à Portes, Meyriat, Seillon et Sélignac. Nous verrons plus tard que ce fut un Chartreux lyonnais qui au XVIII-siècle restaura les constructions de Sélignac, avant de faire exécuter des travaux non moins importants à la Chartreuse de sa ville natale. De même que Portes, Sélignac s'est relevé de notre temps et montre aux visiteurs ses édifices habités comme autrefois par les fils de saint Bruno.

et situés, entre Bourg et Nantua, dans un gracieux vallon, comme un nid caché au sein d'un massif de verdure et de fleurs (1). »

A Mons gracieux peut-être le site de la Chartreuse de Sainte-Croix en Jarez a aussi ses admirateurs (2). Établi au fond d'une gorge solitaire du mont Lilat, non loin de Rive-de-Gier et du bassin de Couzon, ce monastère, conservé jusqu'à nos jours en grande partie mais transformé en village, eut une origine miraculeuse. La fondatrice, Béatrix de la Tour, veuve de Guillaume de Roussillon, agit d'après les indications d'un songe providentiel qui vint la consoler dans ses afflictions. Voici ce qu'elle raconta elle-même dans une lettre adressée au Prieur de la Chartreuse de Paris : « Une nuit pendant que je dormais dans mon lit, je vis apparaître une croix d'argent, resplendissante de lumière, autour de laquelle étaient des

Voir l'ouvrage intitulé :
(1) Chartreuse et Seigneurie du Val Saint-Martin de Sélignac, par D. Ambroise Marie Bullint, ~~[illegible]~~.
(2) On peut voir la description qu'en donnent M. Vachez, Fondation de la Chartreuse de Sainte-Croix en Jarez (Lyon, 1865) et M. Mulsant, Souvenirs du mont Lilat, II, p. 33.

étoiles splendides dont l'une s'approchait davantage de la croix. Une autre nuit, c'était celle du jeudi au vendredi, pleine de tristesse je suppliai Notre-Seigneur Jésus-Christ de me consoler dans sa bonté. Je fus alors exaucé par Dieu et par sa glorieuse Mère. La vision précédente reparut de nouveau. La croix et les étoiles s'approchaient tellement de moi qu'elles paraissaient vouloir me toucher ; puis elles se dirigèrent vers le lieu où devait être fondée notre maison. Dès l'aurore je me levai et me rendis à l'église où je donnai cours à ma dévotion et fis célébrer une Messe en l'honneur de la sainte et Vierge Marie. Ensuite je dis à mon écuyer de préparer mon palefroi et le sien, avec les autres coursiers du manoir, pour une sortie à cheval. J'étais déjà en chemin et longeais une montagne, en suivant de cette qui me suivaient lorsque la croix et les étoiles que j'avais vues se montrèrent et me précédèrent jusqu'au lieu où devait s'élever notre monastère, et où je n'étais jamais allé. Je n'avais d'ailleurs révélé à aucun homme mon projet de construction.

« Dans ce lieu arrivé en cet lieu, voilà que le propriétaire de l'endroit se présenta et me dit : « Noble dame, que êtes-vous venue faire ici ? J'ai rêvé que vous voudriez acheter mon domaine. » Ces paroles me persuadèrent de l'intervention de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa sainte Mère, et je fis acheter, par deux hommes prudents et sages, cette terre qui était libre de toutes les servitudes ordinaires (libera ab omnibus usagiis) et dont la possession me devait l'hommage. Comme c'était le vendredi, pour le pénitence, je pris mon repas en ce lieu. Tout-à-coup se présenta un maître maçon qui était alors au service du comte de Savoie. Interrogé sur le but de son voyage il répondit : « Noble dame, c'est vous que je cherche. J'ai eu, en effet, la pensée que vous voudriez fonder une maison de l'Ordre des Chartreux. » Sur ces mots, bien que j'eusse alors peu d'argent, je fis un traité avec cet homme et commençai l'œuvre

certaine somme pour la construction des édifices du monastère. Malgré le soin de mes enfants et d'autres charges nombreuses, les revenus abondèrent dans mes mains, par la miséricorde de Dieu. Je rends grâces de tout mon cœur au Seigneur qui m'a donné la volonté de commencer et d'achever une telle œuvre (1)."

Cette fondation eut lieu en 1290. L'année suivante, le Chapitre général des Chartreux décide que tous les chanoines et bénéficiers du chapitre de l'Église primatiale de Lyon seraient participants des biens spirituels opérés par l'Ordre entier (2).

Les six Chartreuses dont nous avons parlé jusqu'ici étaient des monastères d'hommes. Il nous reste à rappeler les deux maisons de religieuses que l'Ordre de saint Bruno possédait dans le diocèse de Lyon : celle de Poletins et celle de Salettes.

La fondatrice de Poletins fut une petite-nièce de Humbert de Bâgé, l'archevêque de Lyon qui devint chanoine et prieur de Saillon. Marguerite de Bâgé, épouse de Humbert V, sire de Beaujeu et connétable de France, possédait la seigneurie de Miribel, dont les juridictions s'étendaient jusque sur l'un des faubourgs de la cité lyonnaise. C'est sur ce territoire, dans la paroisse de Mionnay, qu'elle désigne en 1225 ou 1226 l'emplacement de la Chartreuse de Poletins, appelée aussi la Celle de Notre-Dame. Cette solitude ne tarda pas à se peupler de religieuses.

(1) Le Couteulx, IV, 344.

(2) Ibid. p. 354. « Canonicis et Beneficiatis primae Lugdunensis Ecclesiae, et omnibus viris et feminis quibus tenentur, concedimus plenam participationem omnium bonorum quae fiunt et fient de cetero in toto Ordine nostro ; et pro omnibus defunctis quorum nomina nobis ex parte ipsorum scripta sunt, in singulis Domibus Ordinis nostri tres Missae celebrentur. » Le Couteulx ne nous dit pas si cet acte fut fait en reconnaissance des dons accordés par les chanoines de Lyon à la Chartreuse de Sainte-Croix. Il cite seulement (Ibid. p. 349) parmi les bienfaiteurs du monastère Antoine d'Ars, chanoine de Lyon, qui obtint un tricenaire en 1461.

qui appartenaient pour la plupart aux nobles familles du Lyonnais, du Beaujolais, de la Bresse, du Bugey, de la Dombes etc. Parmi elles nous savons entrer trois grandes servantes de Dieu : Jeanne de Beaujeu et Marguerite d'Oingt.

Jeanne de Beaujeu était fille de la fondatrice de Poleteins. Sa grande piété et ses rares qualités la firent nommer prieure de son monastère. « Dans cette charge elle donna l'exemple des plus sublimes vertus qui furent récompensées par le don de prophétie. Elle mourut le 18 janvier 1260. Gallizia rapporte, d'après de bons témoignages, que Dieu manifeste la sainteté de ses servantes par de nombreux miracles et que l'attouchement de ses habits guérit plusieurs personnes attaquées de maladies incurables (1). »

Marguerite d'Oingt n'a pas laissé une mémoire moins vénérée. Née d'une des plus anciennes et des plus puissantes familles du Lyonnais, elle fut prieure de Poleteins au moins dès 1288. Elle a laissé des écrits ascétiques qui montrent le haut degré de mortification auquelle elle était arrivée, et les faveurs surnaturelles que lui prodiguait le Divin Epoux des vierges chrétiennes. Une partie de ses œuvres est écrite en latin, et l'autre en langue vulgaire. Au point de vue de la philologie, cette seconde partie est la plus précieuse : elle constitue à peu près l'unique monument du dialecte parlé dans la province du Lyonnais à la fin du XIII^e siècle (2). » Douée

(1) Mgr. Depery, Histoire hagiologique de Belley, t. II, p. 51. Le savant prélat donne le titre de Bienheureuse à Jeanne de Beaujeu comme à Marguerite d'Oingt, qu'il appelle pour erreur Marguerite de Dugnyt. Il parle aussi (p. 53) de la B. Claudine, religieuse de Poleteins, dont on ignore le nom de famille, et il fixe son nom au 10 Mars 1276. Le Saint-Siège ne s'est pas encore prononcé sur le culte rendu à ces dignes filles de saint Bruno.

(2) A. Guigue, Introduction aux Œuvres de Marguerite d'Oingt, publiées d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque de Grenoble, par E. Philippon — Lyon. 1877.

du don de prophétie, Marguerite d'Oyngt annonça en 1301 la mort de l'archevêque de Lyon, Henri de Villars, sans avoir pu la connaître naturellement.

Henri de Villars était à Rome pour les affaires de son Eglise. Il écrivit au noble chevalier Guichard d'Ars qui était l'un des amis et des bienfaiteurs de la Chartreuse de Poleteins (1) La sainte prieure l'ayant vu, lui demanda s'il ne savait rien au sujet du vénérable archevêque. Le chevalier répondit que le prélat se portait bien, et montra la lettre qu'il avait reçue de lui peu de temps auparavant. « Eh! bien, reprit Marguerite, je vous assure qu'il fut hier en la plus belle compagnie qu'il ait jamais eue, et qu'il sera bientôt en une compagnie encore plus belle et plus honorable. » Après avoir parlé ainsi, elle se retira ne pouvant retenir ses larmes, et ne voulant rien ajouter de plus. Quelques jours après, on apprit que l'archevêque de Lyon était mort (18 Juillet 1301), et le chevalier d'Ars constata que le fait répondait exactement à l'annonce que notre sainte Chartreuse en avait donné dans des termes qui suffisent pour faire le panégyrique de l'illustre prélat. Marguerite d'Oyngt suivit dans le ciel le 11 Février 1310 celui qu'elle avait ainsi glorifié (2)

Deux ans auparavant, le même archevêque avait confirmé de son autorité, conjointement avec l'archevêque de Vienne, la fondation de la Chartreuse de Salettes, située en Dauphiné près du Rhône, dans la paroisse de la Balme, dont la grotte célèbre attire de nombreux visiteurs. Humbert de la Tour, dauphin de Vienne, comte d'Albon, fit construire, de concert avec son épouse Anne, ce monastère de religieuses appelé aussi Aula B. Mariae, « le Palais de Marie. » Il prit lui-même

(1) Le Couteulx, III, 534

(2) Oeuvres de Marguerite d'Oyngt, éd. de 1877, p. 90.

plus tard l'habit de Chartreux au Val Sainte-Marie, et l'une de ses filles devint prieure de Salettes. Nous nous contentons de nommer une autre prieure de cette Chartreuse, Jeanne de Saint-Julien, qui, en 1634, arriva avec de l'eau bénite le Rhône débordé en convertissant son monastère (1)

Les enfants de saint Bruno avaient pour mission de combattre par leurs prières et par leur exemple une autre inondation bien plus redoutable : celle de l'erreur et de la corruption. Leurs retraites pouvaient être comparées à des digues contre lesquelles venaient se briser les flots de cette mer en furie du siècle dont l'Apôtre a signalé « l'ignominieuse écume (Jud. 13). » Une ville de Lyon devait à son tour posséder une de ces solitudes. Elle y était préparée par les saintes fondations que nous venons de rappeler sommairement, et dont la Providence avait fait comme une grandiose avenue à la Chartreuse où nous allons entrer.

(1) Ephem. IV, 433.

# Chapitre II

## Fondation de la Chartreuse

Quoique l'ancienne Chartreuse de Lyon soit de fondation relativement récente, les fils de St Bruno possédèrent néanmoins, depuis le XIII^e siècle, un pied à terre dans cette ville : cela ressort clairement d'une bulle de Clément IV, adressée en 1266 à Philippe I, archevêque, pour l'engager à leur permettre d'y construire un hospice ou hôtellerie destinée aux Prieurs se rendant au Chapitre général.(1)

A cette date, en effet, l'Ordre des Chartreux comptait déjà en Touraine, dans le Nivernais, le Limousin, la Picardie, l'Aquitaine et même jusqu'en Angleterre, un certain nombre de maisons, dont les Prieurs devaient naturellement passer par Lyon pour arriver jusqu'à la

(1) Archives du Dépt. de l'Ain.

Grande Chartreuse. St Bruno, assure-t'on, s'y arrêta lui même en se retirant au désert, et y fut grandement édifié de la beauté des cérémonies religieuses. Aussi, donna-t'il plus tard mission à deux de ses disciples d'aller les étudier et méditer à loisir, afin de les faire adopter dans son Institut.(1)

La famille cartusienne, encore à son berceau, reçut, disons-le de suite, des marques de bienveillance extraordinaires de la part des Pontifes Primats des Gaules:

En 1115, Gauceran ou Joceran, 67e archevêque, donne à perpétuité à Bernard et Ponce, religieux bénédictins d'Ambronay, le lieu où ils s'étaient établis pour y vivre selon la règle des Chartreux. « Ce prélat, dit Dom Le Couteulx, aima « autant les Chartreux de Portes que St Hugues, évêque « de Grenoble aima ceux de Chartreuse. Et ses successeurs « se montrèrent si bons et si généreux, non seulement envers « cette maison, mais encore envers toutes les autres maisons « de leur vaste diocèse, qu'ils méritèrent la reconnaissance « éternelle de l'Ordre.»(2)

« L'Eglise de Lyon, dit à son tour St Rubin, a embrassé, avec « tendresse, les Pères Chartreux dans la Bresse et le Bugey, et « s'est basty, dans ces vénérables solitudes, de grans édifices pour le

Chartreuse de Portes, d'exposer à loisir les actes nombreux de bienfaisance par lesquels la première Eglise des Gaules montra au grand jour, dans la personne de plusieurs de ses Pontifes, son estime pour les fils de St-Bruno; rappelons ici simplement, à titre de reconnaissance, après le nom de Gauceran, ces autres noms à jamais bénis d'Humbald, de Falco et d'Humbert II de Bâjé plus tard chartreux lui-même, d'Héraclius qui se réfugia à Portes, de Guichard, d'Aynard de Rossillon, et de Guillaume de Turey, ~~arrêtons-nous à Raynaud~~ de Raynaud II de Forez dont il a été déjà question

Encouragés par tant de bienveillance, les Chartreux de l'époque devaient prendre souvent la route de l'antique cité lyonnaise, lorsque surtout les besoins de leurs maisons les obligeaient à quitter momentanément la solitude du cloître. D'autre part le nombre de nos monastères se multipliant toujours, les religieux de la plupart de ces nouveaux monastères avaient à traverser Lyon pour se rendre au foyer central de la famille. ~~en dehors et dans la direction de la même région, c'est-à-dire à l'est, à l'ouest de la France, en Belgique, en Allemagne et en Angleterre, ce concours des fils de St-Bruno à Lyon~~

(1) Idem, p. 263; Gal. Christ. Eccl. lugd., Tom. IV, col. 134; Annal. Ord. Tom. id, p. 224.

II de Forez, 78ème archevêque : un titre émané de lui va nous rapprocher du sujet dont nous avons à nous occuper présentement.

A la fin du XIIe siècle, en 1196, alors que St-Etienne de Châtillon, plus tard évêque de Die, présidait à la Chartreuse de Portes, Reynoud Forez accéda très volontiers à une demande d'exemption de tout droit de péage, dans sa ville archiépiscopale, faite par le saint Pr et le frère Tétricus, convers de la Sylve-bénite. Ce document se trouve dans Severt ; en voici la traduction :(1)

De là vint ~~augmenta encore nécessairement, d'où vint~~ la pensée toute naturelle de fonder en cette ville une Chartreuse, afin de pouvoir, même en voyage, s'y retrouver avec des frères, et jouir des précieux avantages de la vie ~~religieuse~~ commune. Néanmoins, ce fut à la fin du XVI^e siècle seulement que ce désir commença à se réaliser.

En l'année 1580, sous le Généralat du Révérend Père Dom Bernard Carasse, le projet de la fondation ~~nouvelle~~ fut soumis au Chapitre général : « Lyon méritait justement d'être compté « au nombre des plus célèbres villes de France, à cause de son commerce « avec toutes les nations ; il fallait donc pour l'honneur de l'Eglise et « les besoins de l'Ordre, y construire une Chartreuse »(1) ainsi était motivée la demande.

Les V.V. P.P. Définiteurs du Chapitre, inspirés sans doute par l'Esprit-saint, se montrèrent très favorables au projet, et affectèrent aussitôt à la construction du futur monastère, une somme de 12000 livres que les Prieurs des différentes Chartreuses fournirent de leurs économies. Mais ces premières ressources étaient bien insuffisantes pour une œuvre aussi considérable. On eut alors la pensée de recourir à Henri III roi de France, et de lui donner connaissance de l'entreprise.

A cet effet, le R^d Père Général députa, auprès de sa Majesté, le V. P. Dom Jérôme Marchand, ancien Vicaire de Chartreuse,

---

(1) Chronicon Cartusiae Lugdunensis gallice descriptum quod aeuidam auctori anonymo, anno 1662, Ven. P. D. Hedou illius domus Prior benevole exhibuit.

religieux d'une rare vertu comme nous le verrons bientôt. Ce dernier avait ~~mission~~ de demander au Roi s'il approuverait la fondation et voudrait bien y concourir par des dons personnels.

Dom Jérôme Marchand qui devait un jour occuper la première charge de l'Ordre, était né en 1540 à Auxi-le-Château, (Pas de Calais)[7] de parents d'une condition fort modeste pour le monde, mais grands devant Dieu, à cause de leur vie franchement chrétienne. Il embrassa l'état ecclésiastique, et s'appliqua, dès ce moment surtout, à déraciner de son âme toutes les imperfections pour y faire germer toutes les vertus. En premier lieu, notre jeune prêtre se mit à instruire les enfants de sa ville natale des articles de la doctrine chrétienne. Plus tard, il enseigna les humanités au collège d'Abbeville, s'efforçant d'inculquer en même temps à ses élèves la science des saints.

Tout près d'Abbeville, à Thuison, était située la Chartreuse de St-Honoré, fondée en 1300 par Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens. Naturellement, le pieux professeur dut souvent s'entretenir avec les Pères de la Chartreuse, et examiner auprès d'eux sa vocation. Cédant enfin à son attrait pour la solitude, il se fit, un beau jour, ouvrir la porte du cloître, et revêtit l'habit de l'Ordre, à l'âge de 22 ans. Peu d'années après, on le nommait Procureur du monastère.

Dom Bernard Carasse alors ~~Visiteur~~ Commissaire de Picardie, eut l'

---

Histoire des Antiquités de l'état monastique et religieux, Tom. II, Liv. second, 2ème part. pag. I. Paris, François André Pralard. M DC. XCIX.

occasion, dans le cours de ses Visites, d'apprécier tout le mérite du Procureur de St-Honoré; aussi, ayant été élu plus tard Général, il le fit venir en Chartreuse, et lui confia l'office de Procureur dans l'obédience de ~~la~~ Vilette.

C'est en ce lieu que la vertu de Dom Jérôme commença à paraître au grand jour. Près de là, se trouvait une ~~résidence~~ hospice de lépreux auxquels il disait la sainte Messe, et prodiguait les soins de la mère la plus tendre, allant jusqu'à ~~les embrasser~~ et manger familièrement avec eux, jusqu'à les embrasser, son esprit de foi si vive lui faisant retrouver Notre Seigneur Jésus-Christ dans ces créatures si déshéritées et plongées dans un si grand abandon. Il assistait également les pauvres de son entourage, s'en inquiétant, paraît-il, beaucoup plus que des biens dont on lui avait confié l'administration. Il donnait indistinctement à tous sans soupçonner ~~la bonne foi d'aucun~~ qu'aucun pût le tromper. Naturellement, on abusa souvent de sa trop grande bonté, ce qui décida ses supérieurs à le rappeler au monastère. Nommé bientôt Scribe du Révérend Père Général, Dom Jérôme continua sa vie austère et mortifiée. Voici, à ce propos, un trait raconté par son biographe:

Le Révérend Père, craignant avec raison que son secrétaire ne se ruinât la santé à force d'abstinences et de

privations, essayait de temps à autre de lui faire prendre quelque soulagement. Un jour, il lui envoya un pâté, présent d'une âme charitable, avec ordre de le manger, sachant bien que, sans un commandement formel, Dom Jérôme n'y toucherait pas. Notre saint religieux reçut le pâté, et, après l'avoir regardé de tous côtés, disant en lui-même: „Frère Jérôme, il te faut donc du pâté?„ il le couvrit de cendres et le mangea, sachant ainsi concilier la vertu d'obéissance avec son amour pour la mortification.

La charge de Scribe avec ses occupations si multiples, concordait bien peu encore avec le grand attrait de Dom Marchand pour la solitude complète, néanmoins, on ne l'entendit jamais faire aucune plainte. Finalement, le Révérend Père, ne voulant pas le contraindre davantage, le rendit au cloître en le nommant Vicaire et Maître des novices. Dès lors, Dom Jérôme mit toute son application à instruire nos commençants, non seulement par la parole et l'exemple, mais encore en composant différents petits traités de vie intérieure propres à leur inculquer la piété la plus solide. C'est sans doute, dans le temps où il s'adonnait à ce travail tout spirituel, que la sainte obéissance l'envoya auprès du Roi pour y traiter l'affaire si importante de la Chartreuse de Lyon. D'après la Revue du Lyonnais, Tom. XX, 116e livraison, page 105, ce fut au mois d'Août 1584 qu'Henri III étant venu en cette ville, reçut une députation des religieux de la Grande Chartreuse lui demandant l'établissement aud. lieu d'une maison de leur Ordre, mais selon Dom Molin, Dom Marchand était déjà Recteur à Lyon quand il se présenta devant le Roi.

Quoiqu'il en soit, Dom Jérôme fut certainement bien accueilli par Henri III, auquel il exposa l'objet de sa mission. Le monarque loua beaucoup le projet du Révérend Père Général, et l'approuva très

volontiers. Ayant ensuite parlé dans les termes les plus favorables de l'Ordre des Chartreux, et apprécié la rare vertu de Dom Marchand, il voulut choisir lui-même le nom de la nouvelle maison et s'en réserver le titre de fondateur. A cet effet, sa Majesté déclara que cette fondation serait consacrée au Saint-Esprit, en l'honneur duquel elle avait, en 1579, institué un Ordre de chevalerie parmi les princes et seigneurs de sa cour; de plus, que l'image du St-Esprit, sous forme de colombe, figurerait, avec des fleurs de lis, dans les armes du monastère auquel on devrait donner le nom de Chartreuse du lis St-Esprit.

Monsieur de Mandelot, à ce moment gouverneur de Lyon, fut aussitôt invité à chercher, dans cette ville, un lieu convenable pour y construire un établissement à l'usage de religieux solitaires. Pénétré lui-même de beaucoup d'estime pour notre Institut, il se rendit promptement au désir du monarque et s'arrêta bientôt au choix d'un emplacement assez éloigné des rumeurs de la ville, situé au sommet de la côte St-Vincent « prez de la citadelle, » et qu'on appelait: la Giroflée.(1)

Vers le milieu du XV^e, ce territoire ou tènement encore vague et inculte, fut vendu le 12 7^bre 1448, à Antoine Montain maçon demeurant à Lyon, par dame Pernette, veuve de Jean Condessieu notaire. Il était confiné au nord par la vigne de l'hôpital de Ste-Catherine et au matin et soir,

(1) Inventaire des Titres de la Chartreuse de Lyon. MM. in folio. Archives de la Préfecture du Rhône. — D'après la Semaine catholique de Lyon, le tènement de la Giroflée aurait été ainsi appelé à cause des fleurs de ce nom qui y croissaient en grand nombre. Dans un Mémoire intitulé: Induction historique de la Chartreuse de Lyon, il est dit, au contraire, que la Giroflée tire son nom de Jean de la Giroflée propriétaire de ce lieu en 1427.

par celles de noble Bernard de Varey, de Pierre Pocachard, et par une autre vigne appelée de la Roche. Montain convertit son « hermage en plantier de vignes » vendu plus tard en 1483 par Alexandre Montain fils, marchand à Lyon, à Dauphin et Jean de Lafay. En 1551, le tènement de la Giroflée acquis par Pernette Faure, veuve de noble Guyot Henri, fut cédé, le 19 Mai 1571, à titre de bail pour cinq années — au nom de noble Nicolas Henri, seigneur de Crémaux, comte d'Altezan et enseigne de la Compagnie du Prince de Piémont — à noble Jérôme Mussio docteur en droit, citoyen milanais, demeurant à Lyon. Trois ans après (9 8bre 1574), Nicolas Henri échangea la Giroflée « consistant en maisons, cour, jardins, « pourpris, vignes, terres et dépendances » avec un autre de Mussio, nommé Étienne, marquis de Vaux, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, contre une rente annuelle de 585 liv. et 10 s. toutefois, Nicolas Henri ne recevant pas le paiement de sa rente, se pourvut contre Étienne de Mussio, à la sénéchaussée de Lyon qui le déboutà de sa demande. Il en appela alors au parlement de Paris où la sentence de la sénéchaussée de Lyon fut confirmée en date du 28 Février 1579. Étienne de Mussio resta donc propriétaire de la Giroflée.

Monsieur de Mandelot ayant fait connaître à la Grande Chartreuse le résultat de ses démarches, le Révérend Père

Général Dom Bernard Carasse se mit en relations avec Me Meussio, et députa auprès de lui Dom François Jary procureur et M. Jean Baptiste Dufour, secrétaire de l'archevêché, avec pleins pouvoirs pour traiter de l'achat de son immeuble. Après plusieurs entrevues demeurées sans résultat, Mussio vint à mourir laissant deux enfants mineurs René et Hyppolite. L'affaire fut alors reprise par Dom Jérôme Marchand, Dom François Jary et Me Dufour, avec Messire Paul-Pierre Caravaggio, gentilhomme milanais, l'un des héritiers d'Etienne de Mussio, fondé de pouvoirs de noble Augustin de Mussio, oncle paternel et tuteur des enfants mineurs. Ce fut ~~et~~ l'avis de Messire Michel De Salices, chevalier de l'Ordre du roi, capitaine gouverneur de la citadelle, et lieutenant au gouvernement de Lyon, Lyonnais, Forez et Beaujolais, en l'absence de Mr de Mandelot, ~~par~~ et la vente fut décidée afin faire la condition des mineurs meilleure, et payer certaines de leurs dettes.

En conséquence, le 17 8bre 1584, Carravagio vend au Révérend Père Général, dans la personne des Vénérables Dom Jérôme Marchand « Vicaire » et Dom François Jary, Procureur, présents à l'acte, le tènement appellé la Girofléé, consistant, comme il a été dit, en maisons, cours,

Inventaire

jardins, pourpris, vignes et terres, pour le prix et somme de 4000 écus d'or que Caravaggio déclare « avoir reçu du « Révérend Père Général du monastère et chapitre de la « Grande Chartreuse » par les mains des V.V.P.P. ci-dessus nommés, et de M. Dufour secrétaire. L'acte ~~fut~~ fait passé par devant Claude Pierrefort notaire à Lyon. Séance tenante, on fit l'inventaire des meubles et ustensiles qui se trouvaient dans les bâtiments compris dans la vente ; on rédigea un second acte où il fut stipulé que « quoique le sieur Caravaggio ait passé ce même jour « quittance des 4000 écus d'or à Dom Jérôme Marchand, et à « Dom François Jary, il n'en avait cependant reçu que « 2000 empruntés à intérêts par M. Dufour. Et pour « les autres 2000, les M. Dufour avait promis, par écrit, « à Caravaggio de les lui payer au mois de Décembre. De « leur côté, les V.V.P.P. Dom Marchand et Dom Jary, promirent « au sieur Dufour, de lui rembourser avec intérêts, « les susdites sommes à première réquisition »

Toutefois, le 7 Août 1585, noble Jacques d'Aveyne + trésorier de France à Lyon, et créancier du défunt Etienne de Mussio pour la somme de 7520 écus, fit saisir, par un décret de la sénéchaussée, tous les immeubles ayant appartenu à ce dernier.

+ Averyne

La Giroflée fut donc mise en vente pour la seconde fois, et adjugée au prix de 3800 écus d'or à

Messire François de Mandelot seigneur de Passy, chevalier des « deux Ordres du roi, conseiller en son conseil privé, capitaine de « cent hommes d'armes, gouverneur de Lyonois, qui déclara « avoir fait l'enchère, pour et au nom des Révérend Père Général « et religieux de l'Ordre de la grande maison de Chartreuse, « lesquels il a élus en amis, subrogeant en son lieu et place, frère « Jérôme Marchand religieux et procureur, ayant charge desdits « Révérend Père et religieux et Couvent pour eux présent et « acceptant. Et ont signé : De Mandelot et frère Jérôme Marchand »

Le même jour, ce dernier, ayant versé les 3800 écus d'or entre les mains de M. Jean Croppet greffier de la sénéchaussée de Lyon, la Giroflée fut désormais acquise à l'Ordre des Chartreux, ~~alors~~, le territoire étant borné, à l'est, par les vignes des héritiers de feu noble Jean Henri, au nord, par la vigne de Benoit et François Guyot, dits Varambon, le jardin de Guillaume Meury, dit Venart, et le chemin tendant de la porte St Vincent au clos, vigne et terre d'Humbert Perret, enfin à l'ouest et au midi, par le tènement de Me Claude Juge, avocat au Parlement de Paris, les terres et vignes du tènement de la Roche, et les maisons et vignes des héritiers de feu Jean Dalmais.

« La Giroflée, écrivait au XVII^e le chroniqueur de la nouvelle

Id. fol. 101

« Chartreuse, est située sur une vaste colline dans un lieu
« solitaire, et loin du bruit et du tumulte si considérable de
« la ville de Lyon. C'est là que les disciples de St Bruno
« commencèrent très heureusement à fixer leurs tentes, et
« entreprirent de construire leur monastère, sur un bel
« emplacement, ~~au bruit d'une roche~~, au pied duquel on
« aperçoit la ville divisée en deux par le cours de la
« Saône et du Rhône. A Gauche, c'est le grand et superbe
« fleuve, la vaste plaine du Dauphiné et la chaîne des
« Alpes. A Droite, une autre belle colline dont la base
« est arrosée par la Saône. Au pied de la montagne, sur
« les bords de la rivière et, au-dessus d'une roche escarpée,
« se dresse menaçante la forteresse de Pierre-Scize. Au
« sommet, s'élève l'église collégiale dédiée à la Bienheu-
« reuse Vierge Marie là où, autrefois, était situé un
« temple de Vénus. Sur le versant, on aperçoit les
« superbes monastères des R.R.P.P. Capucins et des Carmes
« déchaussés, plusieurs basiliques et quantité de
« maisons de plaisance. Enfin en deçà de la
« Saône, se montre aussi, dans toute sa
« magnificence, notre Chartreuse, une des plus
« remarquables de l'Ordre par la beauté et l'im-
« -portance de ses constructions élevées, selon les
« règles les plus strictes de l'art, et qui, néan-
« -moins, ne s'écartent pas de la modestie et de

« la sévérité de notre Institut »

Au Chapitre de l'année 1585, ~~conséquemment, même avant~~ Donc caract l'achat définitif de la Giroflée, la jeune fondation ~~fut~~ avait été, du consentement des Pères Définiteurs, appelée selon le désir du Roi la Maison des lis, et dédiée au Saint-Esprit. ~~Lorsqu'elle fut incorporée~~ Dès qu'elle fut incorporée à l'Ordre, on lui donna ~~en même temps~~ pour Recteur, le V.P. Dom Jérôme Marchand, Vicaire de Chartreuse. Tous nos monastères furent alors invités ~~à venir~~ en aide, de leurs propres ressources, à la construction des bâtiments. Le choix du premier supérieur fut universellement apprécié : Dom Jérôme avait été formé à la vie religieuse par le Révérend Père Général lui-même qui voulut, en cette circonstance, donner, pour servir de pierre angulaire à une création de grande importance, celui de ses fils, le plus remarquable par la vertu et l'intelligence. Aussi put-on dès lors prévoir toute l'abondance des bénédictions que Dieu allait répandre sur cette maison.

et par une autre vigne appelée de la Roche. Montain convertit son «hermage en plantier de vignes» ~~qu~~ vendu plus tard à 1483 par Alexandre Montain son fils marchand à Lyon, vendit ~~lui-même en~~ 1483 à Dauphin et Jean de Lafay. En 1551, le tènement de la Giroflée fut acquis par dome Pernette Taure veuve de ~~mariée à~~ noble Guyot Henri qui le cédé le 19 Mai 1571, à titre de bail pour cinq années, au nom de noble Nicolas Henri, seigneur de Crémaux comte d'Altezon et enseigne de la compagnie du Prince de Piémont, à noble Jérôme Mussio, docteur en droit, citoyen milanais, demeurant à Lyon. Trois ans plus tard (9 8bre 1574), Nicolas

# Chapitre III

~~D. [illegible] prieur~~

## Dom Marchand (1585) Dom de Bazemout (1588) Prieurs

Placée sous la haute protection du Roi, et confiée à un homme aussi vertueux qu'habile, l'œuvre de notre fondation de Lyon semblait devoir s'affermir de jour en jour et prospérer rapidement, lorsqu'un obstacle imprévu et de la plus haute gravité, vint se mettre à l'encontre, menaçant de réduire à néant les plus belles espérances. On était au temps de la Ligue. Dominé par la faction des Guise, dépouillé presqu'entièrement de son autorité, Henri III luttait péniblement pour défendre une couronne qui, bientôt, allait orner le front d'un autre prince dont personne encore ne soupçonnait les glorieuses destinées.

Dom Jérôme Marchand comprit bien vite que, dans un si

triste état de choses, il serait impossible au monarque de tenir ses promesses. N'ayant alors plus rien à attendre du côté des hommes, dont le puissant concours lui avait été promis avec tant de bienveillance, notre pieux Recteur commença par remercier Dieu, et mit tout son espoir uniquement en sa divine Providence qu'il choisit pour fondatrice de son œuvre, substituant ainsi, très heureusement, au Prince mortel devenu impuissant à réaliser un Con et saint désir, le Tout-puissant lui même, immuable, éternel et Souverain Maître de toutes choses.

Animé de ces sentiments, Dom Jérôme commença à faire à la Giroflée quelques petites constructions auxquelles il donna peu à peu la forme d'un établissement régulier. Mais désirant surtout se concilier en ce lieu les faveurs du Père celeste, il se hâta de lui ériger un sanctuaire et consacrer un autel. Il disposa donc son petit oratoire avec tant de décence et de piété, qu'en y entrant, ~~le cœur~~ l'esprit se portait aussitôt naturellement vers Dieu. Et, selon l'avis de plusieurs, il suffisait ~~de l'apercevoir et de le contempler~~ d'y apercevoir ou le saint solitaire en prière, pour se sentir pénétré de respect et d'amour pour la vie solitaire et pressé de dire au monde un éternel adieu. D'après Dom Molin, ~~Dom Marchand~~ le Recteur y célébra la première Messe, le jour de la fête de St-Luc de l'année 1584.

Plein d'ardeur pour la gloire de Dieu et l'accroisse-

faisant partie de cette assemblée des saints dont il avoit, sur la terre, retracé les vertus d'une manière si parfaite!

Dom Louis le Bazemont fut remplacé à Lyon ~~par~~ le vicaire de [illegible] Dom Je[illegible] Thurin alors Vicaire des ~~moniales de Salettes~~. Ce ~~V. Père avoit f~~ [illegible] profession sous le Reverend Père Dom Pierre Sarde. Nommé Prieu[illegible] Val-St-Hugon en 1566 et Convisiteur, de Thurin revint, au Chapitre de 1570, a[illegible]

[illegible] ~~[illegible]~~ [illegible] ~~[illegible]~~ [illegible] monumentalement la solitude du cloître. D'autre part, le nombre de nos monastères se multipliant toujours ~~au delà~~ au dehors et dans la Direction de la même région, ce concours des disciples de St-Bruno à Lyon,

ment de son œuvre, ~~notre saint Recteur~~ Dom Marchand, bien que très affaibli par les jeûnes, refusait à son corps le nécessaire, mangeant une seule fois le jour, après le coucher du soleil, ~~d'un~~ un morceau de pain ~~qu'il avait pris le temps de mendier~~ qui souvent prolongeait d'une semaine. Ce que voyant les ouvriers employés à la construction, ils étaient dans le ravissement et ne pouvaient s'empêcher, — quoiqu'hérétiques, d'aimer cet admirable fils de St Bruno. « Combien de fois, ô vénéré Père, dit « Dom Molin, alors procureur de la Grande Char- « treuse, combien de fois n'avez-vous pas « dû envoyer chez des âmes charitables, « demander pour vous, les choses les plus « nécessaires ; combien de fois n'êtes-vous pas « allé, vous-même, chez les jardiniers du vici- « -nage, leur mendier un peu de pain ! Quand « vous aviez du pain, le vin manquait, et si « vous aviez du feu, le bois vous faisait défaut « pour l'entretenir ! ». « Très souvent, avoua plus- « tard, Dom Marchand lui-même, je me —

« suis vu contraint de ramasser dans le
« jardin les trognons de choux et les herbes
« sèches pour préparer ma cuisine! » (1)

C'est au milieu de ces privations de tous genres que Dom Jérôme voyait s'élever peu à peu les murs du futur monastère, ayant pour témoins et compagnons volontaires de son extrême pauvreté, un seul religieux et quelques domestiques. ~~dont l'un~~ l'un de ces derniers a raconté, ~~à son tour~~ lui aussi que son maître, pendant les grands froids de l'hiver, était obligé de se réfugier dans un four faute de combustible pour ~~ch~~ sa propre cellule. Oh! heureuse solitude, s'écrie ici notre chroniqueur, oh! maison bénie, dont les commencements ont été fécondés et les fondations creusées avec les larmes et les sueurs d'un religieux si accompli. !

Bientôt le sommet de la Giroflée se trouva couronné par un simple et modeste établissement régulier où s'implanta la règle des Chartreux. Dom Jérôme en fut nommé Prieur en 1587.

« La réputation de sainteté de Dom Marchand se répandit
« promptement dans la ville de Lyon pour laquelle Dieu
« lui donna des sentiments de charité semblables à ceux qu'il
« avait autrefois —

---

(1) Extrait de l'Historia Cartusiana. Dom Molin mourut ~~vers~~ le 18 Aout 1638

« inspirés aux Prophètes pour la ville de Jérusalem. Il priait la
« divine Bonté de la combler des prospérités spirituelles et temporelles;
« de détourner les fléaux qui la menaçaient; de ne pas permettre
« qu'elle tombât dans les malheurs où la rebellion contre l'Eglise
« et contre le Prince avait réduit, ou était prest de réduire d'autres
« villes des Provinces voisines. Tous les matins il montait au lieu
« le plus élevé de son monastère, et là étendant les mains vers le Ciel,
« il répétait mille fois ces paroles du prophète royal: Salvum fac
« populum tuum Domine, et benedic hæreditati tuæ, (1) avec un
« accent si dévot et si fervent qu'il excitait la dévotion dans le
« cœur d'un grand nombre de personnes qui l'entendaient. Les
« oraisons courtes et ferventes, que l'on appelle jaculatoires, parce
« qu'elles sont comme des dards enflammez qui pénètrent le
« cœur de ceux qui les disent, et de ceux qui les entendent, lui étaient
« familières. Un de ses serviteurs nommé Jean de l'Amour,
« racontait souvent, qu'allant avec lui dans les chemins, il l'
« écoutait prononcer presque incessamment ce verset: Gloria Patri
« et Filio et Spiritui sancto, avec un si grand sentiment de piété,
« qu'il en était extrêmement touché. Il continua la pratique
« de ces sortes de prières durant toute sa vie. Un jour, il passait
« devant un cabaret où il y avait quelques débauchez qui
« faisaient du bruit et se querellaient. Le désir de les mettre d'
« accord, et de les empêcher d'offenser Dieu, le porta à entrer dans

(1) Seigneur, sauvez votre peuple et bénissez ceux que vous avez choisi pour votre héritage. Ps. XXVII, 9.

« ce lieu qui ne revenait guère à sa profession et à son humeur. Les « emportez ne l'eurent pas plus tôt vû entrer, sans qu'il leur dît un « seul mot, qu'ils sortirent tous par les fenêtres sans rien dire, et sans « regarder derrière eux, s'enfuiant bien d'un côté, et l'autre de l'autre, « comme si le carreau du Ciel fût tombé au milieu d'eux. En effet, ceux « qui ont vu et pratiqué ce bon Père ont assuré, que de même que les « gens de bien étaient extrêmement consolez et edifiez en le regardant, « aussi les méchants voiaient sortir de ses yeux des rayons qui les « éblouissaient, et qui jettaient la terreur dans leurs ames, ce qui était « quelquefois le principe de leur conversion. »(1)

Dieu, reprend notre chroniqueur, s'étant servi « de ce vase d'élection pour établir une maison de retraite et « de prières dans la ville de Lyon, il le rappela ensuite dans le premier « monastère de l'Ordre pour lui en donner la conduite générale, « au moment où il s'y attendait le moins. » C'était en l'année 1588. Le Révérend Père Dom Jérôme Signanus, alors accablé par l'âge et les infirmités, se démit de ses fonctions, et le choix des électeurs tomba, au contentement général, sur notre Prieur de Lyon qui fit tout pour échapper à cette si grande responsabilité. Forcé néanmoins de courber la tête sous le joug de l'obéissance, Dom Jérôme Marchand choisit pour son successeur au

(1) Hist. ou Antiquités, Tom. II, Vie de S. Jérôme, p. 18.

que Dom Louis issu d'une famille [illegible]
ses dix huit ans lorsqu'il alla s'y présenter pour revêtir l[illegible]
de St-Bruno. Au lendemain de sa profession ~~qui eut lieu~~
(9 Mars 1565,) il fut envoyé en qualité de Vicaire à Sa[illegible]
célèbre monastère de religieuses chartreuses, situé en Da[illegible]
près de Grémieu, Isère, et sur les bords du Rhône. De [illegible]
il vint présider à Sainte Croix en Jarez, et en 1588, à [illegible]
après le départ du V. P. Dom Jérôme Marchand Tra[illegible]
[illegible] le Chapitre général de l'année suivante à Valprolonde [illegible]

la Chartreuse de Lyon le V. Père Dom Louis de Bazemont, chartreux de Paris.

(D'après un Catalogue des profès de cette maison, Dom Louis celui-ci issu d'une famille noble, avait à peine atteint ~~un~~ dix-huit ans lorsqu'il alla s'y présenter pour revêtir l'habit de St-Bruno. Profès au 6 Mars 1565, il fut envoyé en qualité de Vicaire à Salettes, célèbre monastère de religieuses chartreuses, situé en Dauphiné près de Crémieu, ~~[illegible]~~, et sur les bords du Rhône. De là, Dom Louis vint ~~présider~~ comme prieur à Ste-Croix en Jarez, et, en 1588, à Lyon, après le départ du V. Père Dom Jérôme Marchand. Transféré par le Chapitre général de l'année suivante à Valprofonde, il séjourna, jusqu'en 1602 presque continuellement seul, dans cette maison, récemment saccagée et détruite par les guerres civiles et religieuses. Nommé alors Prieur de Busseville, notre Vénéré Père fit des instances pour qu'on le rendît à la solitude complète du cloître. Le Chapitre de 1604 exauça le plus cher de ses désirs en l'envoyant simple religieux à Apponay ~~d'où~~ qu'il quitta ~~peut-être~~ plus tard pour revenir à la Chartreuse de Paris sa maison de profession.

[illegible] être [illegible] profondeur [illegible] Vallis [illegible] 1580 à 1582

« Dom Louis de Bazemont posséda vraiment toutes les vertus : « de fait, on remarquait en lui une simplicité admirable, un abord « très facile, une grande modestie, un zèle ardent pour l'observance « régulière, une affabilité et une bonté ~~pour tous~~ qui lui attiraient « les cœurs ~~de chacun~~. Cette grande bonté ne lui permettait pas de « penser mal de personne, aussi recevait-il peut-être trop facilement tous les sujets qui se « présentaient pour être reçus dans l'Ordre. Il avait également « la détraction en horreur, et ne laissait pas attaquer devant lui « la réputation du prochain. Un jour, comme il se rendait au Chapitre

« général, et faisait l'ascension de la Chartreuse, à travers la montagne,
« par ces sentiers autrefois si difficiles et si dangereux, il lui
« arriva de tomber malheureusement avec son cheval, au fond d'un
« précipice sur d'énormes blocs de pierre! A la nouvelle de cette
« catastrophe le Révérend Père Général Dom Marchand, pensant ~~[illegible]~~
« que le [illegible] avait été tué sur le coup,
« ~~[illegible]~~, envoya sans retard des
« gens pour retirer son corps du précipice. Mais quel ne fut point
« l'étonnement de ces derniers, en apercevant notre père sain et sauf
« et récitant tranquillement son office : le cheval était, lui aussi, debout
« sans blessures et ne laissant absolument rien paraître de l'effroyable
« chûte. Retiré du précipice, Dom Louis apparut au Révérend Père
« et à tous les Pères du Chapitre général comme un vrai ressuscité —
« Vous avez bien à remercier Dieu pour une si grande grâce lui dit
« le Révérend Père en le félicitant! — Eh quoi répond Dom de Boze-
« mont en souriant, Dieu pouvait-il me traiter plus durement?
« Pouvait-il en effet, me précipiter de plus haut et dans un endroit plus
« profond? » A ces paroles, le Révérend Père prit un air sérieux, il
« blâma ce ton plaisant de Dom Louis, et lui imposa pour pénitence
« la récitation d'un psautier. » (1) Lorsqu'il ~~[illegible]~~ eut été délivré
des préoccupations pénibles du Prioral, P. Bazemont rentra ~~finalement~~, comme
nous l'avons dit, à la Chartreuse de Paris, sa maison de profession
où il exerça encore pendant longtemps l'Office d'Antiquior.
Par sa simplicité et la piété avec laquelle il célébrait le saint
sacrifice de la Messe, le saint vieillard s'attira la confiance
de la communauté, et il entendait presque toutes les confessions.
Tout, dans l'ameublement de sa cellule, respirait la plus grande
pauvreté, il n'y possédait, du reste, que son Rosaire et la Vie des
Saints. Très entendu néanmoins dans les affaires tempo-

(1) Chronique.

relles, il voyait son Prieur, Dom Augustin Joyeux, venir souvent prendre ses conseils et les mettre aussitôt en pratique. Enfin, après 66 ans d'une vie pleine d'innocence et de ferveur, Dom de Bazemont tomba un jour de son lit et contracta, par cette chute, sa dernière maladie qu'il supporta avec beaucoup de patience. Le jour de l'Exaltation de la Ste-Croix, le prêtre hebdomadaire, avant de célébrer, vint lui demander sa bénédiction. Le malade pressentant sa fin prochaine, le pria de penser à lui d'une manière spéciale au Memento des vivants, prévoyant qu'à ce moment, il se trouverait à la dernière extrémité. En effet, le prêtre le quitte, commence la Messe et, au moment où le Chœur chantait ces paroles du Sanctus : Benedictus qui venit in nomine Domini, le frère infirmier vient frapper à la porte de la sacristie, annonçant avec larmes que Dom Louis est à l'agonie; il retourne auprès du moribond et reçoit son dernier soupir. C'était le 14 Septembre 1630; notre saint religieux avait alors atteint sa 86ème année. La nuit suivante, Dom Louis apparut à un de ses amis ~~[illegible]~~ près de la Chartreuse de

Valprofonde dont il avait été autrefois Prieur. Il lui annonça qu'il était sauvé et devait aller au Ciel jouir de la présence de Dieu après avoir passé quelques heures seulement ~~en~~ purgatoire, ajoutant ces paroles de St-Paul aux Corinthiens, « sic tamen per ignem » c'est-à-dire, comme en passant par le feu. L'ami, à son réveil, court aussitôt à la Chartreuse, raconte aux Pères la vision qui l'avait si fort impressionné, et cite les paroles sic tamen per ignem dont il ne comprenait pas le sens. N'ayant aucune nouvelle de Dom Louis, les ~~Chartreux~~ religieux n'eurent rien à répondre. Mais peu de jours après, recevant son Obit, ils comprirent le sens de la vision et, dès ce moment, regardèrent leur ancien Prieur comme faisant partie de cette glorieuse assemblée des Saints dont il avait, sur la terre, retracé les vertus d'une manière si parfaite.

Dom Louis de Bazemont fut remplacé à Lyon par le Vicaire de nos Moniales de Salettes, Dom Jean Thurin (Turcin), profès de Chartreuse au temps du Révérend Père Dom Pierre Sarde. Nommé Prieur du Val-St-Hugon en 1566 et Convisiteur, Dom Thurin, au Chapitre de 1570, revint à la Grande Chartreuse, pour y exercer l'office de Procureur à l'obédience de Favras. Là, il fut désigné pour réviser la nouvelle collection des Statuts. Prieur ensuite d'Asti en Lombardie, de Pise, de Durbon, de Portes et Vicaire de Salettes, il fut envoyé en dernier lieu à Lyon par le Chapitre de l'année 1589.

A son arrivée, le nouveau Prieur trouva les Lyonnais fort

[illegible] presque toutes les confessions. Enfin, après 66 ans d'une vie religieuse pleine d'innocence et de ferveur, Dom de Bozemont tomba un jour accidentellement de son lit, et contracta par cet accident sa dernière maladie qu'il supporta avec beaucoup de patience. Le jour de l'Exaltation de la Ste-Croix, le prêtre hebdomadaire, avant de célébrer, vint lui demander sa bénédiction. Le malade, pressentant sa fin prochaine, le pria de penser à lui, d'une manière toute spéciale, au Memento des Vivants, pensant qu'à ce moment, il se trouverait à la dernière extrémité. Le prêtre le quitte, pour commencer la Messe et, au moment où le chœur chantait ces paroles du sanctus: Benedictus qui venit in nomine Domini, le frère infirmier, qui donnait ses soins au malade, arrive en toute hâte, frappe à la porte de la sacristie, annonce en pleurant que Dom Louis est à l'agonie et, de retour auprès du moribond, il reçoit son dernier soupir. C'était le 14 Septembre 1630, notre vénéré Père avait alors atteint sa 86e année. La nuit suivante, Dom Louis apparut à un de ses amis qui habitait près de la Chartreuse de

troublés encore et surexcités par la guerre civile et religieuse. Après les seconds États de Blois interrompus si tristement par la mort sanglante du duc de Guise, il y avait eu à la capitale une nouvelle levée générale de boucliers contre Henri III. Lyon entra dans cette même voie. Une conspiration éclata le 24 février; les citoyens, en grand nombre, coururent aux armes, élevèrent des barricades, et la ville renonçant formellement à l'autorité royale, se mit sous la protection de son ancien gouverneur, le duc de Nemours auquel elle ouvrit solennellement ses portes le 22 Mai, aux cris mille fois répétés de: « Vivent les Catholiques, Vive le gouverneur! ». (1)

Il faut peut-être rattacher à cette époque la note suivante insérée dans l'Inventaire des titres de la Chartreuse; d'après laquelle, « ce qui « avait été commencé à la Giroflée, selon le « modèle qui en avait été donné, fut détruit, « démoli et ruiné pendant les troubles des « guerres civiles. »

---

(1) Histoire monumentale de la Ville de Lyon par J.B. Monfalcon, seconde partie, Tom. II, p. 145. Paris, Firmin-Didot, MDCCCLXVI.

poursuivre activement l'œuvre commencée par Dom Marchand. Cela ressort de la délibération suivante des Consuls de la ville de Lyon : elle est datée du 7 mars :

Direction de la maçonnerie, charpenterie, peinture, etc, etc. Ce dernier ne
" pourra point, pendant toute la durée de la construction, vaquer à d'
" autres travaux sans la permission du Prieur ; il ne payera pas les ouvriers
" mais les commandera, sans cependant en établir ou renvoyer aucun de
" lui-même ; on lui comptera un écu d'or sol[1] pour chaque jour de vacation ;
" le modèle qu'il fera faire pour l'église lui sera payé, et, pendant toute la durée des
" travaux, il devra se loger, à ses frais, aussi proche que possible de la
" Chartreuse. » Acte reçu par Roy notaire à Lyon. Dans ce plan primitif [illegible]
[illegible]

D'après la Chronique, les fondations ayant été creusées rapidement, grâce à une première somme de 2000 écus versée par M. Robineau, la bénédiction de la première pierre eut lieu ; peu après,

---

Dd. (1) un écu d'or sol, c'est-à-dire : un écu d'or en espèce. Dictionnaire universel, Trévoux, Estienne Ganeau, MDCCIV

par Monseigneur de Villars, archevêque de Vienne. Elle fut posée par le marquis de St-Sorlin, frère du duc de Nemours, en présence de Monsieur Châlon, secrétaire de St-Nizier, Vicaire général de Monseigneur Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon, et d'un grand nombre de personnages remarquables de la Ville, tant ecclésiastiques que séculiers. « Et y mist la première pierre, « M. le marquis de St-Sorlin, dit Claude de Rubys, et fust le lieu « bénist et consacré par le digne prélat vray mirouer de piété, « Messire Pierre de Villars .... »(1)

Presque dans le même temps se tint à la Grande Chartreuse le Chapitre général qui, dans sa sollicitude toute spéciale pour la nouvelle fondation, fit en sa faveur l'Ordonnance suivante :

« Afin d'honorer d'une manière toute spéciale le Saint Esprit, « notre Seigneur, et procurer le bien du Chapitre et de l'Ordre « tout entier, et en particulier, la conservation, l'accroissement « spirituel des maisons de la Grande Chartreuse, des Saints Etienne et « Bruno, de Paular, de Covis, de la Padule, de Naples, de Pavie, et le soulagement des âmes de leurs fondateurs, « le Chapitre général prie instamment les prieurs et communautés « présentes et à venir des maisons susdites, de vouloir bien nourrir, « vêtir et entretenir de leur surabondance, chacun des religieux « de la plantation nouvelle, placée sous le vocable du St-Esprit, et à « Lui consacrée, dans la ville de Lyon. Les religieux ainsi « secourus et entretenus, intercéderont pour ces maisons, et leur « obtiendront les grâces si précieuses dont nous venons de parler. « En outre, les mêmes communautés sont priées de continuer cette « œuvre de charité jusqu'à ce que la Chartreuse naissante puisse « se suffire au moyen des pieuses largesses de ses bienfaiteurs. Nous « pouvons, du reste, raisonnablement espérer et attendre du « Ciel une si grande grâce, puisque déjà il a plu à sa divine

(1) Histoire véritable de la ville de Lyon, pag. 448. Lyon, Bonaventure Hugo, in-fol. 1604.

résolution de se dépouiller de tous ses biens, afin d'imiter N. S. J. C. dans sa pauvreté. Ne s'arrêtant plus dans cette voie nouvelle, Pierre Robineau multipliait ses visites au désert de la Giroflée, et y passait de nombreuses et délicieuses nuits en prière dans la chapelle où l'on ne chantait pas encore Matines à cause du petit nombre de religieux. Finalement, il se décida à parler de son projet à M. Mallo, le priant d'en informer le Révérend Père Général, et de lui faire connaître son intention non seulement d'entrer dans l'Ordre, mais encore de consacrer toute sa fortune à la construction de la Chartreuse de Lyon.

Le Révérend Père Général loua hautement le projet de M. Robineau et accueillit ses propositions avec une grande joie. Aussitôt, il députa auprès de lui un de ses religieux, Dom Guillaume Chelsome, et Dom Jean de Lécluse, prieur de Valenciennes, alors en Chartreuse, afin ~~de se rendre, pour commencer l'œuvre~~ que ce pieux projet fût réalisé sans retard. ~~Il fut convenu~~ On convint que M. Robineau ferait un premier versement de 2000 écus d'or. ~~Alors~~ Aussitôt, dès le printemps de l'année suivante (1590), nous voyons les Chartreux ~~s'inquiéter tout d'abord~~ s'occuper à chercher les matériaux nécessaires à la construction, comme cela ressort de la délibération suivante des Consuls de la ville ~~elle~~ ~~est~~ en date du 7 Mars :

« Sur la requête des Révérends prieur et religieux de la « Grande Chartreuse, chef de l'Ordre, par laquelle ils ont remontré « que depuis quelques années, ils ont commencé en cette ville une « église et un monastère de leur Ordre pour l'y planter, et à ces « fins, ils ont acquis un tènement où ils auraient dès le commencement

(1) Chronique.

et voudrait y concourir par des dons personnels.

Dom Jérôme Marchand, destiné à occuper un jour la première charge de l'Ordre, était né en 1540 à Auxi-le-Château (Pas-de-Calais), de parents d'une condition fort modeste pour le monde, mais grands devant Dieu à cause de leur vie franchement chrétienne. Il embrassa l'état ecclésiastique et supplia dès ce moment ~~[illegible]~~ Dieu de déraciner de son âme toutes les imperfections pour y faire germer toutes les vertus. En premier lieu, notre jeune prêtre se mit à instruire les enfants de sa ville natale ~~des articles~~ de la Doctrine chrétienne. Plus tard, il enseigna les humanités au collège d'Abbeville, s'efforçant d'inculquer en même temps à ses élèves l. ~~[illegible]~~ sa vocation. Cédant enfin à son attrait pour la solitude, ~~l'abbé Marchand~~ il se fit un beau jour ouvrir les portes du cloître et revêtit l'habit de ~~St Bruno~~ l'Ordre en 1562, à l'âge de 22 ans. Peu d'années après, ~~il~~ ~~Dom Jérôme fut nommé~~ on le nommait Procureur du monastère.

Dom Bernard Carasse alors Visiteur de Picardie, eut l

---

Histoire des Antiquités de l'état monastique et religieux, Tom. II. [illegible] second.

afin sans doute de presser encore davantage le commencement de[...] construction, envoya à Lyon, un de ses profès de Chartreuse, Dom [...] ou Guillaume Chelsome qui, avec Dom Churin « prieur, donne, en[...] du 3 Avril 1590, « au nom du Révérend Père Général Dom Mar[...] un autre prix fait au susdit Magnan, architecte et peintre, pour [...]

[illegible]

« fait bâtir une petite chapelle, et édifier quelques bâtiments pour leur
« habitation, mais comme ils ne suffisent pas pour loger les religieux de
« leur Ordre qui passent en cette ville, ni ceux qui y résident pour la
« célébration de l'Office divin, ils désireraient amplifier lesdits bâtiments,
« et notamment celui de leur église, ce qu'ils ne peuvent faire sans avoir
« la permission de tirer des pierres de la pierrerie voisine la plus commode,
« sur quoi requièrent leur être pourvu, et en outre que leurs privilèges
« et immunités, octroyés à leur Ordre, par les rois de France, leur soient
« accordés pour en jouir, en cette dite ville, comme ils en jouissent par
« toutes les autres villes de ce royaume où il y a des églises et des couvents
« de leur Ordre.

« Lesdits échevins (Nobles Nicolas de Chaponay, Michel de Pure, Jamet
« Delecqui, Jean Vernogeau dit de Coulouze, Antoine Cherier,
« François Platel de Vaux, Jean Charbonnier et Louis Prost), désireux
« d'attirer sur ladite ville toutes sortes de dévotion et piété, et, ayant mis
« en considération, que l'Ordre des religieux Chartreux n'apporte aucun dommage
« mais plutôt profit et bénéfice au peuple, parce que ce ne sont pas mendiants mais
« plutôt charitables et faisant de
« grandes aumônes, considérant que les édifices qu'ils désirent faire seront
« autant de décorations et d'embellissements à la ville, leur ont permis de
« faire tirer et prendre de la pierre pour leurs édifices au lieu qui pour ce,
« leur sera le plus commode, pourvu que ce soit sans l'incommodité des
« particuliers avec lesquels pour ce, ils conviendront et, à la charge de donner
« le modèle des bâtiments avant de commencer, aux fins de considérer si
« pour la situation, il pourrait, avec le temps, être nuisibles ou apporter

« préjudice ou dommage à ladite ville ou non. Et quant aux privilèges « et exemptions à eux concédés et octroyés par les rois de France, après qu'ils « en auront dûment fait apparoir par un Vidimus authentique qui sera « au pied du présent acte inséré, ont lesdits échevins consenti et consentent « en tant qu'à eux est, à l'observation pleine et entière d'iceux en cette « dite ville, sans qu'il leur soit fait mis ou baillé aucun trouble ou « empêchement, au contraire de la part desdits échevins »[1]. Suit la teneur du Vidimus que nous renvoyons, malgré son importance, à la fin du volume pour éviter trop de longueur.

Le surlendemain, jour de la fête de St. Joseph, Dom Jean Churin, prieur, donnait un premier prix-fait au sieur Jean Magnan, architecte, et à Jean Legros, Jean et Pierre Charmeton frères, pour la construction de l'église de la Chartreuse « du lis du St-Esprit ». Les preneurs devaient faire, suivant un modèle, toutes les murailles, fondations tant dans la terre qu'en dehors et toutes les voûtes nécessaires. Les excavations devaient être remises à leurs dépens, mais les PP. Chartreux s'engageaient à leur amener, sur place les pierres de taille et les briques. En outre, les mêmes preneurs devaient exécuter les corniches, pilastres et leurs vaillies conformément aux dessins, et fournir aussi les pierres de Couzon, pierres brutes, chaux, sable et façon de mortier, le tout déposé au lieu choisi par MM. du Consulat. Tous ces ouvrages seraient finalement toisés, tant pleins que vides, et payés à raison de 3 écus et 40 sols la toise etc etc... Le travail devait commencer le premier Avril ~~prochain~~ suivant, sous la direction du sieur

(1) Invent. fol. 109.

Magnan architecte, auquel Dom Prieur avance à compte, par les mains de M. Antoine Malle, 300 écus d'or, soit 900 livres. « Et si quelqu'un des « ouvriers se permet de blasphémer le saint nom de Dieu, ou de tenir « quelque autre propos mal dit, il sera tenu à vuider incontinent les « ateliers sans difficulté, etc. » (1)

En date du 3 avril, ~~suivant~~, Dom Guillaume Chelsome donne avec Dom Churin « prieur » au nom du Révérend Général Dom Marchand, un autre prix-fait au même Magnan « architecte et « peintre pour la conduite du bâtiment, tant de l'église que du « monastère à construire au dit lieu de la Chartreuse du Lis-St-Esprit, soit « de la maçonnerie, charpenterie, peinture etc, etc. » (2) Ce dernier ne pourra point, pendant la durée de la construction, vaquer à d'autres travaux sans la permission du Prieur; il ne payera pas les ouvriers mais les commandera, sans cependant en établir ou renvoyer aucun de lui-même. On lui comptera un écu d'or sol (3) pour chaque jour de vacation. Le modèle qu'il fera faire pour l'église lui sera payé, et, pendant toute la durée des travaux, il devra se loger, à ses frais, dans le voisinage de la Chartreuse. Acte reçu par Rey notaire à Lyon.

Selon la Chronique, les fondations ayant été creusées rapidement, grâce au premier don de M. Robineau, la bénédiction de la première pierre eut lieu, peu après, ——

(1) Id. — (2) Id.
(3) Un écu d'or sol, c'est-à-dire : un écu d'or en espèce. Dictionnaire universel de Trévoux, Estienne Ganeau. MDCCIV

# Chapitre IV^e

~~Dom Thurin et Dom Chelsome prieurs~~

## Dom Thurin (1589) - Dom Chelsome (1590)

Vers ce temps-là un jeune homme nommé Robineau, âgé de trente ans environ, retiré, par la grâce de Dieu, des ténèbres de l'hérésie où il était plongé depuis de longues années, ouvrit enfin les yeux à la lumière de la vérité, et se convertit si pleinement à la religion catholique que, sous l'inspiration de l'Esprit saint, il pensa même à renoncer entièrement au monde. Les circonstances ne lui permettant pas encore de suivre son attrait, il mit, en attendant, toute sa confiance en Dieu, et se lia d'une étroite amitié avec un très saint homme du nom de Mallo, ami lui même bien dévoué des Chartreux, et agent général de tout l'Ordre dans la ville de Lyon. Grâce à cette liaison, Pierre Robineau fit bientôt la connaissance de nos Pères de la Giroflée, et les visita dès lors fréquemment, afin d'apprendre d'eux la meilleure manière de vivre saintement. Il aimait surtout à prier dans leur petit sanctuaire, et c'est là que, transporté d'amour pour Dieu, il prit la

« Majesté de susciter un homme de bien, assez généreux, pour s'engager
« à fournir aux frais de construction de toute l'église qui coûtera dix ou
« onze mille écus. Nous laissons à la discrétion de chaque maison de décider
« ce qu'il convient de donner pour la nourriture et l'entretien d'un
« religieux en tenant compte des dépenses nécessaires pour le service. » (1)

Monsieur Robineau auquel fait allusion le Chapitre général, avait déjà, comme il a été dit, donné une première somme de six mille livres. Cet argent épuisé, il donna de nouveau, en l'honneur de la Très Sainte Trinité trois mille livres qu'il fit bientôt suivre de six mille autres. Non content de cela, et désirant de plus en plus se dépouiller de tout, et devenir pauvre afin de s'enrichir des richesses de Jésus Christ, ce chrétien généreux offrit encore sept mille livres en l'honneur du Saint Esprit, pour mériter de recevoir ses sept précieux dons. De plus, après avoir honoré la Très Sainte Trinité, il voulut ensuite montrer sa piété envers l'humanité de notre Seigneur Jésus-Christ et le Collège apostolique; à cet effet, il apporta encore à la Chartreuse, les douze derniers mille écus qu'il s'était réservé pour ses besoins les plus impérieux!

Ces différentes sommes permirent de construire le chœur de la grande église et une partie du petit cloître; mais on dut s'en tenir là, la moitié des ressources ayant été déjà absorbées par les fondations ~~la profondeur~~ ~~et l'épaisseur des fondations en général~~ larges et profondes qu'il avait fallu donner aux murailles. Quant à M. Robineau, après s'être si admirablement dépouillé pour Dieu, il prit la route de la Grande Chartreuse, et, se jetant aux pieds du Révérend Père Général: « Vous avez reçu, mes biens, lui dit-il, recevez maintenant ma
« pauvre personne. » Avant son départ, ~~[illegible]~~ il avait encore cédé à nos Pères de Lyon par l'entremise de M. Mallo, le droit qu'il avait en sa qualité de receveur, de percevoir ~~sa charge de receveur du droit de~~ 6 livres par pièce de velours de Gênes et autres étoffes étrangères entrant dans la ville. Il fit profession le 17 avril 1594 et, au bout de peu d'années, Dieu l'appelait à lui pour le récompenser selon son mérite. Voici la note de son Obit: « Pierre Paul Robineau né ——

(1) Archives de la Grande Chartreuse — Chronique — Histor. Cartus., Inventaire

« à Lyon, profès, etc, mort à Currières en 1600. Messe de l'Assomption
« de la Sainte Vierge dans tout l'Ordre : c'est ~~le bien~~ qui donne tous ses
« biens pour la construction de l'église de la maison de Lyon. »

Le Chapitre de 1590 ne se borna pas à solliciter des secours pour la construction de notre Chartreuse, il lui donna, en outre, un nouveau pasteur dans la personne de Dom Guillaume Chelsome que nous avons mentionné plus haut. Pour Dom Chenin, il alla présider à Portes pour la seconde fois; mais, après quatre ans de résidence dans ce monastère, se trouvant accablé par l'âge et les infirmités, on le déposa, « pour sa consolation » selon l'expression de la Carte de 1594, et comme « ayant bien mérité de l'Ordre. » Cependant, on l'envoya encore à Avignon, en qualité de Vicaire, afin, dit-on aussi, « d'édifier les novices « qui se présentaient en nombre dans cette maison, et leur servir de modèle. » Toutefois, il y mourut peu de temps après son arrivée. Sa mort est annoncée par la Carte de 1595. (1)

Dom Guillaume Chelsome né en Ecosse d'une famille noble, et sacré évêque de Dumblane, s'était réfugié à Rome pour éviter la persécution du protestantisme dans son pays. Le Souverain Pontife le nomma alors à l'évêché de Vaison, dans le Comtat Venaissin. Après seize années d'un épiscopat des plus méritoires, désirant mener une vie plus tranquille, il se démit de sa charge avec l'autorisation du Pape Sixte-Quint, et obtint plus tard la permission d'embrasser la vie religieuse à la Grande Chartreuse. Déjà auparavant, Monseigneur Chelsome s'était adressé dans le même but à Grégoire XIII, mais inutilement : ce Pontife qui connaissait tout le mérite et la vertu du ——

(1) Archives de la Grande Chartreuse.

Prélat exilé, n'avait pas voulu consentir à se priver de ses services. Plus heureux avec le Pape Sixte-Quint, l'évêque démissionnaire se dépouilla de tous ses biens et, dès les premiers jours de l'année 1585 probablement, se rendit à la Grande Chartreuse pour y commencer le temps de la probation, toujours vêtu en évêque, attendant de Rome la décision définitive dont nous venons de parler. ~~Mais ceci dut ~~ Or quelques mois après, le Souverain Pontife lui ordonna de se rendre en Ecosse afin de prendre connaissance de l'état de la religion catholique dans ce pays, et de lui rendre compte à son retour, de tout ce qu'il aurait vu et entendu. Sa mission une fois remplie, Monseigneur Chelsome retourna auprès du Saint-Père, et, après lui avoir exposé ~~à sa sainteté~~ la situation désespérée de ses compatriotes catholiques, obtint finalement la faculté d'entrer dans l'Ordre en vertu d'un bref daté du 23 9bre 1585.(1) Un fils de son frère fut alors nommé évêque de Vaison à sa place et sacré à Rome. Après la cérémonie, les deux Prélats partirent ensemble pour la Grande Chartreuse où ils arrivèrent la veille de Noël. Le 31 Décembre, l'oncle prenait l'habit de novice sous le nom de Dom Guillaume, et, le surlendemain, son neveu se séparait de lui pour aller prendre possession de sa charge épiscopale. Profès au 6 Octobre 1587, Dom Guillaume, à cause des

(1) « Venerabili Fratri Guillelmo nuper episcopo Dumblanensi, Sixtus papa V.
« Venerabilis frater salutem et apostolicam benedictionem.
« Cum nuper Dumblanensis, cui preeras regimini ac Vasionensis, cujus administrator perpetuus apostolica auctoritate existebas, ecclesiarum administrationes in mutuis vestris sponte et libere cessis, Hosque cessionem ipsam Duxerimus admittendam; hique ob rationis vitæque frugem sicut vobis exposuisti, in monasterio Domus Majoris Cartusiæ Gratinopolitanæ Diœcesis professionem fecere, et ibi Altissimo perpetuis famulari Lumineque Desideras. Nos te in loco pio hujusmodi conferre, et alias tuis votis favorabiliter annuere volentes, te ab omni curæ et vinculo episcopali, quo Dictæ ecclesiæ Dumblanensis et Vasionensis (l Vasionensi) vacabatis, exempt. tum et liberum esse Declaramus, et quatenus opus sit per præsentes eximimus, et liberamus, libi que et habilis episcopali penitus Deinceps, et regularis Dicti Ordinis suscepto, Dictum monasterium ingredi ac professionem per illius monachos emitti consuetam expressa emittere,

Vatom. cateris. Num. 2°.

« [illegible]
« ecclesiarum administrationes in manibus nostris sponte et libere
« cesseris, Nosque cessionem ipsam duxerimus admittendam;
« tuque ob melioris vitae frugem sicut nobis exponi fecisti, in
« monasterio Domus Majoris Carthusiae Gratianopolitanae Diocesis
« professionem facere, et ibi Altissimo perpetuo famulari
« summopere desideras. Nos te in tam pio proposito confovere,
« et alias tuis votis favorabiliter annuere volentes, te ab omni
« cura et vinculo episcopali, quo dictis ecclesiae Dumblanensi et
« Vasionensi tenebaris, exemptum et liberum esse declaramus, et
« quatenus opus sit per praesentes eximimus, et liberamus, tibi
« que ut habitu episcopali penitus demisso, et regulari dicti
« Ordinis suscepto, dictum monasterium ingredi ac professionem
« per illius monachos emitti consuetam expresse emittere,
« atque inibi secundum ipsius Ordinis regularis instituta
« degere, et ab illis superioribus recipi et admitti libere et licite
« possis, et valeas apostolica auctoritate, tenore praesentium
« indulgemus, ac tecum etiam dispensamus, non obstantibus
« constitutionibus et ordinationibus apostolicis, necnon
« monasterii et Ordinis hujusmodi juramento, confirmatione
« apostolica vel quavis firmitate alia roboratis statutis et
« consuetudinibus privilegiis quoque indultis et litteris apostolicis,
« illis eorumque superioribus, reformatoribus et quibusve aliis
« personis, sub quibuscumque tenoribus et formis, ac cum quibusvis
« et derogatoriarum derogatoriis aliisque efficacioribus, et in
« solitis clausulis, nec non irritantibus et aliis decretis in
« contrarium quomodolibet etiam motu proprio et ex certa scientia
« similibus concessis approbatis et innovatis, quibus omnibus
« alias in suo robore permansuris auctoritate et tenore praesentis,
« hac vice dumtaxat specialiter et expresse derogamus, caeteris que
« contrariis quibuscumque. Datum Romae apud S. Petrum sub
« annulo Piscatoris, die 23 novemb. anno 1585 Pontificatus nostri
« anno primo. (Ex Ephem. Curtus. Tom. II, pag. 1057)

troublés encore et surexcités par la guerre civile et religieuse. Après les seconds Etats de Blois interrompus si tristement par la mort sanglante du duc de Guise, il y avait eu à la capitale une nouvelle levée de boucliers contre Henri III. Lyon entra dans cette même voie

[illegible] ut pane furfuraceo, leguminibus que vesceretur illud sibi vatis vendicans quia cinerem tanquam panem manducabam.

Postquam autem circiter annos Lugdunensis Cartusiae moderamen habuisset anno 1592 Prior Cartusianae Romanae, ordinis que Procurator generalis creatus, relicta eximiae sanctitatis fragrantia ibidem

sub annulo Piscatoris Die 23 novemb. anno 1585, Pontificatus nostri anno primo. "

" De Guillelmo fit etiam mentio in chronico Cartusiae Lugdunensis (Ex Ephem. Cartus. Tom. II pag. 1057.)

de sa rare prudence et de sa grande expérience des affaires, fut choisi pour Coadjuteur par le Révérend Père Dom Jérôme Marchand. Pendant son séjour à la Grande Chartreuse, il exerça plus d'une fois ses fonctions d'évêque et conféra les Ordres sacrés en vertu d'un indult du St Siège, se montrant malgré tout, admirable d'humilité et d'une régularité irréprochable.

(1) Le Chapitre de 1590 l'institua ----

---

(1) Venerabili Fratri Guillelmo, nuper episcopo Dumblanensi
Sixtus, papa V.

« Venerabilis Frater salutem et apostolicam benedictionem
« ut commoditati Religiosorum monasterii seu Domus
« Majoris Cartusiæ Gratianopol. Diœcesis prospiciamus, tibi,
« qui Ordinem Cartusiensem professus es, ac in dictâ
« Domo degis, ut primam clericalem tonsuram, ac omnes
« etiam sacros et presbyteratus Ordines, monachis professis
« dictæ Domûs ad id tamen idoneis etiam extra
« tempora a jure statutâ conferre, altaria que et calices
« pro usu Ecclesiæ dicti monasterii consecrare, alia que
« pontificalia ibidem exercere libere et licitè valeas, auctori-
« tate Apostolica tenore præsentium licentiam et facultatem
« concedimus non obstantibus constitutionibus apostolicis, cæteris-
« que contrariis quibuscumque. Datum Romæ apud S^tum
« Petrum sub annulo Piscatoris, die 16 Junii 1586, Pontificatus nostri anno 2^o »

Prieur de la maison du lis St Esprit. En l'envoyant à Lyon, la Carte s'exprime ainsi : « Nous nommons Prieur de Lyon, le « Révérend Père Dom William Shelsome, avec la certitude « qu'ayant su mépriser autrefois, par amour pour la « solitude et le silence, les plus grands honneurs et les « plus hautes dignités, il acceptera aujourd'hui, par amour « pour Dieu, des fonctions plus humbles, à l'exemple « de Notre Seigneur Jésus Christ qui, tout en étant Dieu « lui-même, s'est humilié et fait obéissant à son Père jusqu'à « la mort de la Croix ! » (1)

Les désirs du Chapitre général furent pleinement réalisés ; non seulement Dom Guillaume accepta de présider à Lyon, mais il se montra encore, sur ce nouveau théâtre, un très digne imitateur du Révérend Père Dom Jérome Marchand : sa piété peu ordinaire, son amour pour la pénitence et la sainte pauvreté y parurent au grand jour. Ainsi, il se contentait de l'extrême nécessaire, et ne voulait point de cette pauvreté qui consiste à retrancher seulement le superflu, mais bien celle qui enlève aux besoins de la nature une partie des choses même les plus indispensables. Le mobilier de sa cellule se réduisait presque à rien : un simple coffre en bois lui servait à la fois de lit et de réfectoire, et pour toute nourriture, il se contentait de légumes et d'un pain très grossier. Ne pouvait-il pas alors s'appliquer cette parole du prophète : « Quia cinerem tanquam panem manducabam ! » (2) Dom Guillaume ~~poursuivit~~ continua les constructions à la Giroflée ; au-

(1) Archives de la Grande Chartreuse. (2) Parce que je mangeais la cendre comme le pain ! Ps. 101. X

mois d'Octobre (20), il donne, à divers tailleurs de pierre de St Cyr et St-Germain sur l'Arbresle, plusieurs devis et prix-faits ensuite desquels « le vieux sanctuaire », (celui de Dom Marchand), fera partie du nouvel édifice auquel il sera relié par une grande arcade. La niche ou coquille de ce sanctuaire sera percée de cinq grandes fenêtres en arcades réduites en carrés de douze pieds de hauteur et de trois pieds de jour. Vient ensuite un dôme qui sera également soutenu par quatre grandes arcades, une nef, avec plusieurs chapelles latérales, se communiquant entr'elles par des portes de trois pieds de jour et de six de hauteur. On convient aussi de la fourniture et façon des consoles, des piédestaux, des pilastres de tout l'intérieur de la nef, des quatre chapelles « du côté du sud », de la piscine de la sacristie etc. Les arcades coûteront 306 livres la pièce, les portes, 60, les fenêtres, 5, les consoles avec leurs pilastres, 40 sols l'une, et les piédestaux 6 livres (1)

En date du 8 Février 1591, Guillaume Mury dit Venart

---

(1) [illegible]

jardinier de Lyon, vendait au Révérend Père Général de l'Ordre « des « dévots religieux Chartreux », (lui absent), en présence de Dom Guillau- « me Chelsome, évêque de Vaison, prieur de la Chartreuse du St Esprit, « une terre d'environ une bicherée, située à Lyon, paroisse St Vincent, « territoire des Bardines, joignant au matin, le jardin de Benoit « Guigou, dit Parambon, au midi, le couvent du St Esprit, bâtiment « ancien, au soir, l'église que les Pères Chartreux font édifier de présent « à neuf, et, au nord, le chemin de Lyon au territoire des Perrières, « et cela, sous le revenu annuel d'un barral[1] et demi de vin « à l'hopital Ste Catherine, et, au prix de 110 écus d'or sol que le « dit Mury confesse avoir reçu du Révérend Père Général, par les « mains de Me Antoine Malle, bourgeois de Lyon. »[2]. L'acte écrit « sur parchemin fut rédigé par Hubert notaire.

Au 18 du même mois, Dom Guillaume fait son compte de recettes et dépenses pour la construction de l'église :

La maison a reçu en plusieurs fois des bienfaiteurs 8225 écus, soit 21.675 l.

Elle a dépensé . . . . . 7475 écus . . . soit 22.455 l.

Il reste pour continuer l'œuvre 740 écus . . . soit 2220 l.

D'après la Chronique, les dons de Me Robineau se seraient élevés à la somme de 19 mille écus, soit 57000 livres ; ce bienfaiteur insigne n'avait donc pas encore à ce moment, c'est-à-dire en 1591, acheré les différents versements dont nous avons fait mention. Quoiqu'il en soit, le Chapitre général de cette année-là confirme l'Ordonnance du Chapitre précédent, et presse de nouveau

(1) Le barral est probablement la barille, tonneau de 200 litres environ, appelé ainsi dans certaines localités.

(2) Inventt.

les maisons déjà nommées de venir en aide à la fondation nouvelle.

Dom Guillaume présida à Lyon pendant le court espace de deux ans, et fut nommé en 1592 Prieur de la Chartreuse de Rome et Procureur général de l'Ordre. Transporté par la sainte obéissance au sein de la Ville éternelle, il sut bientôt, comme à Lyon, se faire apprécier de tous; mais déjà mûr pour le Ciel, il rendit sa belle âme à Dieu, au bout d'un an et quelques mois de séjour, le 26 7bre 1593.

En témoignage de sa haute estime pour ce saint religieux, le Pape Clément VIII voulut assister en personne à ses funérailles, et au Chapitre, après la cérémonie, il l'appela bienheureux, vir beatissimus.

Le R. P. Dom Jérôme Marchand connut aussitôt d'une manière miraculeuse, comme nous le verrons plus loin, la grande perte que l'Ordre venait de faire.

Chapitre IV

Dom Antoine de St Paul (1592)

Après le départ de Dom Chelsome, nous trouvons Prieur de la Chartreuse de Lyon, Dom Antoine de St Paul, né à Toulouse d'une famille noble, et conseiller au Parlement de sa ville natale. Son père qui occupait le poste important de premier Maître des requêtes, entra aussi dans l'Ordre. Avant de quitter le monde, les deux frères ~~firent déjà présager~~ avaient déjà fait présager leur sainteté future, car, au milieu de toutes les douceurs d'une vie commode, ils s'encourageaient mutuellement à porter sous leurs habits de soie, un rude cilice, et châtiaient leur chair par l'abstinence et de fréquentes disciplines. Antoine surtout, dont la santé plus délicate devait, ce semble, lui interdire la pensée du cloître, avait néanmoins une horreur profonde de la vie mondaine, et s'essayait en famille à la pratique de toutes les austérités monastiques. Se sentant attiré vers la Grande Chartreuse

---

Ex. Ephem. Cartus. Lon. II p. 931.

il en prit un jour la route, et y fit profession le 20 du mois d'Août de l'année 1579. Nous devons mentionner ici une circonstance fort remarquable de son arrivée au monastère, et dans laquelle, par l'effet d'une inspiration divine, il vit, en quelque sorte se déchirer pour lui les voiles de l'avenir.

Au moment où il franchissait le seuil de la maison, Dom Jérôme Marchand alors Vicaire du Révérend Père Dom Bernard Carasse, se sentit inspiré de se rendre à l'hôtellerie, et, après avoir salué assez froidement les Compagnons d'Antoine, il tendit les bras à ce dernier et l'embrassa avec une grande tendresse. « Vous nous « arrivez très heureusement, cher Monsieur, lui dit-il. Que « le Seigneur vous console, et vous bénisse puisque vous « devez donner plus tard vous-même tant de consolations « à notre Ordre, en construisant dans votre ville natale, « une Chartreuse qui deviendra semblable à une vigne très « féconde. Armez-vous de courage, le tout-puissant vous « a appelé pour cette œuvre. Vous en serez le créateur, « et, après avoir auparavant écarté de cette vigne « nouvelle les habitants qui en occupaient « le lieu, vous la planterez, vous l'entourerez « de murs et, avec le secours du Ciel, vous « la verrez encore prendre racine, et « étendre au loin

« ses rameaux. » A ces paroles, Dom Antoine, sans faire aucun retour sur lui-même, garda un profond silence, et ne vit, dans ce discours du saint religieux, que le résultat d'une imagination surexcitée par l'intensité d'un pieux désir. Mais quand, après un certain nombre d'années, il se trouva, en effet, chargé de cette entreprise, il fut bien obligé de se rendre à l'évidence, et d'ajouter foi à des paroles que Dieu seul avait pu inspirer. Et alors, dans les moments de découragement et de lassitude, il se réconfortait à ce précieux souvenir et disait : « J'ai pleine confiance en Dieu et dans les paroles de Dom Jérôme, « mon vénéré Père, Jusqu'à présent, le divin Maître s'est servi de moi « pour construire en ce lieu ; Il me continuera certainement son secours « jusqu'à la fin ; Il affermira et consolidera son œuvre. »

Après sa profession, Dom Antoine fit preuve d'une si grande modestie religieuse, qu'on ne craignit pas de le nommer bientôt Prieur et même Visiteur. Il présida d'abord à Rodez, à Villefranche, à Ste-Croix-en-Jarez, et fut transféré à Lyon par le Chapitre de 1592 qui lui laissa néanmoins l'administration de Ste-Croix ; « « toute personne de ce monastère devait lui être soumise comme « auparavant ; on défendait aux officiers de ne rien entreprendre « sans son avis et son consentement, et Dom Antoine pouvait « les conserver et changer à son

Id

« gré, quand il le jugerait utile et convenable. » En outre, on le maintenait ~~encore~~ dans la charge de Convisiteur de la Province. (1)

Comme souvenir de son passage à Lyon, nous avons, en date du 26 Juin 1592, une vente et cession faite à M. Mallo (qui accepte, pour le Sieur absent,) des fruits et usufruits « d'une maison, cour et jardin, vigne et herme » situés audit Lyon, paroisse St-Vincent, territoire des Bordines, le tout contenant 3 bicherées environ de semaille, pour le prix de 50 écus d'or sol, remis, séance tenante, au vendeur par M. Mallo. (2)

Le 26 Février de l'année suivante, Dom Antoine acquiert, par le même intermédiaire, la propriété de ces immeubles, appartenant à François Guigo, dit Varambon. Ils étaient confinés, « au matin et bize », — par la maison et jardin de Guillaume Méry, jardinier, au nord et bise, par le chemin tendant de St-Vincent aux Chartreux, et au soir encore, par la maison des Pères Chartreux, et celles des sieurs Varambon et Poyier. Cette vente se fit au prix de 210 écus d'or, en y comprenant les 50 déjà versés. Elle annulait et résiliait la cession précédente, et le reliquat des 210 écus, soit 160, devait être remis aux vendeurs lorsqu'ils auraient atteint l'âge de 25 ans, en leur donnant chaque année 8 écus pour les intérêts. Acte reçu par Acary notaire à Lyon. (3)

Vers la même époque, (28 Septembre 1592), devant Me Laforêt notaire, Messire Jacques du Tillet, conseiller — ——

---

(1) Carte de 1592.

(2) Inventaire.

(3) Id.

au Parlement de Paris, en considération de son fils Déodat, en premier lieu Abbé de St-Etienne de Dijon, et, plus tard, profès à la Grande Chartreuse — donne, par testament, tous ses biens meubles et immeubles surtout à son frère Jean Elie du Tillet, époux de dame Jeanne de Nicolay, pour en jouir, après le décès du donateur, à la charge, avant d'entrer en jouissance de ces biens, de verser, entre les du V. P. Prieur de la Chartreuse de Paris, 3000 livres qui seront ensuite remises au Prieur et religieux de la Chartreuse du Lis-St-Esprit de la ville de Lyon, afin d'être employées à la construction de cette maison « ou en toute autre œuvre à son profit. » (1)

Le Chapitre de 1593 déchargea Dom Antoine de St-Paul du priorat de Lyon, et le rendit au seul gouvernement de Ste-Croix qu'il garda jusqu'en 1602. Il fut ensuite nommé Prieur de Castres, avec la recommandation très pressante d'activer la nouvelle fondation de Toulouse, et de construire, dans cette ville, une maison de l'Ordre. (2) La prophétie de Dom Marchand recevait alors un commencement de réalisation.

Dom Antoine plein de confiance en Dieu, comme nous l'avons dit précédemment, conduisit cette construction depuis le commencement jusqu'à la fin d'une manière admirable, et au grand étonnement des hommes les plus intelligents qui en étaient à se demander où il pouvait se procurer toutes les ressources nécessaires à une telle entreprise. Dans les environs, il n'y avait pas trace de carrière de pierres, point de bois de charpente, à peine quelques taillis, et pas de marbre, sinon dans les lointaines montagnes des Pyrénées. De plus, le terrain acquis par les Chartreux était fort peu, et les habitants de la contrée étaient loin de se faire remarquer.

(1) Id. (2) « Domui de Castris præficimus in Priorem D. Antonium a Sto Paulo « propterea a priorata Dus Sta Crucis absolutum, cui plurimum commendamus « promotionem, ædificationem novæ plantationis Tolosanæ etc. » ex Cart. 1602. —

Ex Ephem. Cartus. Tom. II, p. 931.

A son arrivée, le V. P. Dom Jérôme Marchand, Vicaire,
il fut présenté, lui prédit, sous l'effet d'une inspiration d'en
ce qui devait lui arriver plutôt. Profès le 20 août 157
[illegible]

par leurs libéralités. Malgré tant d'obstacles humainement insurmontables, Dom Antoine se mettant résolument à l'œuvre, commence par faire disparaître, de l'emplacement choisi, plusieurs habitations de chétive apparence, servant de refuge à des femmes de mauvaise vie; il jette ensuite, en ce lieu, naguère souillé par le vice, les fondements d'une maison de prière et de pénitence, et achève son œuvre au bout de dix années, se demandant aussi à lui-même comment il avait pu y parvenir. Encore une fois, on ne sut jamais où il avait puisé pour faire face à d'aussi énormes dépenses. D'aucuns regardaient cette construction comme tenant du miracle; selon d'autres, notre architecte aurait été puissamment secouru par de nobles amis. Quoiqu'il en soit, Dieu voulait cette fondation, elle devait donc aboutir contre toute espérance. Du reste, Dom de St-Paul était doublement certain du succès, car, outre la parole inspirée de Dom Jérôme, dont le seul souvenir lui donnait du cœur à la peine, un jour, se trouvant en oraison, il reçut encore du Ciel la promesse qu'il ne mourrait point sans avoir construit une maison de l'Ordre. Ce dernier fait a été attesté, après sa mort, par deux vénérables religieux très dignes de foi, auxquels, pendant sa vie, il s'ouvrait habituellement dans la plus grande intimité.

Bien que faisant preuve d'une grande simplicité et de beaucoup de droiture dans le commerce de la vie, ce saint religieux avait aussi de la prudence humaine, une grande expérience des affaires, et ne se laissait jamais duper. Austère au-dessus de ses forces, il prenait fort peu de sommeil, réduisait son corps en servitude par des abstinences rigoureuses souvent répétées, et accablait sa chair par de si cruelles disciplines qu'un jour, où il avait ainsi sévi contre lui-même, un de ses domestiques l'aperçut

Ex Ephem.

le corps tout ruisselant de sang ! Quoique très dur et très sévère pour sa propre personne, Dom Antoine était cependant tout autre avec les siens : constamment doux et compatissant, il n'exigeait jamais rien de trop pénible. Il ne supportait pas néanmoins l'obstination ni la négligence, et prenant à l'occasion un air sévère, il faisait alors connaître tous ses motifs de mécontentement. Il n'aimait pas à punir, mais tenait cependant à inspirer une crainte salutaire afin de maintenir la paix dans sa maison. « Lui d'entre les forts fut semblable à vous, ô Antoine, s'écrie « ici son biographe, à vous si grand dans votre sainteté et si terrible « dans les combats contre la chair et les passions ! »

Dom Antoine ne convoyait jamais à plus tard ce qui pouvait se faire sur l'heure ; il s'occupait beaucoup, très diversement, et toujours avec calme. Humble plus qu'on ne pourrait le dire, très jaloux de l'intégrité et de la chasteté religieuses, rempli d'un grand zèle pour le bien de l'Ordre, fidèle à ses amis et même à ses ennemis, il ne lui arriva jamais de manquer à sa parole. Enfin, en entendant le son si doux de sa voix, en contemplant ses traits si beaux, on croyait voir et entendre un Ange du Ciel revêtu d'une forme humaine.

Il ne sera pas, croyons-nous, hors de propos de raconter ici un fait singulier arrivé à la Chartreuse de Toulouse au temps de son Priorat.

Un certain sujet récemment reçu à la prise d'habit et gardant encore, paraît-il, le souvenir des délices du monde, fut tourmenté un jour de la tentation de manger de la viande. N'ayant pas sous la main de quoi se satisfaire, il pria un de ses anciens domestiques, mandé secrètement dans sa cellule, de lui apporter une portion de viande rôtie. Ce qui fut dit fut fait : le familier apporte à son maître d'autrefois de la chair de mouton ; ce dernier en dévore aussitôt une partie et cache soigneusement le reste

pour un autre jour, mais qu'arriva-t-il ? Une forte odeur de viande brûlée se fait sentir partout, et pénètre jusque dans les endroits les plus reculés du cloître, incommodant les religieux qui s'inquiètent naturellement d'où cela pouvait venir. Ils vont trouver Dom Antoine et le prient de faire faire des recherches sérieuses. Le Prieur ayant donné ses ordres, on ~~se met à~~ en exploration, et, bien vite, le plus perspicace arrive à l'endroit d'où partait l'odeur; il découvre tout et dévoile ainsi la faute du malheureux novice, lequel seul n'avait rien senti, lorsque tous les autres religieux s'étaient trouvés fort incommodés. Incapable de supporter toute la honte qui lui revenait de sa mauvaise action, ce dernier se décida à quitter l'habit de l'Ordre; il retourna dans le monde où, s'abandonnant encore davantage aux désirs de la chair, il finit par périr misérablement.

Or, comme Dom Antoine de St-Paul était alors fort remarqué dans l'Ordre à cause de sa grande vertu et de ses précieuses qualités, le Chapitre général de l'année 1612, le délégua pour visiter les maisons de Bourgfontaine et de Mont-Dieu. Mais en quittant cette dernière Chartreuse pour se rendre à Bourgfontaine, espérant, au plus fort des chaleurs du mois d'Août, trouver en ce lieu, du repos et un peu de fraîcheur, il y trouva, en effet, l'un et l'autre dans la paix éternelle du Seigneur. Il succomba le 4 7bre de l'année susdite, après quinze jours d'une fièvre ardente qui l'avait entièrement affaibli; n'ayant pas encore atteint sa cinquantième année. Le Catalogue des profès de la Grande Chartreuse donnant à Dom Antoine, avec le titre de premier Prieur, celui de quasi fondateur de la Chartreuse de Toulouse,

2 16
1 24
010 13
3,15
or 70
125,15

le monde, il parla enfin de son projet à [illegible], le priant
informer le Révérend Père Général, et de lui faire de son [illegible]
non seulement d'entrer dans l'Ordre, mais encore de cons[illegible]
toute sa fortune à la construction de la Chartreuse de L[illegible]

Le Révérend Père Général loua hautement et appro[illegible]
volontiers la résolution de M. Robineau [illegible]

et dès lors, dans le projet de 1540

cela provient de ce que nos ~~cela fait supposer que Nos~~ Pères, composant la maison de Castres récemment ruinée par les hérétiques, en 1567, s'étaient réfugiés à Toulouse avant son arrivée en cette ville, et y avaient déjà donné lieu à un commencement de fondation. Dans tous les cas, d'après le texte de la Carte de 1613 et celui des différents Obits, Dom de St-Paul fut le dernier Prieur de Castres et le premier de Toulouse. „Religieux né pour travailler beaucoup, ajoute encore le même „Catalogue, et admirablement doué pour remplir les missions les plus „difficiles, dont il s'acquitta toujours avec un rare bonheur.„ (1) Il eut un plein monachat dans tout l'Ordre, et une Messe de la Ste-Vierge.

Dom Antoine de St-Paul fut remplacé à Lyon par Dom Gilbert de

(1) „Vere homo ad labores maximos quos omnes facillimè superavit.„

Launay né à Moulins et profès de Chartreuse depuis le 30 9bre 1579.

Plus heureux que ses prédécesseurs, Dom Gilbert vit la fin de ces malheureuses guerres civiles et religieuses qui, depuis trop longtemps, affligeaient et troublaient profondément plusieurs Provinces de France. La ligue repoussait dans Henri de Béarn le roi protestant, mais ce dernier abjurant solennellement l'erreur pour embrasser la foi romaine, l'Union catholique formée contre lui devait disparaître. Néanmoins, les ligueurs se maintinrent encore en force et demeurèrent organisés sur plusieurs points du royaume, et notamment à Lyon où tout leur avait prospéré. Les royalistes de cette ville se résolurent alors à tenter un coup décisif. Le 7 Février 1594, ~~[illegible]~~, ils attaquèrent, avant le jour, le pont du Rhône, s'en emparèrent et ouvrirent une communication entre l'armée royale campée dans la banlieue et les lyonnais. Toutes les positions occupées par les ligueurs leur sont enlevées en deux jours et l'armée du Roi prend possession de la ville au cri de vive Henri IV! « Tout était consommé, dit M. Monfalcon, les guerres de « religion étaient finies sans retour, et Lyon dont elles avaient arrêté la « prospérité pendant un demi siècle, retrouvait, sous la paternelle autorité « d'Henri IV, ses libertés, ses priviléges, son commerce et la paix. »(1)

« Qui donc maintenant pourra nier, s'écrie notre Chroniqueur, que Dieu « ne soit admirable dans ses œuvres? Qui aurait pu croire que les « constructions commencées à la Grollée eussent pu rester debout et « intactes, au milieu de tant de calamités et de guerres intestines? Humai- « nement parlant, l'œuvre était condamnée à périr à son berceau si

---

(1) Histoire monumentale de Lyon, p. 153 et 55.

« Dieu ne l'eût protégée d'une manière visible. En effet, dans le temps où
« elle semblait devoir être anéantie, notre solitude de Lyon prit de grands
« accroissements sous le gouvernement des VV. PP. DD. Jérôme Marchand et
« Guillaume Chelsome. On vit donc, en peu d'années, s'élever sur le sommet de la Giroflée,
« pour l'honneur de Dieu et de tout l'Ordre cartusien, un splendide et
« magnifique édifice ! Dieu évidemment bénissait de jour en jour la plantation
« nouvelle à cause de la sainteté de vie de ses premiers Frères. » Cependant,
Hérapoque, dit ailleurs la même Chronique, le chœur de l'église, une partie du petit
cloître et la sacristie étaient seulement terminés. Quoiqu'il en soit,
nous ne devons pas oublier la note apposée au commencement d'une
procédure entre le baron de Cauvet et les Chartreux de Lyon, au sujet
de la dotation de leur monastère, note dont nous avons déjà fait mention
à la fin du Chapitre ~~troisième~~ IV, et d'après laquelle ce qui avait été
« commencé à la Giroflée fut détruit, démoli et ruiné pendant les
« troubles des guerres civiles.(1) » Mais si ~~désastre arrivé~~ paraît désastre arrivé,
ce fut plus probablement, croyons-nous, au commencement de l'année,
et sous le prieuré de Dom Jérôme Marchand.

Ce Vénéré Père, devenu général, fit en date du 12 Septembre
1592, une ordonnance ainsi conçue :

« Les personnes de l'Ordre venant
« loger à la Chartreuse de Lyon y paieront
« chacune par jour 20 sols tournois — pour
« demi-journée 10 sols — pour chaque étranger
« que les dits de l'Ordre pourraient inviter à
« dîner ou à souper 12 sols par repas, et nous
« exhortons les pères étrangers à ~~de~~ payer,
« avant leur départ gracieusement, suivant
« la présente ordonnance, sans attendre
« qu'on leur demande ledit paiement.(2) »

Le même Dom Jérôme toujours plein de zèle pour la
gloire et l'honneur de Dieu, voulut aussi que tout l'Office divin
fût chanté nuit et jour, selon le rit cartusien, dans la Chartreuse
du Lis-St-Esprit, et, comme il avait conservé à cette maison une
affection toute particulière, la regardant comme sa fille
bien aimée, il lui offrit, en témoignage de son amour,
une pixy de dorée et une somme d'argent

(1) Invent.
(2) Id.

voir que Caravaggio déclare, avoir reçu du Révérend Pe
« Général du monastère et Chapitre de la Grande Chartreuse, par les
des V.V. P.P. ci-dessus nommés, et de M. Dufour secré

passe par devant Claude Caravaggio
Lyon. Séance tenante, on fit l'inventaire des me
ustensiles qui se trouvaient dans les bâtiments c
la vente ; on rédigea un second acte où il fut st
« quoique le sieur Caravaggio ait passé ce même
« des 4000 écus d'or à Dom Jérôme Marchand, e
« François Jary, il n'en avait cependant reçu que
« tés par à intérêts M. Dufour. Et pour les autres 2000
« avait promis, par écrit, à Caravaggio, de le
« mois de Décembre. ~~Mais~~ De leur côté, le
Marchand et Dom Jary promirent au

considérable que lui avait donnée un bienfaiteur, M. de Cessiers, le vase sacré confectionné avec beaucoup d'art et d'élégance, fit naître dans le cœur d'un malheureux jeune homme le détestable désir de se l'approprier. Le Dimanche pendant l'Octave de la fête du St Sacrement, jour où ~~[illegible]~~ la Sainte Hostie était exposée sur l'autel, à l'adoration des fidèles. Selon la Chronique, le voleur aurait pénétré dans la chapelle par une des fenêtres donnant sur le jardin. Mais d'après Dom Molin[1], il se serait blotti derrière la porte du chœur, et l'aurait ensuite ouverte en la soulevant avec le pied après le départ des Pères. Le sacristain n'ayant rien remarqué d'insolite et ne s'étant pas, du reste, inquiété de cette porte, laquelle, paraît-il, s'ouvrait seulement pour la Messe et les Vêpres. Ce précieux vase d'argent, nous dit le même auteur, était doré et magnifiquement ciselé. Il se composait d'une pyxide dans laquelle étaient renfermées les petites hosties pour la réserve, enveloppées dans un corporal, et dont le couvercle était surmonté d'un soleil avec des rayons et des cristaux, au milieu desquels, on exposait la grande hostie. Trois fois repoussé par une force invisible, le malheureux aveuglé par son crime, et le cœur toujours plus endurci, fut néanmoins assez audacieux pour enlever le vase sacré qu'il cacha promptement dans ses vêtements. Sortant alors par où il était entré, il se dirigea, en toute hâte, du côté des remparts de la ville, prit la route de la porte St-Sébastien, et jeta, dans les buissons, la très sainte Eucharistie. ~~Mais~~ La punition du coupable ne se fit pas attendre

(1) Ex historian Carlus.

il se sentit subitement saisi d'une grande frayeur, et dans son trouble, ne put jamais franchir la porte par où il espérait s'enfuir. Les gardes de ville remarquant sa démarche mal assurée, ses traits bouleversés, son air inquiet, jugèrent qu'il pouvait bien avoir commis quelque crime énorme. Ils furent, du reste, confirmés dans leurs soupçons, en voyant la croix du vase tomber de la poche du malheureux! Aussitôt ils s'emparent de lui et le conduisent à leur chef. Là, interrogé par ce dernier et poussé par les remords de sa conscience, il avoua son crime. Sans perdre de temps, le pieux officier se mit à la recherche du sacré Corps de Notre Seigneur Jésus-Christ, et l'ayant trouvé il le vénéra profondément, le transporta, avec tout le respect possible, dans son logement et le déposa décemment sur une table, au milieu de bougies allumées. Il fit ensuite avertir les Pères Chartreux qui vinrent processionellement reprendre le très saint Sacrement pour le replacer à l'endroit d'où il avait été enlevé. Ici, Dom Molin, dans son récit, diffère encore de la Chronique. D'après lui, lorsque nos Pères rentrèrent au chœur ~~Tout d'abord, [illegible] à nos Pères rentrant au chœur~~ à la fin du repas en ~~réfectoire et~~ psalmodiant le Miserere pour les grâces selon nos usages, le Père Prieur arrivé au milieu du chœur, aperçoit le premier le tabernacle vide, et s'écria avec des sanglots dans la voix: « Père sacristain, que vois-je? le Saint Sacrement a disparu, qu'est-ce que cela? » Il se précipite vers l'autel; tous les religieux se mettent en mouvement; les uns suivent leur Prieur, les autres se répandent dans le jardin, dans le cloître ——

et dans toute la maison, cherchant le voleur sacrilège, mais sans trouver personne. Cette pauvre communauté se trouvait donc plongée dans la plus grande désolation et chacun priait en levant les mains vers le Ciel. ~~Arrivé à la porte~~ ~~St Sélastien, le voleur, toujours d'après Dom Molin, trouva un~~ le récit de Dom Molin contient encore ces détails particuliers. Lorsque le voleur arriva à la porte Saint Sébastien, il trouva un garde aux prises avec un passant auquel il voulut prêter main-forte. — « De quoi vous mêlez-vous, lui dit le garde, passez « votre chemin et laissez-moi faire mon devoir » Notre homme ne voulant pas se rendre à cette injonction s'approcha davantage. Alors, le garde en voulant l'écarter de la main, sentit quelque chose sous son manteau. — « Que portez-vous là, « dit-il, et, en même temps, il lui arrachait de dessous « le bras, une partie du vase sacré! » Appelant à son aide le poste qui gardait la porte, l'officier, fribourgeois de naissance, accourt en toute hâte, s'écriant bientôt: « mais c'est le ciboire des « Pères Chartreux, je l'ai vu aujourd'hui exposé sur l'autel de leur chapelle, « Malheureux qu'as-tu fait! ». Et après avoir déposé le très Saint Sacrement sur une table recouverte d'une nappe d'une grande blancheur, ornée de fleurs et garnie de flambeaux, le pieux militaire envoie deux de ses hommes à la Chartreuse pour dire au Prieur de sa part: « Hâtez-vous de venir jusqu'ici, je vous montrerai celui que vous « cherchez! » Aussitôt les religieux se rassemblent à l'église, le Prieur revêt la cuculle ecclésiastique et tous sortent en procession les yeux pleins de larmes. Arrivés ~~bientôt~~ au lieu indiqué, ils retrouvent le divin objet de leur amour, sans lequel ils ne pouvaient vivre davantage. Quant au prieur transportés d'admiration, mais ne se rendant pas encore à l'évidence. — « Si je ne « vois pas de très près, ~~la thèque~~, disait-il, la thèque

le soleil, la pixyde et les hosties qu'elle contenait, je ne pourrai jamais croire. ‡
Des deux parties du vase sacré, il retrouvait le soleil contenant encore la grande hostie, mais il était séparé de sa base.
~~Il vit le soleil mais séparé de sa base dans lequel il reconnut la grande hostie~~;
Il ouvrit la pixyde que le voleur avait encore gardée dans son sac, mais n'y retrouva ni le corporal, ni les petites hosties. ‡ Interrogé, le malheureux avoua n'avoir touché à rien, mais jeté le contenu de la pixyde dans un lieu qu'il indiqua. On l'obligea de conduire deux religieux en cet endroit où les saintes espèces furent, en effet, retrouvées, et, de là, reportées à la maison de l'officier. Alors les religieux, après avoir adoré N. S. J. C., entonnent le Te Deum avec une joie profonde et se mettent en procession pour retourner au monastère, suivis de tous les ~~Suisses~~ soldats suisses en armes et d'autres personnes. A leur arrivée, ils replacent aussitôt le Corps sacré de Notre Seigneur au lieu d'où il avait été enlevé. Nos Pères, en expiation d'un si grand crime, ajoute la Chronique, s'imposèrent, la nuit suivante, une pénitence dure et extraordinaire. Pendant ce temps-là, le coupable était conduit devant le juge. Il fut enfermé et gardé à vue jusqu'à la fin du procès qui aboutit ——— à une condamnation à mort. D'après la sentence, le criminel devait être exécuté devant la porte du monastère, mais nos Pères obtinrent de ne pas être témoins d'un aussi triste spectacle. Dans tous les cas, aux yeux du Révérend Père Général Dom Jérôme Marchand, l'expiation d'un seul ne pouvait pas suffire pour apaiser la colère divine en cette circonstance, d'autant que la négligence et le manque de vigilance avaient, peut-être, favorisé un si grand malheur. C'est pourquoi, suivant son ordre, on dut, chaque semaine, pendant un mois entier, célébrer à la Chartreuse de Lyon, une Messe du St-Sacrement. Les religieux eurent aussi à prendre le même jour.

„ très heureusement à fixer leurs tentes, et entreprirent de
„ construire leur monastère, sur un bel emplacement,
„ dessus d'un rocher au bord du [illegible] on apercevait la [illegible]

une discipline in privato, afin d'attirer la miséricorde divine sur l'Ordre tout entier et sur la maison de Lyon en particulier.

# Chapitre VI

[illegible] de Dom Marchand ~~[illegible] détails sur son général~~
Dom Thomas de Cocquebart ~~[illegible]~~ (1595)
Dom Pierre Serval

Le Révérend Père Général Dom Jérôme Marchand, premier prieur de la Chartreuse de Lyon, touchait alors au terme de son existence. Afin de nous édifier, encore nous ne le laisserons point passer de la terre au Ciel, sans emprunter à ses biographes de nouveaux et précieux détails.

Justement effrayé de la responsabilité qui ~~pesait sur~~ avait pesé sur lui, Dom Jérôme élu général de l'Ordre, ~~faisait, chaque année~~ avait fait au Chapitre, de vives instances pour ~~se faire décharger de ses fonctions~~ qu'on ne maintînt pas l'élection. Ne se voyant pas écouté, il se cacha un jour dans un endroit fort secret de la sacristie. Après l'avoir fait chercher partout vainement, le Chapitre se résolut à fulminer l'excommunication contre ceux qui, connaissant le lieu où il s'

---

Hist. ou Antiquitez, Tom. II. Vie du R. P. Dom Jérôme Marchand prieur etc

était retiré, refuseraient de le faire connaître. Le Père sacristain seul en possession du secret fut donc obligé de rendre son prisonnier volontaire. Dom ~~Marchand~~ Jérôme n'en persistait pas moins dans ~~la~~ Désir d'être déchargé de ses fonctions ~~Ah~~ lui donna alors ~~à Dom Jérôme~~ un Coadjuteur dans la personne du V. P. Dom Jean Michel, Prieur de la Chartreuse de Paris, mais se sentant très heureusement soulagé dans ses travaux, le Révérend Père en profita pour prolonger son oraison et redoubler ses mortifications. On le vit quelquefois à genoux pendant huit heures continues devant le Très Saint Sacrement, malgré ses nombreuses et cruelles infirmités, et répétant un million de fois, Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto. Au lieu de se livrer au repos avant l'Office de nuit, il allait souvent veiller dans l'église les pieds nus, tenant à la main un cierge allumé, tournant autour du grand Autel où reposait le Dieu de son cœur, et répétant avec une foi vive et ardente: Tu

Le R. Père général premier Prieur de la Cie du lis de l'Esprit de Lyon, véritable pierre angulaire de cet édifice admirable en ce que plus
religieux prendrait le même jour une discipline en particulier afin d'apaiser
par le vertu qu'il abritait que par la beauté de ses constructions, et Jérôme [illegible] du nom, ou encore alors répondant à la
la justice de Dieu, et d'attirer sa miséricorde sur l'Ordre tout entier, et sur
fin de sa carrière. Qu'il nous soit permis ici
la maison de Lyon en particulier. Le R. P. général ~~Jérôme Marchand~~ notre premier Prieur de la Cie du
lis de l'Esp. de Lyon, ~~[illegible]~~

Ce bienheureux Père qui avait été la pierre angulaire de notre Chartreuse
véritable pierre angulaire sur laquelle s'élève sur
du lis St Esprit, touchait alors à la fin de sa carrière. Qu'il nous soit permis ici
de cet édifice admirable plus encore par les vertus qu'il abritait que par la beauté
pour notre commune édification d'emprunter encore à son biographe quelques
de sa conduite, ~~[illegible]~~ ou encore alors répondant
nouveaux et courts détails.
m. l. f. de sa com.

Justement effrayé de la responsabilité qui pesait sur lui, Dom Jérôme faisait
au chapitre déchargé
chaque année de vives instances pour être de ses fonctions; mais ne se
voyant pas écouté il se cacha un jour dans un endroit fort secret de la

es Christus Filius Dei vivi, afin de réparer les sacrilèges que les hérétiques de ce temps-là commettaient envers la divine Eucharistie. A Malines, où il assistait malgré la défense des médecins, son visage paraissait parfois tout en feu et environné de lumière, de sorte qu'on ne pouvait le regarder. Après l'Office, au lieu de rentrer en cellule, il se rendait fréquemment au cimetière et là, demeurant au milieu de la neige, tout le reste de la nuit, il répétait sans cesse : Requiem æternam dona eis Domine pour le soulagement des âmes du Purgatoire.

Plein d'une tendre dévotion envers Notre-Dame de Casalibus, Dom Jérôme y faisait de nombreuses ascensions, se déchirant les pieds par ces chemins si pleins d'aspérités où il marchait toujours sans chaussures. Arrivé au béni sanctuaire, il y restait jusqu'à trois et quatre jours tellement absorbé par la présence divine qu'il ne prenait aucune nourriture. D'autres fois, il s'engageait seul dans la montagne, y perdait aussi pour plusieurs jours, avec un seul morceau de pain qu'il mangeait avec de la neige et sans qu'on sût où il avait passé. Comme il n'arrivait pas au chœur un jour de fête solennelle, Dom Molin inquiet, se rend dans sa cellule et ne l'y trouve point. Il eut alors la pensée de monter à la bibliothèque où il aperçut notre bienheureux Père élevé de terre et ravi en extase. Cela arriva plus d'une fois, dit le même Dom Molin, et alors, d'après lui, Dom Jérôme se trouvait élevé de terre à la hauteur de plusieurs coudées. Faut-il alors s'étonner ~~pourquoi il~~ de ce qu'il traitait si durement son corps, ne lui donnant

religieux prendrait le même jour une discipline en particulier afin de fléchir la justice de Dieu et d'attirer sa miséricorde sur tout l'Ordre et sur la maison de Lyon en particulier.

Le Révérend Père Général Dom Jérôme Marchand, Prieur de notre Chartreuse du St Esprit touchait alors à la fin de sa carrière. Depuis sa nomination au poste suprême de la famille cartusienne, il n'avait que croître de vertus en vertus.

que des pain bis, des pommes de terre, de l'eau pure, et presque pas de sommeil ; et pourquoi encore, il aimait, par les plus grands froids de l'hiver à se plonger tout entier dans l'eau du torrent qui coule aux pieds de la Chartreuse ! Aussi le Chapitre général dut il faire une ordonnance spéciale pour l'obliger à modérer ses austérités. (1) Depuis le V. Père Dom Desmurets, vingt exemple de Dom Marchand avait tellement entraîné la maison de Chartreuse dans cette voie extraordinaire de la souffrance, qu'on fut obligé de visiter les cellules de chaque religieux pour en enlever tous les instruments d'une pénitence trop forte et peu conseillée.

Constamment uni à Dieu, Dom Jérôme en recevait aussi le don de toucher les cœurs : ses exhortations au chapitre étaient telles que la plupart de ses auditeurs ne pouvaient se contenir de pleurer et de verser des larmes en abondance. Il puisait de même ce contact divin une charité sans bornes pour le prochain, et surtout pour les pauvres disgraciés de la nature. Il les faisait venir chez lui, et en trouvait toujours plusieurs cachés sous la galerie de sa chambre ; il aimait de préférence les plus vils et les plus contrefaits, leur lavait et baisait les pieds. L'un d'eux, jeune encore, n'ayant jamais eu l'usage de ses jambes, fut guéri miraculeusement par lui, et devint depuis religieux et frère convers.

Nous avons déjà parlé de sa charité pour les lépreux : il en rencontra un jour un dans la montagne, l'amena dans sa chambre, le coucha dans son lit, et le ~~[illegible]~~ garda pour le prendre lui-même. A un moment où il était seul, de chez lui, le P. Procureur vint de cellule, le P. Procureur ignorant son absence, vint ~~[illegible]~~ pour parler d'affaires et trouva le lépreux tranquillement couché dans le lit de son supérieur ; ~~[illegible]~~ Procureur se le fit ~~[illegible]~~ sortir de la cellule et du monastère. Mais à son retour, le Révérend Père ne trouvant pas son malade, le fit chercher et ramener ; ~~il le prit et il le lavait~~ le soigna jusqu'à complète guérison. Il avait toujours de reste quelque pauvre malade bien vêtu, ~~[illegible]~~ comprenant à la Grande Chartreuse par un chartreux page 100 ; souvent, Dom Marchand appelait quelque petit mendiant, le faisait mettre à sa table dans sa chambre, lui donnait à dîner,

(1) Trinitas Patriarcharum a R.P. Theophilo Raynaudo, p. 229. Lugduni, sumptibus Horat. Petri Prost etc. M DC XLVII.

« et se contentait des croûtes de pain sales et dures qu'il trouvait dans « le bissac de l'enfant. Dom Jérôme lui demandait ensuite sa bénédiction « et lui suggérait en quels termes il devait la donner : « Seigneur, mon Dieu, « ~~disait le petit pauvre~~ — Dites-vous —, bénissez le frère Jérôme Marchand qui est un « misérable pécheur ». Le Révérend Père remettait ensuite au guichet les « assiettes bien vides cette fois, et le frère dépensier qui connaissait la « mortification de son supérieur, s'étonnait et se réjouissait de voir qu'il « eût mangé de si bon appétit ».

Dom Jérôme vit son monastère envahi par les soldats huguenots, ~~où ils~~ qui commirent toutes sortes de violences et de déprédations ; il vit en 1592 les flammes dévorer les bâtiments de la Chartreuse. Au milieu de ces adversités, loin de se troubler et de murmurer, son âme toujours embrasée de la divine charité, regardait au contraire tous ces malheurs comme des présents de la main de Dieu, et des effets de son amour pour lui et ses religieux. Il possédait également cette lumière surnaturelle accordée seulement aux âmes très pures et entièrement éprises de l'amour divin : un matin, après avoir passé, selon sa coutume, plusieurs heures au cimetière, il se montra fort triste à Dom Molin qui lui en demanda ~~pourquoi~~ la raison. « Hélas, « répondit-il, Monseigneur l'évêque est mort ». Il voulait parler de Dom Guillaume Chelsome, ancien évêque de Vaison, son troisième successeur au prieuré de Lyon, et envoyé de là, on s'en souvient, à la Chartreuse de Rome. En même temps, il écrivit le nom du défunt sur la Carte du Chapitre général et, quelques jours après, on recevait en effet, la nouvelle de sa mort. Le même fait se renouvela encore pour

[illegible], et au prix de 110 écus d'a

« sol que led. Mury confesse avoir reçu du Révérend Père Géné

« par les mains de Mr Antoine Mallo, bourgeois de Lyon. (2) L'a

écrit sur parchemin fut rédigé par Hubert notaire

Au 18 du même mois, Dom Guillaume fait son compte de recettes et dépenses pour la construction de l'église: ~~ainsi qu'il suit:~~

La maison a reçu en plusieurs fois des bienfaiteurs 8225 écus, soit 2467

Elle a dépensé ~~à la susdite construction~~ " " 7485 éc, soit 2245

Il reste pour continuer l'œuvre " ~~7096~~ 740 éc. soit 2220

D'après la Chronique, les dons de Mr Robineau se seraient

[illegible]

une religieuse du monastère de Gosnay, dont il connut le ~~mort~~ Décès d'une manière surnaturelle.

Nous devons passer rapidement sur la vie de ce célèbre religieux, renvoyant le lecteur désireux de le connaître à fond, aux auteurs cités. Néanmoins, ajoutons encore un dernier trait admirable qui nous demeurera comme un souvenir tout parfumé de sa sainteté extraordinaire.

Le jour de la fête du Saint Sacrement de l'année 1594, Dom Jérôme fut tellement tourmenté de la goutte, — qu'il ne pouvait ni marcher ni faire aucun mouvement. ~~Vingt~~ Avant arriver le moment où l'on allait commencer la procession, il s'adressa à ses pieds et leur dit : « Comment, méchants pieds, pour une vétille, je serai donc « empêché de voir mon doux Jésus, pendant que tout le monde l'adore et « le révère ! » En disant ces paroles, il se lève avec un grand courage, va à l'église, s'habille et fait tout l'Office sans laisser paraître en lui aucune trace d'infirmité. Pendant qu'il portait le Saint Sacrement, deux ruisseaux de larmes coulaient de ses yeux, et son visage paraissait transfiguré. Après l'office, il retourne chez lui ~~reprend son mal et ne le quitta plus jusqu'à la mort~~ pour reprendre son mal, le mot paraît juste, et ne plus le quitter qu'au jour de la mort.

Lorsque ce bienheureux père arrivant à sa fin, on lui proposa de recevoir le saint Viatique. Il accueillit cette proposition avec un bonheur extrême, et, à l'approche du divin Maître, il se leva du lit pour aller à sa rencontre, avec toute la promptitude d'un homme parfaitement

de Vesly, profès de la maison de Paris, « qui estait d'une très petite taille, et « d'une très haute vertu. »(1) Dom Jérôme avoit désiré l'avoir auprès de lui, afin de le consulter tout à son aise, et de suivre ses avis dans l'accomplissement de sa tâche si difficile.

Tout dévoué à son bien aimé supérieur, Dom Jean Michel s'appliqua à prendre son esprit, à marcher sur ses traces, se montrant constamment son imitateur parfait. Comme lui, il fit grand cas de l'observance régulière. Prieur de la Chartreuse de Vauvert à Paris, longtemps Visiteur de plusieurs Provinces, partout Dom Jean Michel s'était montré très prudent et très sage. Profondément versé dans la théologie mystique, élevé à un degré d'oraison peu ordinaire, il récitait l'Office divin avec une très grande dévotion + Jamais peut-être, on ne rencontra dans un homme, plus de prudence dans le maniement des affaires, plus de maturité dans les délibérations, plus de fermeté et de constance dans la poursuite du bien, et enfin, plus de courage et d'ardeur au travail.(2)

Le nouveau Supérieur de tout l'Ordre eut pour notre Chartreuse de Lyon, cette même affection si paternelle que lui avait vouée son vénérable prédécesseur, Dom Jérôme Marchand. Le Prieur de l'époque, Dom Gilbert de Launay, ayant été, paraît-il, + envoyé à Cologne pour y remplir l'office de Vicaire, le V. P. Dom Thomas de Coquebert, religieux d'un rare mérite, comme va nous l'apprendre le Chroniqueur, fut aussitôt élu à sa place par sa Révérence. De Cologne, Dom Gilbert alla de nouveau présider successivement à Beaune, à Montreux et finalement mourut hôte à Cahors le 2 Mai 1609. Il composa beaucoup

(1) Id, p. id.
(2) Chronique.

d'écrits spirituels, et, dans le Catalogue de Beaune, on le dit très fervent, très porté à l'abstinence et à la mortification.(1)

Dom Thomas de Cocquebart, né, selon les uns à Saleney en Picardie, et, selon les autres, à Disy-le-Gros, diocèse de Laon, fit profession à la Grande Chartreuse le 1 Novembre 1588. D'une taille élevée, ~~d'une beauté~~ physique remarquée, ~~beau physiquement parlant~~, mais plus grand encore et plus beau par la pureté de sa vie, il retraçait en sa personne l'image vivante d'un ancien Père du désert. Chez lui, à un caractère plein de gravité, venaient s'ajouter un esprit calme, posé, réfléchi et une grande simplicité qui lui attiraient la vénération et l'amour de chacun. Naturellement bon, Dom Thomas se montrait condescendant, plein d'indulgence pour tous et dur pour lui seul, châtiant son corps par la privation de nourriture et la mortification la plus rigoureuse, afin de le réduire en servitude. Nommé Prieur de la Chartreuse de Lyon, il montra dans cet emploi toujours difficile, ce dont il était capable au spirituel comme au temporel, ~~mais surtout dans les choses spirituelles objet de ses constantes préoccupations~~ ~~Les choses spirituelles étaient toutefois l'objet principal de~~ Il élevait ~~souvent~~ souvent et en tous lieux, les yeux du corps et de l'esprit vers le Ciel, ou, selon la Chronique, il entrevoyait le terme de ses désirs. Ses traits pâles et amaigris, sa démarche toujours religieuse, ses discours tout pénétrés du feu de l'amour divin, et dans lesquels il n'y avait rien de terrestre — car il se retirait toujours d'un entretien où l'on ne parlait pas de choses spirituelles — les profonds soupirs

(1) «vir religiosissimus cognoscitur et abstinentiae deditissimus et mortificationi.»

de Vesly profès de la maison de Paris. Dom Jérôme ~~connaissant sa grande intelligence des affaires~~, avait désiré l'avoir auprès de lui, afin de le consulter tout à son aise et de prendre son avis dans l'accomplissement de sa tâche si difficile. Tout dévoué à son bien aimé supérieur, Dom Jean Michel s'appliqua si bien à prendre son esprit et à marcher sur ses traces qu'il se montra constamment son parfait imitateur. ~~En effet, à l'exemple de Dom Marchand~~ il fit grand cas de l'observance régulière. Prieur de la Chartreuse de Vauvert à Paris, longtemps visiteur de plusieurs Provinces, partout ~~ce Vénérable~~ Père avait fait preuve d'une haute sagesse. Profondément versé dans la théologie mystique, élevé à un degré d'oraison peu ordinaire, ~~Dom Jean Michel~~ récita aussi l'Office divin avec une très grande dévotion : nous en avons la preuve

~~tous ses dons. Que dire encore, Dom de Lecquehart était tellement~~

~~transgresser les abstinences et les longs jeûnes de l'Ordre. Il ne supportait pas d'entendre raconter des nouvelles parce qu'il puisait toute sa consolation dans le pur amour de Dieu. L'amour de Dieu était dans sa bouche et sur ses lèvres, l'amour de Dieu était au plus profond de son cœur et la crainte du seigneur était la garde naturelle de~~

on ne rencontra dans un homme plus de prudence dans le maniement des affaires, plus de maturité dans les délibérations, plus de fermeté et de constance dans la poursuite du bien, et enfin plus de courage et d'ardeur au travail.

~~Élevé à la dignité de général de tout l'Ordre, Dom Jean Michel~~ Le nouveau supérieur de tout l'Ordre conserva à la Chartreuse de Lyon la même affection paternelle que lui avait voué son vénérable prédécesseur, Dom Jérôme Marchand. Le Prieur de l'époque Dom Gilbert de Launay, ayant été, paraît-il, envoyé à Cologne pour remplir l'office de Vicaire, le nouveau Révérend Père nomma à sa place

qui s'échappaient parfois de sa poitrine, tout en lui indiquait son union constante avec Dieu. Il faisait grand cas des austérités de la règle, et jamais, même en voyage, il ne lui arrivait de transgresser les abstinences et les longs jeûnes de l'Ordre. Puisant toute sa consolation dans le pur amour de Dieu, il ne supportait pas d'entendre raconter des nouveautés. L'amour de Dieu était dans sa bouche et sur ses lèvres, l'amour de Dieu était au plus profond de son cœur, et la crainte du Seigneur était la garde naturelle de tous ses sens. Une fois en oraison, il y serait demeuré tout le jour à jeun, si on n'eût eu la charité de l'avertir. Lorsque les affaires de la maison l'arrachaient à cette vie intérieure dont il faisait ses délices, il aurait parcouru la ville entière, depuis le lever du soleil jusqu'au soir, sans pouvoir dire à son retour au monastère, pendant combien de temps il était resté absent, où il était allé, pourquoi il était sorti dans Lyon, et quelle personne il avait rencontrée sur son chemin. Au moment du départ, ajoute encore la Chronique, le saint Frère trouvait sur le seuil de la porte N.S.J.C. avec lequel il s'entretenait et, en compagnie d'un tel ami, jamais il ne ressentait l'ennui ni la fatigue. Cet était Dom Thomas de Cocquebart septième prieur de notre Chartreuse des Lis-St-Esprit.

Il nous faut relater des faits de son administration

Le 3 Mars 1596 Ce V. Père ratifie, par devant Me Hubert, notaire, la vente passée en date du 5 Février 1593 à Dom Antoine de St-Paul, son prédécesseur, des biens immeubles ayant appartenu à Fcois Guigo, dit Varambon et Fcoise Truclat

63

d'écrits spirituels et, dans le Catalogue de Beaune, ~~l'est noté~~ on nous apprend qu'il est comme ~~un~~ religieux d'une grande ferveur (trifeur) et très porté à l'abstinence et à la mortification.

Dom Thomas de Cocquebart né selon les uns à Saleney en Picardie et selon les autres à Disy le Gros, diocèse de Laon fit profession à la Grande Chartreuse le 19bre 1588. D'une taille élevée, beau physique, mais bien plus grand et plus beau encore par la sainteté de sa vie, il retracait en sa personne l'image vivante d'un ancien Père du désert. Chez lui, à ~~la gravité du caractère~~ à une caractère plein de gravité, venait s'ajouter un esprit calme, posé, réfléchi et une grande ~~droiture~~ sincérité qui lui attiraient la vénération et l'amour de chacun. Naturellement bon, Dom Thomas se montrait condescendant, plein d'indulgence pour tous, et dur pour lui seul, châtiant son corps par la privation de nourriture et la mortification la

et l'amour de chacun

sa femme qui reçurent ce jour 40 écus en déduction des 160 restés à redevoir.
Quant au surplus, soit 120 ils seront acquittés par les Chartreux
« lorsqu'on aura trouvé un fond pour en faire l'emploi et néanmoins, il
« sera payé annuellement par les mêmes aux vendeurs 6 écus pour le profit de cette somme. »

En 1598, le 26 Mai, M. Mallo donne, au nom de Dom de Cocquebart, à Claude d'Aurolle, maître maçon, le pris-fait pour continuer la construction de l'église et « reprendre la maçonnerie de la « croisée d'icelle, du côté du couchant, et à commencer un pied au « dessus des corniches en pierres blanches, en continuant jusques et « compris-es les chapelles du même côté... reprendre aussi la taille « du double pilastre de ladite croisée qui doit supporter le dôme ainsi « qu'il est commencé.... Il construira les deux chapelles joignant « cette moitié de croisée, du côté du couchant, et les rendra complètes... « Il fera deux voûtes à chacune dont la première servira de caveau « et l'autre sera en berceau au dessus.... Il promet (ledit d'Aurolle) « que la corniche et architrave de ces ouvrages seront faits, suivant « les modèles donnés par M. Magnan architecte, et mieux travaillés « que celles qui sont déjà faites, et avec plus de sortie que les autres. Il « fournira le mortier, la chaux et sable, posera les taille avec mortier « composé de sable du Rhône, etc, et moyennant ce que dessus, lesdits

« Pères Chartreux payeront à d'Hurolle 1200 écus d'or sol, soit 3600 livres.
En outre, D'Hurolle devait achever la croisée de la chapelle haute, au dessus de celle de St-Antoine, et d'autres travaux pour lesquels il reçut de M. le lieutenant Austrein 300 écus d'or, autant de Me. Antoine Clément, et 200 du V. P. Prieur. (1)

Le 4 Novembre suivant, Dom Thomas de Cocquebart traitait avec un second Guigo dit Varambon, nommé Benoit, pour l'échange de petites pièces de terre et, ensuite, pour l'acquisition d'un tènement « étant « en jardin, situé audit Lyon, paroisse St-Vincent, territoire des Bardines, « contenant la semaille de 3 coupées ou environ, mesure dudit Lyon et « joignant au soir, la place à présent en chemin, appartenant aux RP. Chartreux, « et leur Eglise de nouveau construite et non achevée au matin, le jardin de « Pierre Rogier dit Polort, à bise, le chemin tendant de la petite corte St-Vincent au « couvent desd. Chartreux, et au vent, la terre de ces derniers, moyennant « la somme de 100 écus d'or sol, à lui payés présentement par Dom Jean Sommier, « procureur desd. Chartreux, lad. somme provenant en partie d'un legat « fait à la Chartreuse, par Dom Guillaume Moallo, religieux en icelle « par son testament et dernière volonté. » Acte sur parchemin, reçu en l'étude de Me Hubert.

Comme on le voit, Dom de Cocquebart poursuivait les constructions, grâce à la générosité de nouveaux bienfaiteurs. Et M. Robineau s'étaient joints, déjà avant MM. Austrein et Clément Antoine, M. Tannequy Barriot qui, en date du 11 Décembre

(1) Cette chapelle haute, au dessus de celle de St-Antoine, fut convertie plus tard en un grenier à blé contre l'arc nouveau en corne de vache appelé l'arc Mounet qui sépare le chœur d'avec le sanctuaire et la nef de l'église. Invent.

1595, donnait une rente annuelle foncière et perpétuelle de 1590 liv., provenant du partage de l'hoirie de feu M. Claude Bariot son père, avec Eléonor et Anne Bariot ses frère et sœur. Cette rente de 1590 l. faisait partie de celle de 4375 l. créée par Louis de Bourbon, duc de Montpensier, souverain des Dombes, en faveur de deux autres membres de la même famille, sur la ville, péage et terre de Trévoux. En 1597, Monsieur de Cossières, issu d'une noble famille du pays de Metz, le même probablement qui avait déjà fait à Dom Jérôme Marchand une donation considérable, donnait encore 15000 écus pour acheter le restant de cette rente due par le duc de Montpensier. Vers le même temps, M. Pierre Blache, premier employé de M. Guiot de Masso, receveur des impôts de la ville, remit secrètement la veille de sa mort à M. Mallo 45 écus avec lesquels, dit la Chronique, on achèva la construction de la triple muraille qui forme l'église et le chœur des religieux, quæ consumpta sunt in triplici muro quo ecclesia et monachorum chorus ambiuntur et circumcludunter.

A la même époque, noble Antoine Scarron, né à Lyon, novice à la Grande Chartreuse, se trouvant à la veille de prononcer ses vœux solennels, voulut concourir également, selon son pouvoir, à la construction de la maison du Fils-St-Esprit. Par son testament, passé

à la Correrie de ——

la Grande Chartreuse, le 23 Mars 1600, il institue ses héritiers universels et particuliers de tous ses biens, noble Antoine Scarron et dame Catherine David ses père et mère, après le décès desquels il leur substitue le Prieur et les religieux de la Chartreuse de Lyon, et spécialement « pour une « sienne maison sise à Lyon, faubourg de Vaise, près le château de Pierre « Blize, et au territoire de Loyasse, et consistant en un logis, terre, vignobles, « jardinage, qu'il avait acquise et reçue en don de M. Urbain Viau son « oncle maternel et parrain, Prieur de Bon et Collonges en Provence. Il « substitue en outre aux mêmes religieux une somme de 3000 liv. en dépôt « actuellement chez M. Pierre Scarron, trésorier de France, à la condition que « lorsque les Pères Chartreux entreront en possession de lad. maison, elle « prendra le nom d'Ave Maria etc. »

Après la mort d'Antoine Scarron, père de notre religieux, Me Vve Scarron née David, ratifia le testament de son fils, en son nom personnel et comme mère et curatrice de ses autres enfants, et d'après son consentement, une vigne acquise par son mari, devait même être réunie à la maison de Pierre Blize, protestant, du reste, que ni elle, ni ses enfants n'auraient rien à prétendre soit sur les immeubles de Loyasse, soit sur les 3000 livres.

Mais ~~quelques années plus tard~~, Me Vve Scarron, cédant, on ne sait à quelle influence contraire, se repentit de son acte de générosité et voulut revenir sur le passé. En 1609, elle demande l'intérinement des lettres qu'elle avait prises pour ~~se faire relever de son~~ faire annuler acte de ratification du testament de son fils

---

Inventaire.

chartreux ~~prétendent qu'il y a substitution~~ allégaient la cause de substitution. Selon les Pères Chartreux, cette maison donnée par Dom Antoine était un bien adventif, elle provenait de son oncle et se trouvait conséquemment en dehors de l'hoirie paternelle. Quant aux 3000 liv., elles provenaient également d'une pension accordée par le Roi au même oncle, en récompense de ses services à l'occasion de la réduction de la ville de Lyon à son obéissance, M. Viau étant alors capitaine Peman (1) de quartier, et âgé de 31 ans, 2 mois, 7 jours, etc.

Le 28 avril 1611, la sénéchaussée de Lyon déboute la Ve Scarron de sa demande et déclare le testament de Dom Scarron, profès à la « Grande Chartreuse depuis le 23 Mars 1600, bon et valable » et ordonne, en conséquence, qu'après le décès de Me Ve Scarron, les Chartreux de Lyon seront mis en possession de la maison de Loyasse. Néanmoins, cette ~~dame~~ Dame, ne perdant pas courage, en appela de cette sentence au parlement de Paris, affirmant de nouveau qu'il y avait substitution de la part ~~avait été substitué par les~~ des Pères Chartreux et qu'il y avait eu « dol, surprise et calidité de la part ». Le Parlement admit ses griefs, cassa, par son arrêt du 7 7bre 1612, la sentence de la sénéchaussée de Lyon et déclara nul le testament de Dom Antoine. L'année suivante (30 8bre 1613), Me Ve Scarron faisait opérer une saisie sur les Pères Chartreux, entre les mains du sieur Rochefort leur fermier, pour se faire payer d'une somme de 48 liv., montant de la moitié des frais de l'arrêt ci-dessus, par exploit de Peris, huissier.

Dom Thomas présidait à Lyon depuis 5 ans et plus lorsqu'arriva la bienheureuse et sainte mort du Révérend Père Dom Jean-Michel. Le gouvernement de l'Ordre échut alors au V. P. Dom Bruno d'Affringues, prieur de la Chartreuse d'~~Orléans~~ Avignon, religieux bien connu par sa science et sa piété. Dom Thomas fit des instances auprès du nouveau général pour être déchargé de son prieuré, mais le Révérend Père ne voulant pas, selon les paroles de l'Evangile, laisser sous le boisseau la lampe qui

(1) Capitaine Peman, c'est-à-dire capitaine de la milice bourgeoise chargée de garder cette époque divisée en trente cinq quartiers tour à tour de service. ~~Peman~~ Almanach de Lyon, étendard et longue queue, bleu et blanc pommés, ledit étendard étant fait de drap ou d'étoffe ~~d'almanach~~ d'Avignon.

brûle et luit encore, consentit à le retirer de Lyon, mais pour l'envoyer Vicaire à Toulouse afin d'être un sujet d'édification dans cette maison et où il servit de base à l'édifice spirituel par la formation de nombreux et fervents novices.

Dom Antoine de St-Paul, autrefois prieur de la maison du Lis-St-Esprit et alors recteur de la Chartreuse de Toulouse, connaissait de longue date la sainteté de son futur Vicaire; aussi l'avait-il désiré vivement et demandé avec instance pour sa communauté.

Après Dom Thomas de Cocquebart, le Prieuré de Lyon fut occupé pendant quelque temps par le V. P. Dom Pierre Serval qui lui-même céda bientôt la place au V. P. Dom Bernard Barriot.

jardinier de Lyon, rendait au Révérend Père Général de l'Ordre des
« dévots religieux Chartreux » (lui absent), en présence de Dom Guillaume
« Chelsome, évêque de Vaison, prieur de la Chartreuse du St-Esprit, une
« terre d'environ une bichorée, située à Lyon, paroisse St-Vincent, tenant
« des Bordines, joignant au matin, le jardin de Benoit Zingou, au midi
« le couvent du St-Esprit, bâtiment ancien ; au soir, l'église que les Pères
« Chartreux font édifier de présent à neuf ; et, au nord, le chemin de Lyon

+ dit Varambon

# Chapitre VI

## Don Bernard Bariot (1601)

Dom Bernard Bariot, dans le monde, M. Tanneguy Bariot né à Paris, et seigneur du petit Roncé, était, avant de se faire chartreux, Conseiller au Parlement de Paris. Son père, Claude Bariot était, lui-même, membre du Conseil privé du Roi, et premier Président du Grand Conseil. Tout ce qu'il y avait de brillant et d'avantageux dans une situation aussi élevée, fut néanmoins compté pour rien par M. Tanneguy, en comparaison du bonheur et des avantages de la vie religieuse. Il prononça ses vœux solennels à la Grande Chartreuse, le 2 Février 1597, après avoir fait, à la maison de Lyon, la donation dont nous venons de parler. Cet acte de générosité nous montre sa prédilection pour la jeune communauté, et fait aussi présager les immenses services qu'il devait lui rendre plus tard. En ce moment, notre

Invent.

une autre requête à MM. les trésoriers généraux de France, aux fins d'être exempté du droit de 5 sols, par pièce de vin (~~que le receveur des~~ exigés par le receveur des droits d'entrée voulait exiger sur les quinze pièces que les Pères Chartreux avaient fait venir pour leur provision) et cela, en vertu des ~~leurs~~ privilèges accordés à l'Ordre.

Un décret rendu aussitôt par MM. les trésoriers, accorda l'exemption demandée mais seulement pour l'année présente, à la charge pour les Chartreux de rapporter la déclaration de sa Majesté sur l'immunité dont ils se prévalaient. Le mois suivant (27 Xbre 1603), Henri IV ~~se rendit~~ voulant au ~~désir de nos~~ Pères, en donnant ~~à Paris~~ donné par ce effet de nouvelles lettres patentes

Révérend Père Général avait précisément besoin d'un homme de la valeur de Dom Bernard, pour triompher des difficultés que rencontrait cette fondation de la maison de Lyon. ~~afin de faire triompher cette fondation de très grandes difficultés.~~ Nommé Procureur, Dom Bernard se mit, sans retard, en quête de ressources pour continuer les constructions. Toutefois, avant de rien entreprendre, il crut bon de faire connaître au Révérend Père la nécessité où l'on était de prendre tout d'abord une résolution d'une haute importance. En effet, sur son avis, en 1602, ~~au Chapitre de l'année 1602 (il était alors Prieur depuis un an)~~ (il avait alors le titre de prieur depuis un an), à la réunion du Chapitre, le Définitoire : « considérant l'état précaire de la maison du Lis-St-Esprit, statua, après « mure délibération, qu'il fallait enfin s'occuper sérieusement de la « pourvoir du nécessaire ; d'autre part, comme il était impossible, « avec un patrimoine à peu près insignifiant, et un nombre de « religieux relativement trop considérable, de continuer, et encore « moins d'achever les constructions, il parut expédient et très « avantageux, afin d'atteindre ce but si désirable, de rappeler tous « les religieux, le Prieur et le Procureur exceptés. De cette manière, « l'œuvre pourrait avancer insensiblement, malgré le peu de « ressources dont on pourrait disposer. »(1)

Déjà en l'année 1600, Dom Bernard, encore procureur, avait adressé à M. de Villeroy, un ——————

(1) Archives de la Grande Chartreuse.

Mémoire « aux fins d'obtenir du roi Henri IV, la concession des revenus des « Isles et Islods relaissez par le Rhône et la rivière d'Ain, des lods et « ventes recelez à sa Majesté, droits d'aubaine etc, pour aider à « l'établissement de la Chartreuse. » Il se rendit ensuite auprès du Roi lui-même, pour le prier de vouloir bien se faire l'héritier du pieux désir et de la bonne volonté d'Henri III, son prédécesseur en acceptant le titre solennel de fondateur de la Chartreuse de Lyon. Le Prince accéda très volontiers à cette proposition, comme le prouvent l'acte de fondation inséré à la fin de ce volume, et, ce qui s'y ajoute, l'acte suivant, du 5 Janvier 1602, portant que « sa Majesté ayant fondé dans la ville de Lyon, au lieu dit la Giroflée, « une église et un monastère de Chartreux, auquel elle aurait imposé « le nom du Lis St Esprit, suivant que le roi Henri III dernier « décédé, aurait proposé, et, sa Majesté désirant, à cette considération, « donner aux religieux qui habitent cette Chartreuse, le moyen de « vivre et de bâtir leur monastère, elle leur accorde et fait don de « dix mille écus, soit 30000 livres, à prendre sur les terres relaissées du « Rhône, isles et islods, depuis Lyon jusqu'à St Genis contre Mont-la-Tirière, « et sur les isles et islods de la rivière d'ain, depuis Pont-d'ain en Bresse « jusqu'à son embouchure au Rhône, comme aussi sur la « moitié des deniers provenant des lods et ventes, lods recelez, « quints ——

Inventaire.

Après le départ de Dom Chesolme, nous trouvons Prieur de la Chartreuse de Lyon, Dom Antoine de St-Paul, né à Toulouse d'une famille noble, et conseiller au Parlement de sa ville natale. Son frère qui occupait le poste important de premier-Maître des verrières entra aussi dans l'ordre [illegible]

« requints, droits d'aubaine[1] et redevances échues ou à échoir, au pays du « Lyonnais, Forez, Mâconnais, Beaujolais, ainsi qu'en Bresse et autres « baillages nouvellement échangés avec le Duc de Savoie. En témoin « de quoi sa Majesté a commandé à son secrétaire d'Etat d'expédier aux Pères « Chartreux toutes les lettres et provisions à ce nécessaires. Signé Henri et « Deneufville. Dans la même circonstance, le Roi accorde à la Chartreuse « de Lyon tous les privilèges dont jouissaient les autres Chartreuses du « royaume. »

Le même jour, d'autres lettres patentes d'Henri IV étaient adressées à la Chambre des comptes et aux trésoriers de France du Dauphiné, portant que les receveurs ordinaires de la contrée et comptables des deniers provenant des lods réservés à sa Majesté, et de certains fiefs situés en Lyonnais, Mâconnais, Bresse, etc, eussent à payer et délivrer comptant au Prieur de la Grande Chartreuse, Général de tout l'Ordre, et à ses religieux, la somme de 30 000 liv. « de laquelle sa Majesté leur fait « don par ces présentes signées de sa main, pour donner moyen d'avancer « le bâtiment de l'église et monastère de la Chartreuse du Lis-St-Esprit, « ou la ville de Lyon, au lieu dit de la Giroflée, dont sa Majesté s'est « déclarée fondateur, sans qu'il soit rabattu aucune chose pour le siècme « destiné à l'Ordre et milice du St-Esprit, et sur la quittance du Général

---

(1) Quint et Requint en termes de jurisprudence féodale, est un droit qu'on paie au seigneur direct à chaque vente ~~que fait un fief~~ du fief qui lui a appartenu autrefois. Le Quint est la cinquième partie du prix, et le Requint, la cinquième partie du cinquième. « Droit d'Aubaine ou Aulaine, signifie tout droit casuel qui arrive à quelqu'un. » Dictionnaire de Trévoux — Inventaire.

« des Chartreux. Ces lettres scellées du grand sceau en
« cire rouge, furent aussi enregistrées au Parlement de
« Paris le 16 Mars 1602, et, à la Chambre des Comptes du
« Dauphiné, le 26 Janvier 1604, sur la requête du Révérend
« Père Général des Chartreux, qui restait chargé de
« faire les diligences et poursuites nécessaires pour le
« recouvrement des 30.000 liv. à prendre sur les îles et îlots.

Dans le même temps (15 Janvier 1602), Dom Barriot obtenait encore du Roi la lettre suivante adressée au Consulat de la Ville de Lyon :

« De par le roy, très chers et bien aimez, encore
« que nous ne doublions point que les gens d'Eglise ne vous
« soient assez recommandez, toutefois ayant une particulière
« affection et dévotion au monastère des Chartreux de
« nostre ville de Lyon, nous avons bien voulu vous escrire
« cette lettre, affin que vous ayez les religieux dudict
« Ordre et ladite maison en toute bonne et favorable
« recommandation ; et que se présentant une occasion
« de les gratifier, vous leur fassiez paroistre que ceste
« lettre ne leur aura point esté inutile, et vous nous
« ferez service très agréable. Escript à Paris le XV jour de
« janvier 1602. Signé Henry et plus bas de Neufville. »(1)

Mais malgré ces témoignages évidents de la bienveillance royale, les Chartreux rencontrèrent de grandes difficultés pour le recouvrement de cette somme

(1) Annuaire de Lyon, 1845. p. 187

de 30.000 liv.; ainsi le 14 avril 1605, ils se voient obligés de faire donner un Commandement à M. le baron de Cauvet qui avait acquis de M. de Lamavalet, la terre, baronie et seigneurie de Montribloud en Bresse, relevant du domaine du Roi, pour des lods se montant à la somme de 6075 liv. Le baron de Cauvet prétendait que cette terre de Montribloud ne relevait pas du domaine royal, mais du marquisat de Villars. Il fut néanmoins condamné par le sénat de Grenoble duquel relevait ledit domaine, à payer aux Chartreux ces 6075 liv.; mais comme ayant réussi plus tard à faire annuler ce jugement, les Chartreux ne jugèrent pas convenable de poursuivre ~~cette~~ l'affaire.

Néanmoins le Prieur de la Chartreuse du Lis-St-Esprit ne perdait pas courage; continuant à prendre les intérêts de sa maison il adressa le 12 9bre 1603, une requête à MM. les trésoriers généraux, aux fins d'être exempté du droit d'entrée de 5 sols par pièce de vin (exigés par le receveur sur les quinze pièces que les Chartreux avaient fait venir pour leur provision) et cela, en vertu des privilèges accordés à l'Ordre. Un décret rendu aussitôt par

Invent.

M.M. les trésoriers, accorda l'exemption demandée, à la charge, pour les Chartreux, de rapporter la déclaration de sa Majesté sur l'immunité dont ils se prévalaient. Le mois suivant, (27 Xbre 1603), Henri IV donne à cet effet de nouvelles lettres patentes « où il rappelle encore « qu'ayant fondé à Lyon une Chartreuse à « laquelle il a imposé le nom du Lis-St-Esprit, il lui avait concédé les mêmes « privilèges, exemptions et immunités dont jouissent les autres « Chartreuses du royaume, et que le commis des droits d'entrée aux vins « ayant voulu l'exiger sur celui destiné à la provision des religieux « de cette maison, il ordonne que lesdits religieux en seront exemptés « tant pour le présent que pour l'avenir jusqu'à la concurrence de « 30 muids ». Ces lettres patentes furent confirmées plustard (31 Xbre 1610) par le roi Louis XIII, en présence de la reine régente dans un acte scellé également du grand sceau rouge (1)

A la même époque, Dom Bernard Barriot, afin de donner aux constructions tout le développement nécessaire, faisait l'acquisition d'un immeuble situé dans le voisinage du monastère : Le 14 Octobre 1603, avec son Procureur, Dom Lucle Claret,

(1) Id.

7

Révérend Père Général avait précisément besoin d'un homme de la intelligence de Dom Bernard pour faire triompher cette fondation des difficultés qu'elle rencontrait dans ses commencements et arrêtait son essor. Nommé Procureur de la Chartreuse du St Esprit, Dom Bernard se met sans retard en quête de ressources pour continuer les constructions; mais, après avoir ~~mûrement~~ examiné la situation, ce Vénéré Père crut bon d'inculquer à notre Révérend Père Général les

Les difficultés rencontrées dès le commencement

« composant les deux ensemble toute la Communauté de la Chartreuse de
« Lyon, il passe procuration à Dom Jean Gonnier procureur de la Chartreuse
de Paris, pour acquérir les biens de Messieurs le Juge. Le 10 Juin 1604,
dame Geneviève de l'Arche, veuve de feu noble Claude le Juge, avocat au
Parlement de Paris, tutrice de Geneviève et Antoine le Juge, ses enfants
mineurs, et M. Claude le Juge fils majeur, avocat au même parlement,
vendent donc à Dom Jean Gonnier, procureur, les cinq sixièmes d'une maison,
pré, terre, vignes, situés à la Giroflée, moyennant la pension annuelle
de 187 liv. rachetable au capital de 3000 liv. Le 24 Mars 1605, Dom
Barriot achetait le dernier sixième de cette propriété de noble Philippe
le Juge, secrétaire du prince de Condé, pour la somme de 600 liv. que ce
dernier reconnaît avoir reçue de Dom Barriot; le 4 Mai suivant cette acquisition
était ratifiée par le Chapitre général. Plus tard (30 Juin 1610) la veuve
Claude le Juge passait quittance pour son entière des 3000 liv. et des arrérages de pension
de cette somme, au nom des Chartreux de Lyon, à Dom Jacques Benoît (1)
Prieur, et Dom Sébastien Musset procureur de la Chartreuse de Paris,
pour le rachat de la rente des 187 liv. ci-dessus.

Après la décision du Chapitre général de 1602 qui réduisait à
deux religieux la communauté de Lyon, Dom Bernard Barriot
avait aussitôt repris les travaux ~~de construction~~ ; à sa requête, M. Nicolas
de Chenizeres, lieutenant général de la Province du Lyonnais accorde,
en date du 25 avril 1602, aux Chartreux de Lyon, la permission

(1) Le Prieur de Paris en 1610 est D. Bernard Vassal (vel Vassail)

« de continuer la construction de leur monastère au lieu appelé le Giroflée, et « cela, après en avoir conféré avec MM. le Prévot des marchands et échevins « de la ville, examiné le plan et reconnu que cette construction ne produisoit « préjudiciable à ladite ville ; il prie au surplus toutes personnes d'aider les Pères « Chartreux dans l'exécution de leur pieux dessein. »

Un premier travail de maçonnerie, confié à Pierre de la Verrière, maître maçon, était toisé le 3 Xbre 1604. Pierre de la Verrière avait construit et achevé ~~au bout de~~ en dix huit mois, 1° le mur de clôture « prenant au portail d'« entrée et allant vers M. Perrachon, en deça de l'ancien chemin qui menoit « au clos des religieuses de Ste-Marie, près le grand cloître du côté du nord et « couchant. » Cette muraille avait 15 pieds de hauteur y compris 4 pieds de fondation ; 2° Le portail d'entrée du grand cloître au nord, toutes les fondations du même cloître et les murailles au-dessus ~~au~~ couchant, les fondations allant du grand cloître au petit, côtés « bise et soir ; 3° La première cellule à plein pied du grand cloître (1), la deuxième et troisième au couchant ; 4° La muraille de clôture extérieure des cellules au midi ; 5° Une quatrième, cinquième et sixième cellule ; 6° Pierre de la Verrière avait de plus exhaussé deux murailles sur la chapelle de la sacristie, et construit celles de l'allée tendant du grand au petit cloître. Tous ces travaux s'élevaient à la somme de 2185 liv. 12 s. 8 d.

Le 6 Juillet 1605, d'après la Chronique, la chapelle de St-Antoine fut consacrée par Monseigneur de Damas, suffragant de son Eminence le Cardinal de Bellièvre, archevêque de Lyon.

La même année, et probablement à l'issue de cette cérémonie

Dom

(1) Cette cellule fut relâtie plustard par Dom Jayr prieur et devint celle du sacristain.

Prélat exilé, n'avait pas voulu consentir à se priver de ses services. Heureux avec le Pape Sixte-Quint, notre évêque démissionnaire ~~commença~~ se dépouilla ~~aussitôt à se dépouiller~~ de tous ses biens ~~afin d'imiter N. S. J. C. dans sa pauvreté~~. ~~Dès le~~ et commencement de l'année 1585 probablement, il se rendit à la Grande Chartreuse, ~~et y~~ pour y commencer ~~commença~~ le temps de la première épreuve, toujours vêtu en évêque, attendant de Rome la décision définitive dont nous venons de parler. Mais ~~voici qu'~~ au bout de plusieurs mois le souverain Pontife lui ordonna de se rendre en Ecosse, ~~pour~~ afin de prendre connaissance de l'état de la religion catholique dans ce pays, et de lui rendre compte à son retour, de tout ce qu'il aurait vu et entendu. Sa mission une fois remplie, ~~Dom Guillaume~~ Dom Guillaume Chelsea prit la route de la Ville éternelle et, après avoir exposé au Saint Père, la situation désespérée de ses compatriotes catholiques, il obtint finalement la permission d'entrer dans l'Ordre. (1) Un fils de son frère fut alors nommé évêque de Vaison à sa place et sacré à Rome. Après la cérémonie ~~du sacre~~, les deux Prélats partirent ensemble pour la Grande Chartreuse où ils arrivèrent la veille de Noël. Le 31 Décembre suivant, ~~Dom Guillau~~ l'ovèle

(1) Il en vertu d'un bref daté, le 23 9bre 1585

Bernard Barriot se rendit à Rome, chargé par l'Ordre d'une mission très importante. Il s'agissait de s'opposer aux instances réitérées de dame de Beauvillers, Abbesse de St Pierre de Lyon, à l'effet de recevoir du Souverain Pontife, la confirmation du don de la Chartreuse de Poletéins, qu'elle avait obtenue du Roi d'une manière peu délicate, et en dénaturant la vérité. Cette affaire était de la plus haute gravité: elle, selon le Chroniqueur, compromettait la paix, la tranquillité et l'avenir de plusieurs de nos maisons de France dont l'existence aurait été menacée, comme l'était ~~comme pour~~ la maison ~~même de Poletéins~~, si les nombreuses démarches de Dom Barriot et les pressantes sollicitations de notre Révérend Père Général, Dom Bruno d'Affringues, n'eussent point abouti. Le Roi avait été d'autant plus facilement induit en erreur, que la concession lui avait été demandée sans faire aucune mention du nom de Chartreux, et comme s'il s'agissait simplement d'une maison soumise à la règle de St Benoit. Mais ce prince ayant reconnu la supercherie, ~~comme il aurait la justice avant toutes choses, il~~ et par amour de la justice cassa et annula promptement la donation, et confirma, à nouveau, par un décret solennel, tous les priviléges de l'Ordre des Chartreux. Ce document fut tiré avec toutes les pièces du procès, des archives de Poletéins, et transporté à la Chartreuse de Lyon pour y être plus sûrement conservé. A cette occasion, l'Ordre céda à la maison du Lis-St-Esprit les revenus de Poletéins, pour tout le temps nécessaire à l'achèvement de ses constructions, à l'extinction de ses dettes, et jusqu'au moment où, pouvant entretenir un nombre suffisant de religieux, elle serait dans le cas d'aider à son tour, cette pauvre maison de Bresse à se relever de ses ruines.

Dom Bernard Barriot avait dû séjourner deux ans dans la Ville éternelle, pour s'employer à cette grave affaire. Après l'heureux dénoûment dont nous venons de parler, et sur le point de rentrer en France, il fut saisi d'une ~~mauvaise~~ fièvre maligne qui le mit bientôt aux portes de l'éternité. Il mourut à Rome le 22 Juillet 1607, très regretté de nos Pères de Lyon. En récompense de ses bons services rendus à l'Ordre, on lui accorda, dans toutes nos maisons, un Monachat et une Messe du St-Esprit.

Nous avons de Dom Barriot un Mémoire ou Etat sur diverses affaires de la maison dont voici un extrait:

La Chartreuse de Lyon doit, suivant une intention de Mme Durre de Tessières, bienfaitrice, une messe chaque jour, deux services par an, et plusieurs autres charges de messes et de prières.

En 1601, la Chartreuse avait 2237 liv. de revenu, et percevait de chacune des maisons de Pavie, Padule, Naples et St Bruno de Calabre, 300 liv. de pension, ce qui faisait en tout pour la présente année, 3437 liv.

Au moment où l'on rappela presque tous les religieux ~~Avant l'évacuation des religieux~~, il y avait dans la maison 3398 liv. en argent comptant, et différents legs faits par les bienfaiteurs dont les noms suivent:

| | |
|---|---|
| Dom Gabriel Vincent " " " " | 1000 liv. |
| Dom Scarron " " " " | 3000 " |
| Dom Yon, profès de Chartreuse " " | 600 " |
| Dom Chicot de Montmerle " " " | 150 " |

Invent.

Dom Songes, une pension de R.t.10 au capital de " 250

M. de Lamarre une pension de 2,6 au capital de 500

M. Guise prêtre " " " " 360

Dom Innocent de Bourgogne, profès de Villeneuve ... 600

~~Il a été donné en aumônes à la même maison par~~
~~divers autres particuliers dans l'année courante~~ ... aumône dont couvent de France 376,10

| | |
|---|---|
| Dom Jonges, une pension de 12 l. 10 s. au capital de | 250 liv. |
| M. De Lamarre, une pension de 25 l. au capital de | 500 l. |
| M. Guise prêtre " " " " | 360 l. |
| Dom Innocent, plustard Dom Jacques de Bourgogne, novice de Chartreuse profès de Lyon " | 600 l. |
| Aumônes dans le courant de l'année " | 3761 l. 10 s. |

~~Il y a lieu d'insérer ici une Ordonnance~~

# Chapitre VIII

## Dom Claude de Mée Recteur (1607)

Dom Bernard Barriot fut remplacé à Lyon par le V. P. Dom Claude de Mée né à Vertus en Champagne, et profès de Chartreuse depuis le 9 Octobre 1595. Dom Claude de Mée présida au Lis-St-Esprit, en qualité de Recteur seulement, depuis 1607 jusqu'en 1616, et eut pour Procureur, le V. P. Dom Alphonse-Louis de Richelieu que nous devons faire connaître au lecteur.

Dom Alphonse-Louis était le frère aîné du fameux Armand-Jean, Cardinal de Richelieu, ministre de Louis XIII. Il eut pour père François du Plessis, seigneur de Richelieu en Touraine, et pour mère, Suzanne de la Porte. Dès sa plus sa tendre enfance, Alphonse se fit remarquer par un esprit vif et pénétrant, mais comme il était d'un tempérament faible, débile et sujet à de fréquents accès de fièvre, son éducation en souffrit tout d'abord. Toutefois sa santé s'étant peu à peu fortifiée, il s'adonna ensuite à l'étude avec un grand courage. Il n'avait pas les qualités qui font l'orateur, et il parlait avec difficulté, mais il écrivait assez bien, et eut de vrais succès en

Vita Alphonsi-Ludovici Plessaei Richelii etc, auctore M. D. P. Parisiis, Ant. Vitré. MDCLIII. Ex libris f. Romani Em^{tissimi} hujus Cardinalis Eleemosinarii et a [illegible] — L'abbé Michel de Pure a laissé plusieurs ouvrages assez médiocres. La vie d'Alphonse de Richelieu est sans contredit, ce qu'il a fait de mieux : on y trouve des particularités qu'on chercherait vainement ailleurs. Il mourut en 1680. Revue du Lyonnais tom. I, pag. 123 et 132.

certaine de trois autres ~~fils de St Bruno~~ ~~martyrisés~~ mis à mort après le siège, en haine de la religion, ~~ce sont~~ [illegible]

~~condamnés et exécutés~~

" Au 14 pluviôse an 11, Jacques Molière, ci-devant chartreux, de Commun-Affranchie, 51 ans, condamné et exécuté le même jour.

" Au 16 germinal an 11, ~~condamnés et exécutés~~

" Benoit Soncet, chartreux, de Montmerle, ~~demeurant à Comm. Affranchie~~ demeurant ici, 40 ans

" Thomas Liottié, chartreux de Comm. Affranchie, sans demeure, 46 ans, condamné

~~Avec~~ ~~deux vénérés~~ Pères ~~Dr Benoit Soncet et Thomas Liottié~~, furent également condamnés et exécutés

avec les deux pieuses filles qui leur avaient donné asile et dont les noms suivent

Marguerite Lafont, marchande mercière, d'Amplepuis, demeurant à Comm. Affranchie, 48 ans.

Françoise Lafont, id., id., 42 ans.

Il est à remarquer que la mort de ~~Th. Chol~~ ~~ci-devant chartreux~~ Dom Pincet et de Dom Liottié mit fin aux exécutions sanglantes à Lyon, seuls + le Condamné, 17 germinal, furent exécutés à leur tour ~~Jean Ripet, [illegible]~~ [illegible]

+ Seuls le Condamné furent exécutés à leur tour

Jean Ripet, ci-devant exécuteur, de Grenoble, demeurant à la Guillotière 52 ans.

Et Jean Bernard, adjoint dudit Ripet, id., id., 26 ans.

philosophie. Après avoir parcouru et étudié tous les auteurs profanes, sentant le besoin de nourrir et entretenir sa piété, il étudia la Ste-Ecriture et les saints Pères, surtout St-Bernard et St-Thomas auxquels il revenait toujours comme à ses plus fidèles amis.

A l'âge de dix-sept ans, le jeune Alphonse termina brillamment ses études. Ses parents qui le destinaient à la carrière des armes, pensèrent alors à le faire recevoir ~~parmi les~~ chevalier de Malte. Avant de se rendre à leur désir, Alphonse voulut s'assurer auparavant s'il avait de l'aptitude pour ce genre de vie; s'il pourrait, par exemple, supporter les grandes fatigues, la chaleur excessive, le froid intense, s'habituer à couvir les mers, et ~~il~~ constata, au contraire, son impuissance à se familiariser avec l'eau son élément nécessaire à l'avenir. On attribua cette incapacité à sa timidité, à son peu de courage; on l'accusa de trop aimer le doux repos de l'étude et de trop fuir le danger. Pour en finir avec tous ces reproches, et montrer qu'il n'était ni timide, ni pusillanime, il prend un jour avec lui plusieurs jeunes gens également habiles dans l'art

Après la mort de Dom Bernard Barriot, le Révérend Père-Général Dom Bruno d'Affringues nomma à Lyon le 11e P. Dom Claude de Hée né à Vertus en Champagne, et profès de Chartreuse depuis le 9 8bre 1595. Dom Claude de Hée gouverna la maison du Vis-St Esprit, en qualité de Recteur seulement depuis 1607 jusqu'en 1616, ou 1617 et eut, pour jours seulement après sa prise d'habit. On avait sans doute obtenu de Rome l'autorisation de faire compter comme noviciat, tout le temps qu'il

[illegible] Alphonse était le frère aîné du fameux Armand-Jean, Cardinal de Richelieu, ministre de Louis XIII. Il eut pour père François du Plessis, seigneur de Richelieu en Touraine, et pour mère, Suzanne de la Porte. Dès sa plus tendre enfance, Alphonse se fit remarquer par un esprit vif et pénétrant; toutefois, il était d'un tempérament faible, débile, et sujet à de fréquents accès de fièvre, ce qui nuisit tout d'abord à son éducation. Mais peu à peu sa santé se fortifiant, il s'adonna ensuite à l'étude avec tant d'ardeur qu'on était obligé de le modérer. Cependant, sa voix naturellement faible et ses poumons restés encore peu solides, ne le favorisaient pas pour la déclamation. Il manquait également de ces autres qualités qui font

de la natation, et devant eux, il se jète à l'eau. Il disparaît tout aussitôt, augmente encore le péril par de fausses manœuvres, et descend promptement au fond de l'abîme. Du bord de la rive où ils étaient restés, ses amis impuissants à le secourir sont dans la consternation; heureusement, une barque voisine accourt en toute hâte et retire des eaux, plus mort que vif, notre pauvre Alphonse-Louis lequel, bientôt revenu à lui même, s'écrie d'un ton courroucé: « croira-t-on encore maintenant qu'il est en mon pouvoir d'apprendre à nager et « que c'est la crainte qui me retient! » A la suite de cette mésaventure, il tomba malade, et, dès lors, on cessa de faire violence à ses goûts: il fut rendu à ses livres et à son ancien genre de vie. Alphonse-Louis aima la vie recueillie, la méditation, le silence, et lorsque ses familiers lui reprochaient sa taciturnité presque voisine de la tristesse, « ce que je « puis entendre, répliquait-il, est bien plus précieux que tout ce que je « pourrais dire! » Aussi, même à la fin de sa vie, répétait-il souvent cette parole: « Oh, combien de choses, il me reste encore à apprendre! » Dans la conversation, il ne supportait rien d'immodeste, ni de trop libre. Ceux qui s'oublieraient à cet égard étaient repris par lui avec douceur, quand l'honneur de la religion et les circonstances ne lui faisaient pas un devoir de prendre un ton plus élevé et plus sévère.

A la mort de Jacques du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon, Alphonse-Louis, neveu du défunt, fut nommé à sa place par Henri IV:

[illegible] chargé par [illegible] mission
importante. Il s'agissait de s'opposer aux instances réitérées de dame de
Beauvillers, Abbesse de St-Pierre de Lyon, pour recevoir du Souverain
Pontife, la confirmation du don de la Chartreuse de Pelletoins qu'elle
avait obtenue du roi d'une manière peu délicate, et en dénaturant la vérité.
Cette affaire était de la plus haute gravité, on le comprend ; d'elle en fait,
selon notre [illegible] miqueur, dépendaient la paix, la tranquillité et l'avenir
[illegible]

[illegible] et ses puissances [illegible] révérend Père général
Don Bruno d'Affringues n'eussent point abouti. Le roi avait été
circonvenu d'autant plus facilement que la concession avait été demandée
sans faire aucune mention du nom de Chartreux, et comme s'il s'agissait
simplement d'une maison soumise à la règle de St Benoît. Mais après
avoir reconnu la supercherie, le roi qui aimait la justice avant
toutes choses, annula aussitôt la donation, et confirma à nouveau, par
un décret solennel tous les privilèges de l'Ordre des Chartreux. Ce document
fut tiré avec toutes les pièces du procès, des archives de Pelletoins et transporté

l'étendue de ses connaissances, sa modestie, la droiture de son caractère et d'autres qualités jointes à un nom illustre, devaient, en effet, malgré une vie retirée et loin de la Cour, le désigner au choix du monarque. Mais, dit son biographe, Alphonse comblé des faveurs royales, engagea alors, avec le monde et son esprit, une lutte terrible dont il sortit victorieux, et, dès ce moment, aidé de la grâce de Dieu, il renonça à tous les biens qui s'offraient à lui pour faire choix d'une vie simple et obscure. Se sentant incliné vers le cloître, il attendit néanmoins encore trois ans avant de prendre une détermination, afin de peser mûrement sa vocation, reconnaître à nouveau ses aptitudes, et surtout pour mieux se convaincre de l'appel divin. Un jour, comme on racontait en sa présence l'apparition du chanoine Diocrès dont il est question dans la vie de St Bruno, et sur laquelle les esprits étaient en ce temps-là déjà fort divisés, il se rangea du côté des adversaires, et se donna tant de peine pour démontrer la fausseté, du fait que ses auditeurs ne purent s'empêcher de dire de lui : « il pourra, sans doute, se faire religieux, mais Brunonien, jamais ! » Alphonse se faisait-il, ~~peut-être~~, illusion à lui-même ? Quoiqu'il en soit, ses directeurs auxquels il avait coutume de s'ouvrir dans toute l'intimité de son âme, lui conseillèrent de se rendre à la Grande Chartreuse où il fit profession le 12 Mars 1603.

Autant Alphonse-Louis avait montré de prudence et de réserve avant de s'engager dans cette vie du sacrifice et de la pénitence, et de se lier par l'émission des vœux solennels de religion, autant, il

Carasse, se sentit inspiré de se rendre à l'hôtellerie, et, après avoir salué assez froidement les compagnons d'Antoine, il ~~lui~~ tendit les bras à ~~lui-même~~ ce dernier et l'embrassa avec une grande tendresse. « Vous
« nous arrivez très heureusement, cher Monsieur, lui dit-il ~~[illegible]~~. Que
« le Seigneur vous console, ~~à vous, qui~~ et vous bénisse puisque vous devez donner plus tard tant de
« consolations à notre Ordre, en construisant dans votre ville ~~natale~~
« Goulouse, ~~des~~ [illegible]treuse qui deviena ~~mble avoir maudite~~, une
« Chartreuse qui deviendra semblable à une vigne très féconde en
[illegible] comme à ses plus fidèles amis.

A l'âge de 17 ans [illegible]

Le jeune Alphonse avait atteint l'âge de dix-sept ans lorsqu'il termina ses ~~brillantes~~ brillantes études. Ses parents ~~qui le~~ destinaient à la carrière des armes ~~voulurent~~ pensèrent alors le faire recevoir parmi les chevalie

aux joies de la vie de famille [illegible]

allait changer, et l'avenir se montra à lui sous les couleurs les plus sombres. Cependant, avant de se rendre ~~aux désirs de ses parents~~ à leur désir, Alphon

montra ensuite de constance et d'énergie pour tenir ses saints engagements. Pendant vingt deux ans, il oublia complètement le passé, et ne s'inquiéta nullement de ce qui se passait dans le monde. En cellule, comme exercice corporel, il se contentait d'une marche prolongée, sans mépriser toutefois le travail des mains en usage chez les Chartreux mais pour lequel il avait peu d'aptitude. Son inclination le portait davantage à s'occuper ~~spirituellement à feuilleter et parcourir les livres~~ de lecture et d'étude. Il composa plusieurs opuscules en différentes langues que sa modestie eut soin de faire disparaître : dans l'un d'eux, il agitait la question de savoir quel est le plus heureux, ou de celui qui possède toutes choses à son gré, ou de celui qui ne possède rien ?

Après le précieux recueillement de la cellule, arriva pour Dom Alphonse-Louis le moment d'entrer dans les charges, et voilà pourquoi nous le trouvons à Lyon où, en qualité de Procureur de la Chartreuse, il donne le 58bre 1609, « de concert avec Dom Claude de Hée, Recteur « le prix fait à Pierre Besne, maçon et tailleur de pierres, pour la « construction d'une cellule dans le grand cloître, au prix de 50 sols « la toise. » Tous les matériaux, les bois pour « les échafauds », et les cordages devaient être fournis par les Chartreux.

d'Hotonnes en Valromey

Nous ne savons pas en quelle année Dom Alphonse-Louis quitta notre maison de Lyon ; nous le retrouverons plus tard Procureur de la Grande Chartreuse, et, à une époque encore plus éloignée, il reviendra dans la vieille cité gauloise, mais alors il aura, par ~~l'effet d'une De~~ une Disposition De —

Inventaire

Dom Jérôme Marchand son prédécesseur que toutes les personnes
" de l'Ordre allant à Lyon, logent et couchent à la Chartreuse
" de ladite ville, Elles y payeront leur dépense et ne pourront
" manger ailleurs sans en avertir le T.R.P. Dom Prieur auquel il
" est enjoint de notifier à toutes les maisons de l'Ordre, la présente
" Ordonnance pour qu'il n'en soit prétendu cause d'ignorance."

la Providence ~~permission~~ divine, embrassé une voie bien différente.

Dom Claude de Mée poursuivait donc la construction du monastère, du cloître surtout, avec toute la diligence possible, il faut bien le supposer. Néanmoins, le travail avançait lentement; il y eut même, à cette époque, un temps d'arrêt de plusieurs années. On s'imagina alors dans Lyon, selon notre Chroniqueur, que l'obstacle venait du gouverneur et des échevins de la ville. Ils craignaient, disait-on, de voir cette Chartreuse située sur un point culminant, se transformer un jour en une place fortifiée, au grand détriment de la paix et de la sécurité des habitants, et c'est pourquoi ils avaient jugé prudent d'arrêter les travaux. Les Lyonnais ne perdirent donc pas si vite, paraît-il, le souvenir de la fameuse citadelle construite par Charles IV sur le sommet de la côte St-Sébastien, sujet de continuelles alarmes pour leurs chères libertés, et qu'ils avaient démolie avec tant de peine sous le règne si faible d'Henri III. Du reste, à ce moment, le vent était au trouble et à l'inquiétude : le 14 Mai 1610, Henri IV succombait sous le couteau de Ravaillac. Cette mort tragique et imprévue affligea profondément les Lyonnais très attachés au Roi, et leur fit présager de prochains et graves malheurs.

Pour montrer combien les craintes à l'endroit de notre monastère étaient peu fondées, il suffit, dit encore le Chroniqueur, de rappeler que l'emplacement avait été choisi par M. Mandelot lui-même, gouverneur de la ville de Lyon et de la Province du Lyonnais,

[illegible]

désirait ~~le voir embrasser~~ : s'il pourrait, par exemple, supporter les grandes fatigues, la chaleur excessive, le froid intense, et s'habituer à courir les mers, et il se trouva, au contraire dans l'impossibilité de se familiariser avec l'eau son élément nécessaire à l'avenir. Alors, on attribuait cette incapacité à sa timidité et à son peu de courage ; on l'accusait de ~~préférer~~ trop aimer le doux repos de l'étude ~~aux difficultés d'un danger honnête~~ et de trop jouir le danger. Un jour, pour en finir avec tous ces reproches et montrer qu'il n'était ~~retenu ni par la timidité, ni par la crainte du danger~~ ni timide ni pusillanime, il prêta un jour avec lui plusieurs tonneaux également inhabiles dans l'art

Id.

et reconnu par lui comme très bien adapté à la construction d'une Chartreuse. De plus, M. Miollans de Chenières, lieutenant général de la province, n'avait-il pas, tout récemment encore, reconnu également, et de concert avec le Prévôt des marchands et les échevins de la ville eux-mêmes, « que « l'édifice projeté au sommet de la Giroflée ne devait être « en rien nuisible à la cité »?

Cette lenteur dans les constructions ne doit donc pas être attribuée aux notables de la ville, poursuit le même auteur, mais bien au mauvais vouloir de M. Arthur de la Salle, qui refusa longtemps de vendre aux Chartreux une petite langue de terre enclavée dans le grand cloître, et le partageant en deux parties du côté du midi.

Vaincu finalement par la patience des religieux et les sollicitations de leurs nombreux amis, M. de la Salle consentit à un arrangement, en date du 28 Août 1610. Il y eut, entre les parties, échange de propriétés. Les Chartreux remirent au baron un fonds récemment acquis en Rochepiraigue, territoire de la Gelas, de Jean Moyroud[1] serrurier, au prix de _____

(1) Testament de Louis Teppe, beau frère de Jean Moyroud, ci-dessus nommé, commis à la porte St Sébastien de Lyon. « En date du 4 Juin 1609, il lègue à 13 pauvres filles, à chacune 30 liv. pour les « aider à se marier; à la charité de Lyon, 300 liv.; à l'hôpital de Lyon, 20 liv; à Aimonde Moyroud « sa femme, 700 liv; à Jean Moyroud serrurier, 30; à Louis Moyroud, frère dud. Jean, 300 liv.; à Barthélemy « Lissot, 312 „; à Mermet-Brodet, son valet 300 „; à Benoit Billoud, 50 „; à Jean Moyroud, fils dudit Jean « serrurier, 50 „; à Blaise Volant, 50 „; à Jeanne Chatelard, 50; Du résidu de tous ses biens, il « institue son héritier universel, Pierre Moyroud, tondeur de draps, fils dudit Jean Moyroud serrurier « (qui a vendu son héritage aux P.P. Chartreux) et Claudine Poncet, fille de feu Claude Poncet, « à condition que ledit Pierre Moyroud épousera ladite Claudine Poncet, à défaut de quoi ladite « Claudine Poncet demeurera seule héritière ». Par acte reçu Chambard notaire à Lyon.

Inventaire

3600 liv., contre une pièce de terre, un jardin et une vigne, montant, avec les étrennes et le courtage de l'échange, à 3732 liv. Cette transaction fut facilitée par un don de la Chartreuse de Bourgfontaine laquelle, au 6 Avril précédent, avait fait remise à notre maison du Lis-St-Esprit, d'une pension annuelle de 60 liv., rachetable au capital, ~~apparemment~~ de 1200 liv., qui lui était due par emprunt, « afin, (comme il est dit « dans l'acte), d'acquitter à M. de la Salle, le prix de quelques fonds de « lui acquis au lieu où est présentement le grand cloître. » Cette pièce scellée du sceau de la Chartreuse de Bourgfontaine, était signée par les VV. PP. DD. Louis Dumont, prieur, Mosnier, vicaire, Daubray, procureur, Jean Liger, Lebel, Cauchois, Caille, Benoist, Monnant, Maupin, Claude Leroy, Edme Bruyant, Sonnois, sacristain, et Charles Déjeunet. Pour reconnaître ce service signalé, les Chartreux de Lyon exemptèrent le Prieur de Bourgfontaine ~~de payer~~ des frais de pension à leur monastère, lors de son passage à l'occasion du Chapitre général, Plustard, le 10 Mai 1616, Dom Claude de Hée recteur, Dom Polycarpe de la Rivière, Dom Claret, officiers de la maison du Lis St Esprit, et Dom Joyeulx prieur ~~de Paris~~ de Noyon, signèrent également un acte en témoignage de cette décision.

Le Chapitre général de l'année 1611, jugea opportun de faire un nouvel appel à l'Ordre tout entier, en faveur de notre maison de Lyon. Voici comment il formulait son ordonnance :

« Comme ~~l'édification~~ la construction de la maison du Lis-St-Esprit, entreprise depuis construction

(a) D. ~~Augustin Joyeulx m'a été Prieur de Paris en 1613. En 1616 il devait être Prieur de Noyon~~ —

« longtemps déjà aux frais de l'Ordre, reste encore inachevée, et ne peut être « poursuivie sans recourir de nouveau à la charité de nos différents « monastères, nous prions et supplions les Prieurs de toutes nos maisons « de s'entendre avec leurs Communautés, pour venir en aide, pendant « quelques années, à cette construction par des dons volontaires. Nous « prions également tous ceux qui, par le passé, ont contribué d'une manière « si louable à la poursuite de l'œuvre, de vouloir bien continuer leurs « offrandes, les assurant du centuple promis par Dieu. » (1)

Cet appel fut certainement entendu, car nous voyons Dom Claude de Rée, donner le 16 juillet 1612, à Claude Granet et Mathurin David de St-Cyr, le prix fait pour la taille d'une cellule à construire au grand cloître consistant la dite taille en deux croisées de fenêtre, « six portes, une cheminée appelée chauffe-panse et un lucarnier double, « moyennant 90 liv. par acte reçu Hubert. » En septembre suivant, il commande aussi à Claude Martin et à Pierre Besne de St-Fortunat, 2000 pieds de cadettes pour le pavement du grand cloître, à raison de 6 sols et 4 deniers le pied carré. En 1614 (21 8bre), Antoine Besne de Parmilieu reçoit à son tour, un autre prix-fait, pour la fourniture de 500 pieds « pierre « blanche en lozange, soit cadettes taillées, prêtes à polir pour le pavement « du chœur de l'église, semblables à celles qui sont déjà en place », et suivant le modèle qui sera fourni. En outre, Besne fournira une centaine de demi lozanges, le tout rendu à Lyon au port du Rhône, moyennant 7 sols pour chaque lozange entier, et 3 s. et 6 d. pour

(1) Archives de la Grande Chartreuse.

chaque ~~demi~~ demi-losange, par acte reçu chez Penel notaire à Lyon. La même année, (9 9bre) on toisait aussi le travail de Jean et Etienne Guy père et fils, maîtres maçons. Pour la somme de 239 l. 9 s. ils avaient ~~bouché onze~~ fermé au maçonnerie onze fenêtres dans la muraille au-dessus du chœur des religieux, fourni plus de 60 pièces de pavés en losange pour le chœur et le clocher; posé la porte faisant communiquer ~~dessous~~ sous le dôme ~~le~~ chœur des Pères ~~par~~ avec celui des Frères; construit la muraille prenant du grand cloître, passant devant la cellule de Dom Prieur, et aboutissant à l'allée ou corridor pour entrer à la cuisine; placé les marches et cadettes à la porte et montée du grand cloître au nord, et, de plus, construit une troisième cellule du même côté.

En 1615, le V. P. Dom de Née, renvoyant sans doute à une époque indéterminée l'achèvement de la grande nef de l'église, passe encore de nouvelles conventions avec les mêmes Jean et Etienne Guy, pour la construction d'une muraille destinée à séparer le chœur des religieux et celui des frères, d'avec la partie de l'église sous le dôme.(1) Ils devront aussi arracher les tailles des vitraux et les reboucher au couchant et au levant. Ils blanchiront les murs des deux chœurs à 25 liv. la toise. Le pavé de l'église devra être recoupé, battu à la « prime boucharde » pour être employé à la construction de la muraille de 22 toises de longueur qui doit servir d'allée au réfectoire à 31 s. la toise. En outre, les mêmes auront à placer les carreaux à la chambre de Dom Procureur, élever les murailles de l'horloge, et enfin, poser le pavé au sanctuaire autour du grand autel, à raison de 3 sols pièce.

On paie encore la même année à Jean et Etienne Guy la somme de 427 l. 10 s. pour continuer à paver le chœur des religieux, le vieux sanctuaire,

(1) De la sorte, le chœur à lui seul faisait une église dont l'autel était placé au fond de la coquille actuelle. Venait ensuite le chœur des Pères et entre celui-ci et la grande muraille se trouvait celui des Frères. Cette ~~dite~~ muraille a été démolie en 1735 pour faire place à l'arc Mun et séparant aujourd'hui le chœur de la place du maître autel.

volontiers. Ayant ensuite parlé dans les termes les plus favorables de l'Ordre des Chartreux et apprécié la rare vertu de Dom Marchand, il voulut choisir lui-même le nom de la nouvelle maison, et s'en réserver le titre de fondateur. A cet effet, sa Majesté décréta que cette fondation serait consacrée au St Esprit en l'honneur duquel elle avait depuis peu institué un Ordre de chevalerie parmi les princes et les seigneurs de sa cour, de plus, que l'image du St Esprit, sous forme de colombe, figurerait avec des fleurs de lys, dans les armes du monastère, qui devrait s'appeller la Chartreuse du lys du St Esprit. Monsieur Mandelot à ce moment, gouverneur de Lyon fut aussitôt invité à chercher dans cette ville, un lieu convenable pour y bâtir un établissement à l'usage de religieux solitaires. Ce dernier pénétré lui-même de beaucoup d'estime pour notre Institut se rendit promptement au désir du monarque, et s'arrêta bientôt au choix d'un emplacement assez éloigné des rumeurs de la ville, situé en haut de la côte St-Vincent, dans le voisinage de la ancienne citadelle, et qu'on appellait: la Giroflée, situé

Vers le milieu du XVe siècle, ce territoire, ou tènement encore ag

« occasion de les gratifier, vous leur fassiez paroistre que ceste lettre
« leur aura point esté inutile, et vous nous ferez service très agréa
« Escript à Paris le XV jour de janvier 1602. Signé Henry et plus

le tour du grand autel, le grand cloître, et pour blanchir et carreler plusieurs cellules, à commencer par la chambre du coin du cloître au nord, et faire les murailles et bornes de clôture des jardins et des allées des cellules, poser le pavé du petit cloître et ailleurs, etc, etc.

Les Guy ayant achevé la tour de l'horloge et la cellule marquée plustard de la lettre Z, Dom de Hée dresse alors un Mémoire pour la construction de six autres cellules. Il en donne le prix-fait, le 3 Septembre 1616, à Humbert charpentier, chargé également le 7 Octobre suivant de terminer la charpente de deux autres cellules, « savoir, celle de Dom Anthelme et de « Dom Prosper, et de boucher le bout de dessus le petit cloître près « du colloque, » moyennant 256f 3s. L'année suivante, (1617) Dom de Hée jetait les fondations de la cellule du V. P. Prieur qui fut terminée en 1618.

Nous avons donc, à cette époque, un certain nombre de cellules entièrement achevées; d'autres sont également très avancées, grâce à la générosité de plusieurs bienfaiteurs. Mentionnons, avec un profond sentiment de reconnaissance, Monseigneur de Marquemont, archevêque de Lyon, les seigneurs d'Alincourt, de St-Chamond, de la Baume et les échevins de la ville qui, dans les années 1613 et 1614, firent plafonner l'église, placer les formes du chœur et plusieurs vitraux. C'est ensuite l'épouse de Mgr de Villars qui fit don aux Chartreux de la cloche du monastère. C'est enfin Messire Rusbrein

et reconnu par lui comme très bien adapté à la construction d'une Chartreuse. De plus, Mitte de Cherrières, lieutenant général de la Province, n'avait-il pas, tout récemment encore, reconnu également, et de concert avec le Prévôt des marchands et les échevins de la ville eux-mêmes, que « l'édifice projeté au sommet de la Grotte ne devait être en rien nuisible à la cité ? »

Cette lenteur dans les constructions ne doit donc pas être attribuée aux notables de la ville, poursuit l'auteur de la Chronique, mais bien au mauvais vouloir de M. Arthur de la Salle, qui refusa longtemps de vendre aux Chartreux une petite langue de terre enclavée dans

seigneur de Jarnosse, conseiller du roi, lieutenant particulier en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, prévôt des marchands, etc.(1)

Par son testament du 6 Août 1615, ce bienfaiteur fait élection de sépulture « dans sa chapelle, en l'église des Pères Chartreux de Lyon, au « chœur des frères, à droite en entrant, et comme le service divin n'est « pas encore étably dans ladite église, il ordonne que son corps sera « entreposé dans l'église de la paroisse où il décédera. Il lègue aux « Chartreux 1000 liv, savoir 600 pour achever sa chapelle dans « le cas où il ne l'aurait pas achevée de son vivant, et 400 liv pour « être employées en constitution de rente, à moins que dame Noncïade Gogant « son épouse, ne préfère assigner ladite rente sur ses propres fonds au denier « 20, et ce, pour doter la chapelle, à la charge pour les Chartreux de l'« entretenir en bonne et due réparation. »

M. Austrein mourut peu de temps après, et put être enseveli ou enhumé chez les Pères Chartreux, car le 4 8bre 1617, Mme Ve Austrein, pour se conformer au testament de son mari défunt, constitue une rente annuelle de 50 liv. payable au 6 8bre, rachetable au capital de 1000 l, destinée à l'entretien de la chapelle du chœur des frères « où est inhumé « led. Messire Pierre Austrein. » Et si plus tard, il plaît à dame Noncïade de rembourser les 1000 liv, les Pères Chartreux seront tenus d'employer cette somme « en un bon fond et constitution de rente », et non autrement. De plus, ils demeurent chargés de l'entretien de la chapelle fondée et dotée par le défunt.

Cette pension fut hypothéquée sur tous les biens de M. P. Austrein,

---

(1) Notes et Documents pour servir à l'histoire de Lyon, seconde partie, 1614, pag. 100. — Inventaire.

et, en particulier, sur une grande maison de la place de Roanne, joignant « au soir et bize, ladite place, la rivière de Saône de matin, et la « maison de M.M. les Comtes de Lyon de vent » Acte reçu par Coppier notaire royal.

Deux ans plustard (19 novembre 1619), Mme veuve Austrein fait aussi, par testament, élection de sépulture en l'église des PP. Chartreux auxquels elle lègue 3000 liv. payables un an après son décès, par M. Henri Austrein son fils aîné et, à son défaut, par MM. Charles et Camille ses autres fils. Toutefois en 1642, M. Henri n'avait pas encore payé ni les 3000 liv. léguées par sa mère, ni la pension de 50 liv. fondée par son père. Après sa mort, M. Marc Antoine, Du Sauzay son neveu, devenu plustard prévôt des marchands, créa, en faveur des Chartreux, une pension annuelle de 20 liv. Il promet, en outre, de payer 850 liv. d'arrérages de 43 années, et 600 autres, afin que nos Pères puissent faire achever la chapelle fondée en leur église par M. P. Austrein.

En 1735, lorsqu'il s'agit de jeter les fondements du grand arc dit Munet, on dut combler le caveau de l'ancien chœur des frères où reposaient les ossements des familles Austrein, Du Sauzay etc. Ces restes furent alors transportés dans le caveau de la chapelle du chapitre où ils sont encore aujourd'hui.

D'après le Catalogue des Prieurs de la Chartreuse de Lyon, Dom de Hée aurait quitté cette maison en 1616, pour conserver la seule administration de Poleteins dont il avait été chargé depuis

1 Cheminée, 4 tarniers, un évier, plus 4 autres tarniers pour la
chambre haute du R.P. Prieur, moyennant 57 écus 1/2 de 3 liv. pièce.

Nous avons finalement un Mémoire de l'état de la maison
dressé par Dodette « recteur à sa sortie » et daté aussi de l'année
1617. Le R. Père compte à la Chartreuse du Lis St-Esprit, 1782, 10
de rentes annuelles en argent, 240 en locations de jardins et
soit un total de 1992, 10. Il y a dans le clos, dit il, 80 homm

longtemps. Cependant, nous le voyons s'occuper encore de la Chartreuse du Lys-St Esprit pendant l'année suivante, avec le titre de recteur. Ainsi, en date du 13 Février 1617, divers ouvriers lui passent quittance ~~de payement~~ pour différents travaux : « réparations aux maisons de la ville, ouvrages faits à la « balustrade du sanctuaire de l'église, marches pour rentrer aux « formes du chœur, marchepied du pupitre, table à marquer les messes, « tables du réfectoire, etc. » Le 27 Août suivant, il commence la cellule priorale, comme nous l'avons dit plus haut, et donne « lui « Recteur » le prix fait, à Georges Caillat, tailleur de pierres à St Fortunat « pour la fourniture des pierres de taille nécessaires chez le « T. R. P. Dom Prieur, consistant en 6 portes, 2 croisées et 1/2, 4 fenêtres, « une fenêtre, 4 larmiers[1], un évier, plus, quatre autres larmiers pour sa « chambre haute, moyennant 57 écus 1/2 de 3 liv. pièce. »

D. P. Serval a été nommé Prieur en 1616 après le chapitre, je vous ai donné la date dans une lettre. — D. de Hée restait à Lyon avec le titre de Recteur (cf. lett. R. Patris) que j'ai lue en Angleterre.

Dom de Hée a laissé aussi un Mémoire ou État des payements faits, au nom des Chartreux, « par M. Mallo leur bienfaiteur », pour plusieurs bâtiments, et notamment pour le couvert de l'allée, entre le grand et le petit cloître, s'élevant à la somme de 1451 liv. Il nous a laissé, en outre, un État de la maison, « à sa sortie comme Recteur[2] », daté de l'année 1617 : la Chartreuse du Lis-St-Esprit possède, à ce moment, 1752 l. 10 s. de rentes annuelles en argent, 240 en locations de jardins et vignes, soit un total de 1992 l. 10 s. Il y a dans le clos, 80 hommées[3] de vignes qui se font à moitié, et dans les écuries, deux chevaux de charette et un mulet de selle.

Dom Claude de Hée quitta Poleteins pour devenir, en 1619,

---

(1) Larmier : chaperon ou sommet d'une muraille de clôture construit en talus pour faire écouler l'eau, ou encore, terme de maçonnerie se disant de cette avance ou petite corniche placée au haut du toit, et qui préserve les murs de la chûte des eaux, en empêchant la pluie de tomber le long des pierres. — (2) Il faut entendre, croyons-nous, recteur de Poleteins, Dom Serval son successeur à Lyon y étant arrivé en 1616.

(3) Homme ou hommée est une portion de terre mesurée par le travail que peut faire en un jour un vigneron en cultivant la vigne. Dictionnaire de Trévoux. — Inventaire.

... fils ... de ... Ste Eglise, il prendra place sur un autre théâtre où ses vertus brilleront au grand jour : la lampe ardente et luisante ne sera plus cachée sous le boisseau de l'humilité.

Dom Claude de Hée, recteur, poursuivait donc la construction du monastère, du cloître surtout, avec toute la diligence possible, il faut bien le supposer. Néanmoins, le travail avançait lentement ; il y eut même, à cette époque, un temps d'arrêt de plusieurs années. On crut alors, ~~parmi le peuple~~ dans Lyon, que l'obstacle venait du gouverneur et des échevins de la ville. Ils craignaient, disait-on, de voir cette chartreuse ~~située sur la hauteur et dominant tout Lyon~~, transformée en citadelle (un jour) au grand détriment de la paix et de la sécurité des habitants, et c'est pourquoi ils avaient jugé prudent d'arrêter la construction.

Les Lyonnais n'avaient pas encore donc, ~~paraît-il~~, perdu le souvenir de la fameuse citadelle construite par le roi Charles IV sur le sommet de la Cl. St-Sébastien, sujet de continuelles alarmes, pour leur chère liberté ~~attentatoire à leurs libertés~~, et qu'ils avaient démolie, avec tant d'efforts ~~avec tant de peine~~, sous le gouvernement si fait d'Henri III. Du reste, à ce moment, le vent était au trouble et à l'étude : le 14 Mai 1610, Henri IV succombait sous le couteau de Ra... Cette mort si triste et si imprévue affligea profondément les Lyonnais attachés au roi, et leur fit présager de prochains et graves malheurs.

Pour montrer combien ~~étaient peu fondées~~ les craintes ~~habitants au sujet de la~~ situation de notre monastère, il suffit, du Chroniqueur, de rappeler que l'emplacement avait été choisi par M... lui même, gouverneur de la ville de Lyon, et de la Province du Lyon

Courrier de Chartreuse. De là, envoyé à Pierre-Châtel en qualité d'administrateur, il trouva cette maison réduite, par le malheur des temps, à une grande pauvreté. Nommé Prieur au Chapitre de 1623, il la releva très heureusement pendant les vingt-trois années de son gouvernement, et mérita d'en être regardé comme le second fondateur. Ce Vénéré Père visita longtemps la Province de Bourgogne; son âge avancé l'avait fait surnommer dans l'Ordre le Père éternel. Sa bienheureuse mort arriva le 8 Janvier 1661, il avait alors atteint sa 95ème année, sans avoir jamais connu la maladie.

Insérons ici une Ordonnance du Révérend Père Général Dom Bruno d'Affringues datée du 13 Juin 1609, par laquelle, à l'exemple de Dom Jérôme Marchand son prédécesseur, il oblige « toutes « les personnes de l'Ordre allant à Lyon, à loger et coucher à la « Chartreuse de ladite ville. Elles y payeront leur dépense, et ne « pourront manger ailleurs sans en avertir le T. R. P. Dom Prieur « auquel il est enjoint de notifier, à toutes les maisons de l'Ordre, « la présente Ordonnance, pour qu'il n'en soit prétendu cause d'« ignorance. »

Id

quitter le monde, nos deux frères firent déjà présager leur sainteté future, car, au milieu de toutes les douceurs d'une vie commode, ils s'encourageaient mutuellement à porter sous leurs ~~vêtements~~ habits de soie, un rude cilice, et châtiaient leur chair par l'abstinence et de fréquentes disciplines. Antoine surtout, dont la santé plus délicate devait, ce semble, lui interdire la pensée du cloître, avait néanmoins une horreur profonde de la vie mondaine, et s'essayait en famille à la pratique de toutes les austérités monastiques. Se sentant attiré vers la Grande Chartreuse,

---

Ex Ephrem. Cartus. Tom. II, p. 931.

# Chapitre ~~VIII~~ IX

Dom [illegible] Serre ~~prieur~~ prieur pour la seconde fois (1616) Mort de Dom Thomas de Coeguebart (1617)

Quatorze années s'étaient écoulées depuis l'époque où l'on avait dû réduire à deux ou trois seulement le nombre des religieux de la Chartreuse du Lis-St-Esprit, attendu sa pauvreté et le manque de dotation, afin de faciliter la construction du monastère. Pendant ce laps de temps, Dom Bernard Barriot, et après lui, Dom Claude de Hée, s'efforcèrent, ~~comme nous l'avons vu~~, de continuer l'œuvre. Au départ de ce dernier, nous l'avons dit, plusieurs cellules étaient complètement achevées, indépendamment d'une partie des travaux terminés à l'église et ailleurs. Le moment paraissait donc venu d'installer à la Giroflée une communauté complète, et d'y remettre en vigueur la règle de St-Bruno. C'était du moins la pensée, et, surtout, le désir très ardent des premières notabilités de la ville de Lyon comme nous allons le voir.

Par sa lettre du 25 Avril 1616, Monseigneur le Cardinal Denis-Simon de Marquemont expose au Très Révérend Père Général de ~~[illegible]~~ le desir et la dévotion des Lyonnais qui, avec lui, le « supplient de leur envoyer des religieux de son Ordre, pour célébrer « les divins Offices, en cette si belle et si jolie église que, par les ordres et prudence de

Inventaire

« sa Révérence, Dom Recteur de la Chartreuse a fait bâtir, ajoutant « qu'il convient de se confier à la Providence à laquelle il est très disposé « de coopérer pour l'accomplissement de ce qui manque à cette maison..... « Il supplie de nouveau sa Révérence de lui accorder et aux Lyonnais « la grâce qu'il demande, dans la confiance que cette grande et pieuse ville « qui affectionne l'Ordre des Chartreux, ne laissera manquer de rien les « religieux que sa Révérence enverra. Signé Denys, archevêque de Lyon. »

A cette première lettre était jointe la suivante datée du même jour et adressée par Mgr d'Halincourt, gouverneur de Lyon :

« Monsieur, mon Révérend Père

« Il y a longtemps que nous désirons en cette ville d'y voir votre « maison des Chartreux établie, c'est ce qui me fait vous faire cette lettre « pour vous supplier de donner ce contentement à cette ville, et à moy « puisque la maison est à présent en état d'y pouvoir recevoir la famille « que je vous supplie de vouloir établir, et me croire etc. Signé d'Halincourt »

A leur tour, Mr le Prévôt des marchands et les échevins de la ville de Lyon, écrivaient à notre Révérend Père Général, en date du 13 Juin suivant, pour « lui marquer que sachant que Mgr l'Archevêque « a pour agréable que sa Révérence envoie des Religieux de son Ordre à « la Chartreuse de Lyon qui est présentement bâtie, ce motif leur fait unir « leur volonté à la sienne pour la venue de ces religieux à Lyon ; ils « agréeront l'envoi de tel nombre que sa Révérence jugera à propos, et « ils lui auront obligation de ce bienfait. » Signé Baraillon, Dubois,

Id.

« Landry, Murard et par mesdits sieurs Guerinetes ..

En réalité cependant, le monastère de Lyon n'était pas encore convenablement disposé pour recevoir quatorze religieux, ni pourvu de tout le nécessaire à leur entretien ; aussi notre Révérend Père Général jugea-t-il prudent de ne pas se rendre aussitôt à ces ~~pressantes~~ sollicitations, si pressantes qu'elles fussent. Toutefois, la divine Providence qui avait elle-même inspiré ce pieux empressement, et se servait des amis les plus dévoués des Chartreux, pour faire son œuvre, sut bien trouver le moyen d'arriver à ses fins. Grâce à son intervention, Mgr de Marquemont loin de se décourager, voulut, au contraire, aller de l'avant en prenant une résolution toute ~~sublime~~ de dévoument et de charité : il promit, avec le secours de plusieurs bienfaiteurs du monastère, de pourvoir, pendant quatre ans, à l'entretien de douze religieux, et cela, sans qu'il fût nécessaire de toucher en rien aux petits revenus de la maison, afin de faciliter l'achèvement de la construction commencée déjà depuis si longtemps. Cet acte si noble et si généreux eut les plus heureuses conséquences, en donnant un pieux élan à d'autres gaïs écartés ~~prêtre par sa Grandeur~~. En effet, le charitable Prélat n'eut pas plutôt signé l'engagement de payer annuellement et, pendant quatre ans, quarante écus pour l'entretien de deux religieux que le gouverneur de la ville, M. de Villeroy s'engagea aussi lui même avec ses amis, dans les mêmes conditions, pour deux autres religieux. Jean Vidaud et Jean de la Raye, offrirent également, chacun 200 écus, pour l'entretien d'un cinquième et sixième religieux. Quant à Jean Viaud,

Chronique

pharmacien de la ville, il promit de fournir gratuitement, pendant le même laps de temps, tous les remèdes nécessaires aux Pères et Frères en cas de maladie, ce qu'il continua à faire, du reste, très généreusement jusqu'à la fin de sa vie.

Ces engagements rédigés par écrit furent aussitôt expédiés à notre Révérend Père, revêtus des signatures de leurs auteurs. Quoique profondément touchée d'un si noble et si pieux dévouement, sa Révérence désirait encore, avant de prendre une décision définitive, attendre jusqu'au prochain Chapitre général afin de soumettre la cause aux VV. PP. Définiteurs. Mais sollicité de plus en plus par Mgr l'archevêque, Mgr de Villeroy, le Prévôt et les Échevins de la ville, le Chef de toute la famille cartusienne céda enfin au désir de personnages aussi illustres que généreux. Tout d'abord ~~leur faisant~~ Afin de leur faire savoir combien leur charité et leur dévouement méritaient la reconnaissance de l'Ordre, il envoya ensuite à Lyon, son Vicaire, le V. P. Dom Antoine Desmarest, et Dom Alphonse-Louis de Richelieu, alors Procureur de Chartreuse, en qualité de commissaires, pour s'entendre avec les bienfaiteurs ci-dessus nommés, et s'assurer par eux-mêmes de l'état du monastère, leur enjoignant de revenir au plutôt lui rendre compte de leur mission. De retour en Chartreuse, nos deux commissaires firent au Révérend Père un si grand éloge des ~~Rentes~~ principales autorités de la ville de Lyon, de leur ~~bienveillant~~ gracieux accueil et de leurs ~~ganants~~ dispositions bienveillantes, qu'il se décida à devancer le temps fixé pour le départ des religieux désirés depuis si longtemps, et à les envoyer aux premiers jours d'Octobre, afin qu'ils puissent commencer à célébrer

solennellement l'Office divin pour la fête de St Bruno. En prenant cette mesure où se révèle sa grande dévotion envers notre saint Fondateur, sa Révérence avait la ferme conviction que notre bienheureux Patriarche ~~fondateur de la maisonnée~~ protégerait cette nouvelle maison dont on parlait déjà beaucoup dans l'Ordre.

Sur ces entrefaites, Monseigneur de Marquemont mandé à la Cour pour affaires, voulut, avant son départ, contenter sa piété, en consacrant l'église de la Chartreuse. La cérémonie se fit le 6 Juin de l'année 1616, avec une pompe extraordinaire. Un autre jour, son Eminence bénissait aussi la cloche et le cimetière qui n'était alors qu'un simple tombeau situé dans le grand cloître. Plustard en 1620, les Chartreux choisirent plus commodément le préau du petit cloître pour le lieu de leur sépulture.

Les religieux destinés à peupler ce nouveau désert y arrivèrent, comme à une terre promise, trois jours avant la fête de St Bruno. En même temps, Monseigneur de Marquemont ayant terminé ses affaires à la capitale, rentra assez tôt à Lyon pour se donner ~~l'honneur~~ la satisfaction d'assister à la fête, au milieu de nos Pères, depuis les premières Vêpres jusqu'aux secondes inclusivement.

L'éminent prélat s'étant donc transporté dès la veille à la Chartreuse, se rend tout d'abord à l'ancienne et petite chapelle où était renfermé le Très Saint Sacrement. Les religieux promptement rassemblés l'accompagnent processionnellement, la croix les précède.

Id

Entonnant ensuite le Te Deum en signe de leur joie spirituelle, ils se dirigent, tenant chacun un flambeau à la main, vers la nouvelle église récemment consacrée. Monseigneur suit, revêtu des ornements pontificaux, marchant sous un dais de soie damassée, porté par quatre prêtres, et vient déposer le St-Sacrement sur le grand autel. Puis allant se placer au lieu réservé au P. Prieur, sa Grandeur commence les Vêpres, offre l'encens au Magnificat, selon le rit cartusien, et l'office terminé donne la bénédiction à la foule présente. Après les Vêpres chantées sur le ~~rit~~ mode le plus solennel, les religieux, ~~le cœur~~ l'âme pleine de la suavité des divines consolations, se retirèrent pour se livrer au repos, afin de se lever au milieu de la nuit pour le chant des Matines. Le lendemain jour de la fête, Monseigneur célébra la sainte Messe en se conformant toujours à notre liturgie. Il se rendit ensuite au réfectoire avec les religieux et, finalement, assista aux secondes Vêpres. A cette occasion, la ville de Lyon presque toute entière était montée à la Chartreuse; on voulait témoigner aux fils de St-Bruno la joie vive ~~et bien sentie~~ que causait leur retour. Les femmes seules furent exclues de la fête, malgré leurs instances réitérées pour obtenir de franchir, pendant deux ans, la clôture du monastère, de visiter la nouvelle église et gagner les indulgences. Toutes leurs réclamations, dit Dom Molin, tout le bruit qu'elles firent à la porte restèrent inutiles(1).

Voici les noms des religieux envoyés à Lyon par notre Révérend Père Général:

V.V. P.P. D.D. Pierre Serval, prieur,

---

(1) « Non tamen parva fuit quaestio et disceptatio mulierum quae nitebantur intrare « ad festum, gaudere indulgentiis, ecclesiamque videre: sed in vanum laboraverunt, « trepidaverunt et clamaverunt. » Ex hist. cartus.

« Hac die tota fere civitas ad Cartusiam confluit ut illam, quam de reditu Cartusianorum laetitiam conceperat, testificaretur. Solae mulieres ab hoc communi gaudio excluse « sunt, quia licentiam intrandi septa monasterii per biennium impetrare nequaquam « potuerunt. » Ex Chronica.

chaque demi, par acte reçu Penet notaire à Lyon. La même année, (9 9bre), on toisait aussi le travail de Jean et Étienne Guy père et fils, maîtres maçons. Pour la somme de 239,9, ils avaient bouché onze fenêtres dans la muraille au dessus du chœur des religieux, fourni plus de 60 pièces, pavé en lozange pour le chœur et le clocher, posé la porte communiquant dessous le dôme au chœur des Pères par celui des Frères, construit la muraille montant du grand cloître, passant devant la cellule de D. Prieur, et aboutissant à l'allée ou corridor pour entrer à la cuisine, placé les marches et cadettes à ladite porte et montée du grand cloître au nord, et de plus construit une troisième cellule du même côté.

de Dieu, et la foi seule, la foi pure, et non plus la chair ou la simple raison réglait désormais leurs pensées et leurs actes! Les cellules se trouvant encore, faute de ressources, dépourvues de mobilier et de bien des choses nécessaires, le Procureur de la Chartreuse fut obligé, pour faire face à cette première nécessité, de grévor aussitôt la maison d'une dette de 2000 écus. Mais Nos Pères se trouvant dans l'impossibilité d'acquitter cette somme par eux mêmes, les bienfaiteurs généreux dont nous avons parlé, dûrent en payer aussitôt ~~le montant de cette~~ somme, devançant ainsi l'époque de leurs versements qui, d'après les conventions, ne devaient être faits qu'à la fin de chaque année seulement.

Peu après, un des membres de la nouvelle communauté, Dom Thomas de Cocquebart, accablé par l'âge et les infirmités, était transporté en litière à Currières ancienne maison de l'Ordre située près

# Chapitre ~~IX~~ X

## Dom Pierre Serval (Suite) ~~et Dom Pierre Serval~~

## Dom ~~Pierre~~ Eixier (1619)

Dom Pierre Serval nommé prieur de la Chartreuse du Lis-St-Esprit, en remplacement de Dom Claude de Hée ~~recteur~~, était né à Reims. Il entra dans l'état ecclésiastique, devint chanoine de la cathédrale et archidiacre. Député par le Clergé de sa Province aux Etats de Blois, il fut également envoyé deux fois à Rome pour y négocier les affaires du Chapitre. D'après le Catalogue des profès de Chartreuse, Dom Pierre Serval fit profession au berceau de l'Ordre le 6 8bre 1594, jour de la fête de St-Bruno, et eut l'avantage d'avoir pour père spirituel, le Rd Père Dom Jean Michel qui le choisit bientôt pour son Scribe à cause de sa grande expérience des affaires. Après le Chapitre général de l'année 1600, il était nommé, une première fois, Prieur de Lyon. Un an après, on le transférait au Mont-Dieu[1] où il construisit les quatre chapelles ~~de l'église~~ qui sont au midi de l'église. En 1613, nous le voyons insister vivement pour se faire

(1) La Chartreuse de Mont-Dieu par l'abbé J. Gillet, p. 338. Reims, L'épargneur lib. edit., 1889. — Archives de la Gde Chartreuse.

Ces difficultés ne décourageaient point Dom Bernard [illegible], en même temps qu'il luttait vainement, de concert avec la Grande Chartreuse, pour le [illegible] 12 9bre, [illegible] Chartreuse, de traverser tout chaussé, sans s'en apercevoir, des ruisseaux pleins d'eau. Le Révérend Père Dom Léon Tixier, en parlant de ce V. Père, a exalté beaucoup sa mortification, vertu qu'il pratiqua à un très haut degré. Arrivé à la fin de sa vie ce vénérable vieillard se plaisait aussi plus que jamais dans

remplacer, alléguant « ses fréquentes infirmités ». Ses vœux furent exaucés : reprenant en Chartreuse son ancienne fonction de Scribe, il y resta jusqu'en 1616, époque ~~où~~ le Révérend Père le plaça à la tête de la colonie de religieux destinée à reconstituer la maison du Vis-St-Esprit de Lyon.

Dom Pierre justifia pleinement le choix qu'on avait fait de lui : il était à la hauteur de la situation, et bien capable de présider à des religieux dont la sainteté nous est déjà connue. Tout d'abord, il entreprend de se défendre contre les prétentions arbitraires du fisc qui, voyant le sommet de la Giroflée se couronner de bâtiments nouveaux, réclama aux Chartreux le payement des droits de franc-fief pour leurs anciennes et récentes acquisitions non encore amorties par le Roi.(1)

Le 17 Février 1617, il reçut ~~à~~ des Lettres royales affranchissant son monastère de ces sortes d'impôts. Obligé de recourir de nouveau à la bienveillance du monarque, il dresse, comme il suit,

---

Chronique — (1) Inventaire — On appelait Droit de franc-fief la taxe qu'on prélevait tous les 30 ou 40 ans sur les roturiers, les églises, les communautés et gens de main-morte, pour les fiefs non encore amortis qu'ils tenaient ou acquéraient de nouveau, afin qu'ils ne puissent pas être obligés de s'en défaire et de les aliéner d'une manière quelconque. — L'amortissement était une grâce ou concession que faisait le roi par lettres patentes aux gens de main-morte, églises, communautés etc, de tenir des fiefs et héritages à perpétuité, sans être obligés de les aliéner, et cela, moyennant une somme qu'on lui payait pour le dédommager des profits et confiscations auxquels il aurait eu droit dans les mutations probables, si ces biens fussent demeurés dans le commerce ordinaire. Dict. com. de Trévoux.

« Oui, vous êtes vraiment le Christ Fils du Dieu vivant qui vous
« êtes fait obéissant à votre Père, et avez souffert la mort si humiliante
« de la croix pour le salut des hommes, dont je suis moi le plus misérable
« et le plus grand pécheur. Mais, ô Dieu plein de clémence, j'ai la plus
« grande confiance en votre miséricorde. Accordez-moi le pardon de mes nombreuses
« fautes, et n'entrez pas en jugement avec votre serviteur qui a péché si
« souvent contre le Ciel et contre Vous, soit dans le monde, soit pendant
« sa vie religieuse! O Dieu infiniment bon, ne me châtiez point pour
« mes crimes, et, s'il entrait dans vos desseins de prolonger encore les jours de

[illegible]
la maçonnerie de la croisée d'icelle du côté du couchant, et à commencer un peu

et devant témoins, l'état de sa maison :

« Guillaume et Benoit Murry, père et fils, et Jacques Pommiers jardiniers, citoyens de la ville de Lyon attestent, le 14 Mars 1617, à « réquisition des Pères Chartreux de lad. ville, que le tènement de ces « derniers consiste en une église et cloître imparfaits, et encore, en une « maison et chambre pour l'habitation des religieux, en quelques vignes, « jardins et petit pré, de la contenance, pour les vignes, d'environ 70 « journées d'homme ; pour les terres et les jardins, de 4 asnées[1] et 1/2 « de semaille, et en pré, deux journées à faucher ; ce qui fait en « tout 12 asnées, situé dans l'enclos de la ville, en la côte St-Vincent, « lieu dit la Geoffrée, et partie en friche, lequel tènement se confine joignant « la maison de Guigues Varambon, et les vignes d'Arthur Flemy seigneur de la Salle, du « matin ; vignes, maisons, jardins des hoirs de Clémence Dalmais — « un chemin vicinal entre deux — de soir ; vignes du sieur Monnery « aussi de soir et partie de bize ; le tènement de la Roche de M. de « la Salle, de vent, et le chemin tendant de la côte St-Vincent aux « Perrières près le boulevard de St-Jean, de bize, le tout acquis, par les Pères « Chartreux, des aumônes à eux faites, et sont lesd. immeubles « chargés de redevances, servis, dîmes, et déclare Dom Pierre Servat prieur de la chartreuse « ici présent, que les revenus d'icelle consistent en une rente de « 1312#10, à elle due en Dombes, et rachetable au principal de 2100 L.

Cet acte fut reçu par Gillet notaire à Lyon.

Au mois de Mai suivant, Louis XIII donnait encore d'autres

(1) C'est-à-dire d'un poids de semaille égal à celui que quatre ânes pouvaient porter. Dictionnaire de Trévoux.

et calme qui répandait la paix dans les cœurs. On savourait avec délices, dans cette heureuse solitude, toutes les douceurs de la piété. Tous les devoirs de la vie religieuse y étaient en grande estime et fidèlement mis en pratique! Aussi, Dom Léon, dans son ravissement à la vue de tant de perfection et de sainteté,

Lettres patentes en faveur des Chartreux:

« Henri IV, selon ce document, s'
« étant déclaré fondateur de la Chartreuse du Lis-St-Esprit de Lyon, avait
« spécifié que ce monastère jouirait des mêmes privilèges dont jouissent
« les autres Chartreuses du royaume, mais comme il fut prévenu par la mort,
« cette maison de Lyon était demeurée sans dotation, lorsque réannexée
« avec le secours de divers particuliers, elle avait, malgré cela, entretenu,
« pendant quatre ans, dix religieux célébrant l'Office. Mais un
« nommé Bailly, se disant commis des francs-fiefs et nouveaux
« acquêts, les inquiétait, par rapport aux droits par lui prétendus,
« disant que, quoique les Chartreux de Lyon ne payassent des décimes,
« ils n'étaient pas exempts des droits de francfiefs, etc. Le Roy alors
« défend expressément à tous ceux qui sont chargés du recouvrement des
« susdits droits, de rechercher et d'inquiéter lesd. religieux pour les fonds
« dont la déclaration est cy attachée, sans qu'ils soient tenus de lui payer
« aucune finance. Ordonne également, à l'exemple du roi Henri IV, que
« lesd. Chartreux jouiront de tous les privilèges, exemptions et immunités
« accordées au Clergé de France, et dont jouissent les autres Chartreuses
« du royaume, lesquels sa Majesté renouvelle et confirme de nouveau et
« tout ce que besoin serait par ces présentes signées de sa propre main.
« Signé Louis, et sur le repli: pour le Roy, Delomenie. » Les lettres furent scellées du grand sceau de cire verte, « sur lacs pendants » de soie verte et rouge, visées et enrégistrées au Parlement de Paris le 23 Mai 1617. Signé Dutillet.

Bientôt, par un arrêt du 2 Juin, la Chambre des Comptes

solennel, les religieux le cœur plein de la suavité des divines consolations, se retira pour se livrer au repos, afin de se lever au milieu de la nuit pour le chant des Matines. Le lendemain jour de la fête, Monseigneur célébra lui-même la sainte Messe en se conformant toujours à notre liturgie. ~~Le sacrifice achevé~~ Il se rendit au refectoire avec les religieux et, finalement, assis

enregistrait ces lettres, à la charge pour les Chartreux, de rapporter, avant d'en bénéficier, les titres d'amortissement où les fonds qu'ils prétendaient faire amortir seraient spécifiés, etc, et alors, on leur ferait droit contre les poursuites du sieur Bailly.

Pour terminer toute cette querelle, le Roi adressa à la susdite Chambre, de nouvelles lettres patentes datées de Paris le 1er août, et dans lesquelles il déclare avoir amorti aux Chartreux de Lyon, le « tènement de leur église, cellules, habitations, jardins et deux rentes, l'une « de 1312.10, et l'autre de 375 l, etc, après vérification faite de ces propriétés. « Il déclare en outre et de nouveau que les Chartreux de la ville de Lyon jouiront de « tous les privilèges et exemptions dont jouissent les autres Chartreuses du « royaume, conformément aux lettres de fondation d'Henri IV, et les « précédentes de Louis XIII, cy attachées. Signé Louis, Delomenie. Registrées « à la Chambre des Comptes le 6 Août 1617. Signé Bourbon — Scellées du grand « sceau en cire jaune. »

Dans le courant de la même année 1617, Dom Pierre Serval fut envoyé en Hollande pour y traiter les affaires de l'Ordre, par notre R.d Père Dom Bruno d'Affringues qui lui donna, à cette occasion, une lettre de recommandation adressée à tous les Prieurs et Officiers des Chartreuses de Picardie et de Champagne, par lesquelles il devait probablement passer. En 1618, il rédige un Mémoire ou, tout au moins, le fait rédiger, (car c'est sans nom d'auteur) sur

peut-être il honorerait par sa mort la mort très sainte de la Sienne sa
Vierge Marie et entrerait avec elle en triomphe dans le bien. Les
paroles firent éprouver une grande consolation à notre cher malade;
dès lors, il eut le pressentiment que son âme retournerait à Dieu aux
approches de ce jour fortuné; aussi, il redit souvent, Marie mère
de grâce, Marie mère du Sénéneux... [illegible]

l'établissement de la Chartreuse de Lyon, et sur une rente de 65 liv. due à M. Mallo.

En 1619, Dom Nicolas Molin, prieur de Sylve-Bénite et Dom Claude de Hée alors procureur de la Grande Chartreuse, arrivaient, en qualité de commissaires, à notre monastère du Lis-St-Esprit. Ils venaient, envoyés par le Révérend Père Général, prendre connaissance de la situation temporelle de cette maison dont les revenus, en ce temps-là encore, à peine suffisants pour l'entretien des religieux, ne permettaient pas de construire certains bâtiments nécessaires cependant à l'observance pleinement régulière. Après avoir tout examiné et mûrement réfléchi, les V.V. P.P. jugèrent à propos d'inviter encore l'ancienne Chartreuse de Poleteins à venir en aide à celle de Lyon, ~~en lui fournissant~~ et à lui fournir le nécessaire pour les besoins de la communauté.

L'état de santé du V. P. Dom Pierre Serval attira aussi leur attention. Le saint vieillard accablé par l'âge et la maladie, s'était alité, il y avait déjà un an, ~~à la suite~~ probablement à la suite de son long et pénible voyage en Hollande. Il ne pouvait donc plus exercer convenablement une charge où il s'était comporté, depuis tant d'années à la louange de tous, et son désir le plus ardent était de retrouver la vie du cloître, afin de se préparer dans le recueillement de la cellule, à faire bientôt une sainte mort. Sur ses vives instances, les V.V.P.P. firent leur rapport au Révérend Père Général qui, accueillant aussitôt cette demande, nomma Prieur de Lis-St-Esprit, le V. P.

D Léon Tesin

Chronique.

remplacer, alléguant „ses fréquentes infirmités„. Ses vœux furent exaucés: ~~il ne retourna pas à Mont Dieu mais resta en~~ reprenant en ch^{ie} son ancien [illegible] il y resta Chartr[illegible] ~~reprenant~~ ses anciennes fonctions de Scribe jusqu'en 1616 où fut placé à la tête de la colonie de religieux destinée à ~~repeupl~~ [illegible] le désert de Lyon. Dom Pierre justifia ce choix de notre Rév[illegible]

capable de présider à des religieux dont la sainteté nous est connue.

Au ~~commencement de l'année~~ 1617 Dom ~~Pierre~~ Servalent[illegible]

Maurice-Gabriel Cornier, vicaire,

Polycarpe de la Rivière, procureur,

Claude de Hée, recteur de la maison de Poleteins, (1)

Eusèbe Claret, procureur de Poleteins,

Thomas de Cocquebert,

Pierre Le Sourd,

Henri Viart,

Gabriel Bosse,

Anthelme Bachelier,

Prosper Veillet,

Philibert Charton, tous profès de Chartreuse;

Louis Clavel, profès de Villeneuve,

Bruno Lepelletier, profès de Toulouse,

Antoine Loyseau profès et sacristain de Sylve-bénite qui arriva deux jours après la fête,

Innocent de Bourgogne profès de Villeneuve;

Frère François Laurent, profès de Lyon, convers,

Frère Hyppolite convers, profès du Val St-Pierre,

Frère Nicolas Portier convers, profès de Chartreuse.

Alors, remplis d'un grand zèle pour la gloire de Dieu, et le cœur tout embrasé des feux de l'amour divin, les Pères de cet ermitage, dit la Chronique, ne s'inquiétaient nullement des choses de la terre, et se confiaient pleinement en leur Père céleste. L'esprit de chacun d'eux, tout illuminé de divines clartés, luttait courageusement contre les tendances de l'amour propre; l'intérêt personnel disparaissait pour faire place aux seuls intérêts _____

(1) Le Recteur et Procureur de Poleteins faisaient partie de la maison de Lyon.

Id.

de Dieu, et la foi seule, la foi pure, et non plus la chair ou la simple raison, réglait désormais leurs pensées et leurs actes.

Les cellules se trouvant encore, faute de ressources, dépourvues de mobilier et de bien des choses nécessaires, le Procureur de la Chartreuse fut obligé, pour faire face à cette première nécessité, de prendre aussitôt la maison d'une dette de 2000 écus. Comme Nos Pères se trouvaient dans l'impossibilité d'acquitter cette somme par eux-mêmes, les bienfaiteurs dont nous avons parlé durent la payer aussitôt, devançant ainsi l'époque de leurs versements qui, d'après les conventions, devaient être faits à la fin de chaque année seulement.

Peu après, un des membres de la nouvelle communauté, Dom Thomas de Cocquebart, accablé par l'âge et les infirmités, était transporté en litière à Currières, ancienne chartreuse située près de la maison-mère où les vieillards de l'Ordre affaiblis et malades, pouvaient recevoir plus facilement des soins tout particuliers. Au chapitre Vième, nous avons déjà parlé de Dom Thomas, autrefois Prieur à Lyon, de 1595 à 1600, et envoyé ensuite à Toulouse, en qualité de Vicaire, auprès de Dom Antoine de St Paul, dont il était très aimé. Pendant quinze ans, Dom de Cocquebart fut, pour ainsi dire, la pierre angulaire spirituelle de cette fondation récente. En 1616, lorsqu'il s'agit de la restauration de la Chartreuse de Lyon, il fut désigné pour Prieur, à la demande des habitants de la ville auxquels sa vertu et sa sainteté étaient bien connues. Le Révérend Père le fit alors venir en Chartreuse, mais ayant remarqué que le vénérable et saint

vieillard se trouvait incommodé d'un tremblement continuel de la main droite, il ne le jugea plus assez fort pour remplir la charge de Prieur, et l'envoya à la Chartreuse du Lis-St-Esprit simple religieux, afin d'être, dans cette maison, comme à Toulouse, un sujet d'édification, par sa conversation pieuse, et la pratique de toutes les vertus d'un fervent solitaire.

Cette décision, si conforme aux désirs de Dom Thomas, concordait trop bien ~~aussi~~ aussi avec sa profonde humilité pour ne pas le combler d'une grande joie intérieure : il se réjouit profondément d'avoir échappé aux honneurs, puisque, selon lui, il était né plutôt pour obéir que pour commander. Comment, en effet, dit son biographe, aurait-il pu ambitionner les charges quand son vœu le plus ardent, était de vivre toujours caché dans sa cellule, constamment sous le regard de Dieu, de ne s'attacher qu'à Lui seul, et d'oublier la terre entière pour ne penser qu'au Ciel? Il avait été formé par le Révérend Père Général Dom Jérôme Marchand, et nourri ~~par~~ par lui du lait de la piété et de la dévotion ; aussi, sous un tel maître, ses progrès dans la voie parfaite furent si rapides, qu'au dire de chacun, il était devenu le type ~~modèle~~ du Chartreux parfait et accompli en toutes choses!

D'après d'autres témoignages, ~~Selon d'autres~~, Dom Thomas de Cocquebart, était si impressionné au souvenir de la Passion de N. S. Jésus-Christ, que lorsqu'il lisait ou entendait lire le récit des Evangélistes sur les tourments du Divin Sauveur ~~sur sa croix~~ en croix et sur sa cruelle mort, il ne pouvait ~~jamais~~ retenir ses pleurs! Aussi, afin de

cacher sa douleur et ses gémissements, chaque année, quand, au Dimanche des Rameaux, le mardi, mercredi suivants et le Vendredi saint, le Diacre chantait la Passion, ce V. Père quittait sa place et sortait dehors, pour donner un libre cours à ses larmes et pleurer, tout à son aise, dans un coin retiré de la maison, ~~venant ainsi au secours de son humilité qui~~ Il agissait ainsi dans un sentiment d'humilité redoutant de perdre la grâce de sa dévotion, si elle venait à être connue des hommes. Comme un autre St Martin, dit encore son biographe, Dom Thomas avait souvent les yeux fixés vers le Ciel où son esprit et son cœur faisaient déjà leur demeure. Parfois arraché à ses sens, ou, pour mieux dire, privé entièrement de l'usage de ses sens, il lui arriva un jour, se rendant à la Grande Chartreuse, de traverser tout chaussé, sans s'en apercevoir, des ruisseaux pleins d'eau. Le Révérend Père Général Dom Lixier exaltait aussi beaucoup sa mortification, vertu qu'il pratiqua à un très haut degré.

Vers la fin de sa vie, le saint vieillard se plaisait plus que jamais dans la soumission, la dépendance et l'humilité; Dom Vicaire afin de l'éprouver, le traitait comme le rebut de la communauté, mais lui, toujours plus avide d'humiliations que de louanges, ~~supportait~~ acceptait cette sévérité apparente avec un grand bonheur. Pendant le temps de son Priorat à Lyon, Dom de Cocquebart s'était montré très habile dans l'administration des choses temporelles, et où plus d'un se serait donné, pour réussir, beaucoup de peine et de mouvement; il se contentait de demeurer en oraison, et tout réussissait à merveille. Le Procureur venait souvent le trouver pour exhaler ses plaintes: « l'argent « s'en allait, la vaisselle était brisée,

« le mobilier se trouvait en mauvais état, le monastère « enfin manquait de tout, etc etc ! » — « Marthe, Marthe, disait « alors le saint Prieur, Marthe s'inquiète et se trouble pour « bien des choses ! » Et alors, au lieu de courir aux archives de la maison, de chercher à découvrir quelque titre de vieille créance, ou de presser les débiteurs de la Chartreuse, il se rendait à son oratoire, priait avec ardeur, se confiant pleinement en Dieu, et obtenait au-delà même du nécessaire. Bientôt, en effet, arrivaient des aumônes, des offrandes, des provisions et de l'argent offerts par des bienfaiteurs inconnus, et dont la générosité avait dépassé les désirs du Père Procureur !.....

Dom Thomas éclairé par une lumière divine, connaissait tous les secrets de la théologie mystique; c'est pourquoi, il fut chargé, avec le R. P. Dom Antoine de St Paul, d'examiner le livre des Exercices du R. P. Dom Jean Michel. Cet ouvrage attendait, pour être livré à l'impression, la censure (si toutefois, il en avait besoin), et l'approbation de ces deux religieux si recommandables par leur piété et leur doctrine. On disait encore notre ancien Prieur de Lyon très versé dans la philosophie et la théologie positive, excellent littérateur, connaissant à fond les langues grecque et latine; mais il évita toujours de faire parade de science en public.

Enfin, lorsqu'à force de jeûnes et d'abstinences au pain et à l'eau, de fréquentes disciplines et d'anéantissement volontaire de lui-même, notre Vénéré Père eut entièrement détruit en lui le vieil homme, il

se disposa à entrer au Ciel, avec la palme de la victoire et les lauriers d'une sainte allégresse. Jusqu'à la fin, quoique très affaibli, il ne voulut néanmoins rien rabattre des austérités de l'Ordre, se montra toujours très rigide observateur de la règle, allant au devant des avertissements de ses supérieurs, et recevant avec reconnaissance les avis charitables qu'on voulait bien lui donner. Il mourut à Currière en Mai 1617.

« Homme vraiment religieux et craignant Dieu, dit son Obit,
« véritable chartreux par son extérieur plein de gravité, sa
« conversation toujours édifiante, et ses mœurs constamment
« irréprochables. Vir vere religiosus ac timens Deum,
« vultu, voce et moribus vere cartusianus, S. Bruno dis non
« degenerans nepos. » Ces derniers mots ont fait supposer que Dom Thomas de Cocquebart descendait de la famille de St Bruno.

Dom Léon Cixier, prieur de la Chartreuse de Dijon.

Ce changement souffrit quelques difficultés de la part des religieux de Dijon fortement attachés à leur supérieur dont ils avaient apprécié le rare mérite; mais, en vertu de la sainte obéissance, Dom Léon dut se séparer de ses enfants, et s'arracher à leurs étreintes filiales mêlées de larmes. Il se mit en route pour Lyon où il arriva le 2 Juillet, sous les heureux auspices de la fête de la Visitation de la Sainte Vierge. Le lendemain, conformément à nos Statuts, il prenait possession de son nouveau poste.

Il ne fut pas longtemps à reconnaître l'état spirituel de cette maison où, dit la Chronique, les religieux s'excitaient mutuellement à l'observation de la règle, où régnait partout une grande simplicité, ne soufflait aucun vent ~~ni inquiet ni troublé~~ de trouble et de discorde, ~~ne soufflait dans le cloître~~. Seule, s'y faisait sentir une brise légère et calme qui répandait la paix du Ciel dans les cœurs. On savourait avec délices, dans cette heureuse solitude, les douceurs cachées de la piété. On y avait en haute estime les précieux avantages de la vie religieuse, et la pratique des devoirs qu'elle impose ne laissait rien à désirer. Aussi Dom Léon, ravi à la vue de tant de perfection et de sainteté, supportait-il avec joie la pauvreté d'une maison dont les habitants étaient si riches de la pauvreté de Jésus-Christ, et préférait-il de beaucoup la pénurie dans laquelle elle se trouvait à toutes les richesses de la Chartreuse.

un Mémoire du bois de charpente nécessaire au parachèvement de six ~~au~~ ~~tres~~ cellules marquées M, N, O, P, S et T et plustard, N, O, C, S, T et V. Il en donne le prix fait, le 3 7bre 1616 à Humbert, charpentier ~~qui est aussi~~ chargé le 7 8bre suivant de parachever la charpente de deux autres cellules, savoir celle de Dom Anthelme et de Don Prosper et de boucher « le bout de dessus le petit cloître près du colloque » moyennant 256,3. On voit aussi la chambre du portier dont le coût s'élève à 117,15.

En 1617 Dom de Hée jetait les fondations de la cellule du V. P. Prieur qui fut terminée en 1618. Ainsi, nous avons en ce moment plusieurs cellules entièrement achevées, d'autres sont également

de Dijon.

Quant à Dom Pierre Serval, après avoir été déchargé du Priorat, il fut transporté à Poleteins, afin d'y recevoir les soins que réclamait sa santé. Vers la fin de Juillet 1620, ses forces diminuaient de plus en plus, et l'esprit commençait à faiblir. Cependant, éprouvant, de temps à autre, un peu de mieux dans son état, et recouvrant alors sa pleine connaissance, il en profita pour faire une revue de toutes ses fautes, depuis sa dernière confession générale. Il se disposa ensuite à recevoir la sainte Eucharistie, et voulut, quoique près de sa fin, qu'on le descendît de son lit et qu'on l'habillât. Lorsque le saint Sacrement arriva, notre moribond se faisant soutenir par deux religieux, se mit à genoux, et, après avoir vénéré son Divin Maître, il lui fit cette belle prière :

« Oui, vous êtes vraiment le Christ Fils du Dieu vivant qui vous « êtes fait obéissant à votre Père, et avez souffert la mort si humiliante de la « croix pour le salut des hommes, pour moi, en particulier, le plus misérable « et le plus grand de tous les pécheurs. Mais, ô Dieu plein de clémence, j'ai une « grande confiance en votre miséricorde. J'ai péché si souvent contre le « Ciel et contre Vous, soit dans le monde, soit dans la vie religieuse ! Accordez-« moi le pardon de mes nombreuses fautes, et n'entrez pas en jugement avec « votre pauvre serviteur. O Dieu infiniment bon, ne me châtiez point pour « tant de crimes. Et s'il entrait dans vos desseins de prolonger encore les jours de

Chronique.

« ma misérable existence, je Vous promets de me convertir : mon repentir
« est sincère. Si, au contraire, Vous devez m'appeler à Vous ; appuyé sur
« les mérites de Votre Passion, j'accepte la mort comme le commencement
« d'une vie meilleure. Vous êtes vraiment la nourriture des pauvres
« mortels, et celui qui Vous reçoit vivra éternellement. Vous êtes ~~pour~~
les mourants, le viatique salutaire. Je me prosterne à Vos pieds, je Vous
« vénère, je Vous adore, je Vous reconnais pour mon Dieu. Je n'étais
« pas digne de Vous recevoir dans mon cœur, d'autant que Vous auriez
« pu me sauver d'une seule parole sortie de Votre bouche divine ! »

Notre malade reçut alors la sainte Eucharistie avec une ~~grande~~ ~~sentiment de charité~~ piété et un souverain respect. Se sentant ensuite défaillir, il se remit au lit. Le Dimanche suivant il fut administré, et semblable à ouvrier laborieux et fidèle, travaillant toujours davantage à mesure que le jour s'avance, lui aussi, plus il approchait de sa dernière heure, plus il s'efforçait de purifier son âme ~~davantage~~, multipliant les actes de vertu, s'excitant à la contrition parfaite afin de présenter à Dieu une vie terminée dans la pénitence et la charité. « Voici qu'on m'appelle au « Ciel ; j'irai dans la maison du Seigneur, disait-il souvent au P. Prion « Seigneur, ne me traitez pas selon mes péchés, répétait-il encore, ne Vous « souvenez point de mes anciennes iniquités ! » Comme la fête de l'Assomption approchait, on lui fit espérer que

---

Chronique.

probablement il honorerait la mort très sainte de la bienheureuse Vierge Marie, en entrant ce jour là avec elle dans le Ciel. Cette pensée consola beaucoup notre cher malade. Dès lors, il eut le pressentiment qu'en effet son âme retournerait à Dieu aux approches de cette belle fête. Aussi, on l'entendait redire sans cesse l'hymne des petites heures de l'Office de la Sainte Vierge : « Marie, mère de grâces... Marie, mère du Seigneur... Par ton fils, ô Vierge etc. » jusqu'à l'avant-veille de sa mort où pris d'un profond sommeil et privé de toute connaissance, il cessa de prier. Comme il l'avait espéré, le soir de l'Assomption arriva sa dernière heure. Avertis par la cloche, les religieux accourent dans la chambre du moribond et le voient expirer dans le temps où l'on récitait les prières des agonisants.

Le corps de dom Pierre Serval, transporté de Poleteurs à la Chartreuse de Lyon, fut enterré provisoirement, dans le nouveau cimetière du petit cloître, près de la porte du chœur des convers. Ce Vénérable Père entreprit de grands travaux pour l'Ordre, fit de longs voyages en Italie, en Belgique, en Hollande. Il visita aussi les Provinces d'Espagne très heureusement, et fut admirablement bien reçu à la cour du Roi très catholique, lequel ne voulut jamais souffrir que notre Vénérable vieillard se tînt découvert en sa présence. Dom Pierre Serval avait été aussi scribe du Chapitre général et, comme

Il y exprit deux provinces d'Espagne

nous l'avons déja dit, Prieur de Mont Dieu et Visiteur de la Province de Picardie.

# Chapitre XI

## Dom Léon Cixier (1619) Prieur. Suite.

Installé Prieur de la Chartreuse du Lis-St-Esprit, Dom Léon Cixier, après avoir reconnu l'état spirituel de sa maison, s'occupa sans retard de la question matérielle. La situation à ce point de vue, était toujours fort précaire : les engagements pris par les bienfaiteurs dont nous avons parlé, touchaient à leur terme, et les revenus consistaient simplement dans les faibles rentes mentionnées plus haut, somme bien insuffisante à l'entretien d'une communauté assez considérable. En outre, la Chartreuse se trouvait grevée ~~d'une~~ d'une dette de deux mille livres empruntées dans un moment de nécessité extrême. Aussi, les religieux vivaient-ils très pauvrement : les choses même nécessaires leur faisant souvent défaut, et, malgré cela, ils étaient tellement appliqués au service de Dieu qu'on aurait dit, à voir l'air de bonheur peint sur leurs visages, qu'ils avaient tout en abondance et ne manquaient absolument de rien. Néanmoins, Dom Léon désirait vivement, en bon père de famille, procurer à ses enfants une existence moins dure et moins pénible à la nature. Pour cela, dit la Chronique, il ne se mit pas

à la recherche de nouveaux amis ou de tout autre secours humain, mais, à l'exemple de Dom Thomas de Cocquebert, son prédécesseur, il se hâta premièrement de frapper à la porte du Ciel avec force prières mêlées de larmes.

Le Ciel se rendant au désir de son fidèle serviteur, inspira à plusieurs âmes généreuses la pensée de lui venir en aide, et bientôt, il fut possible à Dom Tixier, non seulement de subvenir aux besoins les plus pressants de la communauté, mais encore d'éteindre les dettes et de reprendre les constructions. Du reste, nous le verrons assisté constamment d'une manière providentielle; pendant le long temps de son Prieuré, la maison du Lis-St-Esprit s'affermira solidement, et prendra un accroissement notable. Ce ne sera donc pas en vain que le saint Prieur se sera pleinement et uniquement confié en Dieu.

Au nombre de ces nouveaux bienfaiteurs, nous retrouvons Monseigneur de Marquemont, archevêque de Lyon. Poussé par une inspiration divine, le généreux Prélat conçut le projet de faire achever, à ses frais, le petit cloître de la Chartreuse, non encore terminé du côté du couchant. Mais malgré tout l'ordre et l'économie que Monseigneur mettait dans l'emploi de ses revenus, comme il en dépensait une grande partie en oeuvres pies, les ressources lui faisaient complètement défaut pour ce nouveau travail. Que faire alors? Il engagea Dom Léon à faire un emprunt, offrant, comme garantie, deux magnifiques bassins d'argent du prix de mille livres, somme bien supérieure à celle dont on avait besoin. Devinant la pensée du Prélat,

Dom Tixier se mit à sourire, et bien que très touché d'une offre si généreuse, il refusa de l'accepter. Monseigneur s'y prenant alors différemment, emprunta lui-même la somme nécessaire, et ~~[illegible]~~ fit mettre les ouvriers à l'œuvre, après avoir versé sur le champ, cinquante écus. Six mois après, il en versa encore autant, ce qui permit d'achever cette partie de la construction.

D'après l'Inventaire des titres de la Chartreuse, le prix-fait de ce travail fut néanmoins donné par Dom Léon Tixier, devant Hubert notaire, le 17 7bre 1621, à Jacques Blanc, maître maçon lequel devait « parachever le petit cloître en prenant sur les fondations déjà « faites, et en se conformant aux murailles déjà construites, « poser toutes « les portes, arcades, arcs doubleaux et autres tailles et matériaux, « qui devaient lui être fournis sur place par les Pères Chartreux, ainsi « que la chaux, le sable et les bois pour faire les échafauds, et tout ledit « ouvrage devait lui être payé tant plein que vide par les Pères Chartreux « à raison de 5 liv. la toize de ville. »

Au cours de la construction, Dieu protégea visiblement notre Chartreuse dans la personne de l'un de ses membres : un frère convers, travaillant avec les ouvriers, tomba, la veille de la Toussaint à 10 heures du matin, la tête la première sur le pavé d'une hauteur de 15 à 20 pieds, et se releva aussitôt sans s'être fait aucun mal. « Évidemment, dit le Chroniqueur, les Anges du Ciel l'avaient soutenu dans sa chute et Dieu, en le préservant ce jour là d'une mort certaine, voulait montrer clairement qu'il avait placé cette maison sous la protection

et prit possession de sa charge le jour suivant, conformément à nos statuts.

Notre V. Père ne fut pas longtemps à reconnaître l'état spirituel de cette maison; les Pères observaient exactement la règle, aucun vent infuet ni trouble ne soufflait dans le cloître, dit notre chroniqueur, mais une brise légère et calme dont le doux murmure répandait dans tous les cœurs la paix qui vient de Dieu seul. On savourait avec délices, dans ce bienheureux désert, toutes les douceurs cachées de la piété, tous les devoirs de la vie religieuse y étaient en grande estime et fidèlement mis en pratique. Aussi Dom Léon émerveillé à la vue de tant de perfection et de sainteté, supportait il

de tous les Saints du Paradis.

A la même époque, M. Langlois, Conseiller au Parlement des Dombes, ami dévoué des Chartreux de Lyon, donna 2000 liv. pour la construction d'une cellule au grand cloître. Il offrit également une pension annuelle de 200 liv. pour le religieux qui l'habiterait. Cet argent néanmoins ne fut pas employé selon les intentions du donateur, mais destiné à l'achat d'une grange en Bresse. Toutefois, comme la somme n'était pas suffisante pour payer intégralement cet immeuble, notre Révérend Père Général, Dom Bruno d'Affringues, voulut qu'on s'en tînt là, et engagea nos Pères de Lyon à se conformer aux désirs de M. Langlois. Pour tout concilier, on assigna à ce bienfaiteur la fondation de la cellule T, la première construite en 1604, à plain pied dans le grand cloître, démolie plus tard, en 1682, sous Dom Joyr, prieur, et rebâtie alors, à plain pied du petit cloître, pour être la cellule du Père sacristain. A sa mort, M. Langlois fut enseveli dans l'église des Minimes où reposait déjà son épouse, mais son cœur fut porté à la Chartreuse et placé sous le Christ près de la porte d'entrée du Chœur.

Le Chapitre général de l'année 1622 vint aussi en aide à Dom Tixier en confiant l'administration de la Chartreuse de Poleteins au Prieur de Lyon. On substitua alors au Recteur, placé depuis deux ans à la tête de ce monastère, un simple Procureur qui, avec quelques frères sous ses ordres, relevait lui-même immédiatement

vignes[2] qui se font à moitié, et, dans la maison, deux chevaux de charette et un mulet de selle.

Dom Claude de Hée quitta Poleteins pour devenir, en 16[illegible]

---

(1) L'armier, chaperon ou sommet d'une muraille de clôture qui est construit en talus pour faire écouler l'eau; ou encore terme de maçonnerie qui se dit de cette avance ou petite corniche placée au haut du toit, et qui préserve les murs de la chute des eaux, en empêchant que la pluie se tombe le long des pierres. (2) Homme ou hommée est une portion de terre mesurée par le travail [illegible]

[illegible] En l'année 1621, M. Langlois, Conseiller au Parlement des Dombes, ami dévoué de l'Ordre et bienfaiteur [illegible]

du susdit Prieur. Depuis, Poketeins ne subsista plus comme maison particulière, mais devint une dépendance de la Chartreuse du Lis-St-Esprit dont il augmenta les revenus, et contribua ainsi à l'accroissement de son personnel.

Dom Léon Tixier tourna ~~également~~ ses regards vers la Cour et rappela au Roi les 30,000 liv. promises par ses prédécesseurs et qui, par suite de difficultés sérieuses, n'avaient jamais été versées. A cette occasion encore, la divine Providence vint au secours de notre Prieur de la manière suivante :

Pendant l'année 1623, la Grande Chartreuse envoya à la capitale un de ses profès, Dom Chevalier, religieux très apte à traiter les affaires difficiles, chargé d'une mission importante auprès du Roi. Lyon se trouvant sur sa route, il séjourna à la Giroflée où naturellement Dom Tixier le pria de s'occuper à Paris de la dotation des 30,000 liv. Dom Chevalier emporta tout le dossier de l'affaire et, après l'avoir bien étudié, il mit tout en œuvre pour arriver à un heureux résultat. Son frère était vice-président de la Cour des Aydes. Par cet intermédiaire, il adressa une supplique au Roi, et obtint bientôt, en date du 5 Juin 1624, un arrêt du Conseil d'Etat d'après lequel il devait être pourvu au payement des 30000 liv. dues aux Chartreux, "sur l'indication des "moyens qu'ils donneraient eux-mêmes."

Ces moyens furent, en effet, indiqués par nos Pères : ils demandaient dans leur requête au Roi du 29 Novembre suivant, la

« ma misérable existence, je vous promets de me convertir ~~en~~ mon repentir
« sincère; Mais si vous ~~en avez ordonné autrement~~, appuyé sur les mérites
« de votre passion, j'accepte la mort comme le commencement d'une vie meil
« Oui, vous êtes vraiment la nourriture des pauvres mortels, et celui qui
« vous reçoit vivra éternellement. Vous êtes ~~aussi~~ pour les mourants, le viatique
« salutaire, et je me prosterne à vos pieds, je vous vénère, je vous adore, je
« ~~confesse que~~ vous êtes mon Dieu, je n'étais pas digne ~~que vous entriez~~ dans
« mon cœur, d'~~autant plus que~~ vous auriez pu me sauver d'une seule parole
« sortie de votre bouche divine! »

Après ~~avoir ainsi~~ parlé, notre moribond reçut la sainte Eucharistie
avec un grand sentiment de charité et un souverain respect, se sentant ensuite défai

concession, pendant 20 années, d'un sol par minot de sel,(1) ce qui leur fut accordé en partie par un arrêt royal, le 14 X^bre suivant. Ce document portait qu'« Henri le grand ayant fait don, aux religieux de la Chartreuse « de Lyon, de 30000 liv. à prendre sur les lods reculez à sa Majesté, en « aucunes provinces, pour leur dotation et bâtiment de leur église, l'une « des sept qu'elle avait promis à sa Sainteté de faire construire pour son « absolution, et lesd. religieux n'en ayant retiré aucune chose, sa Majesté « régnante, par un arrêt de son Conseil du 5 Juin 1623, leur aurait « accordé pareille somme sur les deniers extraordinaires qu'ils indiqueraient, « et feraient venir à leur diligence, en conséquence de quoy les saints « religieux demandaient qu'il plût à sa Majesté de leur accorder la « jouissance, pendant vingt années, des deniers revenant bon(2) de la crue « d'un sol par minot de sel, destiné au payement des gages des secrétaires « du roy, et seulement après que les 1200 liv. à quoi led. sol par minot a été « afferme, pour le payement desd. gages auront été payés et acquittés. Vu le certificat du fermier des « gabelles portant que led. sol par minot se lève dans tous les greniers « de lad. ferme, et qu'il n'est point compris dans le bail de cette ferme, sa « Majesté accorde aux religieux Chartreux, pendant douze années, qui « commenceront au 1^er Janvier 1625, le revenant bon de la crue d'un sol par « minot ». Par ses lettres patentes du même jour, Louis XIII ayant ordonné à la Chambre des Comptes de Paris et au Bureau des Finances à Lyon, d'enrégistrer cet arrêt de son Conseil, l'enrégistrement eut lieu à Paris le

(1) Le minot de sel pesait 100 livres.
(2) Revenant-bon, est ce qui revient de clair et de net au profit du maître, quand son commis ou officier a rendu compte. Dictionnaire de Trévoux.

22 Janvier 1625, et à Lyon, le 28 Février suivant « au moyen de quoy les « 30000 liv. accordées aux Chartreux par le roy Henri IV, devaient « demeurer nulles et sans effet, et, à la charge par eux, de prier Dieu pour « son âme et pour la santé et prospérité de sa Majesté à présent régnante, « et, avec ordonnance au fermier des gabelles, de délivrer annuellement « pendant douze années, led. excédant des 1200 liv. audits Chartreux sur « leur quittance »(1)

L'entrée en jouissance de cette nouvelle concession royale ne se fit pas non plus sans de graves difficultés. Le 16 Mars suivant, les Chartreux ayant fait signifier les arrêts et lettres patentes du Roi aux sieurs Claude Roussel et Claude Charlot intéressés aux fermes des gabelles, Roussel, prétendant faussement que le revenant bon du sol par minot de sel lui appartenait en vertu de son bail, répondit que « peu lui importaient les d. arrêtés et « lettres patentes, d'autant que ni lui ni ses commis ne voulaient être « receveurs de M.M. les secrétaires du Roi, ni des Pères Chartreux de Lyon qui « pouvaient commettre pour leur receveur qui bon leur semblerait. » La décision de sa Majesté ne favorisait pas évidemment les intérêts privés de certains fonctionnaires peinés, sans doute, de voir des religieux partager avec eux un revenu qu'ils auraient ~~bien~~ préféré posséder en totalité comme précédemment. Le nommé Béraud, commis du sieur Scarron, fermier aux gabelles, à qui on proposait un salaire convenable, refusa également de se charger de la recette « attendu la contagion dont le pays « était affligé. » Le sieur Parceval se montra plus accommodant et servit

(1) Inventaire

[illegible] tant d'obstacles humainement insurm

Dom Antoine se ~~confiant pleinement en la divine~~ Providence, commence par faire disparaître de l'emplacement cho

plusieurs habitations de chétive apparence, servant de ~~domicile~~ [illegible] à des

femmes de mauvaise vie; il jette ensuite en ce lieu, naguère souillé p

le vice, les fondements d'une maison de prière et de penitence, et ach

son oeuvre au bout de dix années, se demandant alors à

lui-même comment il avait pu parvenir. J'aime le peuple. Les uns

les intérêts de nos Pères. Nous avons, du reste, de 1626 à 1629, bon nombre de quittances attestant que les Chartreux touchaient ce revenu, après avoir cependant prélevé les 1200 liv. des secrétaires du Roi. Plustard, en 1634, la concession fut confirmée pour 9 ans, et renouvelée en 1642 pour autant d'années. En 1652, Louis XIV la confirma, à son tour, à perpétuité, et aux « mêmes conditions et charges que ci-devant, et cela, afin que les religieux « ne soient plus en peine de recourir à sa Majesté lorsque le temps de sa « concession est expiré, et au cas que ladite crue du sol par minot vînt à « cesser, sa Majesté veut et entend qu'au lieu de la présente concession, il soit « couché et employé une somme de mille livres par année, sous le nom des d. « prieur et religieux dans l'état de la recette générale de ses finances de Lyon, « au chapitre des fiefs et aumônes, comme une partie de la fondation de « lad. maison. » (1) Toutefois, après maintes et maintes difficultés, cette concession prit entièrement fin en 1738. (2)

Ainsi aidé et secouru, Dom Léon Cisier put ~~donc~~

(1) ~~Id~~ Inventaire

(2) Voir encore pour cette même question un Mémoire à la fin du volume pag.

reprendre la série des constructions. Il mit à cette œuvre toute son activité et son grand courage. ~~De 1621 à 1639~~ De 1621 à 1639, on le voit donner et acquitter bon nombre de prix-faits dont les suivants sont de nature à nous intéresser:

Henri Tripier, maître charpentier, reçoit en plusieurs fois —— 3400 liv. « pour fournitures et façon de charpente des échafauds des « peintures à fresques au vieux sanctuaire et à la sacristie; pour les couverts « du petit cloître, de l'horloge et du clocher où il a remonté la cloche tombée,(1) « pour le couvert de la galerie entre le petit cloître et le grand; pour la façon de la « grande porte d'entrée de la maison, et une partie du lambris en bois du « chœur des religieux; pour fournitures et façons aux salles; pour les couverts de la « chambre de Paris, de la galerie et marches du petit cloître, du bâtiment « neuf, de la cuisine, du dortoir et chambres des frères; pour travaux « aux cintres de la cave sous le réfectoire; pour les rouets des puits de la

---

(1) Novembre 1623

Nous avons de l'an 1658 le plan ci-contre, dit plan Masso. Il ne concorde pas avec le texte des prixfaits ci-dessus où il est question du clocher de l'horloge dont la girouette a été posée par Aubert vitrier, et de plusieurs cellules aux croisées desquelles le même ouvrier a placé des vitres. On n'y voit, en effet, aucune trace de cellules et de tour d'horloge. Mais quoique incomplet, ce tableau est néanmoins très précieux; il nous donne une vue d'ensemble sur tout l'établissement: sur l'église alors encore sans dôme et surmontée d'une simple flèche; sur la maison des religieuses de St-Benoit située au couchant de la Chartreuse, et sur le château Yon placé à l'opposé, c'est-à-dire au levant.

les intérêts de nos Pères. Nous avons, du reste, de 1626 à 1639, bon nom
quittances attestant que les Chartreux touchaient ce revenu, après
toutefois prélevé les 1200 liv. des secrétaires du roi. Plusieurs en 1634, la co
fut confirmée pour 9 ans, et renouvelée en 1642 pour autant d'années ~~et en~~ 1652, Louis XIV la confirma à son tour
perpétuité, et avec les mêmes charges pour les Chartreux, ajoutant que, dans
« cas où la crue du sol par minot viendrait à cesser, il entendait que les
« religieux fussent inscrits pour une somme annuelle de 1000 liv. dans l'
« de la recette générale de ses finances »

~~Dom Léon Tixier~~ aidé et secouru, comme nous venons de le voir

« de la cuisine et du grand jardin, pour la chaire, le plancher et le couvert du
« réfectoire, pour fournitures, façons et journées aux cellules des religieux,
« et aux chambres des officiers ; pour la roue de la cloche conventuelle,
« pour bois de peuplier à faire des figures au logement des sculpteurs,
« et de chêne, pour les statues de St Jean Baptiste et de St Bruno ;
« pour journées au puit du cloître et à celui de la forge etc, 1625-1631. »

« Jean Aubert, vitrier, reçoit 500 liv. pour ses fournitures et façons
« à mettre une grande girouette sur le clocher de l'horloge, et les vitres,
« aux cellules A, B, D, E, F, N, O, Q et T, et à la chapelle de St Antoine ; pour
« avoir fourni et posé les vitres de 14 vitraux, avec le demi rond au dessus,
« faisant le nombre complet des vitraux du petit cloître, ainsi que la
« vitre peinte qui est au dessus de la porte du petit cloître qui entient au
« cimetière etc. Mai 1625. »

« M. Le Blanc reçoit 600 liv. pour solde finale de ses ouvrages en
« peinture à fresques de la vie de St Bruno, au petit cloître, et à d'autres
« endroits de l'église. 1625.

Benoit Serve menuisier, en reçoit 275, par devant le notaire Gillet, « pour le parachève-
« ment du tabernacle du grand autel du vieux sanctuaire de l'église,
« suivant le plan désigné et paraphé. Ce sont apparemment (dit le texte
« de l'inventaire) les cartouches où sont peints les mystères de Notre
« Seigneur et de la Ste Vierge, et le martyre des Chartreux d'Angleterre
« peints par M. François Perrier, etc, 1627. »

(1) Ces peintures ayant été endommagées, Dom Hugo Colomby, prieur en 1707, les fit retoucher et réparer, pour la somme de 250 liv. Inventaire.

« Pierre T... de St Cyr on reçoit 240 f, pour avoir fourni 23 marches « dans la descente de la cave, 34 au petit escalier montant aux « chambres des officiers, 8 à celui qui conduit au dortoir des frères, et « pour croisées des fenêtres des chambres et cabinet de Dom Procureur, « des petites cours de la chapelle et de la cloche de famille, de la salle « d'Aquitaine, et pour les pavés de la cuisine, de la dépense, et la « construction des cinq grandes arcades de l'entrée allant du grand « jardin dans la maison à droite, etc, 1636. »

A ces différents comptes se trouve joint un Etat des dépenses à faire encore en 1630 pour achever l'église, c'est-à-dire, six ans avant la date ci-dessus :

| | |
|---|---|
| Pour les ouvrages de maconnerie au chœur, tant en menuiserie que figures et peintures, le tout devait se monter à | 25.440 liv. |
| De plus, pour les deux clochers " " | 5.000 |
| Pour « le parachèvement » de la grande nef, du portail et du dôme " " " " | 54.000 |
| Pour les balustres des autels, grilles des chapelles, retables des autels et autres " " " " | 18000 |
| Total " . | 102.440 liv. |

A partir de cette époque, il y eut interruption des travaux de l'église jusqu'en 1646.

Dès le commencement de son prieuré, Dom Léon Tixier s'occupa également d'une autre question très importante ; nous voulons parler de l'affranchissement des droits de directe, et de tous autres droits seigneuriaux dont était grevé depuis longtemps le

Tel.

Il mit cette [illegible] de 160 [illegible]

~~reprit donc~~ donc la série des travaux de construction. ~~Mettant~~ Il mit à cette œuvre toute son activité et son grand courage, nous le voyons donner à acquitter à différents ouvriers, de 1621 à 1639, nous le voyons donner à acquitter bon nombre de prix, dont plusieurs sont de nature à nous intéresser.

Pendant vingt-deux ans, il oublia complètement le passé et ne s'inquiétait nullement de ce qui se passait dans le monde. Constamment occupé des choses du Ciel, rien ne pouvait plus distraire son esprit. En cellule, ~~pour tout~~ comme exercice corporel, il se contentait d'une marche prolongée, sans mépriser toutefois le travail des mains usage dans l'Ordre, ~~pour lequel~~ et auquel il était peu apte il avait peu d'aptitude. ~~Son inclination~~ était plutôt du côté pour le travail de l'esprit aimant à [illegible]

territoire de la Giroflée.

Nous nous sommes suffisamment expliqué ailleurs sur la question de ces anciens droits; rappelons ici sommairement que, dans le principe, les seigneurs et les différentes communautés religieuses se trouvant, par suite de diverses circonstances, en possession d'une grande partie du sol qu'ils ne pouvaient entièrement cultiver par eux-mêmes, en cédèrent de nombreuses portions aux cultivateurs de leur entourage, au moyen d'un acte nommé emphytéose ou albergeage. Ces concessions se faisaient ordinairement à perpétuité, moyennant un cens ou redevance annuelle, et certains engagements de fidélité et d'hommage. De plus, à chaque vente ou mutation du terrain originairement cédé, on devait payer un droit particulier au seigneur ou à ses descendants qui en conservaient toujours le domaine direct. (1) Il s'agissait donc d'affranchir, comme nous l'avons dit, le tènement sur lequel était située la Chartreuse, de toute espèce de redevance en transigeant avec ce seigneur direct ou propriétaire primitif.

Un premier acte en ce sens fut passé le 13 Septembre 1619, par M. Ménard sacristain et tout le Chapitre de l'église collégiale de St Nizier, moyennant une pension de 100 liv. rachetable au capital de 2000, à condition

(1) Histoire de la Chartreuse de Sélignac Ch. X p. 178.

d'avertir toujours le Chapitre six mois à l'avance. Les Chanoines déchargèrent les Chartreux de « l'homme vivant et mourant « par eux donné. »[1], se réservant toutefois des hypothèques sur les fonds comme garantie de la pension.

Cet arrangement fut très agréable au Révérend Père Général qui envoya un religieux à Lyon, chargé d'en manifester son contentement. Quant aux vénérables Chanoines, ils ne s'en tinrent pas là et voulurent contracter avec les Chartreux une association spirituelle. Les derniers s'engagèrent à prier pour les membres du Chapitre qui viendraient à mourir, pourvu que le jour du décès leur fût notifié, et, de leur côté, les chanoines promirent de rendre aux Chartreux le même service de charité.

M. Jean Faure, curé de St Romain et de St Pierre-le-Vieux son annexe, transigeait aussi, au nom de Messire de Gibertes, comte et archidiacre de l'Eglise de Lyon, patron et collateur de lad. cure, avec Dom Lizier, le 13 Juillet 1622, pour l'affranchissement des mêmes droits de directe, etc, sur le tènement de plusieurs fonds « où étaient présentement « construits une partie du grand cloître et plusieurs cellules

(1) L'Homme vivant et mourant était un homme procuré au seigneur du fief, par les gens de main-morte, pour s'acquitter en leur place, des devoirs féodaux, surtout de lui venir lieu de vassal et lui faire la foi et hommage à chaque mutation de fief. Voir Dictionnaire des Fiefs par Renauldon, article Homme vivant et mourant. Paris. Knapen, imprimeur. MDCCLXV. — Chronique — Inventaire.

sous la condition d'une pension annuelle de 75 liv. rachetable au capital de 150 l. Le 17 septembre 1628, autre transaction du même genre avec Messire Claude Grolier, prieur de St-Irénée de Lyon : on affranchit l'emplacement sur lequel avaient été élevés en partie la grande église et le petit cloître, pour 80 liv. à payer annuellement, et rachetables au capital de 1600 l. Enfin, le 8 Novembre 1639, le Chapitre de St-Paul affranchit, à son tour, la portion de terrain où se trouvait l'autre partie de l'église et du grand cloître.

Dieu protégeait donc visiblement notre fondation du Lis-St-Esprit, et à mesure que l'édifice matériel s'affermissait et s'étendait toujours davantage, il y multipliait le nombre de ses adorateurs en esprit et en vérité.

Déja en 1620, c'est-à-dire, peu de temps après l'arrivée de Dom Tixier, plusieurs sujets s'étaient présentés demandant à revêtir l'habit de St-Bruno. Le plus remarquable d'entre eux, M. Jean Pietrequin, avocat à la Cour de cassation, était né de parents protestants, et se convertit plus tard à la foi catholique. Il fut le premier à prendre l'habit dans notre Chartreuse de Lyon, la veille de la fête de la Visitation de la Ste-Vierge de l'année ci-dessus. Un de ses amis intimes l'avait suivi dans le cloître, mais s'étant laissé déchoir de sa première ferveur, il se découragea et retourna dans le monde. On reçut également à la profession, le jour de la fête de la Purification de l'année suivante, un frère donné animé d'un très bon esprit, qui se rendit très utile à la maison ; trois

Invent. Chronique

novices prirent aussi l'habit à la même époque, et un quatrième, un an après. En 1624, deux religieux de chœur et un frère convers prononcèrent encore leurs vœux solennels, et trois autres Pères en 1636 dont l'un donna 600 liv. à la Chartreuse.

Au sein de ce bienheureux désert, dit la Chronique, la ferveur croissait ~~toujours~~ avec le nombre de religieux, et malgré tous les obstacles que pouvait apporter au recueillement intérieur la présence d'une multitude d'ouvriers sans cesse occupés par tous les coins du monastère, l'union à Dieu, l'esprit d'abnégation et de sacrifice brillaient à un degré peu ordinaire. Citons ici en exemple le frère Marin simple donné.

Le cher frère né en Bresse, dans le voisinage de Poleteins, se sentait de l'attrait pour notre genre de vie, mais ne se croyant pas digne d'embrasser un état si parfait, il vint s'offrir à la Chartreuse de Lyon comme domestique à gages en qualité d'aide-cuisinier. Au bout de quelques années, il refusa tout salaire, et voulut servir la communauté simplement pour l'amour de Dieu. Ayant demandé alors à être reçu parmi les frères donnés, il prit l'habit religieux dans les premiers jours du mois de Juillet 1620, et fit sa donation ~~solennelle~~ l'année suivante. Frère Marin s'acquittait de son obédience avec un grand courage, faisant, à lui seul, le travail de deux et même de trois, et, cela, avec tant de tranquilité d'esprit, de modestie, d'humilité et d'obéissance, que les religieux en étaient dans l'admiration. Bien souvent, il chargeait sur ses épaules les provisions de la communauté, et les portait lui-même à travers les rues de Lyon jusqu'à la Chartreuse. Il lavait, en outre, les habits des religieux, et lorsque ceux-ci voulaient le remercier, et se

sous la condition d'une pension annuelle de 75 liv. rachetable au capital de 150 liv. Le 17 7bre 1628, autre transaction du même genre avec Messire Claude Grolier, prieur de St-Irénée de Lyon : on affranchit le tènement sur lequel avaient été élevés en partie la grande église et le petit cloître pour 80 liv. à payer annuellement et ——— rachetables au capital de 1600 liv. Enfin le 8 9bre 1632, le Chapitre de St-Paul, affranchit, à son tour, la partie de terrain où se trouvait l'autre partie de l'église et du grand cloître.

Dieu protégeait donc visiblement notre fondation du Vis-St-Esp[illegible]

reccommander à ses prières, notre saint frère se jetait aussitôt à genoux, se proclamant indigne de leur reconnaissance. Quoique sans cesse à la peine, et travaillant sans prendre aucun repos, il se refusait presque la nourriture nécessaire, et, malgré ses nombreuses occupations, il ne relâcha rien de ses exercices de piété. Tous les matins, le premier à la chapelle, il était encore, le soir, le dernier à en sortir. Un jour, revenant de la ville un peu tard, et plus harassé, plus échauffé que d'habitude, le bon frère se hâta de prendre sa réfection, et se rendit aussitôt, comme de coutume, à l'église où se sentant accablé par la fatigue de la journée, il fut surpris par le sommeil. Après s'être reveillé, il retourna dans sa chambre tout frissonnant de la fièvre. Le lendemain, on fit venir le médecin qui constata la gravité du mal. Alors le P. Prieur avertit le cher frère de se préparer à recevoir les derniers sacrements. ~~Mais~~ Prêt à tout, ~~à vivre et à mourir depuis longtemps~~ depuis longtemps, à vivre ou à mourir, frère Marin demeurait plongé tout entier dans la contemplation de N. S. Jésus-Christ crucifié pour le salut des hommes. Il fut admirable de patience dans ses souffrances, priant et supportant la douleur en vrai fils de St-Bruno. Au bout de huit jours seulement, il se trouva déja proche de sa fin. Perdant alors l'usage de ses sens, et conservant néanmoins encore la parole, il récitait sans cesse, et même de temps en temps à haute voix, la salutation angélique avec un sentiment de ferveur extraordinaire. Et quoiqu'on lui présentât quelque breuvage pour tempérer les ardeurs de la fièvre, il continuait quand même à prier. Pendant cette si courte maladie, les religieux et les

autres personnes de la maison vinrent le visiter pour lui rendre tous les devoirs de la charité la plus tendre, et chacun d'eux se retirait profondément touché à la vue de tant de piété et de dévotion. Son dernier jour arrivé, il pria encore distinctement jusqu'à huit heures du matin. Ensuite sa voix s'éteignant de plus en plus, on l'entendit, néanmoins, réciter encore de son mieux la même belle prière, jusqu'au moment où son âme, délivrée de sa prison terrestre, s'envola vers la bienheureuse éternité, laissant à tous le très doux et très suave souvenir de la sainteté de sa vie. Peu auparavant, le frère Guillaume Bottencourt, convers, atteint d'une dyssenterie, l'avait précédé dans la tombe, après une année à peine de profession. ~~solennelle~~.

# Chapitre XII

## Dom Léon Cizier (1619) Suite

Le prioral de Dom Léon Cizier est tout au long marqué par une série de faits intéressants, dont nous allons donner ici la continuation, en suivant le Chroniqueur et, comme lui, racontant simplement.

Sur la fin de l'année 1622, Anne d'Autriche reine de France, épouse de Louis XIII et Marie de Médicis, reine mère, se trouvant à Lyon, montèrent successivement à la Chartreuse. Pour satisfaire leur dévotion, les religieux chantèrent, en leur présence, les Vêpres de la Ste-Vierge, après quoi, on leur servit une collation sous le portique de la cellule d'en haut, in porticu cellæ superioris. A cette occasion, les deux illustres visiteuses donnèrent aux Chartreux des marques toutes particulières de bienveillance. De retour à son hôtel, la reine-mère ayant appris que leur église manquait de tabernacle, elle offrit aussitôt 2000 écus à cette intention, les Chartreux de Rouen furent alors priés de faire exécuter le travail à un sculpteur très renommé de ladite ville.

A la même époque, Me. Cavillat, grand ami de l'Ordre et des

et tous sortent en procession le jeu prend de raison. ~~Maintenant~~

avisés ou lieu indiqué ils retrouvent le divin objet de leur amour ~~celui qu'ils aimaient~~ & sans lequel ~~ils~~ pouvaient vivre davantage! Transportés d'admiration, ~~ils~~ et ne se rendant pas à ~~[illegible]~~ à l'évidence. — « Si je ne vois pas de très près, la The

Chartreux de la Giroflée en particulier, associé de M. Cerdon jeune, libraire de Lyon, donna, par deux fois, cinquante écus d'or pour la construction de la cellule D, où il fit graver ses insignes sur les vitres. De plus, avec le consentement de son épouse, il s'engagea solennellement à offrir tout le prix d'une prochaine vente de livres. En vertu de cet engagement, il porta un jour à Dom Cissier cinquante autres écus, ajoutant que, d'après une convention faite avec son associé, on devait, pendant toute la durée de l'association, fournir abondamment le monastère, de tous les ouvrages édités dans leur librairie.

Alors, la charge de Coadjuteur était occupée à la Chartreuse du Lis-St-Esprit, par le V. P. Dom Jean-Guillaume d'Olemburg, issu d'une illustre famille d'Allemagne, et profès de la Grande-Chartreuse. Dom Jean-Guillaume étant allé chez ses parents, par ordre du Révérend Père Général, pour y traiter des affaires très graves, sa sœur la célèbre comtesse de Zolers, offrit à la Chartreuse de Lyon, un ostensoir doré, travaillé avec art, et un ornement complet, tout en soie, pour la chapelle du Père Prieur. Le comte son époux donna aussi 800 liv. pour la construction, dans le cloître, d'une cellule devant le réfectoire. En souvenir de ce bienfait, les armes du comte et de la comtesse furent apposées en un bas relief de terre cuite sur la porte d'entrée de ce bâtiment.

En 1624, le Pape Urbain VIII, récemment élevé à la suprême dignité du Souverain Pontificat, donne aux Chartreux de Lyon, une preuve toute spéciale de son affection, en accordant une indulgence plénière à tous les fidèles qui visiteraient l'église de la Chartreuse le jour de la Pentecôte. Ce privilège ayant été concédé pour dix ans, on eut soin, par la suite, de le faire renouveler à chaque échéance du temps fixé.

En 1625 on reçoit au noviciat un jeune

peu commune. Henri IV l'envoya à Rome où il fut d'abord com[illegible]
du Pape, et ensuite auditeur de Rote pour la Gaule, charge dont il
s'acquitta pendant plusieurs années avec beaucoup de succès. [illegible]
le roi ~~l'envoya~~ fit partir pour à Florence, afin d'y négocier son
mariage avec Catherine de Médicis. Nommé par Louis XIII au [illegible]
de Lyon et confirmé par une bulle de Paul V en 1612, Monseigneur
de Marquemont prit possession de son siège le 9 Mars 1613.

D'une vertu très austère : ne buvant ~~jamais~~ de vin qu'à l'[illegible]
du saint Sacrifice de la Messe, jeûnant rigoureusement plusieurs [illegible]
la semaine, le nouveau prélat, dit la Chronique, se fit aussi remarquer par sa piété [illegible]
sollicitude avec laquelle il veillait sur le troupeau [illegible]
[illegible] maintien s'occupant [illegible]

homme dont le père M. Jacques Guichard, bourgeois de Lyon, donna 1500 liv. pour la construction de la cellule X, plus tard Y. En outre, par disposition testamentaire du 12 Mars de la même année, il léguait encore 1°, une « grange située aux Echerolles, paroisse de Montanay de la juridiction de « Miribel en Bresse, consistant « en bâtimens, terres, prés, bois, champége etc; « 2°, la somme de 800 liv. en capital et 55 de profit qui devaient échoir « au mois d'Août suivant et à lui dûes, par noble Balthazar d'Antin, « capitaine châtelain de Montluel; 3°, une autre somme de 1500 liv, à lui « également dûes, par M. François Coinde, marchand drapier, et Claude « Terrus aussi marchand et gendre du donateur; lesquelles 1500 liv. devaient « être employées à la construction d'une cellule au cloître des Chartreux « de Lyon où seraient apposées ses armes, par acte reçu Morel.» Les 1500 liv. furent payées le 17 7bre 1627, et servirent, en effet, à la construction de la cellule X. Et, pour se conformer aux intentions de ce bienfaiteur, on exécuta aussi sur la cheminée de la chambre, une œuvre en relief représentant ses armoiries. Quant à la grange d'Echerolles, elle fut unie au domaine de Poleteins.

Trois décès vinrent dans le même temps attrister les Chartreux de la Giroflée, ceux de MM. Jean de la Praye, Jean Vidaud et Du Sausay.

M. Jean de la Praye, négociant de Lyon et trésorier de France, mourut à Besançon où il était allé visiter le St-Suaire. Il fit ——

construire en 1614 la cellule G, où il avait fait également graver sur les vitres les armes de sa famille. Il donna à la Chartreuse mille livres qui furent versées aussitôt par son héritier. Il se disposait à lui faire d'autres libéralités plus considérables lorsque la mort vint le ravir à leur affection.

C'est à M. Jean Vivaud de Lyon qu'il faut attribuer la construction de la cellule B. Il secourut abondamment, dans le principe, la fondation nouvelle, et, à sa dernière heure, lui laissa encore la somme de 2.000 écus.

A la date du 3 juillet 1625, Messire Claude Du Sausay, sénateur au Parlement des Dombes, lieutenant particulier à la sénéchaussée de Lyon, et époux de demoiselle Marie Austrein, choisissait pour le lieu de sa sépulture, « l'église des Pères « Chartreux de Lyon, au sépulcre de Me Pierre Austrein, « son beau-père, cy-devant, lieutenant particulier au « susd. siége ; il léguait ensuite aux religieux, 40 liv. « de rente annuelle et perpétuelle, rachetable au « denier 16, le premier terme payable à l'année révolue de « son décès à condition que, lors du rachat de lad. pension, « l'emploi du principal en serait assuré, recommandant « l'exécution des présentes au R. P. Dom Lizier prieur. »

Quelques années plus tard mourut le

le père de ce bienfaiteur, qui se souvenant alors de l'ancienne affection de son fils pour les Chartreux, leur légua 100 liv., et deplus cent autres, dans le cas où ses héritiers viendraient à décéder sans postérité.(1)

En 1626, s'achevait la cellule V, construite aux frais de M. Yon, autre bienfaiteur insigne de notre monastère. Ses armes apposées sur la porte d'entrée et sur les vitres de la cellule, représentaient St-Jean-Baptiste, avec un agneau à ses pieds. M. Yon, dont le château, nous l'avons dit, joignait la Chartreuse, fit encore, à ses pieux voisins, beaucoup d'autres libéralités. Finalement, —
Désirant reposer au milieu d'eux après sa mort, il construisit pour lui et sa famille, un tombeau devant l'autel de St Jean-Baptiste son patron, à l'endroit où fut transporté plustard le chœur des Frères convers. C'est là qu'on l'ensevelit. Il avait fait placer un tableau dans cette chapelle, ainsi que plusieurs vitraux le long du Chapitre et du réfectoire (2)

De son côté, Dom Cizier faisait aussi placer, vers le même temps, une belle sculpture en bois au dessus de la boiserie qui, partout dans l'Ordre, sépare le chœur des Pères de celui des Frères. Cette sculpture servait d'ornement à droite et à gauche aux deux autels de St-Joseph et de St-Jean-Baptiste, où se voyaient des tableaux de forme ovale représentant

(1) Inventaire.

(2) « Jacet in tumulo quem pro se suisque erigi curaverat ante S. Joannis altare in loco qui nunc Conversorum chorus est. Tabellam quoque hujus sacelli speculorique vitreis, quæ secus capitulum et refectorium sunt, apposuit. »

quatre Chartreux et St Bruno ravi en extase.

Un statuaire très habile nommé Sarazin revenant en France, après avoir parcouru les différentes contrées de l'Italie, vint en ce moment visiter la Chartreuse du Lis-St-Esprit. ~~où, désirant~~ Désireux de faire preuve de son talent, il sculpta un grand Christ et deux magnifiques statues de St Jean Baptiste et de St Bruno. Le Christ fut placé au dessus de la porte d'entrée du chœur, et les statues près du grand autel, en haut des portes de la sacristie et de l'église. (1) Les statues ~~existent~~ se voient encore dans ~~Ce double travail existe encore à St Bruno des Chartreux,~~ l'église actuelle, et sont admirées des connaisseurs. ~~et les vrais connaisseurs en sculpture peuvent y trouver à juste titre, de quoi satisfaire leur curiosité et leur amour pour cet art.~~ Elles valurent au sculpteur ~~Quant à Sarazin, ces statues lui ayant fait~~ une très grande réputation. ~~il fut~~ Aussi fut-il mandé à Paris pour être attaché au corps des artistes de la maison royale, Il y mourut en 1662, laissant après lui d'autres œuvres, également ~~remarquables, en témoignage et comme souvenir de son rare talent.~~ remarquées.

Tandis que Sarrazin s'illustrait aux Chartreux, mourut à Lyon, un jeune homme né en Normandie, chirurgien de profession. Il se nommait Geoffroy et avait appris son état aux frais de l'Ordre. Se sentant dangereusement malade il pria le O. P. Prieur de permettre à un frère Convers de sa connaissance de le venir visiter, et de lui accorder, en cas de mort, la faveur d'être enterré dans le cimetière du monastère. Dom Tixier ayant accédé à son désir, le jeune homme laissa en mourant, au convers, tous ses instruments de chirurgie et cinquante écus à la maison.

Mais une autre mort vint attrister bien davantage.

« Aliquanto igitur tempore in illo cœnobio demoratus, crucifixi simulachrum quod in aditu chori « conspicitur, duasque alias S. Joannis Baptistæ et divi Brunonis statuas ~~prelegantes~~ perelegantes, quæ ad latus majoris « aræ, super sacrarii et Ecclesiæ portas eminent. »

la Communauté du Lis St-Esprit et son vénéré Prieur, ce fut celle de Monseigneur de Marquemont qui s'était montré à leur égard si constamment dévoué et charitable.

Monseigneur Denys-Simon de Marquemont était né à Paris le 1 Octobre 1572 de Denys de Marquemont, secrétaire du Roi et de Marie Rouillard. Dans sa jeunesse, il professa le droit et donna des preuves d'une intelligence peu commune. Henri IV l'envoya à Rome où il fut d'abord camérier du Pape, et ensuite, auditeur de Rote pour la France, charges dont il s'acquitta, pendant plusieurs années, avec beaucoup de succès. Plus tard, il se rendit à Florence, afin d'y négocier le mariage du Roi avec Marie de Médicis. Nommé par Louis XIII à l'archevêché de Lyon, et confirmé par une bulle de Paul V en 1612, Monseigneur de Marquemont prit possession de son siège le 9 Mars 1613.

D'une vertu très austère: ne buvant jamais de vin, jeûnant rigoureusement plusieurs fois la semaine, le nouveau Prélat, selon le Chroniqueur, se fit aussi remarquer par sa piété et la sollicitude avec laquelle il veillait sur le nombreux troupeau confié à ses soins. Agréable en conversation, grave dans son maintien, s'occupant activement des affaires ecclésiastiques, il combattait publiquement l'erreur, joignant le plus souvent l'indulgence en particulier à la sévérité parfois nécessaire de ses discours. Pendant qu'il séjourna à Lyon, il visita, avec un grand zèle, toutes les paroisses de son diocèse.

---

Gal. Christ. Tom. IV, Eccl. Lugd. col. 191 — La France pontificale par Fisquet, Métropole de Lyon et de Vienne, pag. 437. Paris, Repos lib.-édit., s. d.

Et parce que rien ne porte ~~davantage~~ plus facilement à la vertu ~~comme~~ que le bon exemple, il encourage la fondation d'un bon nombre de congrégations religieuses. Alors, on vit apparaître à Lyon les Visitandines, les Carmélites, les Ursulines, les sœurs de Ste Elizabeth du Tiers-Ordre de St François, les sœurs Célestes, et celles de l'Hospice de la Charité en Bellecour; les Pères Capucins, les Oratoriens, les Carmes déchaussés, les Recollets, les Ermites réformés de St Augustin et les RR. PP. Jésuites. La ville de Bourg en Bresse eut aussi son couvent de Capucins, St Chamond des Frères Mineurs, et Roanne, un collège de Pères Jésuites.

Nous avons vu Monseigneur à l'œuvre pour les Chartreux du Lis-St-Esprit auxquels il fit certainement tout le bien possible. Mais non content de contribuer de ses propres deniers à l'agrandissement de leur monastère, il avait encore formé le projet de le doter du premier bénéfice ~~vacant~~ qui serait à sa nomination. Enfin, comme gage suprême de son ~~amour~~ amitié, c'était ~~aussi~~ au milieu d'eux qu'il avait choisi le lieu de sa sépulture dans le cas où il viendrait à mourir en France.

Présent aux États-généraux tenus à Paris en 1614, Mgr de Marquemont prit la parole devant le Roi au nom du Clergé le 27 Octobre. Un mois auparavant, la ville de Bourg avait eu l'honneur de le recevoir; le Prélat s'y était rendu pour consacrer l'église des Pères Jésuites établis dans cette ville. Le Pape Urbain VIII connaissant sa piété, sa science et sa grande expérience des affaires, le créa Cardinal-prêtre du titre de la Sainte Trinité du Mont en date du 19 Janvier

s'adonna constamment à la piété et conforma si ceneusement sa vie
et ses mœurs à la règle et à la vie cartusienne, sans jamais se
relâcher. Ainsi de solitude et d'humilité, il habita avec grande
édification pendant 37 ans la même maison et la même cellule,
et exerça pendant 35 ans l'office de grand chantre sans interruption.
Il mourut le 26 Mars 1722 [illegible] la carte [illegible] sa mort [illegible] le 13 mars
[illegible]

1626, et le nomma en même temps Préfet des trois Congrégations du St Office, de la Propagande et du Concile de Trente. Toutefois, après huit mois d'exercice dans cette triple charge dont il s'acquitta à la louange de tous, ce noble ami des Chartreux de Lyon fut atteint d'une maladie cruelle qu'il supporta avec beaucoup de piété et de patience. Il finit par y succomber le 16 7bre 1626, âgé de 53 ans seulement, et fut enterré dans l'église des Pères Minimes de la Ste-Trinité-du-Mont où on lit cette épitaphe :

Deo Opt. Max.

„ Immortali memoriæ Dionysii Simonis S. R. E. Cardinalis Episcopi Cardinalis de Marquemont, quem Roma judicem Rotæ integerrimum, Lugdunum Pastorem incorruptissimum, Rex X.mus virum in consiliis sapientissimum, Gallia pietatis exemplar eximium, Ecclesia clerus et ornamentum, Boni omnes tutelarem providum, illi longævo mundo exoptarunt longævi. Longævo et longævis legis et tantum virum imitaturi sodales, si superassidimus. Vixit an. LIII, mens. X. I, di. XVI. Obiit XVI Kalend. Oct. an. M.DC.XXVI, Hierosolymis Patris conventus pausans. (1)

Par son testament des 15 et 16 Septembre 1626, le Cardinal de Marquemont avait légué sa chapelle d'un grand prix à l'Aumône générale de Lyon, où il avait à bon dessein semé N.S. Jésus Christ dans la personne de ses pauvres, comme l'atteste l'inscription lumulaire suivante, placée à droite dans l'église de la Charité, et que lui érigèrent, en date du 1 avril 1666, les Recteurs de cet établissement :

Æternæ memoriæ
eminentissimi ac reverendissimi
D. D.
Dionysii Simonis de Marquemont
S. R. E. cardinalis, comitis
Archiep. Lugdunensis Galli, primatis
cujus munificentia Ædes in propinquis
multis cumulatus est beneficiis
et in aris, capella, argentea,
sacris vestibus et mitra capillis
et unionibus aspersa, Dilectus
hos honoris Monimentum conservavere
Rectores hujusce Domus
Kalendis Aprilis Anno Domini
M. DC. LXVI. (2)

A cette époque, pourtant, la Charité eut une grande épouvantable

(1) « A la mémoire immortelle de Denys Simon de Marquemont, Cardinal, évêque de cette église, Rome pleine en lui le juge de Rote le plus intègre, la ville de Lyon un pasteur incorruptible, le Roi X bien établi un homme de bon conseil dans les affaires difficiles, la France un modèle remarquable de piété, la Religion une de ses gloires les plus pures, tous les bons enfin un patriarche particulier que la vertu a uni à l'affection générale. Nous, le Sénat, si nous pouvions, et heureux, nous le souhaitons, si nous le surpassions, nous le souhaitons pour, tout le temps vivant, de l'imiter. Il vécut 53 ans 11 mois, 16 jours et mourut le 16 des Calendes d'Octobre de l'année 1626. Ce monument a été érigé à son frère bien aimé par ses héritiers. »

(2) Archives de la Charité, E, 258 ; Secondaire sommaire des Archives hospitalières. Lyon 1874, tom. I, introd. pag. 8.

Note pour l'éditeur et imprimeur : Toute l'inscription est en lettres majuscules ; celles soulignées sont des majuscules plus grandes.

53

et dans toute la maison, cherchant le voleur sacrilège, mais [illegible]
personne. Cette pauvre communauté se trouvait donc plo[illegible]
la plus grande désolation et chacun priait en levant les [illegible]
Ciel! Arrivé à la porte St Sébastien, le voleur, un jour d'après [illegible]
trouva un garde aux prises avec un passant, auquel il [illegible]
main forte. — De quoi vous mêlez-vous, lui dit le gar[illegible]
« votre chemin et laissez-moi faire mon devoir. » Notre homme
pas se rendre à cette injonction, s'approcha davantage. [illegible]
en voulant l'écarter de la main, sentit quelque chose sou[illegible]
« Que portez-vous là, dit-il, et, en même temps, il lui arracha[illegible]
« bras, une partie du vase sacré! » Appelant aussitôt à son [illegible]

Pendant le cours de cette année, les Chartreux de Lyon virent se termi[illegible]
très heureusement un procès de longue durée, dont la cause avait été un
legs fait par un religieux chartreux à plusieurs de nos maisons. Le [illegible]

tomba à Lyon, le jour de la fête de St Dominique, et brisa en partie les vitraux du petit cloître. Ils furent bientôt réparés et ornés des armoiries du Cardinal défunt.

On creusait alors les fondations de ce grand et vaste bâtiment, qui devait comprendre les caves, le réfectoire, le Chapitre, la cuisine, le dortoir des Convers, les chambres des officiers, et dont la construction donna lieu à un fait où se manifesta, une fois de plus, l'action tutélaire de la Providence.

D'après les ordres du Révérend Père Général et, grâce à la générosité de la Chartreuse de Meyriat en Bugey, on put tirer des vastes forêts de cette maison, tout le gros bois nécessaire à la charpente du bâtiment. Les entrepreneurs après l'avoir fait équarrir et préparer sur le lieu même, le firent transporter à Lyon en radeaux pour la somme de 1700 liv. Arrivées à destination, plusieurs pièces sont trouvées en mauvais état et l'une d'elles, néanmoins, est mise en place, sans que les charpentiers se soient aperçus de son état de ~~décomposition~~ détérioration. Heureusement Dom Vizier était là, veillant à tout. Or un matin, après la Messe conventuelle, il va voir les ouvriers, il monte par hasard sur la poutre placée dans le milieu du bâtiment et servant de support au dortoir des frères. Aussitôt pressentant quelque grand danger, il reconnait que l'énorme

pièce de bois est pourrie, à l'un des bouts, bien avant dans son épaisseur. Sans perdre de temps, il la fait enlever et remplacer par un autre.

Dans le même temps, le jeune Sébastien Gantois, né en Lorraine, et sur le point d'entrer dans l'Ordre, fut frappé de plusieurs coups de poignard, pendant la nuit de l'Octave du St-Sacrement de l'année 1627. A cette nouvelle, Dom Tixier se transporta auprès du blessé, et lui rendit, avec beaucoup de charité, tous les soins réclamés par son état. Cinq jours après, se sentant mourir, le pauvre jeune homme fit son testament, en faveur de sa famille, et choisit, pour le lieu de sa sépulture, le cimetière des Chartreux auxquels il légua 1200 liv. que son frère, nommé exécuteur testamentaire, se hâta d'acquitter.

Nous terminerons ce chapitre par le texte d'un titre intéressant,

Mémoire aux fins d'obtenir du roi Henri IV, la concession des reven
« des Isles et Islods relaissez par le Rhône et la rivière d'Ain, des lods
« ventes recelez à sa Majesté, droits d'aubaine etc, pour aider à l'
« établissement de la Chartreuse. » Il se rendit ensuite auprès du Roi lui
même, pour le prier de vouloir bien se faire l'héritier du pieux dés
et de la bonne volonté d'Henri III, son prédécesseur, en
acceptant le titre solennel de fondateur de la Chartreuse de Ly
Cette proposition fut agréée avec empressement par le prince qui
ordonna aussitôt à son chancelier M. de Beliévres de rédiger
le décret suivant où il témoigne hautement de sa libéralité et de son
estime envers ~~les Chartreux~~ nos Pères. Ce document daté du 5 Janvier 1602 porte
« sa Majesté ayant fondé dans la ville de Lyon, au lieu dit la Grifle
« une église et un monastère de Chartreux, auquel elle aurait
« imposé le nom du Lés-St-Esprit, suivant que le roi Henri III der
« décédé, aurait proposé, et, sa Majesté désirant, à cette considération
« donner aux religieux qui habitent cette Chartreuse, le moyen de
« vivre et de bâtir leur monastère, elle leur accorde et fait don de
« dix mille écus, soit 30 000 liv, à prendre sur les terres relaissées du
« Rhône, isles et islods, depuis Lyon jusqu'à St Genis contre Mont
« Rivière, et sur les isles et islods de la rivière d'Ain, depuis
« en Bresse jusqu'à son embouchure au Rhône, comme aussi sur la
« moitié des deniers provenant des lods et ventes, lods recelez,

---

Inventaire

surtout au point de vue de l'histoire locale, mais d'une date un peu antérieure à ce qui précède :

Le 13 Juin 1624, « sieur Marc Perrachon père, marchand « orfèvre et réligionnaire de Lyon... estit sa sépulture au cimetière « de l'Eglise prétendue réformée.... lègue à lad. Eglise 150 liv. et « aux pauvres de cette même Eglise, autres 150 liv. payables aux « anciens diacres de lad. Eglise dont M.M. Bayle et Rouph sont « pasteurs.... lègue à Jacques Perrachon son fils, 13000 liv. et sa « maison, cour et jardin, avec la vigne au quartier des Chartreux. » Marc Perrachon possédait une autre maison et dépendances au même endroit, à lui provenue de Jean Dalmais. Elle fut vendue, le 5 Avril 1633, à Edouard Duvernay et, plus tard, le 14 Février 1664, aux Pères Chartreux, au prix de 7000 liv., par acte reçu Rémy notaire à Lyon. (Inventaire)

# Chapitre XII

## La Peste (1629)

Nous arrivons à une époque très malheureuse et de grande calamité pour la ville de Lyon : la peste de 1628 y produisit de si ~~bornes~~ grands ravages et fut tellement exceptionnelle qu'on doit la considérer comme l'événement le plus grave de son histoire au XVII^e siècle.

On ne peut en effet se défendre d'un profond sentiment de tristesse et de compassion en parcourant dans Monfalcon (1) le long détail des souffrances et des deuils sans nombre de ces malheureux jours. Quant au Chroniqueur de la Chartreuse, pour décrire ce dont il a été probablement le témoin oculaire, il s'exprime de la manière suivante :

« Dans ce temps-là, une horrible peste fit un grand nombre « de victimes dans les environs et dans la ville en particulier. Elle « pénétra jusqu'au cœur de la cité, promenant partout la sombre image « de la mort. Le peuple entier fut frappé par le glaive de la colère divine ; « tous furent subitement atteints. La mort ne se faisait pas

(1) Histoire monumentale, Tom. II p. 174. Voir aussi : Notre Dame de Fourvières, par l'abbé Cahour, p. 203. Lyon, Pélagaud imp. lib. 1838.

« attendre et semblait prévenir la maladie ; on succombait, non « pas successivement, mais en masse, sans même avoir le temps « de se repentir de ses fautes. Les maisons demeuraient vides ; « les parents se disposaient à ensevelir leurs enfants et les précédaient « eux-mêmes dans la tombe. Mais tandisque cette mortalité effrayante « enlevait, à la ville de Lyon, une grande partie de sa population, Dieu « fit grâce à notre maison du Lis-St-Esprit où chacun fut préservé de « la contagion ! (1) De fait, d'après l'auteur précité, le fléau s'arrêta vers la rue Neyret, voisine de la Chartreuse, au dessus d'une petite maison, sur la façade de laquelle, on vit longtemps une statue de St-Roch, avec cette inscription : Ejus præsidio non ultra pestis 1628. (2)

Pendant cette période d'extrême désolation, un vénérable ecclésiastique de la ville, M. Jean Le Roux voulant échapper à l'épidémie, pria Dom Tixier de recevoir son mobilier à la Chartreuse, à laquelle il désirait le léguer après sa mort. Se sentant incliné vers le genre de vie qu'on y menait, il aurait certainement pris l'habit de l'Ordre si des obstacles sérieux ne l'en eussent empêché. Dom Léon s'étant rendu à son désir, l'abbé Le Roux fit donc transporter ses meubles les plus précieux au monastère, et, peu après, s'y rendit lui-même. Ayant dressé un inventaire de ces différents objets, il confia également, à Dom Prieur, plusieurs titres de rente, en lui indiquant les moyens à

---

(1) « His calamitosis temporibus pestis horrenda tantam agro Lugdunensi Civitati præsertim « cladem intulit, ut pallida mortis imago ubique circumspiceretur. Pervenit gladius usque ad « animam. Ecce enim cuncta plebs cœlestis iræ mucrone percutitur, et repentina singuli cæde « vastantur. Nec languor mortem prævenit sed languoris moras mors præcurrit. Percussus quisque « ante rapitur quam ad lamenta pœnitentiæ convertatur. Habitatores quippe non ex parte subtrahuntur, « sed pariter corruunt. Domus vacuæ relinquuntur ; filiorum funera parentes aspiciunt, et sui eos ad « interitum hæredes præcedunt. Hæc verba D. Gregorii licet usurpare ad exprimandum Civitatis Lugdunensis « statum plane miserandum. Dum igitur urbs populosissima densatis funeribus exhauriretur gravi lue « ubique grassante, Deus Opt. Max. Cartusiæ Lugdunensi pepercit, illamque in hâc publicâ strage illæsam « conservavit ! » — (2) « Il paraît que la Croix Rousse fut aussi exempte de la peste. L'image de St Roch a disparu pendant la Révolution, « et en renouvelant l'inscription, par la suite, on a retranché les mots ejus præsidio. » Notes et documents etc, p. 222.

souffrances et des deuils sans nombre de ces malheureux jours, y renvoyons le lecteur désireux de pénétrer dans cet abîme de

Quant au chroniqueur, pour décrire ce dont il a été témoin, il s'exprime ainsi : « Dans ce temps là, une horrible peste vint « fondre sur la campagne lyonnaise et sur Lyon en « particulier, portant partout l'image de la mort. Le glaive « pénètre jusqu'à l'âme. Voici que le peuple entier est frappé par « le tranchant de la colère divine. Tous sont atteints subitement

(1) Histoire monumentale de la ville de Lyon par Monfalcon, Tom. II, p. [illegible] Firmin Didot, MDCCCLXVI. — Notre Dame de Fourvières par l'abbé [illegible] p. 203. Lyon, Pelagaud imp. libr. 1838.

prendre pour les recouvrer. Il retourna ensuite à son domicile pendant huit jours, et revint, de nouveau, à la Chartreuse, avec l'intention bien arrêtée d'y terminer sa carrière mortelle. Mais il avait trop attendu, hélas! Dès son arrivée et ~~dans le temps~~ au moment où il assistait aux Vêpres de la communauté, il ressentit les premiers symptômes du mal. ~~Revenant~~ Rentrant alors chez lui une seconde fois, il succomba bientôt, après avoir fait son testament en faveur des Chartreux, ainsi qu'il suit:

« En date du 19 Septembre 1628, Messire Jean Le Roux, natif de « St-Menehault en Champagne, prêtre habitué à l'église St-Nizier de « Lyon, se sentant atteint de maladie contagieuse, pour ce a dicté son « testament d'une galerie au deuxième étage de la maison de M. Calais la « Barge, chanoine de l'église de St Nizier, et a ordonné qu'après son décès, « il sera inhumé en un lieu où il y aura de la chaux vive pour fuser son « corps, et qu'ensuite ses ossements seront portés au couvent des Pères « Chartreux de la ville pour être mis en terre sainte. Il lègue 500 liv. pour « ses frais funéraires, et institue pour ses héritiers universels, le couvent dud. « Pères Chartreux de Lyon. Fait et passé en la cour de lad. maison, par acte « reçu Lulin notaire royal. » Quatre jours plus tard, M. Le Roux ajoutait à ce testament un codicille par lequel il laissait, aux Chartreux la libre disposition des 500 liv. pour les frais de sa sépulture.

Un peu plus tard, mourait aussi M. Nicolas Ménard, sacristain et doyen du Chapitre de la même église de S. Nizier, aumônier du roi et

Inventaire.

ancien Vicaire général de Mgr de Marquemont. Prêtre très vertueux et animé d'un grand zèle, M. Ménard, donnant, à l'exemple de Jésus-Christ, sa vie pour son troupeau, couronna sa belle vie par une mort plus belle encore, contractée au service des pestiférés auprès desquels il accourait en toute hâte, afin de leur prodiguer ses soins et d'entendre leurs confessions. Dans son testament du 6 Octobre de la même année, il est lit « sa sépulture en lad. église de St-Nizier, dans la chapelle de Ste-Anne; lègue « à cette église une relique de Saint Maxence, martyr, à lui relaissée par le « Cardinal de Marquemont; lègue aux PP. Chartreux de Lyon, la somme « de 500 liv., avec son Teigitur ou canon de la Messe en broderie, et sa « chasuble de brocatel et voile de satin rouge aussi en broderie, bien marry « de ne pouvoir leur faire un plus grand legat. Il institue ses héritiers des « biens qu'il a au pays d'Anjou qui sont de son paternel, ses frères, neveux « et nièces qui, de droit, doivent être ses héritiers ab intestat suivant la « part qui leur compète, et, quant aux biens qu'il a en cette ville et « diocèse de Lyon, il institue son héritier universel, seul et de plein droit, « noble Pierre Ménard, son neveu, et au cas où il vînt à décéder avant « le testateur, ou avant l'âge de vingt cinq ans, il lui substitue M. Nicolas « Ménard son autre neveu, fils de Charles, conseiller au présidial d'Angers « et, par codicile, laisse aud. Pierre Ménard, son neveu et héritier, le patronage « de la chapelle Ste Anne en l'église de St-Nizier, et après le décès dud. « Pierre Ménard, au sacristain de lad. église. Acte reçu par Dublin notaire à « Lyon. »

Ce Pierre Ménard, dont il est ici question, était novice à la Chartreuse;

---

Id.

Quant au chroniqueur ~~[illegible]~~, pour exprimer ce qu'il a vu sent et ce qu'il voit, il s'exprime ainsi : « Dans ce temps-là, une « horrible peste vint fondre sur la campagne lyonnaise et sur la « ville en particulier, portant partout l'image de la mort. Le glaive « pénètre jusqu'à l'âme. Car voici que le peuple entier est frappé par « le tranchant de la colère divine. Tous sont atteints subitement. La

(1) Histoire monumentale de la ville de Lyon par Monfalcon, Tom. II, p. 174. Paris, Firmin Didot, MDCCCLXVI. — Notre Dame de Fourvière par l'abbé Cahour, p. 203. Lyon, Pélagaud imp. lib. 1838

par ce testament, il devenait donc propriétaire de tout ce que son oncle possédait dans la ville et le diocèse de Lyon, notamment d'une rente annuelle de 200 liv. hypothéquée sur les biens de François Laurent, en particulier sur une maison neuve « rue de la Gerbe où est pour enseigne l'image de St Laurent. » Au 10 Avril suivant, les Pères Chartreux faisaient la remise, devant notaire, de 25 clefs « de la maison de la sacristie de St Nizier de Lyon » qui étaient encore au pouvoir de Dom Pierre Ménard novice et neveu du défunt. Le 31 Février 1630, Dom Pierre, à la veille de prononcer ses vœux solennels, fit lui même son testament par lequel il instituait Messire Claude Ménard son père, lieutenant à la sénéchaussée d'Angers, son héritier universel, et lui substituait le lendemain, par un codicile, Messire Pierre Combet, avocat à Lyon son ami. Peu après, (en Juin), Claude Ménard, père de Dom Pierre, peu satisfait des dispositions testamentaires de son frère et de son fils, prend conseil de plusieurs avocats dont l'avis fut favorable aux Chartreux. Finalement en Xbre, il abandonne à nos Pères tous ses droits et prétentions aux hoiries de son frère et de son fils, moyennant la somme de 3600 liv. et la petite chapelle de son frère, « consistant en un calice et sa patène, une boîte à « hostie, une croix, un bassin, deux burettes, des chandeliers, une paixemaillée, « une chazuble et quelques ornements d'autel. » Les 3600 liv. furent acquittées par Dom Léon Oxier, le 2 Janvier 1631, au moyen d'une lettre de change à l'ordre de MM. Bailly et Levrat de Lyon. On n'a jamais pu savoir exactement, d'après une note de l'Inventaire des titres de la Chartreuse, ce qu'avait pu produire à notre monastère les successions de M. Nicolas Ménard et de

Id.

Dom Pierre Ménard, mais, selon la Chronique, ce dernier lui aurait fait don de plusieurs tableaux de valeur provenant des meilleurs artistes.

A la même époque, Dom Marc Antoine Gaffier, religieux d'Aimay, et Prieur de Rosiers en Forez, plein de vénération pour les fils de St Bruno, eut la pensée d'annexer son bénéfice à notre Ordre. Il aurait désiré transformer son prieuré en Chartreuse, mais les faibles revenus de son établissement ne lui permettant pas de mettre ce projet à exécution, il voulut au moins ~~poursuivre son œuvre dans la mesure du possible~~ réaliser l'œuvre qu'il lui était possible de faire. En offrant son bénéfice à la maison du St Esprit, il la mettait à même, en augmentant ses ressources, d'augmenter aussi son personnel. Quant à lui, il désirait simplement se réserver l'usufruit de son prieuré pendant le reste de ses jours. Les Chartreux de Lyon, autorisés par le Souverain Pontife, traitèrent avec Dom Gaffier, et s'engagèrent à lui payer une pension annuelle en rapport avec les revenus du bénéfice dont ils venaient jouir aussitôt. Pour donner suite à cette affaire, ils firent des démarches auprès de l'Abbé de Cluny duquel relevait le prieuré de Rosiers, afin d'obtenir qu'il consentit à l'annexion. L'Abbé répondit favorablement, mais ne voulut néanmoins rien conclure sans avoir obtenu, de son côté, l'assentiment du Cardinal de Richelieu, son successeur désigné à l'Abbaye, et, en ce moment, très occupé au siège de la Rochelle. Toutefois, tandis que des obstacles sérieux surgissaient de la part du Cardinal, on reçut de Rome de très bonnes nouvelles. Le Saint Père faisait savoir

exceptionnelle, elle produisit de si énormes ravages qu'elle devra toujours être considérée comme l'événement le plus important de l'histoire de notre cité au XVII^e siècle.

On ne peut, en effet, sans éprouver un profond sentiment de tristesse et de compassion, lire dans les auteurs, tous les détails des

son intention de se montrer favorable au projet, et, peu après, il envoyait aux Chartreux un bref qu'ils présentèrent à la sanction du Sénat. Là, on fit tout d'abord une grande opposition, à cause d'un décret rendu récemment à l'unanimité des voix, défendant à tout religieux de détourner un bénéfice quelconque de son Ordre au profit d'une autre Congrégation. Cependant, grâce à la protection et aux démarches d'un M. Lasnier, les membres du Sénat promirent leur approbation dans le cas où l'on obtiendrait le consentement du Cardinal. Ce dernier se trouvait précisément à Lyon avec la cour royale. Au moment où il se disposait à reprendre la route de la capitale, un autre ami des Chartreux nommé Mulot, fit des instances auprès de lui et l'amena enfin à abandonner ses droits sur Rosiers. Après quoi, la cause ayant été portée de nouveau au Sénat, elle se termina heureusement, dit la Chronique, mais non sans beaucoup de peine et de grandes dépenses pendant deux longues années.

Quant à Dom Gauffier, étant tombé malade en 1629, il céda encore aux Chartreux, par acte notarié, tous ses titres de créance provenant des revenus de son prieuré. Puis, ayant recouvré la santé et son ancienne vigueur, il continua à jouir de bonne foi de son bénéfice dont il rêvait même d'étendre les limites envers et contre tous. Il retourna à Rosiers en 1630 où, pendant trois mois, il s'occupa ——

à faire renouveler ses terriers. Mais un certain jour, comme il se disposait à rentrer à Lyon, notre ex-Prieur tomba gravement malade et finit par succomber. Sur le point de mourir, Dom Marc, n'oublia pas les soins que lui avaient prodigués les Pères Chartreux : il leur confirma de nouveau toutes ses donations antérieures. Il n'oublia pas non plus les pauvres, et fut enterré devant le maître autel du prieuré. Depuis lors, la Chartreuse de Lyon entra en pleine jouissance de ce bénéfice dont les revenus servirent à payer les dépenses occasionées par l'annexion. De plus, en améliorant le sol par un travail intelligent, elle y fit d'abondantes récoltes qui, vu la cherté du blé, à cette époque, finirent par la faire rentrer amplement dans tous ses frais. Voici une déclaration de Dom Gayffier au sujet d'un pré récemment acquis par lui, et qu'il désirait également céder aux Chartreux de Lyon.

« Je soubsigné religieux d'Esnay et cy-devant prieur de Rosiers, promets « aux vénérables dom prieur et religieux du monastère et couvent de « Lys du St Esprit en cette ville de Lyon, qu'en me faisant annuelle- « -ment donner à chascun premier jour de l'an six payres perdrix « rouges, vingt-cinq livres beurre frais du dit lieu et paroysse de Rosiers, « et aultres vingt-cinq livres chacun premier jour de caresme en cette « ville, et me laissant la jouyssance et disposition, à ma volonté, « des effruits du pré par moy acquis de André (Alvergnat) le 13e « Juin 1627, ma vie durant, la propriété dudit pré demeu- « -rant acquise au susdit prieur, de leur quitter et rabattre « aussy sur la pension, par moy retenue, tous les ans ——

« trante livres à peyne de tous dépens en foy de
« quoy ay signé la présente à Lyon le 10e May
« mil six cent vingt huit.

M Gayffier. »

Vers la fin de cette triste et malheureuse année 1628, M. Monnery qui avait aussi son entrée libre à la Chartreuse pendant le cours de l'épidémie, s'aperçut que son fils était atteint de la contagion. Afin de se préparer en vue du malheur dont il était menacé, il se réfugia d'abord dans le sein de la miséricorde divine et, sans attendre les derniers moments de son enfant, il lui fit faire son testament dans lequel les Pères Chartreux furent inscrits pour une somme de 500 écus d'or. Après sa mort, le défunt apparut à son domestique, et le pria d'aller demander pour lui la bénédiction de son père qui l'avait un jour maudit dans un mouvement de colère. Il lui parla également de certaines pierres de peu de valeur, servant de clôture à leur jardin de famille ; on _____

(1) Inventaire

devait, ajouta-t-il les restituer aux Pères Chartreux dont elles étaient la propriété.

L'année 1629 se montra plus clémente pour la ville de Lyon, l'épidémie avait intièrement disparu sauf quelques cas isolés dans le temps des plus fortes chaleurs. Dom Léon Lexier vend alors « un tènement de maison « situé à Poletains, ainsi qu'une partie de la terre appelée de la poype, les « terres de la Renouze, de la petite Guichardo, des Routes, du territoire de « Chatanay dessus l'étang de Chausay, et les bois de la Barre, derrière la « forêt de Poletains et de Binon, le tout de la contenance de 50 bicherées « environ, et provenant de la donation de M. Jacques Guichard à la « Chartreuse de Lyon. » (1)

En 1630, mourut M. Mallo ami ~~et~~ dévoué des Chartreux. Il fut, on s'en souvient, d'un grand secours à la jeune fondation de la Giroflée, surtout dans ses commencements, et « pendant l'espace « de quarante ans, dit la Chronique, il servit, dans Lyon, les intérêts « de nos différentes maisons, avec tant de charité et de désintéressement, « qu'il lui arriva plusieurs fois de confier ses propres affaires à des « étrangers, afin de pouvoir plus facilement s'occuper des nôtres ! »
Dom Jérôme Marchand, premier prieur à Lyon, et prieur ensuite de Chartreuse, se garda bien d'oublier cet homme de bien : afin de récompenser tous ses bons et louables services il lui accorda la participation aux mérites de l'Ordre. M. Mallo, répétons-le encore, donna aux Chartreux du Lis-St-Esprit, de nombreux témoignages de bienveillance, de dévoûment et de générosité dont la plupart sont connus de Dieu seul. Il fit construire la première cellule dans le cloître marquée de la lettre A, et la dédia à son patron St Antoine. (2) Ce fut à son instigation que la Chartreuse

(1) Inventaire

de Rouen où était prieur Dom Guillaume-Mallo probablement son parent, se chargea de la construction de la cellule I, devenue plus tard celle du Père sacristain. M. Mallo mourut pendant l'octave de St Bruno, après cinq mois d'une cruelle maladie supportée avec une patience admirable ! Sur la fin, il lui survint un mal de gorge dont la violence produisit une telle enflure dans cet organe qu'il pouvait à peine respirer, boire et manger ! Deux jours avant sa mort, il reçut la visite de Dom Léon Lixier auquel il demanda par signes, en insistant beaucoup, de vouloir bien entendre sa confession, et de lui appliquer ensuite l'indulgence *in extremis* en usage dans l'Ordre. Ecrivant alors ses fautes sur un papier, il en reçut l'absolution avec un grand sentiment de contrition. Il légua à la Chartreuse par testament une somme de cent écus d'or, et voulut être enseveli dans la chapelle de St Antoine revêtu d'un habit de convers. Il faisait encore don, à cette occasion, d'un vêtement complet de religieux. Au moment de mourir, il modifia cette dernière disposition et exprima le désir d'être enterré au cimetière commun, dans l'espérance de se voir soutenu et protégé, devant le tribunal du Souverain Juge, par les prières des religieux ensevelis dans ce lieu. Ce chrétien admirable avait une grande estime pour Dom Léon Lixier, et le regardait comme très utile à l'Ordre. Ce V. Père étant tombé gravement malade en 1620, M. Mallo avait fait un vœu solennel à Dieu et à la Ste Vierge Marie, Mère de Dieu, dite de l'Isle (+), afin d'obtenir son complet rétablissement. Le Ciel se laissa toucher par tant de charité, et Dom Léon Lixier fut conservé pour être

(+) N.-D. de Bonne près Lyon.

placé plus tard à la tête de l'Ordre.

Pendant le cours de cette année, les Chartreux de Lyon, virent se terminer très heureusement un procès de longue durée dont la cause avait été un legs fait par un religieux chartreux à plusieurs de nos maisons. Le 2 Mai 1593, Dom Antoine Cayron, issu d'une famille illustre et favorisée des biens de la fortune, profès de Chartreuse, et plus tard Prieur de Vauclaire, de Ste Croix et de Toulouse, avait légué sur son patrimoine, 6000 liv. aux monastères de Toulouse, Lyon et Rodez. Il y eut alors contestation avec les héritiers naturels de Dom Antoine pour le recouvrement de cette somme, entr'autres avec Messire Jean de Seigneuret, seigneur de Fabezan, trésorier de France, en la Province du Languedoc, contre lequel le Parlement de Toulouse rendit un décret en faveur des Chartreux.

Le 24 Juillet 1630, les parties transigèrent; on stipula que le legs de 6000 liv. fait aux Chartreuses de Toulouse, Lyon et Rodez, appartiendrait totalement à celle de Lyon, avec désistement des prétentions des autres maisons. Dom Jean de la Rivière, Procureur de la Chartreuse de Toulouse, passa quittance de cette somme, au nom de celle de Lyon, le 22 Xbre 1630. Acte reçu par Lymorie Deyrat notaire à Toulouse.

Vers le même temps, un frère Donné originaire de la Savoie du nom de Guillaume, alla aussi recevoir sa récompense éternelle. Tout d'abord simple domestique à Poleteins pendant plusieurs années, il prit ensuite l'habit religieux à Lyon le 8 Novembre 1622. Ce cher frère se distingua surtout par une dévotion toute particulière à la Ste Vierge dont il récitait le grand office

chaque jour. Jamais il ne voulut manger de poisson, ajoutant ~~ce qui est bien méritoire pour un frère cuisinier~~ pour à la rigueur de l'obstinence.* Infatigable au travail, il offrit à l'occasion de sa donation toutes ses anciennes économies à l'église paroissiale de Mionnay, pour l'entretien à perpétuité, de la lampe devant l'autel du Saint Sacrement. Après plusieurs années de vie religieuse, il fut saisi, un jour, d'une mauvaise fièvre et mourut le 29 Octobre 1630. Pendant sa maladie, Dieu lui fit la grâce de recevoir tous les sacrements de l'Eglise, et, surtout, le Pain des forts.* Il tomba ensuite dans un violent délire dont il fut très tourmenté jusqu'à la fin, en raison de sa forte constitution et de son âge peu avancé.

Deux ans plus tard (en 1632) les Chartreux de Lyon conduisaient encore à sa dernière demeure terrestre, un de leurs confrères, le V. P. Dom Jacques de la Rivière. On ne trouvera certainement pas trop longue la notice suivante sur ce religieux, dont la sainte vie est bien capable d'édifier tout vrai fils de St Bruno.

Dom Jacques naquit en 1589 à Thuyebert, près Rouen, de parents remarquables autant par leurs vertus que par leurs titres de noblesse. Placé d'abord chez un vénérable ecclésiastique du voisinage pour y commencer ~~son latin~~ l'étude du latin, il fut ensuite envoyé à Verdun chez les Pères Jésuites où il avança rapidement dans la science et la piété. Jacques perdit son père pendant un séjour à Paris. Là, Dieu le préserva d'un grand danger. Un certain jeune homme poussé par une inspiration diabolique, avait formé le dessein de lui ôter la vie. Se trouvant un jour dans la campagne seul et sans armes, ~~il voit~~ ce furieux se précipitait sur lui avec son cheval, et ~~déjà lever~~ dégainait son épée pour le frapper, quand il

se sentit subitement changé, et devint depuis son ami le plus dévoué. Dom Jacques courut encore d'autres ~~grands~~ dangers non moins grands, auxquels il échappa toujours grâce à l'intervention de la divine Providence. Arrivé à l'âge de choisir un genre de vie, il fut vivement sollicité par ses parents et amis, d'unir son sort à celui d'une jeune personne très vertueuse. Après huit années de mariage, n'ayant point eu d'enfants, les deux époux firent, d'un commun accord, le vœu de chasteté; puis, son épouse étant morte deux ans plus tard, Jacques resta libre de suivre son attrait pour la solitude. Il pensa alors aux fils de St-Bruno; toutefois, afin de ne rien point inquiéter par sa famille, au lieu de se rendre à la Chartreuse de Rouen, il vint frapper à la porte de celle de Lyon, où il fut accueilli, par tous, et surtout par le V. P. Prieur, avec une grande amabilité. On le mit en cellule un Vendredi, jour d'abstinence. Il pensait, au lieu d'être servi délicatement et copieusement par des domestiques comme dans le monde, il se trouva d'avoir à peine un morceau de pain pour satisfaire sa faim. Le V. P. Prieur vint le voir dans la soirée et le réconforta beaucoup par ses bonnes paroles. Dès le lendemain, le bon postulant parut déjà fait à notre genre de vie; on aurait dit qu'il était Chartreux depuis longtemps, tellement tout lui était agréable et facile. On remarqua surtout en lui, dès le principe, une profonde humilité dont le démon se servit précisément pour le tenter, lui suggérant l'idée d'être ~~d'entrer dans~~ simple frère convers, n'étant pas digne de rester parmi les religieux de chœur. Et comme ces pensées étaient en parfaite harmonie avec son désir de s'humilier et de baisser toujours davantage, il insista beaucoup pour être

admis parmi nos chers frères, s'en rapportant néanmoins toujours à la décision de ses supérieurs. Deux jours après, s'étant confessé de ses péchés, et ayant fait la sainte communion, il se trouva tout changé, ses scrupules avaient disparu pour faire place à une paix profonde qu'il conserva toujours dans la suite.

Le temps de son noviciat achevé, Dom Jacques fit profession le 1e Dimanche de Carême de l'année 1627. En souvenir de ce jour mémorable, il composa la prière suivante :

« Je vous rends grâces, ô mon Dieu, d'avoir bien voulu abaisser « vos regards miséricordieux sur votre pauvre et inutile serviteur, non seulement « en me retirant du monde pour m'attacher à votre service, mais encore en « m'appelant à vivre dans la société des saints religieux de cette maison. « Et si, jusqu'à présent, je ne me suis pas encore donné entièrement à vous, ce « que j'ai promis au jour de ma profession, je le promets de nouveau aujourd'hui « spontanément, librement et du fond de mon cœur. Et, en présence de votre divine « Majesté, de la sainte Vierge, de St Jean Baptiste, de St Bruno, de mes saints « patrons et de toute la cour céleste, je renouvelle mes vœux, et je promets « encore la stabilité, l'obéissance et la conversion de mes mœurs ; je promets « également d'être exact à l'Office soit du jour soit de la nuit, de m'adonner « sérieusement à l'oraison, de ne jamais enfreindre le jeûne, la solitude ni le « silence, et de ne manquer jamais à aucun des autres points de la règle. Je « promets, en outre, de mortifier mes sens, de mener une vie austère, de purifier « mon esprit et mon corps autant qu'il dépendra de moi et d'aimer Dieu et le

« prochain de toute mon âme. Mais parce que ces promesses sont au dessus de
« mes forces, je vous prie, ô Doux Jésus, de me tendre une main secourable, et
« de ne point me refuser votre secours, puisque, sans votre grâce, je ne puis que
« vous offenser, transgresser mes vœux et tomber misérablement. »

Outre le grand Office de la Ste Vierge dont on s'acquitte chez nous alternativement avec l'Office canonique, Dom Jacques récitait encore chaque jour, avec le saint Rosaire, celui de l'Immaculée Conception. Il avait pour ce privilège insigne de Marie, une grande dévotion ; afin de le défendre, il aurait volontiers donné tout son sang. Non content de cela, il récitait en outre, avec une tendre piété et journellement, les offices de St Joseph et de Ste Madeleine. On eut beaucoup de peine à le faire avancer aux Ordres ; à cette occasion, et ce fut la seule, il versa d'abondantes larmes, non pour résister aux désirs de ses supérieurs, mais parce qu'il se trouvait trop indigne d'un tel honneur, et sans l'intervention de l'autorité, il n'aurait jamais consenti à se laisser ordonner. Il se faisait un grand bonheur de remplir les emplois les plus humbles, comme de balayer l'église et le petit cloître, ~~et autres choses du même genre, et~~ Malgré la faiblesse de sa vue, il fendait le bois avec une grande dextérité, « Bien, disait-il
« avec simplicité, Dirigeait lui-même son bras, autrement, il n'aurait pu
« faire ce travail sans se blesser », et, à chaque coup de hache, il récitait le Gloria Patri en l'accompagnant d'une aspiration intérieure. Grand amateur de la sainte pauvreté, Dom Jacques l'était aussi de la pénitence : pendant tout l'hiver, il marchait nu-pieds, ~~se contentant de la chaleur naturelle du corps~~ Il voulant expliquer pourquoi il épargnait sa provision

de bois, il disait que les biens de la religion ne devaient pas être employés futilement et inutilement, mais devaient surtout servir aux besoins des malades. Aussi, tous les deux ou trois jours, il avait des mets en surabondance, et les portait à ses confrères infirmes avec une grande charité. Il arrivait toujours le premier à l'église. Dans sa cellule, tout était parfaitement rangé et reluisant de propreté, et s'il recevait quelque visite, on ne devait s'entretenir que de choses pieuses. Quand il souffrait dans son corps ou dans son âme, la douleur lui paraissait bien douce au souvenir de la Passion de N.S.J.C., pour laquelle il avait aussi une dévotion particulière. Rigide observateur du silence, aimant à se mortifier dans la solitude, par amour pour la pauvreté, il ne portait jamais que des vêtements usés. Bon et affable envers tous, il marchait constamment avec un visage joyeux et serein; sa conversation était toujours très agréable quoique on ne l'entendît jamais tenir de discours plaisants ou sentant la trivialité. En temps de maladie, il ne voulut jamais se faire exempter de la règle commune, et même souffrant parfois des douleurs très aiguës, il conserva néanmoins toujours la même tranquilité d'âme. A force de se tenir dans l'attitude de la prière, Dom Jacques contracta une tumeur à chaque genou, dont il dissimula l'incommodité jusqu'au moment où le mal ayant augmenté, il se fit un cas de conscience de s'en ouvrir à son supérieur. Il en parla d'abord en plaisantant comme d'une bagatelle, s'estimant heureux que la nature l'ait ainsi pourvu d'un double coussin pour s'agenouiller. Mais le mal étant déjà trop ancien pour qu'on pût y porter remède, on envoya Dom Jacques chez un célèbre chirurgien du comté de Bourgogne. Celui-ci ne voulut rien prescrire, ni rien faire,

à cause du danger qu'il y avait à tenter une opération. Quittant donc le chirurgien dans le même état, notre saint religieux se disposa à revenir au monastère, mais il s'égara en route, soit par suite de son incommodité, soit plutôt parce qu'il avait l'esprit toujours plongé en Dieu. De retour à Lyon, il ne s'occupa nullement de son mal pendant quelques jours. Cependant les tumeurs augmentant toujours de volume, et le genou gauche devenant tout noir et comme paralysé, le médecin craignit avec raison la gangrène; c'est pourquoi, après avoir vainement essayé de plusieurs remèdes, il se résolut à faire une incision. Elle se fit le samedi pendant l'Octave de Pâques de l'année 1632. Dès le matin, Dom Jacques s'y prépara par la célébration du saint sacrifice de la Messe, après quoi, il disposa son âme pour mourir. L'opération dura une demi-heure; pendant ce temps-là, le malade conserva sa sérénité, et fit preuve d'une très grande patience, ne proférant aucune plainte, encourageant le médecin, le priant de ne pas se presser, et de se mettre parfaitement à son aise. Tout étant fini, il avoua ingénument au V. P. Dom Tixier qu'il s'était trompé: « il s'était préparé, disait-il, à souffrir des douleurs bien plus « grandes, mais hélas, il n'avait pas été jugé digne de souffrir quelque « chose pour Jésus-Christ ». La semaine suivante, on amputa l'autre tumeur avec une souffrance très vive. Dom Jacques ne perdant rien de son premier courage, et récitant à voix basse, de tout son cœur, le Gloria Patri. La fièvre survenant ensuite, il fut bientôt à l'extrémité. Comme on lui avait interdit de parler, il en profita avec bonheur

pour s'occuper de Dieu seul et de son âme. Le V. P. Prieur se trouvant sur le point de partir pour le Chapitre général, notre malade se confessa à lui, et reçut ensuite du V. P. Vicaire le saint Viatique. Deux jours avant l'opération, il avait demandé à Dom Coadjuteur combien elle devait coûter à la maison? Quarante écus, répondit celui-ci. — C'est beaucoup trop, répartit le malade, car mon corps ne vaut pas quarante deniers. Le V. P. Vicaire, après lui avoir conféré le sacrement de l'Extrême-Onction, voulut lui prendre la main pour la baiser, mais le moribond la retira aussitôt, alléguant sa profonde misère, et se proclamant indigne de baiser la terre qu'il foulait aux pieds. C'est dans des sentiments d'une si profonde humilité que le V. P. Dom Jacques de la Rivière arriva à sa dernière heure, et expira très doucement, après avoir vécu avec tant d'édification. En apprenant cette nouvelle, le V. P. Dom Léon Tixier, encore retenu par le Chapitre à la Grande Chartreuse, ne put s'empêcher de verser des larmes et de gémir à la pensée de savoir sa maison privée désormais d'un si grand trésor. L'Obit de Dom Jacques fut annoncé par la Carte de 1632.

présenter au Cardinal afin de le faire admettre dans le Clergé; mais son Eminence le refusa précisément à cause de son infirmité, ne jugeant pas convenable de recevoir, pour le service de Dieu, un sujet dont le monde ne voulait point, et, ni les considérations de la naissance, ni les prières et les supplications de nombreux amis, ne purent le faire changer de résolution.

Depuis son retour de Paris, Alphonse-Louis, selon M. Péricaud, ne s'éloigna plus de son diocèse, et se montra plus que jamais bienfaisant « et parfait modèle du bon Pasteur. »(1) Atteint d'une hydropisie sur la fin de ses jours, et voyant la mort approcher, il fit venir auprès de lui tous les officiers de sa maison, afin de mettre ordre à ses affaires, et de régler le payement de ses dettes. Ayant ensuite remis à des mains sûres certains objets précieux, et des sommes d'argent ~~mises~~ tenues en réserve, pour des bonnes œuvres connues de lui seul, il entra dans un profond recueillement. En quittant la vie, il ne fit preuve d'aucune faiblesse: au lieu d'écarter de son lit de mort ses amis et ses familiers, il les accueillait au contraire avec reconnaissance, s'efforçant de les consoler et encourager par des paroles agréables et pleines de bienveillance.

(a)

---

~~(1) Vita, pag. 94~~ (1) Notice, pag. 11.

à la construction de la Chartreuse. Dom Jérôme reçut de lui la so[illegible] de mille livres. Quant à lui-même, plein d'ardeur pour la gloire de l'accroissement de son œuvre, quoique très affaibli par les jeûnes, il refusait à son corps le nécessaire, ne mangeant qu'une seule fois le jour, après le coucher du soleil, d'un morceau de pain qu'il mendiait. Une vie si mortifiée, une si grande ~~cette frugalité si extraordinaire~~ ravissait d'admiration les ouvriers employés à la construction bien qu'ils fussent hérétiques ne pouvaient tous hérétiques ne [illegible] en croire leur [illegible] ~~[illegible]~~ C'est ~~[illegible]~~, au milieu de ces privations de tous genres que Dom Jérôme voyait s'élever peu les murs du futur monastère. ~~Il n'ayant pour témoins de extrême pauvreté qu'un seul religieux et un petit nombre de domestiques~~ pour compagnons et témoins de son [illegible] pauvreté, se trouvant obligé, selon le rapport de l'un d'eux, de se réfugier, fo[illegible] ~~et l'un de ces derniers a raconté que pendant les grands froids de l'hiver, il était obligé faute de combustible d'aller~~ de combustible dans un four pendant les grands froids de l'hiver ! ~~réfugier dans un four~~ ! Oh heureux désert, s'écrie ici l'auteur de la [illegible] oh maison bénie les commencements ont été fécondés et les fondations élevées aux larmes et les sueurs d'un homme si remarquable.

Bientôt le sommet de la Giroflée se trouva couronné par un simple et modeste établissement religieux où s'implanta la règle de St-Bruno. Dom Jérôme en fut nommé Prieur en 1587. « La réputation de sainteté de Dom Marchand se répandit bientôt dans la ville de Lyon pour laquelle Dieu dit son biographie lui [illegible] des sentiments de charité semblables à ceux qu'il avait autrefois

Les ouvriers employés à la construction, quoique hérétiques, étaient ravis d'admiration à la vue de ce religieux si mortifié et ne pouvaient s'empêcher de l'aimer

pris le temps de temps de

~~[illegible]~~ étaient ravis d'admiration à la vue de ce religieux si mortifié et ne pouvaient s'empêcher de l'aimer

se voyant

se trouvant

mesure qu'il approchait de sa dernière heure, les larmes et les sanglots augmentaient autour de sa couche funèbre, mais lui, toujours plus calme et plus résigné, répétait ces paroles de Notre Seigneur, quittant ses Apôtres : « Si diligeretis me, utique gauderetis quia vado ad Patrem. Si vous m'aimiez vous ne pourriez vous empêcher de vous réjouir, puisque je retourne à mon Père ! (1) C'est dans ces sentiments d'une si grande édification que Dom Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, devenu, d'humble fils de St Bruno, Cardinal archevêque de Lyon, rendit son âme à son Créateur, le Dimanche 23 Mars 1653, à l'âge de 71 ans. La Carte du Chapitre général ~~de l'année suivante~~ de la même année, lui accorda, pour reconnaître ses nombreux services rendus à l'Ordre, un plein monachat, une Messe de la Ste Vierge et un anniversaire perpétuel dans chacune de nos maisons. (2)

Les créanciers du Cardinal, ignorant ses dernières dispositions, réclamèrent contre la solennité qu'on se proposait de donner à ses funérailles, mais le Chapitre métropolitain décida d'en faire lui-même tous les frais, voulant ainsi montrer publiquement

---

(1) Joan. XIV, 28. — (2) Voici l'Obiit d'Alphonse-Louis extrait des Archives de la Grande Chartreuse : « Obiit Eminentissimus et Reverendissimus Dnus Alphonsus Ludovicus du Plessis de Richelieu, S.R.E. Cardinalis Archiepiscopus et Comes Lugdunensis, Galliarum Primas, magnus Franciæ Eleemosynarius, professus Cartusiæ, habens plenum monachatum et Missam de Beata et anniversarium perpetuum. ».

toute sa vénération pour le Pontife défunt.

Par son testament, Alphonse-Louis avait choisi sa sépulture au milieu des pauvres de l'hospice de la Charité auquel il avait fait de grandes libéralités. Dans l'église de cet établissement, en haut de la nef du côté droit, on voit une inscription tumulaire sur marbre noir où, après avoir rappelé la haute naissance du Pontife défunt, sa charité héroïque durant la peste, sa fidélité aux vertus d'humilité, de pauvreté et à toutes les autres vertus chrétiennes dont il avait fait profession à la Grande Chartreuse et, pour l'amour desquelles, il avait autrefois renoncé à l'évêché de Luçon, on ajoute que, sur son tombeau, choisi en effet par lui-même en ce lieu, il voulut qu'on gravât l'épitaphe suivante de sa composition :

« Pauper natus sum, paupertatem vovi, pauper vixi,
« Pauper morior inter pauperes sepeliri volo.
« Je suis né pauvre, j'ai fait vœu de pauvreté, je meurs pauvre,
« et veux être inhumé parmi les pauvres.(1) »

Alphonse-Louis, Cardinal-archevêque et comte de Lyon, était en outre, Proviseur de Sorbonne et abbé de St Victor et de la Chaise Dieu. Il donna à l'Église primatiale de riches ornements dont on se servit pendant longtemps pour les jours de grandes solennités. Ses armoiries étaient : d'argent à trois chevrons de gueules. D'après Aimé Delaroche, on voyait encore en 1741, sa mitre suspendue au milieu de la Chapelle de la Ste Vierge où il est inhumé dans l'église de la Charité.

Au milieu de toutes les sollicitudes de son ministère pastoral, notre prélat, dit Fisquet, la tranquilité dont il avait joui dans le cloître, et, sur la fin sa vie, il eut préféré mourir sur la pauvre couche de Dom Alphonse plutôt que

(1) Piis manibus
eminentissimi alphonsi Ludovici Duplessis de
Richelieu card. et archi. lugdu. Galliarum
Primatis et magni Franciæ elemosinarii
qui quāvis claris natus natalib. et ecclesiæ prīceps anima
pluries posita pro ovibus a Christo cōmissis dū lues urbē
lugd. depopularetur etiā in audiēdis suis cōfessionib. hoc
morbo laborātiū tādē dierū et operū bonorū plenus anno
ætatis suæ LX moriens humilitatis, paupertatis et omnium

(1) Piis manibus

eminentissimi alphonsi Ludovici Duplessis de Richelieu card. et archi. lugdu. Galliarum – Primatis et magni Franciæ elemosinarii qui quāvis claris natus natalib. et ecclesiæ prīceps anima pluries posita pro ovibus a Christo cōmissis dū lues urbē lugd. depopularetur etiā in audiēdis sacris cōfessionib. hoc morbo laborātiū tādē dierū et operū bonorū plenus anno ætatis suæ LX moriens humilitatis, paupertatis et omnium virtutū Christianarū memor, quas in strictissimo magnæ Cartusiæ cœnobio voverat, abdicato ad hoc Lucionensi episcopatu epitaphium hoc sibi ipsi edidit, et tumulo suo quem hic elegit inscribi voluit.

(en italiques) Pauper natus sum, paupertatem vovi, pauper vixi,
Pauper morior inter pauperes sepeliri volo

sur une seule ligne

✠ pro antiqua reverentia quam erga tantum patronū professus fuerat (sic) an. renov. orbis 1661. Inventaire sommaire, pag. ind.

---

✠ au commencement de la troisième et dernière ligne, ce signe : [signe] un d et un e entrelacés ?

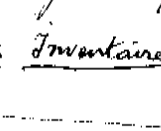

Au dessus de l'épitaphe, il y avait place pour des armoiries, et on y a mis par erreur celles de Monseigneur de Neuville ; elles seront enlevées lors des prochaines réparations de l'église. Sera également corrigée cette autre erreur portant sur l'âge du Cardinal, au moment de sa mort. Le graveur a omis un X : il faut LXX au lieu de LX.

couronner de bâtiments nouveaux réclama aux chartreux le payement des droits de franc-fiefs pour leurs anciennes et ro acquisitions non encore amorties par le Roi. (1)

Le 17 février 1617, il reçut des lettres royales affranchissa son monastère de ces sortes d'impôts. Obligé de recourir

sur le lit somptueux de l'archevêque de Lyon. De telles dispositions n'étonneront pas ceux qui, comme nous, goûtent, depuis longtemps déjà, toutes les douceurs du premier état embrassé par Alphonse-Louis, et gardent la ferme espérance, avec le secours d'en haut, d'y terminer saintement leurs jours.

Selon Dreux du Radier cité dans la France pontificale, le Cardinal de Lyon, fut « un génie plus sombre que brillant, plus solide qu'agréable, écrivant assez bien et parlant fort mal. » D'autres historiens ont aussi reproché au même Pontife d'avoir embrassé trop facilement les ressentiments de son frère. Ainsi lorsque la malheureuse duchesse de Montmorency passa par Lyon après l'exécution de son mari, elle désira chercher des consolations auprès de Ste Françoise de Chantal, mais l'archevêque ne voulut pas absolument le lui permettre.

Quoi qu'il en soit, Alphonse-Louis, membre pendant plus de vingt années de l'un des Ordres les plus célèbres de l'Eglise, devait naturellement, à l'exemple de ses prédécesseurs, favoriser à Lyon et dans tout son diocèse, l'établissement d'un grand nombre de monastères. Pour la très longue énumération de ces pieuses fondations, nous renvoyons le lecteur au Gallia Christiana, et à l'auteur de la France Pontificale ; il nous paraît préférable de terminer ce chapitre par le texte de plusieurs lettres du Cardinal, puisées, entre d'autres moins intéressantes, dans les Notes et Documents. (2)

A M. Delorme, médecin 1638. Mars. « Il me semble que j'ay

(1) La France Pontificale, p. id. (2) Tom. II.

« toutes les neiges de la Grande Chartreuse sur la tête, que mon cerveau
« forme des grêles pour battre en ruine mon pauvre estomac, et que tous
« les inconvénients dont il est fait mention dans le pénultième chapitre
« de l'Ecclésiastique arrivent chez moy à la foule; et j'éprouve dans
« cette nécessité que mes meilleurs amis, la Chocolata[1] et le poivre m'
« ont abandonné pour ce que vous les avez proscrits; si c'est avec connaissance
« de cause, ou sur l'étiquette du sac, je l'ignore. En attendant la décision
« par juges non suspects, je vous diray en un mot que je suis si rendu
« et si cassé que vous pouvez faire chanter Requiescat in pace pour
« le pauvre trépassé... »

A M^xxx 1638. — Juillet, époque où par suite de la peste, à Lyon, les habitants avaient en grand nombre quitté la ville.

« Pour nouvelle de cette ville, vous saurez que j'y suis haut
« et puissant seigneur, et qu'il n'y a ni mâle ni femelle qui ait la hardiesse
« de me coudoyer. Le Clergé est dispersé; la justice se rend sous l'orme; le
« bureau des trésoriers est désert; les marchands ont abandonné leurs boutiques;
« les négociants les changes; les chevaux ont emporté leurs maîtres; les chiens
« et les chats ont eu leur route du côté d'Avignon. De tout cela vous pouvez
« conclure qu'il n'y a quasy plus icy nulle sorte de bête; si vous n'en exceptez
« les hiboux et les effraies, oiseaux de mauvais augure, lesquels faisant leur
« retraite dans nos plus vieilles tours, prennent plaisir, par droit de voisinage
« à me donner la nuit de facheuses aubades... La peur ne nous fait pas moins
« de mal que le mal même. Aussi n'est-il pas donné à tout le monde de ne

(1) Le cardinal de Lyon Alphonse-Louis est, dit-on, le premier en France qui ait fait usage du chocolat — mais c'était plutôt comme d'un remède que comme d'un aliment qu'il s'en servait. Documents Tom. II pag. 305 note 2.

« rien craindre et de mourir en empereur. Pour moy, parmi tout ce désordre,
« je moissonne la constance et la résolution ; en voyant combien ce monde est
« rempli de misère, je me prépare à lui dire adieu sans regrets. . . »

Aux religieuses de *** 1638. — Juillet. « Mes filles, j'ay appris
« que plusieurs de vos parents, poussés sans doute par quelques uns de
« vous, font instance, sous prétexte de la contagion de laquelle la ville
« est menacée, qu'on vous permette de vous transporter en quelques uns de
« vos monastères à la compagne, comme si celuy où vous êtes était rempli
« d'un air infecté, comme si la charité y était si refroidie que vous n'y puissiez
« pas être assistées en cas de nécessité, en un mot comme si vous ne saviez
« pas mourir, je ne diray pas seulement avec résignation mais avec générosité.
« Je vous confesse ingénuement que je n'eusse jamais cru que vous
« voulussiez être les premières à commencer ce branle, et
« qu'étant si proches de mon cœur, vous vous fussiez si
« éloignées de mes sentiments. Vous serviriez de bel
« exemple à tant de monastères qui sont sous ma conduite,
« et ceux qui vous regarderont diront avec étonnement
« que l'amour de la vie est en vous le fruit des soins
« particuliers et des peines que j'ay prises pour vous !
« Est-il possible que, dans quelques unes des heures
« de votre retraite et de votre séparation d'avec le monde,
« vous n'ayez jamais regardé J. C. souffrant et mourant,
« et que le voyant en cet état, vous n'ayez pas pris la

# Chapitre XIII

## Dom Tixier prieur, suite

L'année qui suivit la peste de 1628 vit monter sur le siège archiépiscopal de Lyon un Chartreux dont nous avons déjà parlé, Louis-Alphonse Plessis de Richelieu, Procureur de notre maison du Lis-St-Esprit à l'époque de Dom de Hée recteur. En quittant ce monastère, Dom Alphonse était rentré au bercau de l'Ordre pour y continuer le même office dans une dépendance du voisinage, ~~nommée~~ à Meylan. Nommé, au mois de Juin 1620, Prieur de Bonpas et Convisiteur de Provence, en 1623 il était remplacé à ce poste et rappelé à Meylan.

A la date du 10 Octobre 1625, le Révérend Père Général charge Dom Alphonse de visiter les Chartreuses de Paris, de Val-Dieu et de Bourg-Fontaine. Le V. P. Visiteur retrouva donc à la capitale son illustre frère, le tout puissant Cardinal ministre ~~Mgr~~ Armand de Richelieu, lequel, naturellement, le présenta à la Cour où il fut sans doute apprécié.

France pontificale, par H. Fisquet, Métropole d'Aix, 1re partie pag. 160.

car, deux mois après son départ de la Grande Chartreuse, il écrivait au Révérend Père Général pour lui faire part d'une nouvelle bien grave : on voulait le nommer à un archevêché vacant, et il priait sa Révérence de lui donner un bon conseil. Notre Révérend Père lui répondit le 14 décembre, en l'engageant à consulter Dieu ~~surtout~~ dans la prière, et à s'abandonner à sa divine Providence. De son côté, le Cardinal-ministre écrivait lettres sur lettres à l'humble cénobite, pour le presser de se rendre aux vœux de tous; mais celui-ci résistait toujours. Enfin le Roi lui-même annonça au Révérend Père Général la nomination d'Alphonse à l'archevêché d'Aix, avec prière de lui commander d'accepter. La Révérence, se rendant au désir du monarque, fit alors savoir à Dom Alphonse, par sa lettre du 23 du même mois, qu'il avait à se soumettre à la volonté de Dieu. (1).

Alphonse se soumit en effet : il dit adieu à sa cellule, à son bien aimé désert pour entrer dans la voie des honneurs auxquels il avait déjà préféré la vie humble et cachée du Chartreux, en renonçant autrefois à l'évêché de Luçon. Ses bulles lui furent expédiées par Urbain VIII, datées de Ste Marie Majeure, le IV des Calendes de Mai 1626 (28 avril). Son prédécesseur à Aix ~~fut~~ avait été Monseigneur Guy Hurault de l'Hospital, mort à Paris le 3 décembre 1625, pendant la session de l'Assemblée du Clergé, et qui, un an avant de mourir, avait fait venir, dans sa ville archiépiscopale, les Chartreux fondés par Jean André d'Aymar, conseiller au Parlement de Provence (2).

Dom Alphonse, sur le point de commencer une vie toute nouvelle,

(1) Archives de la Grande Chartreuse. — (2) Gall. Christ., Tom. I, Eccles. aquens. col. 337. — La France pontificale, par H. Fisquet, Métropole d'Aix, 1re partie pag. 160.

sentit le besoin d'implorer la Clémence divine, et de se mettre sous sa protection. Dans ce but, il choisit, pour le lieu de son sacre, l'église des Pères Chartreux à Paris. Assisté, en ce jour mémorable, de ses frères en religion, et réconforté par leurs prières, il devait, lui semblait-il, se retrouver plus courageux et plus résigné à remplir les devoirs de sa charge pastorale. La cérémonie présidée par Monseigneur Guillaume d'Hugues, ~~évêque~~ archevêque d'Embrun, prélat consécrateur, et rehaussée par la présence d'un grand nombre de personnages de la cour, eut lieu le Dimanche 21 Juin 1626. Le lendemain, le nouvel évêque recevait personnellement de Monseigneur Pierre de Gondi, archevêque de Paris, le pallium déjà reçu à Rome, par procuration, le 8 du mois de Juin. Le 6 Août suivant, il fit son entrée solennelle à Aix et y mena à bonne fin la fondation de la Chartreuse dont nous venons de parler. (1).

Transféré par le Roi, en Septembre 1628, à l'Archevêché de Lyon, Alphonse-Louis de Richelieu prit encore possession de ce nouveau siège, ~~par procuration, entre les mains de~~ par Antoine de Gibertes, archidiacre, ou procureur, le 15 Mars 1629. Au 10 Juillet suivant, il arrivait dans sa ville archiépiscopale; et prêtait le 17 Septembre, le serment de fidélité au Roi pour le temporel. (2)

Devenu par cette seconde nomination, Primat des Gaules et comte ~~du diocèse~~ de Lyon, Monseigneur Alphonse-Louis fut aussi décoré par Urbain VIII de la pourpre cardinalice, le 21 Août de la

---

(1) Gal. Christ. id —. (2) Id, Eccles. lugd. Tom. IV col. 193. —. Notice, sur le même, par A. Péricaud pag. 4. Lyon Barret 1829, in-8. Il y a aussi une Notice dans la Biographie universelle.

même année, malgré le décret de Sixte-Quint, portant que deux frères ne pourraient faire partie du Sacré-Collège en même temps. Le Souverain Pontife, d'après la teneur de la bulle de promotion, crut pouvoir déroger au décret de son prédécesseur, en faveur de l'archevêque de Lyon, « si recommandable par la grandeur de sa piété, la ferveur de son zèle pour le maintien de la discipline et ~~de~~ la pureté de sa foi. » (1) C'était, du reste, le désir du Cardinal ministre, dont le frère, placé désormais à la tête du Clergé de France, ne devait, selon lui, le céder en dignité à aucun prélat de l'Eglise gallicane. « Mais, dit l'abbé de Pure, plus le « puissant ministre voulait élever et grandir notre ancien Chartreux, « plus ce dernier croissait en modestie, et paraissait plutôt se résigner et « courber péniblement la tête sous les honneurs que disposé à en jouir (2). « Tant « de faveurs accumulées ~~sur la tête d'Alphonse~~ sur la tête d'Alphonse, dit aussi H. Fisquet, bien « loin de l'énorgueillir, semblèrent, au contraire, être pour lui de nouveaux « motifs de s'humilier devant le Seigneur et de redoubler de ferveur et de « piété dans l'exercice du ministère épiscopal. » (3)

Le nouveau Cardinal ne se servit non plus de son influence à la cour, que pour venir en aide aux citoyens de la ville, en réprimant les prétentions du fisc et les taxes arbitraires, lesquelles avaient donné lieu, avant son arrivée, à des troubles fort regrettables, et même à des émeutes ~~parmi~~ dans les classes ouvrières écrasées par les impôts. « Ces émeutes n'auraient « pas eu lieu, d'après Monfalcon, si, en ce moment, les agents de l'autorité « avaient eu la sagesse de Monseigneur l'archevêque de Lyon, Alphonse-Louis

---

(1) Gal. chr. id. — (2) Vita Alphonsi Lud. p. 43. — (3) France Pontificale, Métropole de Lyon. p. 459. — Le 7 Janvier 1630, le Roi donna le bonnet de Cardinal à Alphonse-Louis de Richelieu, dans la chapelle Bourbon à Paris. Notes et documents p. 246.

« de Richelieu. Ce prélat gouverna son diocèse pendant 24 années avec la plus
« grande distinction, ami des pauvres, protecteur des ouvriers, faisant
« beaucoup de bien et étant fort aimé. »(1)

Pendant l'année 1630, Louis XIII séjourna plusieurs fois à Lyon où l'appelaient ~~[illegible]~~ les besoins de la guerre contre la Savoie et l'Espagne. Le 22 Septembre, il y tomba gravement malade d'une fièvre continue, et le mal faisant des progrès rapides, le monarque songea sérieusement à se préparer à la mort. Le Cardinal archevêque se trouvait alors dans la chambre du prince, il alla chercher lui-même le saint Sacrement à St Jean. A peine reparait-il que le royal malade, dans un transport de joie à la vue de son Dieu, se lève de son lit et dit lui-même le Confiteor avec une piété si touchante que les deux reines, les deux Cardinaux de Richelieu se mirent à fondre en larmes. Alphonse-Louis fit exposer le St Sacrement dans toutes les églises, et la ville entière se prosterna aux pieds des autels de Marie pour obtenir la guérison du Roi. ~~Enfin Louis~~ Toutes ces prières paraissaient n'avoir pour effet que d'augmenter la résignation et les dispositions admirables du prince. Mais [illegible]lement le Ciel se laissa fléchir; ~~par tant de prières, le prince~~ fut bientôt hors de danger, et le 19 Octobre, il pouvait regagner sa capitale.(2)

Dom Alphonse-Louis, devenu archevêque de Lyon, ne pouvait manquer de s'intéresser vivement à notre Chartreuse du Lis St-Esprit où il avait exercé autrefois l'office de Procureur, ~~et~~ Malgré le silence de l'histoire, il faut bien admettre qu'il s'y rendait de temps à autre

(1) Hist. de Lyon, pag. 183. — (2) Notre-Dame de Fourvière, pag. 192 et 55. — Notice, pag. 4. — Notes et Documents, Com. II, pag. 248.

et la voyait avec bonheur. Son intervention fut d'un très grand secours à ses confrères d'autrefois, surtout à l'occasion de l'affranchissement des droits de directe des chanoines de St Paul sur le territoire de la Giroflée, et du recouvrement du sol par minot de sel dont nous avons parlé précédemment. Il fut alors le conseil et l'appui de Dom Léon Lizier et, grâce à lui, nous dit le Chroniqueur (qui entre, à ce sujet, dans de fort longs détails), les Chartreux triomphèrent de grandes difficultés.

En 1632, le 28 Mars, le Cardinal récemment pourvu de la charge de grand aumônier de France, vacante par la démission du Cardinal de la Rochefoucault, reçoit le cordon bleu de l'ordre du St-Esprit. La même année, il apaise une sédition soulevée à l'occasion de l'augmentation des droits de douane. En 1632, il se rend à Paris le 8 gbre, et revient à Lyon le 24 suivant. « Tous les habitans ayans esté au devant de lui, le reçurent avec « grands applaudissemens. Les corps des trois ordres le furent « pareillement recevoir bien loin hors de la ville, « et le gouverneur aussi, accompagné de 7 à 8 « cents chevaux. » Le 22 Février de l'année suivante, « Alphonse-Louis quitta de nouveau, dès cinq heures « du matin, sa ville archiépiscopale, et fut coucher « le soir à Tournon par eau. Il était accompagné « des évêques du Mans et d'Albi, de quantité d'autres « prélats et de force noblesse. (1) »

(1) Notes et Documents Tom II pp. 265. 272. 278.

Il partait pour Rome, chargé par Louis XIII d'une mission importante auprès du Souverain Pontife : il s'agissait, au sujet des fiançailles du duc d'Orléans et de la déposition de plusieurs prélats, de soutenir les droits de l'Eglise, tout en ménageant l'autorité du Roi : double question dont la solution demandait une grande prudence et une connaissance approfondie des lois civiles et ecclésiastiques. Peu avant son départ, le 27 Janvier, le Cardinal avait vendu au Roi pour la somme de cent mille livres, le château de Pierre-Scise dont les archevêques de Lyon, retenaient la propriété quoiqu'ils en eussent été évincés par Louis XI, en 1468. (2)

Urbain VIII fit le meilleur accueil au Primat des Gaules : le Saint-Père, dit à ce propos l'abbé de Pure, ne pouvait se lasser de le voir, de l'entendre et se montrait constamment disposé à se rendre à ses désirs. Aussi notre ambassadeur extraordinaire réussit-il pleinement dans sa mission, en terminant tous les différends entre la Cour et le Saint-Siège. « Je m'estime bien heureux, répétait alors le Roi à son entourage, « d'avoir à Rome l'aîné des Richelieu pour faire la paix, et le « plus jeune auprès de moi pour faire la guerre. » (3)

Afin de satisfaire le bon plaisir de son Prince, le Cardinal de Lyon s'attarda plusieurs années au sein de la capitale de la chrétienté. Durant ce temps, il put à loisir contenter sa piété par

(2) Notice. — (3) Vita. pag. 46 et ss.

la vie de tant de lieux imprégnés encore du sang des martyrs, et enrichis de souvenirs d'un si haut intérêt pour l'âme chrétienne. Il se disposait à revenir à son troupeau lorsqu'une très grave nouvelle vint le solliciter de hâter son retour : la peste venait de faire une nouvelle apparition dans sa ville archiépiscopale.(1) « En 1638, dit l'abbé Cahour, la ville fut de nouveau « envahie par la contagion. Tous les habitants se hâtèrent d'aller chercher « un asile dans les campagnes environnantes, et le peuple fut ~~horriblement~~ « encore horriblement maltraité !»(2)

Le Cardinal archevêque, de retour à Lyon, se hâta de faire sortir de la ville une multitude de malades et de gens ~~timorés~~ affaissés auxquels on prodigua les soins nécessaires, et en garda beaucoup d'autres dans sa propre maison. « Il voulait, disait-il, mourir au milieu « de son troupeau, d'autant que sa charge pastorale lui faisait un « devoir de s'exposer au danger.» Chaque jour, en effet, le Dom Alphonse-Louis d'autrefois allait visiter les pestiférés dans les hôpitaux, et leur distribuait les secours nécessaires. L'archevêché

(1) Vita, pag. 54. — (2) N. D. de Fourvières, pag. 236.

était ~~constam~~ continuellement assiégé par une foule de pauvres qui recevaient chaque jour, de sa main charitable, toutes sortes de vivres. Les blés venant à manquer à cause du grand nombre de victimes de l'épidémie, il en fit acheter, de ses propres deniers, la quantité suffisante. Une fois, on vint l'avertir que deux Franciscains chargés de procurer les secours religieux aux malades d'un hôpital, étaient eux-mêmes à l'article de la mort, et qu'on ne savait comment les remplacer. « Je prendrai mes mesures, « répondit le Cardinal, pour ne laisser mourir aucune de mes brebis « sans s'être confessée et avoir reçu tous les secours nécessaires; je « n'entends pas en perdre une seule de celles que Dieu m'a confiées » et aussitôt il se rend à cet hôpital accompagné d'un de ses prêtres. A son arrivée, il visite les malades, entend les confessions, se partageant le travail avec son compagnon, et, après avoir largement pourvu aux besoins des âmes et des corps, il se retire.(1) « On vit alors, dit Bisquet, ce fidèle imitateur du « bon Pasteur, non seulement prodiguer ses biens pour ses brebis, mais encore pour les sauver, sacrifier sa vie qu'il exposa sans ménagement en allant visiter sans distinction de rang ou de condition, tous ceux des citoyens attaqués du fléau et qui avaient besoin de ses secours et de son ministère »(2).

Quatre ans plus tard, au mois de Mars 1642, la peste reparaissait encore dans le quartier de St Georges; l'hiver la calma, mais elle se réveilla au printemps, et on trembla pour l'été »(3). C'est à ce moment critique que les magistrats de la ville, inspirés sans doute par le Cardinal-Archevêque, tournèrent leurs regards vers la Reine des Cieux. Réunis en séance solennelle, le 12 Mars 1643 ils décidèrent de vouer à Marie leur malheureuse cité, éprouvée déjà tant de fois, et d'une manière si cruelle par le terrible fléau. Le 8 7bre suivant

(1) Vita p. 56. (2) France Ontificale id, p. 459. (3) M. D. de Fourvières, id.

fut choisi pour l'accomplissement de ce vœu auquel on dut la disparition complète de la peste à l'avenir. Aussi les Lyonnais, en reconnaissance d'un si grand bienfait, célèbrent-ils chaque année, avec une ferveur toujours croissante, l'anniversaire de ce jour mémorable.

Au nombre des magistrats signataires du pieux projet formé dans la séance du 12 Mars, figure M. Villéhôte, ami bien dévoué des Chartreux de Lyon. Il leur fit don de 50 liv., et acheta, de ses deniers, tous les miseis de la Chartreuse. En outre, dans un moment de grande nécessité, il leur avait aussi prêté une forte somme d'argent, sans avoir voulu consentir à en retirer aucun intérêt. (1)

Sa mauvaise santé et ses infirmités engagèrent le Cardinal-archevêque à passer l'hiver de 1640-1641 à Marseille où il résida plusieurs mois. Néanmoins sa correspondance à cette époque témoigne de son zèle persévérant à veiller, malgré la distance, sur le troupeau confié à ses soins. (2). Après la mort du duc ministre Armand de Richelieu, arrivée à Paris le 4 Xbre 1642, il s'opéra contre sa politique une réaction dont Alphonse-Louis éprouva naturellement les effets. A cette occasion, il fit preuve de beaucoup de grandeur d'âme et d'un grand détachement des biens de la terre. La perte de son bien aimé frère le jeta aussi dans une profonde tristesse : il épanche toute la douleur de son âme dans une lettre à la duchesse d'Aiguillon, que nous citerons ci-après. Il le pleurait encore lorsque sa charge de grand aumônier de la cour, l'obligea de se rendre aux obsèques du Roi mort lui-même le 14 Mai 1643; toutefois, avant son départ, Dieu lui ménagea une grande consolation : Le 18 Avril précédent, en faisant une fosse dans l'église paroissiale de St Laurent communiquant avec celle de St Paul, on découvrit un tombeau sous une voûte de briques. Le Cardinal averti, se rend aussitôt sur les lieux où il lit, avec une heureuse surprise cette inscription : « Joannes de Gerson, Cancellarius Pariensis, Jean « de Gerson chancelier de Paris. » Puis, ~~ayant fait ouvrir le~~ à l'ouverture du tombeau, on vit le corps revêtu des habits sacerdotaux avec un calice d'argent, et, sur la tête des cheveux roux frisés de la longueur d'un doigt; mais tout s'en alla en poudre.

(1) Chronique. — (2) Notice, p. 9.

quand on fut entré à l'intérieur.[1]

En 1644, Alphonse-Louis se rend au Conclave tenu à l'occasion de l'élection d'Innocent X. L'année suivante, il préside l'Assemblée du Clergé de France à Paris. Pendant la guerre de la Fronde, nous le voyons s'efforcer de rétablir la paix et l'union entre le Roi et les seigneurs coalisés. Condé, le principal auteur de la révolte, se trouvait alors en Bourgogne, à la tête d'une armée espagnole ; le Cardinal se rendit auprès de lui accompagné d'un Père Chartreux, et lui représenta, avec tant de force et de dignité, la misère du peuple, les horreurs de la guerre et les dangers de l'avenir, qu'ce Prince en fut ému. Après quoi, il le laissa seul avec le religieux, afin de lui donner l'occasion de mettre ordre à sa conscience si c'était son bon plaisir.

Le Prélat reprit ensuite la route de Lyon, tout heureux d'avoir réussi dans sa démarche ; mais sa joie ne fut pas de longue durée, de nouveaux ——————————————————

(1) La France pontificale, archidiocèse de Lyon, p. 259. — Notes et Documents p. 347.

troubles éclatèrent, le prince de Condé fut arrêté et jeté en prison; dès lors, Alphonse-Louis se contenta de prier pour la paix de son pays.

Sur la fin de sa vie, nous dit l'abbé de Pure, notre ancien Chartreux perdit de sa sérénité: la mort de son père, les divisions toujours croissantes du royaume, la pensée de voir le nom des Richelieu s'éteindre en sa personne et, plus encore, les infirmités dont il se sentait accablé, inclinaient son âme à la tristesse. Il avait alors beaucoup de peine à remplir les fonctions de sa charge pastorale: à faire les ordinations, à parler en public tellement sa voix s'était affaiblie. De temps en temps néanmoins, faisant des efforts pour se surmonter, il laissait parler son cœur et disait des choses admirables.†

Cette impuissance pour les fonctions extérieures de son ministère ne l'empêchait pas cependant de s'occuper encore très activement de l'administration de son diocèse. Il ne s'en rapportait pas facilement à autrui, mais tenait à s'assurer par lui-même de la vérité des faits. Il affectait de s'occuper et de s'informer de tous et de toutes choses, même dans les plus petits détails, afin de prévenir ainsi, par la crainte d'être découvert, bien des infidélités secrètes. Lorsqu'une faute avait causé du scandale, il se montrait très sévère et réprimait durement. Il retenait aussi difficilement sur ses décisions, soit qu'il s'agît de sévir, de récompenser ou d'accorder quelque faveur. Un haut personnage avait un fils peu favorisé de la nature, et resté difforme, malgré tous les efforts de la médecine et de la chirurgie; il eut alors la pensée de le

---

† Vita pag. 92 et 93.

« résolution de souffrir et de mourir pour lui et avec lui ?
« Filles terrestres, êtes vous si fort attachées à la terre
« qu'on ne vous en puisse séparer ~~ou que vous~~ n'en puissiez
« faire échange avec les beautés du paradis ? Vous
« êtes déjà mortes et vous avez peine de vous résoudre
« à mourir. Le monde vous doit être mort, et vous
« avez peine à vous en éloigner. Si vous aviez l'odorat
« délicat, vous sentiriez infailliblement qu'il n'est que
« pourriture et désisteriez de lui vouloir du bien ; puisque
« l'affection que vous lui portez et son voisinage ne vous
« sçauroient porter que du préjudice. Rappelez votre courage
« et ne faites pas comme les enfants qui ont peur de leur
« nourrice, lorsqu'en jouant avec eux, elles se masquent
« avec la main. La mort n'a rien de hideux qu'en appa-
« rence. Les peintres lui donnent toute la laideur qu'elle
« a ; mais ceux du ciel savent que ce n'est qu'un passage
« préparé pour les faire arriver en leur patrie. Approchez-
« Je vous prie, afin que je vous dise un mot à l'oreille :
« c'est qu'aussi bien il faut que vous fassiez de nécessité
« vertu, et que je n'admettrai point les raisons que la
« chair et le sang vous disent pour vous donner sujet
« de vous promener. Il me semble que je vois qu'ayant
« si mal commencé, vous vous résolutez à vos larmes,

« et dites hautement que je vous suis cruel et que je parle
« bien à mon aise, étant hors de danger. Vous vous trompez
« en l'un et en l'autre ; car pour le premier, ceux qui
« n'auront point les yeux fermés verront que je vous aime,
« et quant au second, je suis dans un lieu où il y en a
« beaucoup plus qu'à Lyon (1) ; à quoi j'ajoute que si
« le mal y augmente, j'y veux aller servir à Dieu.
« Je le supplie qu'il vous bénisse toutes, et qu'il vous donne
« assez de forces, non seulement pour vous résoudre à
« mourir, mais encore pour souffrir le martyre pour
« l'amour de luy... »

A Mgr *** - 1638 - Août - Monseigneur,
« J'ay reconnu par la lettre que vous m'avez fait l'honneur
« de m'écrire, que quelque personne charitable m'a
« voulu faire passer dans votre esprit pour plus honnête
« homme que je ne suis. Le Ciel soit sa récompense ; je ne
« suis pas si ennuyé de la vie que je voulusse courir comme
« un désespéré à la mort, ni aussi si amoureux que
« je la voulusse conserver par quelque lâcheté reprochable.
« Il est vray que le mal contagieux augmente tous les jours
« en cette ville, et que je n'en suis pas sorty pour ne pas
« dénier mon assistance au peuple confié sous ma conduite
« en un temps où bien souvent la mère abandonne l'enfant

(1) Le Cardinal était vraisemblablement alors à Pierre-Scize.

« attaché à la mamelle, ou par crainte, ou par nécessité. L'occasion ne se présente pas toujours de s'éprouver soy-même, et peut-être n'en rencontreray-je jamais une si belle, pour expérimenter jusques où ma philosophie peut me faire avancer. Je suis, selon mon avis, desormais trop en âge pour ménager un bien petit nombre de mauvaises années qui apparemment me restent à courir, tandis que plusieurs incommodités que je souffre, travaillent pour les raccourcir. Agréez donc, je vous en supplie, puisque je suis parmy mon troupeau, que je m'y gouverne comme pasteur et non pas comme mercenaire, afin que, s'il plaît à Dieu de m'appeler, il me trouve veillant. Je le seray toujours quand il faudra me rechercher ou embrasser les occasions de faire paroître que je suis, etc. »

A la duchesse d'Aiguillon. — 1643 - Janvier 29.

« Madame, la mort de mon frère m'a défaict d'une erreur dans laquelle j'étois, croyant que les coups prévus faisoient moins de douleur que ceux qui surprennent; car je l'ay ressenti aussi vivement que si l'estat auquel je l'avois vu, ne me l'eust point annoncé par avance. Je l'ay pleuré, je le regrette; j'ay prié pour luy, je le fais encore tous les jours, et tâche pour parachever mon

" chef-d'œuvre, de me conformer entièrement à la volonté de
" Dieu. La bague que vous m'avez envoyée ne m'estoit point
" nécessaire pour me faire souvenir de mon Debvoir en cette
" occasion, puisque le sang et la charité me le dictent
" assez. Je la tiendrai néanmoins bien chère, et lui donneray
" son vray prix en la considérant plustost comme une
" marque de son affection que par la qualité ou grosseur
" de la pierre, vous protestant que je ne l'aurois pas moins
" estimée s'il n'y en avoit point du tout. J'ay appris que
" vous n'estiez pas en santé, et que vous vous laissiez
" emporter à un chagrin qui ne sera loué de personne,
" ni approuvé de celui qui a droit de disposer de tes
" ouvrages comme il lui plaist, et de conduire nos actions et
" nos pensées. C'est pourquoy je vous conjure de le modérer
" et de faire que la raison luy marque ses bornes et ses
" limites. Je m'ouvrirois davantage sur ce subjet et sur
" plusieurs autres, si, au lieu d'escrire, je pouvois parler;
" mais vous jugerez, ou je me trompe, que je ne feray pas
" mal d'attendre à m'en procurer le moyen, qu'il n'y
" ait plus lieu de s'imaginer que mon intérest m'y
" eust convié ..... "

# Chapitre ~~XIV~~ XV

## Forez (1619-1643) Suite

Les Chartreux de Lyon avaient dans leur voisinage, une maison de leur Ordre, celle de Ste Croix, fondée en 1280 par Béatrix de la Tour, et située dans l'ancien pays de Jarez, au fond d'une gorge du mont Pilat, à deux lieues seulement de la ville de Rive-de-Gier. En 1623, les religieux de ce monastère obtenaient de Louis XIII, des lettres confirmant une concession de dix-huit septiers de sel à prendre dans les greniers de Pierrelate, concession à eux faite, anciennement le 19 Septembre 1575, par Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême et d'Anjou, du Maine et de Gien, régente du royaume et mère de François I. Mais, par suite de différents obstacles venant de personnes intéressées, ces religieux en arrivèrent à ne plus rien retirer de ce privilège. Après avoir inutilement réclamé, ils prièrent leurs _____

confrères de Lyon de leur venir en aide dans cette circonstance.

Ces derniers ayant pris le temps de réfléchir, jugèrent, avec raison, que le principal obstacle au rétablissement de ce privilège, venait de ce qu'il était trop considérable : en effet 18 septiers de sel équivalant à 78 minots (1), c'était évidemment trop pour une seule maison. Ils proposèrent donc à ceux de Ste Croix de diviser cette énorme provision de sel entre les deux Chartreuses, ce à quoi ces derniers consentirent volontiers, le 18 Janvier 1630, par acte passé devant Me Moyroud notaire royal à Condrieu, « afin, dit une note de l'Inventaire, « de dédommager la maison de Lyon des charges qu'ils lui imposaient en lui « envoyant assez souvent ~~des~~ leurs religieux. » Au mois suivant, on obtenait l'approbation du Roi.

L'affaire soumise d'abord au Conseil d'Etat avait été repoussée; mais on profita du séjour de Louis XIII à Lyon pour la présenter de nouveau, et comme on put établir et faire valoir surtout que la Chartreuse de Lyon était de fondation royale, la cause fut entièrement gagnée. Un M. de Marillac archiviste, et ~~un~~ autre M. de Noiers apportèrent aux Chartreux, à cette occasion, un concours bienveillant et efficace. Ce dernier, après avoir présenté le dossier au bureau des finances, et fait apposer le grand sceau sur les lettres patentes, différait à dessein d'en avertir le Père Prieur, désirant lui remettre personnellement le titre de la concession, et lui annoncer ainsi, le premier, la bonne nouvelle; mais déjà Dom Rivier avait tout appris de M. de Marillac.

---

(1) Le septier valait quatre minots ou douze boisseaux. Diction. de Trévoux.

qui s'était empressé de monter à la Chartreuse. Cependant un décret émané du Conseil d'État le 22 février 1633 faillit tout perdre : il portait la suppression générale du Franc salé dans le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence et le Languedoc. Toutes les Chartreuses situées dans ces Provinces adressèrent alors leurs réclamations au Conseil pour défendre leurs droits et leurs privilèges. De son côté, notre Révérend Père Général donna plein pouvoir à un homme de loi pour instruire et défendre la cause. Tout se termina heureusement, grâce encore à la recommandation de son Eminence le Cardinal de Richelieu, archevêque de Lyon et à la protection de M. Talon, conseiller du Roi. Un nouvel arrêt fut rendu le 19 Août 1634, d'après lequel « sur la requête « présentée à sa Majesté, les 18 septiers de Franc salé des chartreux de « Lyon et de Ste Croix, seraient conservés, soit 9 pour la maison de Lyon, et 9 « pour celle de Ste Croix. » En outre, les maisons des Provinces ci-dessus désignées devaient bénéficier de cette disposition royale.

Pour l'année 1633, nous avons à noter plusieurs faits à la Grofflée : deux professions nouvelles, celle d'un religieux du cloître, et l'autre d'un convers, l'achèvement des bâtiments destinés aux frères et à la buanderie où l'on put faire arriver une eau abondante très utile, et le décès de Mre Vve Austrein qui, en mourant, légua à la Chartreuse cent écus à payer par ses héritiers au jour même de sa mort.

Sur la fin de 1633, mentionnons un autre décès, celui de Dom Jean Piétrequin, profès de la même maison comme on l'a dit précédemment et Prieur de Bonlieu. Se trouvant un jour à Lyon pour les affaires de son monastère, Dom Piétrequin eut le pressentiment de sa mort prochaine, car, passant, la veille de la Nativité de la Ste Vierge, dans le petit cloître pour se rendre aux Vêpres, il dit au Père Procureur, en lui montrant le cimetière, que bientôt il y aurait sa place. Depuis deux ans, environ, Dom Jean souffrait d'un catarrhe pulmonaire et respirait difficilement. A Lyon, les médecins consultés, ne le trouvèrent pas [trop mal]

Inventaire

mais trois semaines après sa rentrée à Bonlieu, il fut subitement atteint d'hydropisie et son état devint bientôt très grave. Ayant alors demandé à notre Révérend Père Général l'autorisation de retourner à Lyon, il s'y fit transporter en chaise faisant une halte à Poleteins. Là, il reçut la visite de Dom Cizier qui ranima son courage et put même le soulager dans ses souffrances. Il reprit ensuite la route de Lyon où arrivé à la Chartreuse, le médecin le confirma dans l'attente d'une mort prochaine. Dom Jean s'y prépara par la confession de ses fautes et la réception de la sainte Eucharistie. Il reçut également le sacrement de l'Extrême Onction avec beaucoup de force, de liberté d'esprit, et un grand sentiment de dévotion, en présence de la communauté, répondant très distinctement à toutes les prières. Renouvelant ensuite ses vœux de religion, il demanda pardon à tous ses confrères et, après les avoir tous embrassés, il leur fit ses adieux d'une manière si touchante que tous versaient des larmes. Pendant la nuit suivante, le malade souffrit cruellement, mais avec une grande résignation. De temps en temps il poussait de profonds soupirs et disait au V. P. Prieur : « Oh, mon Père, « quand donc mon âme sera-t-elle délivrée des liens du corps, afin de « pouvoir s'élancer vers son Créateur ! » Le lendemain

Chronique

les anciennes servitudes complètement éteintes, le personnel de la maison augmenté annuellement par de nouvelles professions soit de Pères soit de frères et les constructions activement poursuivies. Nous avons de Dom [illegible] à la date de 1630 un Etat des dépenses qui restaient à faire pour le parachèvement de l'église, le voici:

« Pour les ouvrages en maçonnerie au chœur de l'église tant en figu[illegible]
« qu'en peintures: " " " " 25440
« Pour deux cloches " " " " 5000
« Pour achever la grande nef le portail et le dôme 5[illegible]000
« Pour les balustrades des autels, gradins des
« chapelles, rêtables des autels et autres " " " 18000

Total 102.44[illegible]

~~Ce bien immense que fit Dom Léon à notre Chartreuse~~
~~du Saint Esprit, il l'avait obtenu de Dieu~~, par son esprit

Tout ce bien ~~[illegible]~~ l'avait obtenu de Dieu

d'oraison et de pénitence, [illegible] confiance absolue en la divine Providence qui prit soin de ses affaires en lui envoyant [illegible] en temps opportun tous les secours nécessaires. D. Leon [illegible] la noblesse de son caractère l'estime, non [illegible] plus l'amitié des Prélats des magistrats et du peuple de la ville de Dijon, de sorte [illegible] il fut assisté en [illegible] il apportait [illegible] à tels alors de la Sainte. En 1641, [illegible] 1 avait [illegible] 2 On se souvint de la affecte etc 3 La cour royale le même reproche 4 Devant Cy d'Ordre
+ c'est à dire 2 ans avant
— A la fin 5 notre encore ici D. Leon de Gaffon qui par son testament de 6 X 1641.
~~Et Dit 1642~~ [illegible] 6 Pendant l'Oraison suivant D. P. Chaussy écrit un mémoire à Rome qu'il [illegible]

En 1641 « [illegible] c'est encore Corbet avocat [illegible] vient encore suit les mêmes traces [illegible]
il veut lire aussi, repose après se [illegible] au lieu de la [illegible] en doute

à sept heures, la Communauté se trouvant au Chapitre (c'était jour de fête), le frère infirmier vint faire signe au V. P. Prieur de sortir, car son cher malade était sur le point d'expirer. Dom Léon accourt auprès du moribond, qui déjà avait perdu l'usage de la parole. Sur le champ, il fait réciter les prières des agonisants auxquelles on ajoute les sept Psaumes de la Pénitence, et, au De profundis, notre Vénéré Père rendit le dernier soupir, avec le plus grand calme et sans aucune altération du visage. « Ce saint religieux, « ajoute la Chronique, mérita de faire une si belle mort : il s'était vraiment « donné tout entier à Dieu en entrant en religion. Et sans doute, afin « de le récompenser, la divine Providence toujours favorable à ses fidèles « serviteurs, le fit mourir dans sa maison de profession où, depuis « longtemps il avait dit adieu au monde, et était mort au péché, « dans l'espérance de ressusciter éternellement avec Notre Seigneur Jésus-Christ. »

Dom Jean Piétrequin fut lui-même suivi de près dans la tombe par le cher frère Pierre Allard. Donné depuis quatre ans, sujet très timoré et constamment malade. Malgré sa grande faiblesse, ce bon frère travailla jusqu'à la fin et se mit au lit seulement quatre jours avant de mourir, « parce que, poursuit le Chroniqueur, Dieu prête force et courage « aux faibles, lorsque, pour sa gloire, ils ne craignent pas d'entre- « prendre des choses difficiles et pénibles, et n'ambitionnent « d'autre bonheur et d'autre repos que le bonheur et le repos « du Ciel !..... »

Quelques années après ces deux morts si édifiantes, c'est-à-dire en 1639.

D.

noble Jean Yon ex consul et bourgeois de Lyon, achète des Pères Chartreux « sous la régie de Dom Léon Cixier ; moyennant la somme de 500 livres, « la partie de leur jardin et tènement, joignant le chemin de la petite Côte « St Vincent aux Chartreux du coté nord, la maison et jardin acquis par « le même Yon de Pierre Rivoire boulanger d'Ambérieu au levant, la « vigne des héritiers de noble Henri au midi, et, au couchant, le surplus « du jardin des Chartreux. » On lui vend, en outre, une petite maison de ~~passay~~ fisé tombant en ruine, avec un autre morceau de jardin, au servis d'un denier tournois payable annuellement. Le premier terrain vendu mesurait, en largeur, 8 pieds 5 pouces et en longueur, 386 pieds. Une muraille de séparation devait être élevée « à my fonds » et à frais communs. Acte reçu par Guigonard notaire à Lyon.

A la même époque, pour satisfaire au bon plaisir du Roi exprimé dans une déclaration du 19 Avril, et relative aux droits d'amortissement, Dom Léon Cixier dresse avec Dom Pierre Guillot, procureur l'Etat de son monastère qui alors possède :

« Le lieu et l'enclos où est située la maison, contenant l'église, le « grand et le petit cloître, les cellules, vigne et jardin.

« Le prieuré de Rosiers, depuis 1630, avec cure, justice, dîmes, cens et « rentes, mais chargé de décimes et de l'entretien d'un vicaire perpétuel. On « en retire peu de chose à cause de la perte des titres.

« Une petite grange appelée Mottet, acquise le 21 Mars 1622 ; tènement « situé à Bussieres (?) en Bresse, consistant en une petite maison, terres

mais, d'après M. Tisquet, le corps vêtu des habits sacerdotaux, était dans un excellent état de conservation, avec un calice d'étain sur sa poitrine. Après avoir pris quelques morceaux des vêtements, le Cardinal ordonna qu'on refermât le caveau.(1)

En 1644, Alphonse-Louis se rend au conclave tenu par Innocent X. L'année suivante, il préside l'assemblée du Clergé de France à Paris. Pendant la guerre de la Fronde, nous le voyons s'efforcer de rétablir la paix et l'union entre le roi et les seigneurs coalisés contre leur prince. Condé, le principal auteur de la révolte, se trouvait alors en Bourgogne, à la tête d'une armée espagnole. Le Cardinal se rendit auprès de lui accompagné d'un Père Chartreux et lui représenta avec tant de force et dignité, la misère du peuple, les horreurs de la guerre et les dangers de l'avenir, que le Prince en fut ému. Après quoi, il le laissa seul avec le Père Chartreux, afin de lui donner la occasion de mettre ordre à sa conscience si c'était son bon plaisir. (2)

Le Prélat reprit ensuite la route de Lyon, tout heureux d'avoir réussi dans sa démarche; mais sa joie ne fut pas de longue durée, de nouveau

(1) La France Pontificale, id., pag. 469. — M. A. Péricaud est dans l'erreur en plaçant ce fait après le retour du Cardinal de son voyage pour les obsèques du Gerson fut découvert le 18 avril, et la mort du roi arriva le 14 mai suivant.

« labourables, bois taillis, pré d'une journée d'homme, et payé 1800 liv.
« y compris les bestiaux, pailles, fourrages etc. Cette propriété rapporte,
« année commune 50 liv. seulement, sur lesquelles il faut encore
« prélever les droits seigneuriaux et autres charges à payer.

« Et comme la communauté, pères, frères, domestiques, en
« tout plus de cinquante personnes, ne pourrait subsister avec
« si peu de revenu, le Révérend Père lui a accordé, pour plusieurs années
« les revenus de la maison de Poletéins où il ne s'est faite aucune
« acquisition nouvelle et où, par la même, il n'y a à payer aucun droits
« d'amortissement. »

Dom Léon Tixier dont nous allons nous séparer, non sans regret, était né à Felletin, Creuse, et avait fait profession le 1 Novembre 1600. Sa famille fut évidemment bénie de Dieu puisque de quatre enfants ~~qui eurent le père et la mère~~, trois se firent Chartreux. L'aîné Dom Pacifique prit l'habit à Port-Ste-Marie. Enfant privilégié, il reçut, tout jeune encore, des grâces extraordinaires ; ainsi, par exemple, un jour, (il avait alors six ans),

---

Inventaire.

serviteurs, le fit mourir dans sa maison de profession où, depuis longtemps, il avait dit adieu au monde, et était mort au péché dans l'espérance de ressuciter éternellement avec N. S. Jésus-Christ! Il fut suivi de près dans la tombe par le cher frère Pierre Allard, donné depuis quatre ans, sujet très timoré, constamment malade et souffrant. Malgré sa grande faiblesse, le bon frère s'alita quatre jours seulement avant sa mort. Car Dieu, dit encore ici le même Chroniqueur, donne des forces et du courage aux faibles, lorsque, pour sa gloire, ils ne craignent pas d'entreprendre des choses difficiles et pénibles, et n'ambitionnent d'autre bonheur et d'autre repos que le bonheur et le repos du Ciel! Le 2e

Quelques années plus tard, en 1639

Le 1er avril [illegible]

Jésus Christ lui apparut pour le défendre du démon lequel, sous la forme d'un dragon, menaçait de le dévorer. Dans le temps où il était Visiteur de la Province d'Aquitaine et Prieur de Toulouse, on le vit souvent ravi en extase, et parfois, paraît-il, les Anges lui faisaient entendre une musique céleste. Le troisième, Dom Antoine par ses qualités vraiment extraordinaires mérita d'être reçu à la Chartreuse de Toulouse
45. dès l'âge de seize ans. Dom Jean Pacifique mourut le 27 8bre 1645, Prieur de Toulouse, et anciennement Prieur de Villefranche et de Bordeaux et récompensé de ses bons services par un plein monachat, un anniversaire perpétuel et une messe de la Ste-Vierge dans toutes nos maisons. Dom Antoine mourut honoré des mêmes suffrages, en 1655 le 12 Xbre, Prieur également de Toulouse, autrefois de Rodez, de Cahors, de Bordeaux et, une seconde fois, de Cahors. Il avait succédé à son frère comme Prieur de Toulouse et Visiteur, de sorte qu'ils furent ensemble Visiteur et Convisiteur.

Après la mort du Révérend Père Général Dom Juste Perrot, arrivée en 1643, les religieux de la Grande Chartreuse élurent pour leur Prieur et ministre général de tout l'Ordre, le second des Tixier, Dom Léon, Prieur de la Chartreuse du Lis-St-Esprit depuis vingt-quatre ans.

Dom Léon avait largement mis à profit ce long espace de temps pour asseoir et fonder cette maison sur des bases solides. Sous son

Archives de la Grande Chartreuse. Histoire manuscrite de la Chartreuse de Cahors, par Dom Bruno Malvésin

« ~~encore~~ une petite maison en pisay étant en ruine, avec un ~~coin~~ de jardin, au
« servis d'un denier tournois payable annuellement ~~aux Chartreux~~, ~~et la~~
« dite vente est faite moyennant la somme de 500 liv. etc, par acte reçu Guigonaud
« notaire à Lyon. (1)

La même année, 19 avril, Dom Léon Tixier, avec Dom Pierre Guillot, procureur, dresse l'état de la Chartreuse, ~~A ce moment~~ elle possède :

« 1° Le lieu et l'enclos où est située la maison, contenant l'église, le
« grand et le petit cloître, les cellules, vigne et jardin. »

2° Le prieuré de Rosiers, cure, justice, dîme, cens et rentes, ~~mais~~ et chargé
« de décimes et de l'entretien d'un vicaire perpétuel. On en retire peu de chose
« de ~~ce prieuré~~ à cause de la perte des titres. »

3° Une petite grange appelée la grange Mottet acquise le 21 Mars 1622, terre en roture, située à Bussigès en Bresse, consistant en une petite

---

(1) Inventaire

gouvernement elle prit, nous l'avons vu, un grand accroissement au spirituel et au temporel : les dettes de l'époque furent entièrement payées, les anciennes servitudes complètement éteintes, le personnel de la maison augmenté annuellement par de nouvelles professions soit de religieux de chœur, soit de frères convers, et les constructions poursuivies avec une très grande activité. Tout ce bien, le saint Prieur l'avait obtenu de Dieu par son esprit d'oraison et de pénitence, par sa confiance absolue en la divine Providence qui prit elle-même le soin de ses affaires et lui envoya toujours les secours nécessaires en temps opportun. Dom Cisier mérita, par ses vertus et la noblesse de son caractère, l'estime, nous dirons plus, l'amitié des Prélats, des magistrats et du peuple de la ville de Lyon ; de fait, les nombreux bienfaiteurs cités précédemment, en font foi : ils appartenaient à toutes les classes de la société. En 1641, c'est encore Messire Pierre Combet ~~avocat~~ avocat de Lyon qui veut témoigner, lui aussi, son estime pour les Chartreux et reposer au milieu d'eux après sa mort. Le 4 Octobre, il fait, par testament,

élection de sépulture, « en leur couvent, à l'endroit qu'ils arriseront bon être » leur faisant aussi différents legs de la valeur de 5500 liv. Il leur donne encore sa bibliothèque inventoriée plus tard, en 1744, par MM. Jérome de la Garde et Pierre Rigaud libraires de ladite ville et, par eux, estimée à 1193 liv, 5 sols.

On se souvient de l'affection, à la fois si tendre et si délicatement généreuse, que Mgr de Marquemont avait vouée à Dom Lizier. De son côté, Mgr Alphonse-Louis de Richelieu lui montra une très grande bienveillance, comme l'atteste la Chronique, ~~et même~~ de la Cour royale qui, un jour, voulut, par une visite solennelle, ~~voulut~~ honorer la communauté du Lis-St-Esprit et son digne supérieur.

Devenu Général de l'Ordre, Dom Lizier laissa paraître encore davantage sur ce théâtre agrandi, les belles et éminentes qualités dont Dieu l'avait favorisé pour le gouvernement des âmes. « Un supérieur comme celui des Chartreuse a plus à souffrir que ceux des autres « Ordres. Ne pouvant pas sortir de son monastère, il ne voit que très peu « de ses sujets, il ne les ~~entend parler~~ connaît que par des écrits; il ~~ne~~ « ~~connaît point leur visage, ce qui lui donnerait~~ n'a pas avec eux ces rapports personnels qui lui donneraient des lumières pour les « conduire. Ainsi il n'y a qu'une grâce particulière de Dieu, qui « le possède et l'éclaire. Dans ce haut degré de dignité, Dom Léon Lizier « disait avec St Paul « Charitas Dei urget nos, la charité de Dieu nous « presse », de sorte que cet esprit divin le conduisait dans toutes ses « ~~ouvrages~~ autres. Il n'avait point de préférence: il travaillait pour le plus « petit comme pour le plus grand, pour celui qui était dans la grandeur « comme pour celui qui était dans l'humilité. Une « si sage conduite le faisait aimer. ~~Un~~ Chacun lui

« donnait des bénédictions, personne ne se plaignait de lui. Ceux
« mêmes qui ~~recevaient des peines~~ étaient punis à leurs déréglements ne lui en étaient
« point inquiétés; rentrant en eux-mêmes, ils se convertissaient et
« faisaient pénitence, rendant grâce à Dieu d'avoir trouvé le moyen de
« rentrer en faveur auprès du Tout-Puissant qu'ils avaient méprisé. On
« voyait donc toujours ce Révérend Père animé d'un esprit divin qui le
« soumettait aux volontés de son Maître et qui le faisait travailler pour
« le bien de tout le monde. Il se méprisait si fort que pour sauver une âme,
« il aurait donné son sang. Il n'avait aucun respect pour le monde,
« tout était animé en lui d'un feu divin, ~~cela~~ qui lui brûlait le cœur et les
« entrailles. Il aurait souhaité d'être anathême pour ses frères pour leur
« salut. Il aurait bien voulu perdre la vie pour leur donner le moyen de
« se sauver et de trouver la vie éternelle » (1)

Après six années et quatre mois de Prélature à la Grande Chartreuse, Dom Léon Tixier rendit son âme à Dieu le 13 9bre 1649. Son Obiit, en lui accordant un triple monachat, une Messe de la Ste Vierge et un anniversaire dans tout l'Ordre, loue, en même temps, sa prudence rare, la maturité de ses décisions et la solidité de sa vertu, « cui raro solidæ
« virtutis præluxit, singulari prudentia et gravitate præfuit per totos
« sex annos et menses quatuor .... habens per totum ordinem triplicem
« monachatum, missam de Beata et anniversarium perpetuum! (2) »

Insérons encore ici, comme appartenant au Priorat de Dom Tixier à Lyon, les titres suivants :

1641, 6 Décembre. Dom Simon de la Fosse, novice de la Chartreuse du Lis-St-Esprit, né à Rouen de Mr Jean de la Fosse, marchand, et de dame Barbe Crosnier, « eslit sa sépulture, au choix de ses supérieurs

(1) Antiquités de la Chartreuse de Paris. — (2) Archives de la Grande Chartreuse.

« et lègue au monastère 2000 livres. » Il laisse le résidu de ses biens, aux sieurs Louis et Robert de la Fosse, ses frères de Rouen, fermiers de l'Abbaye de Fécamp qu'il institue ses héritiers universels.
Acte reçu par Gillet notaire à Lyon.

1642, Dom Pierre Benoit-Chaisny, profès de Lyon, Procureur de Poletins, mort en 1685, écrit un « Mémoire ou Recueil sur diverses « matières ou sujets; sur quelques économies dud. Poletins; sur « l'origine de plusieurs familles des seigneurs et gentilhommes de « Bresse et de Bugey, et sur la fondation de plusieurs maisons de « l'Ordre des Chartreux ».

1643. 16 Mai. Délibération consulaire « où étaient M. Alexandre « Mascranny, trésorier de France, Prévôt des Marchands, Louis « Chapuis, Janton Boniel, Guillaume Le Maître et Jean « Pillehôté, échevins de la ville de Lyon.

« Par la présente délibération, Mrs du Consulat ratifient et confirment « celle du 17 Mars 1590 et, attendu les privilèges y contenus, ils ordonnent « aux Srs de Villeneuve et Dodin commis à la doanne, pour les « droits du tiers sur taux et du quarantième, de restituer, aux Pères « Chartreux de ladite ville, treize sols six deniers qu'ils avaient exigé « d'eux sur quatre pièces de drap venues du Briançonnais pour leur usage.

Signé : de Moulceau.

1646. Messire Emmanuel Gomet « prêtre perpétuel en l'église St Just de Lyon, « lègue à la Chartreuse du Lis-St-Esprit dud. Lyon 150 liv en faveur de Dom Antoine Gomet son « frère, religieux de la dite chartreuse. » Dom Antoine Gomet « prêtre et novice » avait également, en date du 1er Mai 1634, légué à la Chartreuse, 60 liv. qu'il voulait, « être employées à « ses habits lors de sa profession », et institué pour légataire universel, son frère ci-dessus nommé.
« Fait et passé aud. Lyon et chartreuse, en la chambre du portier devant le même Gillet notaire. (1)

(1) Inventaire